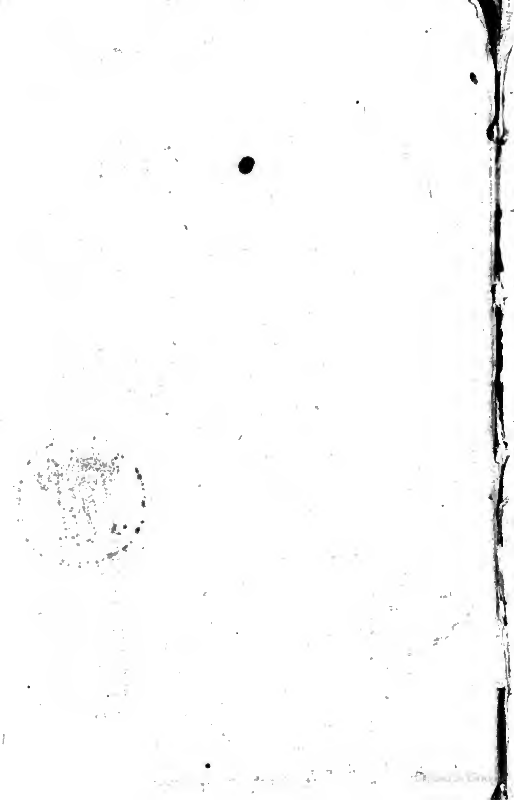

BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
LIII
C
65
NAPOLI

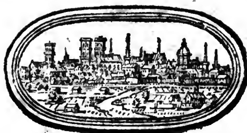


SUITE DE L'HISTOIRE DU GOUVERNEMENT DE VENISE, OU L'HISTOIRE DES USCOQUES.

PAR LE SIEUR

AMELOT DE LA HOUSSAIE.

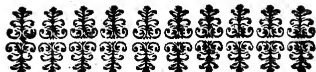
TOME TROISIE'ME.



A AMSTERDAM,

Chez PIERRE MORTIER, Libraire sur le Vygendam à la Ville de Paris.

MDCCV.



PREFACE.

Comme ce n'est pas pour rendre le nom des Uscoques plus célébre dans le Monde, que l'Archevêque de Zara a écrit leur Histoire : ce n'est pas non plus pour le rendre plus fameux en France, que je la traduis en nôtre Langue. De bonnes raisons m'en ont fait venir l'envie. L'utilité que le Lecteur peut tirer des solides instructions qu'elle contient ; & la connoissance qu'elle donne des vraies causes de la Guerre, que la République de Venise a eüe dans ce siécle contre la Maison d'Autriche, & des maux qu'une Bande de Voleurs a causés à

toute la Chrêtienté. Tant il eſt vrai que les plus petites choſes donnent ſouvent le branle aux plus grans événemens, comme le dit ce Grand-Politique-Romain. (*a*) Ajoûtés à cela la nouveauté de céte Hiſtoire, qui ne paroît en Italien que depuis l'année 1696. & qui n'a point encore été miſe en François. Je ſai bien que celle du Feu Procurateur *Nani*, que Monſieur l'Abbé Tallemant a traduite, parle aſſés des Uſcoques dans les trois premiers livres. Mais comme ce que ce Noble Venitien en dit, ne fait pas une narration ſuivie, ni compléte, dautant que c'eſt l'Hiſtoire de Veniſe, qu'il écrit, & non pas celle des Uſcoques: la Traduction, que je vous donne, n'en ſera pas moins

(a) *Non tamen ſine uſu fuerit, introſpicere illa primo aſpectu levia, ex queis magnarum ſæpe rerum motus oriuntur.* Tac. Ann. 4.

moins nouvelle, ni moins agréable.

Cet Ouvrage a trois Parties. La premiére, dont l'Archevêque de Zara eſt l'Auteur, contient une Rélation exacte de tout ce que les Uſcoques ont fait de plus mémorable, depuis leur établiſſement à *Segna*, Ville de Croatie, apartenant à la Maiſon-d'Autriche, c'eſt à dire environ depuis l'an 1540. juſques à la fin de l'année 1602. & céte Partie eſt d'autant plus à eſtimer, que ce Prélat fut emploié dans toutes les négotiations, qui ſe firent au ſujet des Uſcoques, ſoit à Rome, ſous le Pontificat de Clément VIII. dont il étoit Sécrétaire; ou à Zara, où il vit, comme proche Voiſin des Uſcoques, une partie des choſes qu'il raconte. De ſorte que perſonne n'en pouvoit mieux parler que lui. La ſeconde & la troiſiéme Parties ſont de

Frà-Paolo Sarpio, Téologien de la Seigneurie de Venise, lequel a continué l'Histoire de l'Archevêque jusques en l'année 1613. Et c'est de lui que le Procurateur *Nani* a emprunté tout ce qu'il dit des Uscoques, ainsi qu'il est aisé de voir par la conformité du récit qu'il fait de divers accidens, racontés par *Frà-Paolo*. Car bien que l'impression de l'Histoire des Uscoques soit postérieure de beaucoup d'années à celle de l'Histoire de Venise de *Nani*, il est bien vrai-semblable, que ce Gentil-homme n'a pas manqué de voir les Manuscrits de *Frà-Paolo*, dans la Bibliotéque de S. Marc, où sont les propres Originaux de tous ses Ecrits. Si bien que céte Histoire des Uscoques est l'Original de celle de *Nani*, pour ce qui concerne céte Matiére.

Quant à la troisiéme Partie. Il est

eſt à remarquer, que ce n'eſt point proprement une continuation de l'Hiſtoire des Uſcoques, bien qu'elle aille juſqu'à l'année 1616. mais plûtôt un Commentaire Hiſtorique & Politique des deux premiéres Parties, & que c'eſt pour cela que *Frà-Paolo* lui a donné le titre de *Suplément*, & non pas de *Continuation*, comme à la ſeconde. Ainſi il ne faut pas s'étonner, s'il dit qu'il n'y a pas obſervé les régles de l'Hiſtoire. Or ce *Suplément* a une ſi grande connéxité avec la Partie de l'*Hiſtoire du Gouvernement de Veniſe*, où il eſt traité du Domaine de la Mer-Adriatique, autrement dite, *le Golfe de Veniſe*, que cela me fit penſer à le traduire, pour l'ajoûter à mon Ouvrage, qui avoit paru le premier au jour. Mais la liaiſon de céte troiſiéme Partie avec les deux autres me fit enfin réſoudre à traduire auſſi l'Hiſtoire des Uſcoques,

d'autant plus que la trouvant toute à l'avantage & à la gloire des Venitiens, dont l'Archevêque & *Frà-Paolo* étoient nés Sujets, j'ai bien voulu montrer que je ne m'étois point fait un dessein de les ofenser, ni de décrier leur Gouvernement, ainsi que quelques-uns l'ont cru; mais seulement de dire la vérité, comme je la savois. Et quand on confrontera ce que j'ai dit de leur Souveraineté sur le Golfe, qui leur a été contestée durant plusieurs Siécles, sur tout par les Genois, avec les raisons aléguées en leur faveur par le Jurisconsulte *Chizzola*, dans l'Assemblée des Commissaires Impériaux & Venitiens, en l'année 1563. l'on reconnoîtra que j'ai écrit de bonne-foi, & selon ma Conscience, que je n'ai jamais trahie. Voilà donc toutes les raisons, pourquoi je me suis avisé de traduire l'Histoire des

des Uscoques. Outre qu'elle fait partie des Oeuvres de *Frà-Paolo*, que je me suis proposé de donner toutes en nôtre Langue.

Mais ce n'est qu'une Histoire de Voleurs & de Pirates, m'objectent quelques-uns. Il est vrai. C'étoient des Voleurs infames & abominables. *Nota Publicarum Cladium nomina.* a C'étoient des Assassins impitoiables qui méritoient mille morts. Mais céte Histoire n'en vaut pas moins. Car ce n'est pas sur la qualité des gens qu'il faut mesurer la valeur & l'importance de l'Histoire, mais bien sur les événemens qu'elle raconte, & sur les enseignemens que l'on en tire. Et comme son but principal est d'instruire, dautant qu'elle est la Maîtresse de la Vie Humaine, au dire de Ciceron, il n'importe d'où vienne l'instruction, d'un Grand-Prince, ou d'un homme privé, d'un grand Capitaine, ou d'un simple Sol-

a Tac. Hist. 1.

Soldat; d'un grand exemple de vertu, ou de quelque insigne Malfaiteur. Et c'est pour cela que Tacite est aussi soigneux de raporter les lâchetés & les bassesses de quelques Sénateurs Romains, que les Actions Héroïques des autres, pour donner à la vertu la récompense qu'elle mérite, & faire abhorrer le vice par la crainte de l'infamie éternelle, comme c'est le devoir d'un bon Historien.[a] Outre que le vice réhausse l'éclat de la vertu, de même que les couleurs brunes & mates donnent plus de jour & de lustre aux claires. D'ailleurs, tous les siécles ne fournissent pas un CHARLE-MAGNE, ni un *LOUIS-LE GRAND*, ni un GUILLAUME LE GRAND, de qui l'on puisse composer l'Histoire: & les Actions de tels

a *Exsequi sententias haud institui nisi insignes per honestum, aut notabili dedecore: quod præcipuum munus Annalium reor, ne virtutes sileantur, atque pravis dictis factisque ex posteritate & infamia metus sit.* Ann. 3.

tels Princes ne sont pas celles qui instruisent le plus, parce qu'il est aussi dificile de les imiter, qu'il est juste de les admirer, comme étant au dessus de la portée des hommes, & même du commun des Princes. Ce qui n'arive qu'une fois en plusieurs Siécles est presque de nulle instruction. Mais ce qui arive dans tous les temps, & même tous les jours, est d'une continuelle utilité pour la Vie Civile. Il n'y a pas toûjours de bons Princes, il s'en faut bien, mais il y a eu de tout temps, & il y aura toûjours, de mauvais Ministres, qui préféreront leur intérêt particulier au service & à la gloire de leurs Maîtres; qui leur déguiseront les objets, & leur donneront de sinistres impressions de leurs plus fidéles, & plus utiles Serviteurs. Il y aura toûjours des Scélérats & des Voleurs, & qui pis est, protégés par des Grands, sous des prétextes spécieux de Religion & de Justice,

comme

comme l'étoient les Uſcoques par les Miniſtres de l'Archiduc de Gretz, qui les préconiſoient comme des *Gédéonites*, & des Macabées, & même comme des Anges-Tutelaires de la Chrêtienté contre les Infideles, quoi qu'ils lui en atiraſſent les armes, & qu'ils miſſent tout en combuſtion. Ainſi, je me perſuade que cete Hiſtoire, qui eſt toute remplie de ces exemples, & de divers préceptes acommodés à l'uſage & au beſoin de nôtre temps, poura être au goût des gens-d'eſprit, quoique ce ne ſoit qu'une Hiſtoire de Pirates. Car, au dire du Jeune-Pline, qu'elle que puiſſe être une Hiſtoire, elle plaît toûjours, les hommes étant naturellement ſi curieux, qu'ils ſe font méme un divertiſſement de lire, ou d'entendre des contes & des fables. [a] Quant à ma

[a] *Hiſtoria quoquo modo ſcripta delectat. Sunt enim homines naturâ curioſi, & qualibet nuda rerum cognitione capiuntur; ut qui ſermunculis etiam fabelliſque ducantur.* Ep. 8. lib. 5.

ma Traduction, je crois qu'on la trouvera trés-fidéle. Et peut-être sera-t-elle plus claire que ses Originaux. Car l'Archevêque & *Frà-Paolo* étoient tous deux peu réguliers dans leur langage. Le premier fait de longues & fréquentes parentéses, jusqu'à en entrelacer quelquefois deux ou trois ensemble, ce qui étant insuportable en nôtre Langue, j'ai été contraint de changer le tour de la Frase. L'autre fait des périodes trop longues, & il m'a falu ajuster cela comme j'ai pû, pour m'acommoder au génie des François, qui sont également délicats & impatiens.

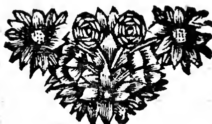
Je dis les *Eceüils* de Dalmatie, l'*Eceüil* de S. Michel, l'*Eceüil* de *Provecchio*, [a] mot, que M. l'Abbé Tallemant a évité comme un Eceüil de la Langue-Françoise. Mais dautant que c'est un terme du Païs, lequel tient lieu de Nom-propre; je n'ai

[a] C'est ce que les Géographes apellent *Promontoire*.

n'ai pas été si scrupuleux que lui, qui a mieux aimé dire *Rocher*.

J'ai fait quelques Notes en divers endroits, les unes Historiques, les autres Politiques, pour égaïer la matiére. Et c'est, Lecteur, tout ce qu'il est nécessaire de vous dire ici.

FIN.



Catalogue

atalogue des Livres qui se vendent à Amsterdam chez Pierre Mortier.

D Ictionnaire Historique, ou Mêlange Curieux, de l'Histoire Sacrée & Profane par Morery, N. Edition augmentée par M. le Clerc. Fol. 4 voll.

tlas de Mr. Samson. A l'usage de Monseigneur le Dauphin, avec des Tables Geographiques &c.

tlas Maritime trés curieux.

istoires des Monnoyes de France, depuis la Monarchie jusques à present avec les Figures des Monnoyes, & leur Valeur 4. avec 1600 Fig.

eometrie Pratique sur le Papier & le terrain. Avec plus de 380 Fig. 8. 2. voll.

istoire Metallique de la République de Hollande, où l'on voit tout ce qui s'est passé en Hollande, depuis la naissance de la République jusques à present: enrichie de toutes les Medailles qui ont été frappées, & les Tombeaux des Princes &c. qui ont sacrifié leur vie pour la République 8. 3. voll.

ablettes Chronologiques des Papes, Empereurs & Roys par Marcel. 12.

ablettes Ecclesiastiques &c. par le même.

oyage de Siam du P. Tachard. avec Fig. 12. 3. voll.

ournal du Voyage de Siam en forme de Lettres Familieres. 12

Oeuvres de St Evremond. 8. 11. voll.

Remarques sur la Langue Françoise par Vaugelas avec les Notes de Corneille. 12. 2. voll.

Fables de la Fontaine. 8.

Histoire des Troubles de Hongrie depuis l'année 1655. jusques à present 12. 5. voll.

Histoire de la Revolution d'Yrlande 12. Fig.

Entretiens sur la Pluralité des Mondes 8.

Histoire des Oracles. 8.

Amours des grands hommes 2. voll. 12.

Morale du Monde 8. Lettres du Chevalier d'Her. 8.

Devoirs des Maîtres envers leur Domestiques &, des Domestiques envers leurs Maîtres de Mr. Fleury 12.

Maniere de fortifier de Mr. de Vauban, où l'on voit de quelle Methode on se sert aujourd'hui en France pour la Fortification des Places 8. 2 voll.

Jeu d'Armoiries des Souverains & Etats d'Europe, pour aprendre le Blason, la Geographie & l'Histoire

Jeu des Rois de France.

Jeu des Reines renommées.

Jeu

Jeu du Monde.
Histoire de la vie de David par l'Abbé de Choisy 12. Fig.
Histoire de Louïs XIV. en Medailles, Devises, Emblêmes. Fol.
Dialog. Satyriq, & Moraux de Mr. Petit de l'Academ. 12.
Gallanteries des Rois de France 8. 2 voll.
Recueïl de figures, Fontaines, Vases, Statues, & autres Ornemens de Versailles en plus de 200. Fig. 4.
OEuvres de Rapin 12. 3 Voll. Le Tome 3 contient ses œuvres Spirituelles.
Histoire de l'Empire Otteman. 12. Fig.
OEuvres de Scarron Complet 12.
Histoire de la Bible 12.
Commentaire de Cesar, d'Ablancourt 12.
Lucien d'Ablancourt 8. 2 Voll.
Emblêmes d'Amour 8. Fig.
Les forces de l'Europe, Contient tous les plans des Villes Fortes de l'Europe en 14. Voll. Foll.
Les Metamorphoses d'Ovide Trad. Nouvelle 12. 3 Voll. avec plus de 130 Fig.
Le Metamorphoses d'Ovide en Rondeaux avec plus de 225 Fig. 22.
Les Imposteurs Insignes. 12. Fig.
Don Quixot de la manche N. Trad. 12. 5 Voll.
Roman Comique de Scarron 12.
Description de Versaille 12. Fig.
Voyage de Constantinople 12. Fig.
Voyage du Monde de Descartes.
Etat d'Italie 12. 2 Voll.
Etat d'Angleterre 12. 2 Voll.
Memoire de Bauvais 12.
Traité des Bibliotheques 12.
Recueïl de Secrets d'Emery 12. 2 Voll.
Jeu des Fortifications,
Jeu de la Guerre.

On trouve Chez le dit Mortier un Catalogue de toute sorte de Livres Nouveaux.

SUITE



SUITE DE L'HISTOIRE DE VENISE

OU L'HISTOIRE DES USCOQUES.

E ne me mets pas à écrire l'Hiſtoire des Uſcoques, pour rendre leur nom célébre auprés de ceux qui la liront, encore moins pour ſa-aire ſimplement la curioſité de ceux qui s'aten-nt, peut-être, d'y rencontrer divers événemens ont produit, durant pluſieurs années, les cour-

ſes de Terre & de Mer, par leſquelles cette race de Voleurs a dépoüillé les pauvres Marchands, dépeuplé les Provinces, troublé le Commerce, & engagé les plus grans Princes du Monde en des guerres dangereuſes, non ſans aparence de voir encore de plus grans maux dans la Chrêtienté, ſi la prudence & l'autorité d'autrui n'euſſent été inceſſamment ocupées à les détourner, Ce n'eſt pas là mon deſſein, ni je ne voudrois pas perdre là mon temps, que je puis & que je dois emploier à des exercices plus conformes à ma profeſſion, qui m'oblige d'agir, plûtôt que d'écrire. Mais je crois qu'il eſt du ſervice de Dieu, & de l'avantage des Princes Chrêtiens, que l'on ſache ce qui a été cauſe, que par l'eſpace de 70. ans, l'on n'a jamais pû remedier aux voleries des Uſcoques : Et comment il s'eſt enfin trouvé moien de le faire en ces temps-ci, qu'ils avoient porté leur inſolence à un point, qu'elle n'étoit plus ſuportatable ; & que de neceſſité il faloit, ou la réprimer, ou voir hors de ſaiſon une guerre ouverte entre la Maiſon d'Autriche & la République de Veniſe.

Il me ſemble que la connoiſſance de ces choſes peut autant ſervir aux bons Princes, pour avoir l'œil aux mains & aux intérêts des mauvais Miniſtres en de pareilles ocaſions, & pour ne ſe pas laiſſer tromper au préjudice de leur réputation & de leurs Etats : que ſufire pour confondre ceux qui, parce qu'ils participent honteuſement à la proie, ont coûtume de celer la vérité aux autres, préférant un gain trés-injuſte à l'honneur, & au ſervice de leurs Maîtres Joint que cette inſtruction ſera bonne pour faire voir à tout le

Monde, que quand les Princes disent, & font
qu'il faut, & se servent d'un instrument fidéle
capable, le tems & la commodité manquent aux
arrons, qui molestent & endommagent leurs
oisins, & causent souvent de trés-dangereuses
uerres. Ce-sont là les éguillons qui m'ont
cité à vouloir bien entreprendre ce travail, n'en
oiant point d'autres qui fussent dans ce dessein,
it parce que la matiére leur sembloit être trop
sse, ou parce qu'ils n'en étoient pas informez
mme moi, qui ai eu plusieurs ocasions d'en apren-
e quelque chose d'essentiel. D'ailleurs, je suis,
par nature, & par devoir, éloigné de toute au-
passion, que de celle que j'ai pour la paix en-
les Princes Chrêtiens, le repos & la sûreté du
uvre peuple, & le salut de tant d'ames, qui
perdoient, tant de ceux qui exercoient le
audit & dannable métier de la Piraterie; que
eeux qui, sans sans avoir le temps de se recom-
nder à la miséricorde de Dieu, étoient misérable-
nt massacrez par ces cruels Assassins. Car c'est
si que Paul Jove les a apelez, il y a déja tant
nnées.

Le Lecteur jugera bien qu'il ne doit pas aten-
d'un Ecrivain qui marche sur ces traces,
descriptions curieuses de petites avantures,
de cas merveilleux; bien que, peut-être, nôtre
toire en raporte quelques-uns, qui pourront
metre en paralelle avec les Narrations que les
ecs nous ont laissées des Faits des Larrons
gipte, ou de telles autres Fables. Mais il verra
discours simple & sans art qui roulera sur les
sidérations que j'ai marquées, & ne tendra qu'à
ilité publique.

Pour commencer donc avec l'ordre requis, je dirai premiérement quels sont les Uscoques ; ce que signifie ce nom ; où est leur retraite ; combien ils ont coûtume d'être, & quand ils ont commencé leurs voleries. Aprés cela, je montrerai pourquoi ils étoient persécutez par les Venitiens, même dans un tems qu'ils portoient tout respect à leurs Vaisseaux, & qu'ils ne molestoient que les Turcs, ou les Juifs ; & comment, à force d'être irritez par des suplices (car tous ceux qui tomboient entre les mains des Venitiens, étoient mis en spectacle au gibet) poussez d'un esprit de vangeance, ou de rapine, ils commencérent de piller les Vaisseaux, sacager les Villages, & massacrer les Sujets de Venise. De sorte que la Republique fut contrainte de les poursuivre, non seulement sur Mer, comme elle faisoit auparavant, mais encore jusque dans les Terres, les Châteaux & les Villes, où il se réfugioient. sans regarder à qui apartenoient ces Lieux ; ni se soucier d'autre chose, que d'ôter du monde des Assassins, qui devenoient tous les jours plus fiers, plus barbares, & plus sanguinaires. Et tout cela menaçoit d'une guerre ouverte entre les Princes Chrêtiens, si le Pape Clément VIII. prévoiant le péril, n'eût interposé à temps son autorité, & ses sages conseils, pour empêcher que, pendant que la Hongrie avoit la guerre avec le Turc, ces nouvelles semences de discorde ne jétassent les Chrêtiens dans de plus grandes risques. D'où s'ensuivit enfin l'Acommodement, que l'on desiroit, lequel sera aussi le terme, auquel cette Relation doit arriver avec l'aide Divine, suivant l'ordre que je viens de marquer.

Les

Les Uscoques sont des gens de Dalmatie, qui, ...it pour des crimes commis, ou pour ne pou... ...oir plus suporter le joug tirannique de leur Prin... ..., se sont retirez dans les Terres d'un Prince ...oisin. Et c'est ce que signifie le mot, *Scoco*, ...i veut dire proprement, *Transfuge*. Il n'y a ...s encore cent ans que ce nom, qui n'avoit ...ncore rien d'infame, commença de faire bruit ...ns le monde. Car les Turcs, alors répandus ...ns la Hongrie, la Grece, la Bulgarie, la Servie, ... la Rascie, troublant les confins de la Croatie ... de la Dalmatie, plusieurs gens de cœur, qui ...e pouvoient plus vivre sous la Tirannie Otto... ...ane, se ressouvenant d'être nez dans la Foi de ...Evangile, se retiroient de leur païs, déja enva... ... par les ennemis, dans quelque place forte des ...hrêtiens, d'où ils faisoient chaque jour quelque ...ourse sur les Turcs, la douleur d'avoir perdu ...ur Patrie & leur biens leur servant d'éguillon; ...tre la routine qu'ils avoient des passages, & ...s intelligences secrétes, qu'ils entretenoient avec ...urs parens & leurs amis.

La premiére, & la plus considérable Place, ...ue les Uscoques choisirent, comme leur pa... ...issant la plus commode pour faire leurs surpri... ...s, fut la forteresse de Clissa, bâtie au dessus ...e Spalatre, peu éloignée des anciennes ruines ...e Salone, & trés-forte d'assiéte. Quiconque ...n est Maître, tire de gros droits des Marchan... ...ises que l'on porte en Mer, n'y aiant qu'un ...ul chemin fort étroit par où l'on y puisse de... ...cendre des Montagnes de la Morlaque. Pierre ...rusich, qui en étoit alors Seigneur, & Feuda... ...ire de la Couronne de Hongrie, la croiant

imprenable à cauſe de ſa ſituation, y donnoit retraite aux Uſcoques, d'autant plus volontiers qu'il jugeoit inconſidérément, qu'il pouroit, par leur moien, ſe métre plus en ſûreté, & peut-être même étendre ſes confins, & s'enrichir des dépoüilles d'autrui. Mais il lui ariva tout le contraire. Car les Turs irritez par de continuelles pertes s'aviſérent en l'an 1537. d'aſſiéger Cliſſa. A quoi, ils n'euſſent peut-être, jamais penſé, atendu la dificulté de l'entrepriſe, ſi Cruſich ſe fût contenté de ſe maintenir, ſans provoquer la Guerre. Ce qui peut aprendre aux petits Seigneurs, à ne ſe pas atirer l'indignation des Grans, par trop de confiance en leurs forces, ou en la protection des autres Potentats, dautant que d'ordinaire ces eſpérances ſont trompeuſes. Mais Cruſich voiant l'orage qui alloit fondre ſur lui, ne laiſſa pas d'avoir le temps d'implorer & de recevoir les ſecours du Pape Paul III. & de l'Empéreur Ferdinand, avec leſquels s'étant mis à détruire deux Forts, que les ennemis bâtiſſoient, pour mater Cliſſa par un long Siége, il fut tué dans un aſſaut donné à l'improviſte par les Turcs, qui montrant la tête aux habitans les épouvantérent ſi fort, qu'ils reſolurent auſſi-tôt de ſe rendre, déſeſpérant de pouvoir réſiſter davantage.

Durant ce Siége, qui dura plus d'un an; il ſe paſſa une choſe mémorable, dont il ne me ſemble pas hors de propos de parler ici, perſonne encore ne l'aiant fait. Il y avoit dans le Camp ennemi un Turc, nommé *Bagora*, d'une taille fort haute, & d'une force redoutable. C'étoit un nouveau Goliat, qui défioit tous les jours ceux de la Place en duel, & leur reprochoit leur baſſeſſe

feſſe de cœur, & la clôture de la muraille. Ces gens rougiſſoient de honte, mais ils n'oſoient ſortir de leurs retranchemens, retenus, peut-être, par les défenſes de leur Capitaine, ou, peut-être, par une crainte bien fondée. Enfin, un Page de Cruſich, nommé *Milos*, s'aviſa de lui demander la permiſſion de combatre contre Bagora, diſant à ſon Maitre, qui le blâmoit comme téméraire, atendu l'inégalité de ſes forces, qu'il eſpéroit, avec l'aide de Dieu, vaincre ce Turc : & qu'en tout cas, s'il avoit du pire, ce ne ſeroit ni grand perte, ni grand deshonneur pour les Chrêtiens, qu'un Turc ſi fameux eût eû l'avantage ſur un jeune garçon. Véritablement, ce Page étoit choiſi de Dieu, comme un autre David contre Goliat, pour dompter l'orgüeil de *Bagora*. Car étant allé au Combat avec les priéres & les ſouhaits des Chrêtiens, d'un coup de ſabre, qui fut, peut être, le premier de ſa vie, il coupa net une jambe à ſon ennemi, qui pourtant ne laiſſa pas de ſe tenir ferme ſur la cuiſſe gauche, & de ſe manier avec tant de furie, que le brave Page, quoiqu'il ſautât à l'entour de lui pour achever la victoire, ne pouvoit plus l'aprocher pour lui donner aucun autre coup, mais avoit fort à faire de ſe garder de ceux de ce Turc enragé ; qui enfin en déchargea un avec tant de violence, bien qu'à faux, à cauſe de l'agilité du Page, qu'il n'eut plus la force de reſter ſur ſa jambe coupée, ni ſur l'autre, mais tomba ſur le viſage, & laiſſa pareillement tomber ſon ſabre. Néanmoins quelques-uns raportent qu'il ſe jéta volontairement, en diſant à Milos, qui le batoit de loin avec des échasses, de ne le pas tuer comme un chien, mais

comme un homme de guerre. La tête lui fut donc coupée avec son propre sabre, puis fut portée avec des cris de joie à Clissa. Mais la perte de cete Place, qui arriva peu aprés, fut cause que la joie ne fut pas longue.

Par la prise de Clissa les Turcs gagnérent un passage, pour faire sans nul empêchement des courses par toute la Dalmatie, & par toute la Croatie. Ils entrérent premiérement dans le Territoire de Zara, l'important Château de Nadin, qui y est situé tout au milieu, s'étant rendu en ce temps-là par trahison. Mais les Uscoques qui restoient du malheureux Siége de Clissa se réfugiérent à Segna, qui est une ville située à l'opofite de l'Isle de Veglia, tout au fond du Golfe Flanatique, apelé aujourd'hui par corruption le *Quarner* ou *Carner*, à cause des montagnes de la Carnie (*a*) qui y excitent des tempêtes continuelles, trouvant cete Place propre à leurs desseins, comme étant forte par son assiéte, & perfectionnée par l'art. Car du côté de Terre une Armée n'en pouvoit aprocher, & il n'y avoit pas moien d'y conduire de la Cavalerie, encore moins des Vivres & de l'Artillerie, à-cause des Bois & des Montagnes: Et par Mer, il n'y avoit aucun Port capable de contenir même une petite Armée. D'ailleurs, il étoit dangéreux de rester sur ce Canal, non pas même en plein Esté, parce que le vent de Nord y souffle trés souvent; & selon l'opinion commune (bien que ce semble être une fable) peut être excité à point nommé par les Gens du Païs, qui n'ont qu'à alumer un grand feu dans une certaine caverne des Montagnes, lequel par quelque secret de la Nature réchaufant les veines

(a) *C'est le Frioul.*

'eines de la terre, fait que, comme de dépit, ou de louleur, elles pouſſent, par des ouvertures cachées, des exhalaiſons furieuſes, qui cauſent un vent impétueux & périlleux dans ces petits Canaux.

En ce temps, Segna apartenoit aux Comtes *Frangipani*, qui poſſédoient dans le Païs d'alentour un grand Etat, mais aujourd'hui trés-petit, atendu que la vertu Militaire ne s'eſt pas rencontrée dans eur poſtérité. C'eſt pourquoi, les Turcs ſe laiſſérent entendre qu'ils vouloient cete Ville, comme apartenante au Roiaume de Hongrie, dont Soliman prétendoit avoir juſtement le titre, comme aquis par le Droit des armes, d'autant plus qu'il en tenoit déja la Capitale. Mais l'Empéreur Ferdinand, alarmé de ce bruit, outre l'exemple tout récent de Cliſſa, pour ne pas laiſſer davantage entre les mains d'un foible Seigneur une Place ſi importante, non ſeulement au bien de ſes Afaires, mais encore au repos de toute l'Italie, prit ſagement la réſolution de l'unir à ſa Couronne, afin qu'elle fût plus en état de ſe défendre dans l'occurrence. Il ofrit donc céte retraite avec une paie conſidérable aux Uſcoques, qui étant des gens feroces, & faits non ſeulement à marcher, mais encore à courir de pié ferme par les Bois, & par les Rochers, ſembloient être capables d'écarter les Turcs de ces Confins, & de leur faire deshabiter la Lique & la Corbavie, Provinces, d'où l'on avoit à craindre les maux les plus proches. En éfet, cela ne lui réuſſit pas mal alors. Les Uſcoques ſe mirent à batre l'ennemi par des ſorties ſubites, & à le déſoler par leurs ſtratagémes. Mais ils ne furent guére à changer la gloire des armes en lar-

cins & en pillages sur les Chrêtiens. Ce qui les rendit odieux à tous leurs Voisins. Le Page, qui avoit aquis tant d'honneur par la défaite de Bagora, devenu alors merveilleusement fort de corps, soüilla sa réputation par le brigandage, dont il fit métier à Segna, & finit sa vie sur un gibet à Zara. Les autres, profitant de la commodité de la Mer, & de certaines routes détournées, où il étoit trés dificile de les suivre, avoient amené l'usage de quelques barques trés-legéres, avec lesquelles ils côtoioient la Mer, & métoient le butin qu'ils faisoient sur Terre, à couvert de toute surprise des Turcs, en le cachant dans les buissons, & même dans l'eau, pour l'en tirer aprés dans leurs pressans besoins. Avec ces mêmes barques, ils assailloient encore de nuit les Navires des Marchands, ou dans les Forts mêmes, ou en d'autres Lieux commodes. Et quoiqu'ils dissent du commencement, qu'ils n'en vouloient ni aux biens, ni aux personnes des Chrêtiens, mais seulement aux Juifs & aux Turcs, bien souvent ils les emmenoient tous également. Par où la Navigation étoit empêchée, & le Commerce interrompu. Cependant, il se faisoit à Constantinople des plaintes & des menaces contre les Venitiens, comme ceux qui devoient, suivant les conditions de la paix, rendre la Navigation du Golfe Adriatique libre & sûre pour les Marchands & les Sujets du Grand-Seigneur. Car Soliman ne feignoit point de dire, qu'il vouloit envoier son Armée, pour exterminer les Uscoques, & nétoier le Golfe : & ses successeurs continuérent toûjours les mêmes protestations. D'où l'on aprehendoit

hendoit qu'il n'arivât quelque grand desastre à la Chrêtienté.

Pendant que la Republique représentoit ces dangers au Pape, afin que par son autorité il disposât l'Empereur à y remédier : ses Ambassadeurs en faisoient de continuelles instances à la Cour de ce Prince. Et dans le même temps elle faisoit poursuivre les Uscoques en tous endroits, tantôt par des Fûtes, tantôt par des Galéres, tantôt par des barques armées. Et tout autant qu'elle en pouvoit atraper, elle les faisoit tous pendre, tant pour le châtiment de leurs crimes, que pour montrer à la Porte le soin qu'elle avoit d'observer les Conventions, pratiquant de main en main que cete Cour en fût bien informée. Cependant, les ofices qui se faisoient à celle de l'Empereur, produisoient aussi quelque éfet, ou plûtôt quelque tempérament, qui modéroit la violence des Uscoques, seulement pour quelques jours Car les choses retournoient bien-tôt au premier état, dautant que la Maison d'Autriche, qui avoit plusieurs autres dépenses à faire, ne les paioit pas au temps qu'il faloit. De sorte que la nécessité les pressant, ils tâchoient de vivre de pillage.

Les Capitaines qui gouvernoient Segna, en partie ne croioient pas les en devoir empêcher, parce qu'ils ne leur donnoient point d'argent : & en partie ne le vouloient pas, dautant qu'ils s'enrichissoient aussi, en participant au butin D'ailleurs, les Uscoques avoient, tant à la Cour de Gretz, où leurs Afaires se traitoient à cause du voisinage, qu'à celle de l'Empereur, beaucoup de Fauteurs, dont quelques-uns étoient

portez de peu d'afection pour les Venitiens ; les autres, à ce qu'on disoit, se laissoient corrompre par les presens de ces Larrons. Si bien qu'il ne restoit plus d'espérance d'extirper céte méchante race, ni de métre fin à tant de miséres, sinon dans les Armes. Encore étoient-elles de peu d'éfet pour diverses raisons. Premiérement, à cause de la qualité du païs, plein d'Ecueils, de petites Isles, de Ports, & de caches, lequel pour cela a été de tout temps un nid de Corsaires, & étoit trés commode aux Uscoques, qui, dés qu'ils se voioient donner la charge, se sauvoient avec des barques fort legéres, & plus petites que celles des Venitiens, en des Lieux où de plus grandes ne pouvoient pas aborder, ou qui se jétoient à terre, & sautoient comme des Chévres (tant ils étoient adroits & dispos) sur les roides rochers de la Dalmatie, sans qu'il y eût personne qui pût les y suivre. Outre cela, ils étoient favorisez de quelques Sujets de Venise mécontens, avec qui ils avoient une espéce de parenté, & une liaison d'amitié jurée. Aussi, se gardoient-ils bien de leur faire ni dommage, ni déplaisir : au contraire, ils les invitoient souvent au partage de la proie, quand ils avoient à ataquer quelques Vaisseaux Marchands. Et c'est par là qu'ils avoient toûjours des Espions fidéles & des avis certains, avec des signaux secrets de feux & de fumée, qui leur indiquoient où étoient leurs Perſécuteurs, afin qu'ils s'en gardassent Outre que les Venitiens étoient mal servis des Esclavons & des Croates, dont ils loüoient les barques, parce que ces gns respectoient les Uscoques, ou par amitié,

té, ou pour quelque liaison de parenté entre eux, ou pour être de même Nation ; ou enfin de crainte que les moindres maux qu'ils leur feroient, ne fussent vangez par la mort de leurs parens, & par le sacagement, ou l'embrazement de leurs maisons. Car les Uscoques répandoient par tout cete terreur à leur avantage.

Mais une autre raison plus importante rendoit inutiles les soins & la dépense des Venitiens. Car ils avoient beau faire mourir beaucoup d'Uscoques, le nombre ne s'en diminuoit pas pour cela. C'étoit comme une tête d'Hidre, qui renaissoit aprés avoir été coupée, & se multiplioit de son propre sang. La cause de cela étoit que Segna commençoit d'être la retraite de toute sorte de Malfaiteurs, qui passoient tous sous le nom d'Uscoques, & s'étoient déja divisez en deux Bandes, l'une des Stipendiaires, & l'autre des Avanturiers, laquelle ne comprenoit pas seulement les Sujets du Turc, mais encore ceux de Venise, qui s'étoient sauvez des Galéres ; ou qui craignant la juste punition de leurs crimes se refugioient à cet Azile ; ou qui s'y établissoient volontairement ou par un mauvais naturel, ou par un desir de voler. Motif, qui atiroit tant de gens, que Segna ne pouvoit plus les contenir, & qu'il faloit qu'ils se retirassent dans les Châteaux d'Ottosaz, Moschenizze, Bunizze, Brigne, & autres Lieux voisins, d'où ils étoient appellez, quand on avoit à faire quelque sortie par Terre, ou par Mer. Et toutes les fois que quelqu'un de ces Voleurs, de quelque condition qu'il fût, venoit à mourir, sa veuve, ou par Loi, ou par Coutume, se remarioit aussi-

tôt à un autre de la même bande, lequel, sans autre façon, succédoit au gouvernement de la famille, & à la proprieté des biens. Enfin, le métier de voler étoit devenu si commun, que les propres Habitans de Segna, qui vivoient auparavant modestement, ou de leur travail, commençoient de prendre goût à cete vie; & que ceux qui tenoient à déshonneur de se mêler avec les Larrons, pratiquoient de tenir chez eux quelque Valet, qui allant à la picorée avec les autres, raportoit sa part à la Maison. D'autres donnoient la nouriture & tout le nécessaire à des pauvres, à condition d'avoir leur butin: Ainsi, chacun avoit son intérêt Et d'ailleurs, les Femmes acoutumées à la bonne chére & aux habits d'écarlate & de soie, sans manier la quenoüille, ni le fuzeau, éguillonnoient sans cesse leurs maris au brigandage, leur reprochant leur faineantise, & se plaignant des besoins du Ménage.

Mais tout ce nombre ne montoit jamais à plus de 5. à 600. hommes de service, & il est incroiable avec combien de risques & de furie ils assailloient les Turcs, tantôt dans les Marchez, tantôt dans leurs Nôces, tantôt à la Campagne, & tantôt dans leurs propres maisons, d'où ils emmenoient toûjours plusieurs prisonniers, force bétail, & par fois quelque cheval. Car il ne se trouvoit point d'autre proie dans un Païs misérable & tirannisé. Enfin, la Lique & la Corbavie devinrent désertes en peu d'années, les habitans s'en retirant en des Lieux fortifiez, & ne cultivant que les Terres contiguës. Et comme ils s'assûroient par de bonnes sentinelles, qui découvrant quelque troupe d'ennemis, pouvoient leur en donner

l'avis

l'avis si à point qu'ils avoient le temps de se retirer avec leur bétail en lieu de sûreté, cela fit que la proie en fut plus dificile & plus rare: Outre qu'elle coûtoit souvent bien cher aux Uscoques, sur tout depuis que les Turcs, pour se garantir de leurs courses, eurent mis sur pied une Milice, qu'ils apellent les *Martelosses*, race encore plus méchante & plus barbare que les Uscoques mêmes. Les *Martelosses* se servent des propres maisons des Chrêtiens Esclaves, ou Sujets des Turcs, & celles qui ont un homme dans cette Milice, joüissent de certains privilé-ges. Outre la permission qu'il ont de vivre du bien d'autrui, ils dépoüillent les amis & les ennemis, & font des massacres abominables. Car ils vont par troupe, rodant le païs, & s'ils trouvent des Chrêtiens, ils les font esclaves, & les ménent vendre aux Turcs, en des quartiers éloignez; & quand ils peuvent atraper des Turcs ils en font le même usage.

Les courses de terre étant donc très-infructueuses aux Uscoques, ils tournoient plus volontiers vers la Mer, où, sous prétexte d'endommager les Turcs & les Juifs, ils faisoient, comme la faux, paquet de toute herbe. Ils furent néanmoins long temps, qu'ils épargnerent fort les Isles & les peuples de Dalmatie, pour s'en conserver la bienveillance & la partialité, qui leur servoit souvent pour avoir une retraite, ou pour être avertis des dangers, ou pour être secourus dans la faim. Ils ne prenoient point de pain, le vin, ni de chair des Isles, ni des Barques de Dalmatie, qu'ils n'en eussent grand besoin, & ils paioient tantôt bien, tantôt mal, selon qu'al-

qu'alloit leur butin, qui néanmoins étoit fréquent à cause de la multitude des Vaisseaux qui passoient tous les jours du Levant à Venise, & de Venise au Levant, par le Golfe Adriatique.

Mais aussi céte proie commença d'être plus rare, quand la République eut résolu que les Vaisseaux d'importance fussent escortez de Galeres, puis d'en envoier un de Marchandise devant & derriére à l'Echelle de Spalatro, pour y charger les Marchandises, & tous les Juifs & les Turcs. Et quand le besoin étoit plus pressant, céte Galére, pour plus grande sûreté, étoit acompagnée d'une ou de plusieurs autres. Céte nouvelle dificulté augmenta la faim & la rage des Uscoques, & dés lors ils commencérent de maltraiter encore ceux à qui ils avoient porté auparavant quelque respect. Et comme les rats, pressez de la faim, se hazardent de ronger le fromage dans la Trape: De même la nécessité faisoit que les Uscoques s'exposoient à tous les dangers. Si bien qu'ils rencontroient souvent ou le gibet, ou les chaines.

En ce temps-là, les Isles de Veglia, d'Arbe & de Pago, & les Rochers de Zara soufrirent de si grandes pertes, que peu s'en falut que la désolation ne s'y mît, Plusieurs Villages furent abandonnez, les troupeaux de bétail, qui étoient nombreux, se dispersérent, & les Habitans vouloient, par desespoir, abandonner le Païs. Ceux qui étoient propres aux armes, & aux fatigues, coururent vîte s'enrôler sur les Fûtes longues, que la République faisoit armer au nombre de 30. comme plus propres, que tout autre

tre Vaisseau, à poursuivre les Larrons dans les Canaux étroits, & dans les Plages peu profondes. Ce qui désespéroit encore plus les Uscoques, qui n'étoient point paiez de l'Empereur. De quoi ils se prenoient en partie à l'Archiduc de Gretz, Segna étant une Frontiere particuliére de ses Etats, bien que ce soit une piéce du Roiaume de Hongrie. D'ailleurs, le Païs n'avoit aucune commodité pour l'Agriculture, ni pour tout autre Métier. Les courses de Terre étoient pleines de danger, & presque sans profit. Celles de Mer, pour les causes que j'ai dites, ne conduisoient pas toûjours à la proie, mais souvent au gibet. De sorte que les Uscoques enragez de ne pouvoir rassasier leur faim avec le manger, l'assouvissoient avec le sang & le carnage.

Outre le dommage que les Sujets de la Sérénissime République recevoient des Uscoques, & les plaintes continuelles qu'eux & les Marchands, qui étoient souvent dévalisez, portoient à Venise, le Grand-Seigneur & ses Ministres, comme j'ai déja dit, s'irritoient toûjours davantage, & témoignoient un profond ressentiment, protestant que si la République n'y remédioit, ils le feroient eux-mêmes. Les Venitiens au contraire, procédant avec leur prudence ordinaire, outre le soin qu'ils aportoient incessamment à poursuivre & châtier ces Voleurs, faisoient encore de continuelles instances à l'Empereur, de ne point soufrir une si grande injustice dans ses Etats, ni permétre, au préjudice de sa Dignité & de l'opinion perpétuelle, que le Monde avoit eüe de l'intégrité de la Maison d'Autriche,

d'Autriche, que l'on donnât retraite dans ses Etats à des Scélerats, & à des Corsaires publics. Les Papes y joignoient leurs ofices, mûs en partie de la crainte de voir quelque guerre entre les Princes Chrêtiens, prévoiant bien qu'à la fin les Venitiens se lasseroient de tant d'insultes; & poussez en partie de leur propre intérêt, dautant que les Marchands d'Ancone, & des autres Villes de la Marche & de la Romagne, n'étoient pas plus respectés, & qu'ainsi le Commerce étoit troublé au grand dommage de leurs Gabelles, & à la ruine de leurs Sujets. Les mêmes raisons excitoient les Rois d'Espagne à faire les mêmes plaintes, à l'ocasion des Napolitains, qui aiant coutume de porter à Venise vins, grains, amandes, & autres Marchandises de prix, étoient mal-assûrez contre la rapacité de céte Canaille. Outre qu'ils tenoient à grand deshonneur, que le Monde vît que la Maison d'Autriche retiroit & ptotégeoit des Larrons publics, tenus pour infames par toute l'Europe & hors de l'Europe.

Mais il y avoit encore une autre raison, qui faisoit desirer fortement au Pape & au Roi d'Espagne que l'on mît un frein à ces Voleurs. C'est que pendant que les Galéres de Venise étoient ocupées à les poursuivre, elles ne pouvoient, comme elle faisoient auparavant, secourir à temps leurs Places de Mer, contre les Corsaires de Barbarie & de Gréce; qui en devenant plus hardis, venoient tous les ans au temps des Foires, d'où ils emportoient toûjours un riche butin, outre quantité d'Esclaves, qu'ils faisoient presque à coup sûr, ces Mers ne pouvant être tenuës

tenuës libres par d'autres Vaisseaux, soit à cause des Ports, qui en sont peu fréquentez, ou de l'ancien Domaine, que l'on a toûjours laissé aux Venitiens sur le Golfe. Nom, que comprend tout cet espace de Mer, qui est renfermé entre Otrante & la Valone, en tirant vers le Ponant jusques à Venise.

Toutes ces raisons déduites à l'Empéreur, & par le Pape & par le Roi d'Espagne, ne produisoient à sa Cour, que des aparences d'indignation, & des promesses spécieuses de remédier éficacement au désordre. Mais on voioit dans le secret, que le mal, qui se faisoit aux Venitiens, plaisoit aux Ministres corrompus de ce Prince, mais, peut-être, encore plus la part qu'ils avoient à toutes les prises. Il vint néanmoins par fois des Commissaires à Segna, avec ordre de régler céte Milice, ou plûtôt céte troupe de Corsaires L'on en pendit à la passade quelques-uns, &, peut-être, les moins coupables. L'on vendit quelques Vaisseaux, & quelques Marchandises de peu de prix. L'on donna au Capitaine de Segna des ordres publics de ne point laisser sortir les Uscoques, & de ne les point recevoir aprés leurs sorties. Ce qui fit que ces Larrons furent un peu plus modérez durant quelques mois, mais aprés cela ils firent pis que jamais, comme pour se récompenser du tems perdu. Et bien que le Capitaine, pour montrer qu'il exécutoit l'ordre de l'Empereur, affectât par fois de leur fermer la porte au nés, & même de faire quelque décharge d'artillerie sur eux, (mais pourtant sans les blesser,) afin que l'avis en allât aux Isles Venitiennes; de là à l'Armée, puis à Venise;

nise ; néanmoins il les introduisoit de nuit, avec leur proie, dont il avoit la meilleure part, & les renvoioit chez eux avec loüange, & ce qui leur faloit pour se réjoüir quelque peu de jours avec leur famille ; Aprés quoi force leur étoit de retourner à la picorée, ou de mourir de faim. Car ces misérables contribuoient tant pour assouvir l'avidité de leur Capitaine, & de quelqu'autre, qui leur commandoit, & pour entretenir la faveur de quelques Ministres de l'Empéreur, & de l'Archiduc de Gretz, qui sans doute étoient de ces gens qui faute de foi se soucient peu de la Bulle *In Cœna Domini*, ni des autres Censures : qu'il ne leur restoit jamais qu'une trés-petite partie de leur proie, comme il est aisé de le juger par la misere où ils ont toûjours vécu. Et jamais il ne s'en est vu un seul qui soit devenu riche, bien au contraire l'on a oüi dire à un vieux Uscoque estropié, que de son temps il s'étoit trouvé à tant de proies, que sa part, de compte fait, en gros, montoit à plus de 80000 écus, & néanmoins il étoit à pourrir dans un lit sans nulle assistance, & réduit à la mendicité, la Justice Divine le voulant ainsi ; & il a été souvent raporté, que quelques Marchands dévalizez étant alez à la Cour de ces Princes pour se plaindre & demander quelques réparations de leurs pertes, avoient reconnu sur les femmes des principaux Ministres les Joiaux & les autres choses de prix qu'on leur avoit dérobées. C'est ainsi que les meilleurs & les plus justes Princes sont souvent déçus par de mauvais conseils, & que leur reputation est denigrée par des Ministres qui abusent de leur clémence.

(*a*) L'on

(a) L'on fait un capital de gloire à la Maison d'Autriche, de ce qu'aiant dominé par l'espace de plus de 300 ans de si grands Etats, il ne lui est arrivé que trés-rarement, ou même jamais, de punir les fautes de ses Ministres, de mort, ni de confiscation de leurs biens, quoi que mal aquis. Mais ceux-là méritent, peut être, plus d'être estimez prudens, qui récompensent libéralement les bons services, mais aussi punissent sévérement ceux qui manquent à leur devoir. Personne ne pourra blâmer l'Empéreur Rodolphe d'avoir ôté la liberté & les biens à George Popel, l'un des plus qualifiez & des plus riches Seigneurs de Boheme, (si ses fautes étoient vraies) Au contraire, l'on pourroit desirer qu'il en usât de même contre deux autres Ministres chassez nouvellement de sa Cour, lesquels ont été les fauteurs des plus pernicieux conseils. Néanmoins il ne s'est pas encore divulgué, s'ils ont été aussi les fauteurs des voleries des Uscoques. Mais si quelque jour on publie les procés, que l'on dit avoir été faits par les Généraux Venitiens, en tirant de diverses dépositions des coupables condamnez à mort les noms de leurs Protecteurs particuliers, & comment ils en gagnoient la faveur, peut-être que l'on découvriroit des choses, qui feroient rougir bien des gens, & dont les Princes entreroient en connoissance des fraudes, par où leur honneur & leur service ont été trahis durant tant d'années.

Les Uscoques se maintenoient à force de presens, & rendoient inutiles toutes les instances que l'on faisoit pour réprimer leur audace ; & les inté-

(a) Bonus, incautus, optimus venditur Imperator. *disoit Dioclétien. Vopisc.*

téressez ne recevoient pour satisfaction que des démonstrations aparentes. Du reste, l'on donnoit pour excuse, que c'est l'ordinaire des Confins de produire toûjours des gens méchans : & que Segna aiant à défendre de longues Frontiéres contre le Turc, on ne pouvoit pas éplucher les choses de si prés, ni châtier tous les crimes avec la rigueur de la Justice, de peur d'exterminer des gens de main, dont on avoit besoin pour cette défense. L'on aléguoit l'exemple des (a) Cosaques, qui habitant de certaines Isles inaccessibles du Boristéne, & s'étant ligués avec les Polonois, les Moscovites & les Tartares, endommagent par mer & par terre les Villes & les Vaisseaux des Turcs, sans que l'on ait jamais pû les exterminer. Que bien qu'ils dépendent principalement de la Pologne, & reçoivent d'ordinaire leur Capitaine de la main de ce Roi, à qui ils obéïssent ; néanmoins quand il vient de Constantinople, ou de la Tartarie de (b) Precop, des plaintes des déprédations & des incendies qu'ils font trés souvent vers (c) Moncastre, & les autres Places Maritimes de la Moldavie, où il y a garnison Ottomane, & où il se tient de célébres Marchez, le Roi de Pologne a coutume de répondre qu'il n'a pas le pouvoir de les réprimer, & du reste ne donne que des esperances & des paroles.

Les Cosaques (il est bon d'ajoûter ceci, puisque nous en sommes venus à parler d'eux) habitent, comme nous avons dit, les Isles du Boristéne,

(a) Kosac en langage Russien signifie soldat vagabond : Ainsi les Cosaques ressemblent fort aux Uscoques.

(b) C'est la Petite Tartarie.

(c) Ville à l'embouchure du Niester.

risténe, qui tout abondant qu'il est en eau, néanmoins ne se navige point, à cause de son extréme rapidité, & des écüeils & rochers dont il est tout plein. Mais les Cosaques le traversent, partie à la nage, partie avec de trés-petites (a) barques, faites d'une seule piéce de bois fort dur creusé, ou de cuir boüilli, de peur qu'elles ne se brisent contre les écüeils. Il ne fait pas bon pour ceux qui n'ont pas la pratique du païs d'aprocher de leurs cavernes, où, pourvû qu'ils aient des vivres, ils ne craignent la furie, ni la puissance de pas un ennemi. Dans les Isles, ils gardent leurs femmes & leurs enfans sous des Cabanes mal agencées, & quand ils sortent, ils laissent toûjours une partie de leur Milice pour faire la garde. Ils sont d'ordinaire environ 5000 combatans, tenus pour si braves gens, & si justes dans la distribution du butin, que quelques Nobles-Polonois trouvent que c'est une bonne Ecole, pour faire élever leurs enfans dans la Discipline Militaire.

Les Ecrivains Polonois les appellent Nisoriens, parce que le Boristéne, que les peuples voisins appellent Niéper, a chez eux le nom de Nis. De sorte que *Nisoriens* veut dire habitans du Boristéne; au lieu que le nom de Cosaques, ou Casaques est plus général, les Polonois le donnant à la Cavalerie-legére. En temps de guerre, le nombre des Cosaques s'augmente merveilleusement, dautant que force gens se joignent volontiers à eux, soit à cause de la réputation de leur bravoure Militaire, ou de l'espérance du butin, qui fait qu'il leur vient encore beaucoup des propres

(a) Ils apellent ces Barques Caïcs.

propres sujets du Turc, & non seulement des Moldaves & des Valaques, mais même des Tartares, & particuliérement ceux qui habitent le long des riviéres de la Mer-Noire, (*a*) comme ceux d'Orzunia & de Bialograd.

Mais pour retourner à nôtre sujet, quoi que les Impériaux montrassent par l'exemple des Cosaques, qu'il étoit nécessaire de soufrir dans les lieux de frontiére les gens de proie, & que les Uscoques leur servoient à défendre des frontiéres importantes, à la garde desquelles nulle autre sorte de gens ne seroit jamais si propre, vû la dificulté des Montagnes, ils ne laissoient pas de prométre de donner de tels ordres au Capitaine de Segna, que ceux d'entre les Uscoques, qui endommageroient les confins des Venitiens, ou molesteroient les Chrêtiens de façon ou d'autre, fussent punis. Mais le Capitaine ne manquoit point de dire, qu'il ne pouvoit pas exécuter ces ordres pendant qu'on manquoit au paiement, sans quoi il étoit impossible d'entretenir céte Garnison, qui d'ordinaire coûtoit 20000 ducats par an. Et personne ne se mit en peine d'assigner un fond, d'où l'on pût tirer céte petite somme, pour faire cesser les plaintes & les excuses. Bien loin de là quand l'Archiduc Charles, puis Ferdinand son fils, au temps de leur résidence à Gretz, mus, ou de l'intérêt de leurs Sujets, ou de l'honneur de leur Maison, ou de leur propre conscience, comme Princes qui étoient doüez d'une probité singuliére, demandoient à l'Empéreur, que tant d'infames Vols ne fussent plus tolérez, & que l'on envoiât la

(*a*) Ou, Pont Euxin.

la paie à temps, pour ôter tous les prétextes aux Voleurs, & leur métre un frein, on leur répondoit, qu'ils prissent le soin de paier eux-mêmes, comme étant sur les lieux, & réglassent les choses à leur mode. Mais les Archiducs répliquoient, que Segna apartenant à la Hongrie, c'étoit à céte Couronne de paier les Uscoques, & non pas à eux, qui avoient tant d'autres Places à garder contre l'Ennemi commun. Toutes ces défaites retardoient le reméde, que l'on ne pouvoit pas refuser avec honneur, mais que l'on ne se soucioit pas d'apliquer pour de certaines raisons.

Cependant, les Venitiens suportoient tant de véxations avec une prudente patience, résolus de tenter toutes choses, avant que d'en venir à une guerre ouverte, dont ils avoient horreur pour trois causes, 1. Parce qu'ils voioient que le mal en tomberoit sur les Sujets innocens de l'Archiduc, dont ils savoient que la plûpart détestoient les excés des Uscoques, déja abominables à tout le monde. Outre que l'on ne pouroit marcher contre Segna, que les habitans de *Fiume*, de *Lovrana* & de *Novi*, qui en sont voisins, & d'autres qui n'étoient pas auteurs de la faute; ne fussent les premiers à sentir les miséres de la guerre. 2. C'est que les Venitiens allant par mer contre Segna, les Turcs s'ofroient d'y aller incontinent par terre. Ce qui n'étoit pas le compte de la République, qui ne vouloit pas leur ouvrir une porte, d'où ils eussent pû entrer jusques dans le cœur de l'Italie, ni se rendre criminelle devant Dieu & devant les hommes, d'avoir voulu vanger ses injures particuliéres aux dépens de toute la Chrêtienté. Il y avoit une troisiéme raison, qui, comme fondée

ſur un intérêt d'Etat, faiſoit auſſi plus d'impreſſion ſur l'eſprit de ces prudens Seigneurs. C'eſt que depuis la derniére guerre des Turcs n'aiant de reſte en Dalmatie que les Villes Maritimes avec les gencives de quelque Territoire, ils apréhendoient que ces Infidéles, déja charmez de la beauté & de la fertilité du païs, ne vouluſſent ſe planter avec des Villages & des Palais juſques ſur les yeux de leurs Villes; ce qui auroit ôté à leurs Sujets la liberté de l'Agriculture, & expoſé ces Villes aux embûches continuelles de céte Nation barbare, qui ne reſpecte ni les Traités, ni les Loix. Telles étoient donc les conſidérations pourquoi l'on prenoit patience, ſans ſe précipiter dans une guerre ouverte. Car on deſiroit fort de voir réprimer l'audace des Uſcoques, mais non pas de voir la ruine des gens de bien On ſe gardoit bien de fraier le chemin à de plus grandes calamitez en Italie, & l'on ne pouvoit pas ſe réſoudre aiſément a faire porter aux innocens la peine des fautes d'autrui. Auſſi les Papes, qui ſavoient le ſecret, loüérent-ils hautement la piété & la prudence du Sénat de Veniſe, qui modéroit l'ardeur de ceux qui avoient les armes en main, & le commandement de l'Armée, leſquels étant plus impatiens par leur humeur guerriére, ne pouvoient plus diſſimuler tant d'outrages.

Mais il faloit que tant de péchés d'une race maudite, tant de maſſacres & de pillages, & tant de larmes des afligés provoquaſſant la colére de Dieu; & que, ſi des crimes ſi horribles reſtoient impunis ſur la Terre, le Ciel en prît la vengeance. Aſſan, Baſſa de la Boſſine, païs qui confine à la Dalmatie, s'aviſa donc de re-

pré-

présenter à la Porte les insultes & les pertes continuelles que les Sujets de sa Hautesse soufroient de ce petit nombre de Voleurs. Que c'étoit une grande honte à un si puissant Empire de le tolérer : & que si on lui en donnoit l'autorité, non seulement il extermineroit les Uscoques avec les seules forces de son Gouvernement, mais étendroit encore ses confins par tout le reste de la Croatie, & par les Etats de la Maison d'Autriche jusques à Segna, & même encore plus avant, sous les heureux auspices de la Porte Ottomane. Ce Bassa avoit le corps & l'esprit trés-propres pour la guerre : Et comme il n'étoit pas encore content des honneurs, ausquels il étoit parvenu de si peu de chose, au delà du cours ordinaire de la prospérité humaine, il aspiroit à se faire un chemin par des exploits de guerre aux premiéres dignités de cet Empire. Il traita donc céte afaire d'une maniére, qu'il lui fut aisé d'y faire entendre la Porte, qui avoit passion de châtier la témérité des Uscoques, comme étant aigrie par les plaintes continuelles de ses Sujets, qui lui dépeignoient la cruauté de ces Voleurs, les indignitez que soufroient les gens qui tomboient entre leurs mains, avec tant de force, que ce fut depuis un usage à Constantinople & dans les Provinces de l'Europe circonvoisines, de dire, *Dieu te garde des mains des Ségnans*, quand on vouloit expimer le comble de la misere. C'est pourquoi le Grand-Seigneur & ses Ministres écoutérent volontiers les raisons d'Assan, puis lui donérent commission de déclarer la guerre, qui a duré depuis l'année 1592. jusques en celle-ci de 1602. toû-

jours avec de diférens succés, d'où nous avons eu lieu de reconnoître incessamment la protection de Dieu, qui n'a pas permis que nous fussions entierement écrasés par les ennemis de son saint Nom, quoi que du commencement il montrât vouloir nous châtier. Car Assan s'empara sans beaucoup de peine de Sisach (*a*) sur la Cupa (c'est comme les gens du païs apellent aujourd'hui céte Riviére) & de Bibiach sur l'Una, Places commodes à ses desseins, ausquels on croioit trés difficile de pouvoir résister eficacement avec les forces de la Hongrie, qui s'étoient afoiblies, ce Roiaume aiant perdu l'usage des armes, & laissé déperir les garnisons nombreuses de Cavalerie & d'Infanterie, que l'on avoit coutume d'y entretenir des contributions de l'Empire, lesquelles se convertissoient en d'autres usages, sur l'opinion que l'on avoit d'être long temps en repos, à cause de la longue guerre que les Turcs avoient eüe en Perse.

Mais dés que la guerre commença, l'on s'aperçut combien il eût été utile d'avoir alors en main un Corps de Milice Vétérane & expérimentée. Car d'atendre du secours des Princes de l'Empire, ou des autres Potentats plus éloignés, cela étoit incertain & tardif; & l'on craignoit avec sujet que la Croatie & la Hongrie ne tombassent toutes entre les mains de l'Ennemi. L'on maudissoit donc les Uscoques, comme les auteurs de toutes calamitez, & on les destinoit au derniers suplices. Mais enfin au temps que les Chrêtiens manquoient le plus de forces & de conseil, il plut à la Misericorde Divine de les secourir, & de faire connoitre qu'il lui

(*a*) C'est une petite Ville, qui apartient au Chapitre de Zagabria. 1593.

lui étoit également aisé de vaincre avec peu ou beaucoup de gens. Car l'année suivante, Assan s'étant acheminé avec son Armée victorieuse, & toute fiére de ses bons succés, vers Sisach, & aiant passé la Cupa, à dessein de descendre aprés le long de la Riviére, & de s'ouvrir par céte voie le chemin à la prise de Segna, & à l'extermination des Uscoques, & à d'autres plus vastes entreprises; il fut découvert par quelques Compagnies de Cavalerie, qui s'étoient mises avec les garnisons Impériales voisines, pour observer les démarches de l'Ennemi, & lui faire de la peine dans quelque passage étroit, ou lui couper les vivres, plûtôt que pour lui faire tête, & combatre à Enseignes déploiées, n'étant qu'environ 5000 Chrêtiens contre plus de 40000 Turcs. Mais une fois que ceux-ci s'aprochérent à l'improviste de la Cupa, les autres avertis que l'Ennemi commençoit déja de passer, se sentirent enflammer d'une ardeur extraordinaire, que l'on reconnut ensuite être un don miraculeux du Ciel. Car au lieu qu'à la premiére nouvelle des aproches des Turcs on voioit tous les Chrêtiens penser à la fuite, (encore n'étoient-ils pas certains de se sauver;) sur un seul mot que dit le Capitaine, (a) qu'il valoit mieux combatre avec ceux qui avoient déja passé le Pont, & qu'on en pouvoit remporter quelque glorieuse victoire, il s'éleva un cri universel de donner la bataille: Puis ils marchérent tous en ordre contre les Turcs, avec tant de résolution, que ceux-ci épouvantés d'un assaut si sou-

(a) André Morosin dit que ce fut André Ausperger, Gouverneur de Carlistoz & Ban [ou, Viceroi] d'Esclavonie. *Hist. Ven. lib. 14.*

Le Général étoit Robert, Comte d'Echemberg.

soudain, se mirent en fuite, sans tirer un seul coup. Or comme ils avoient presque tous passé le Pont, force leur étoit de le repasser pour s'en retourner, les grosses eaux ne leur permétant pas de guaier la riviére. D'ailleurs, ce Pont ne pouvant tenir que deux chevaux de front, il ariva, pour comble de malheur à ces ennemis du saint Nom de Dieu, qu'un cheval blessé, qui tomba au milieu du Pont, boucha le passage à tous les autres; & que dans céte précipitation personne ne s'étant avisé de le relever, ou de le jéter dans l'eau, cela fut cause que beaucoup de gens périrent. Car les Chrêtiens encouragez d'un bonheur inespéré faisoient carnage avec leurs épées & leurs arquebuses, & les Turcs se jétoient précipitamment dans la riviére. Comme l'eau étoit grosse, la rive haute, la confusion grande, & la main de Dieu armée contre ces Barbares, il s'en sauva trés-peu. Il en mourut peu de blessures en comparaison de ceux qui se noiérent. Tout le bagage & les chevaux se perdirent. Assan & son frére furent du nombre des morts. Peu de temps aprés, les Chrêtiens, tout ravis d'une victoire si memorable, remportée sans faire la moindre perte, & gorgés de proie, reprirent Sisach, & commencérent d'avoir meilleure espérance de toute céte guerre, qui véritablement a produit dans l'espace de dix ans divers événemens, mais tels, qu'un chacun est obligé d'avoüer qu'il s'y est vû des signes évidens de la protection de Dieu sur les Chrêtiens. Car il s'y est pris des Villes Roiales, il s'y est défait de fortes Armées, & le Grand Seigneur même s'est mis en fuite. Et l'on ne peut pas dire que cela se soit fait par les

ses forces humaines, qui ont été toûjours inégales à celles de l'Ennemi, foibles, foiblement conduites, & par des Commandans qui avoient des defauts pitoiables. Ajoûtez à cela une dissension perpétuelle dans le Camp, des embûches continuelles, & la maudite perfidie des Hérétiques, qui ont toûjours juré la ruine des Italiens, que Clément VIII. le Grand-Duc de Toscane, & d'autres Princes ont envoiés de temps en temps au secours; & celle des François, qui y furent menez par le Duc de Mercœur. De sorte que le Comte Charles de Mansfeld étant Général de l'Empereur au Siége de Gran, eut bien raison de dire un jour à David Unganoth, Président du Conseil de Guerre, l'un des principaux Seigneurs de Hongrie, que je pourrois nommer avec honneur, si l'hérésie ne deshonoroit pas son nom; qu'il tenoit également pour ennemis les Hérétiques & les Turcs; Qu'il prît donc bien garde de faire loialement sa Charge, autrement qu'il l'en feroit repentir. Ce qui fit que l'Unganoth quita le Camp & se démit. Mais comme d'autres écriront ces choses, il me sufira d'avoir ainsi marqué ces commencemens de la Guerre du Turc, pour montrer que l'origine en vient des Uscoques, (a) & que c'est leur faute que les Afaires de la Chrêtienté ont couru d'extrémes risques: & que la Miséricorde Divine a soûtenu miraculeusement sa Cause dans le temps que la force & l'industrie humaine manquoient au besoin.

Retournant maintenant à nôtre sujet, je raconterai un autre accident, qui au commence-

(a) Ou, qui provoqua les Uscoques à de plus grandes furies & les Venitiens à un plus violent ressentiment contre eux.

ment de céte guerre donna encore lieu à de plus grande furies des Uscoques, & à un plus vif ressentiment des Venitiens, La chose se passa ainsi.

Aussi-tôt que l'on entendit les premiers bruits de guerre, le Pape Clément, comme le vrai Pére, & le Pasteur Universel de tout le Troupeau de JESUS CHRIST, commença d'emploier ses soins paternels avec un zéle admirable, solicitant par de continuelles Ambassades tous les Princes Chrêtiens de s'oposer à ce dangereux torrent. Il envoia en Espagne l'Auditeur de la Chambre, qui depuis a été promû au Cardinalat, & s'apelle maintenant le Cardinal Borguese, (a) puis le Seigneur Jean-François Aldobrandin, son propre neveu., & pareillement divers Prélats aux Princes d'Italie, au Prince de Transilvanie, & à ceux de Moldavie & de Valachie, chés lesquels il ariva des révolutions trés-favorables à la Cause Publique. Il envoia même aux Cosaques, dont nous avons parlé, des presens & des gages Militaires, & fit traiter plus d'une fois avec le Moscovite, pour en tirer du secours, & par son moien il excita les Géorgiens & les Persans à renouveler la guerre dans céte conjoncture. Sa Sainteté fit encore traiter secrétement avec les Tartares de Précop, où elle savoit qu'il restoit encore quelque vestiges de la Religion Chrêtienne, y aiant encore parmi eux quelques-unes de ces Familles Patriciennes de Gennes, qui furent envoiées en Colonie à Caffa, qui est l'ancienne Téodosie, dans la Tartarie du Krim, apellée aujourd'hui Holazia, ou Gazaria.

Ces soins extraordinaires du Pape, & la grande dépense qu'il faisoit pour la Hongrie, où il en-

(a) Il fut depuis Pape sous le nom de Paul V.

envoioit d'année en année bon nombre de Milice sous le commandement de Jean-François son Neveu, persuadoient le monde qu'il n'oublieroit rien de tout ce qui pourroit traverser les desseins des Turcs, & aider les Chrêtiens. Ainsi, il venoit de toutes parts à Rome une infinité de gens qui prométoient, les uns un soûlevement de Peuples, les autres quelque autre entreprise, qui alloit à la destruction de l'Ennemi commun. On les entendoit tous, & tous les partis qu'ils proposoient se discutoient, pour en voir le fondement. On donnoit même à plusieurs dequoi subsister, ou quelques presens pour les entretenir dans leurs bonnes résolutions. Parmi ces gens il en vint d'Albanie, des Sujets même du Turc, lesquels s'ofroient de livrer Castelnovo Dulcigno, Scutari & Croia, toutes Forteresses, qui, quelles qu'elles soient, font toute la défense de l'Albanie, quoique Castelnovo apartienne à *l'Heresogrovina*, qui en est voisine. Mais quelques Villes trés-incommodées de la petitesse du Territoire, où la Tirannie Ottomane les avoit réduites, considéroient céte guerre comme un moien de retourner à leurs anciens confins. Et il y eut des habitans, qui aiant pris des mesures pour surprendre Clissa, vinrent en faire la proposition à Rome, remontrant le dommage qui en ariveroit aux Turcs, & la facilité de conserver céte Forteresse contre toute Puissance, tant qu'elle ne manqueroit point de vivres. Céte afaire passoit par les mains du Cardinal Saint George, Neveu du Pape, & de *Minucio*, (*a*) Sécrétaire de Sa Sainteté, fait depuis quelques jours Archevêque de Zara, lesquels conclurent d'envoier sécréte-

 ment

(*a*) L'Auteur de céte Histoire.

ment à Clissa un homme intelligent, pour reconnoître la Place & les commodités qui s'en pouroient tirer. La pensée du Pape etoit de tenter s'il y auroit moien d'enlever tout à la fois aux Turcs Clissa, Castelnovo, Scutari, Croïa & quelque autre-Place, en y excitant quelque révolte, pour ofrir tout ensuite aux Venitiens, & les attirer par cet apât à la guerre contre le Turc, jugeant sagement que si l'on tournoit les armes contre cet Ennemi commun, l'on pouvoit espérer de le chasser de l'Europe, dautant que les Polonois se laissoient entendre, qu'ils étoient prêts d'emploier leurs forces dés qu'ils verroient remuer la République de Venise, de la prudence de qui ils disoient qu'ils vouloient prendre exemple, aiant des raisons pourquoi ils ne pouvoient pas se fier ainsi à tous les autres. Telles étoient celles que le Cardinal S. George, personnage d'un esprit sublime, & qui pénétroit jusqu'au fond des plus importantes afaires, aléguoit au trés-sage & trés-vigilant Pape Clément, pour lui faire naître le desir de donner aux Venitiens quelque riche gage, qui les fit résoudre à la guerre.

Aprés donc que l'on eut entendu tous les expédiens bons ou mauvais, qui furent proposés, il fut délibéré d'envoier à Clissa, & de là à Castelnovo François Allegret, Noble Ragusien, Capitaine d'une Galére du Pape, lequel aiant avec l'usage de la langue Esclavone une longue expérience des Afaires du monde, étoit tenu trés-capable d'en manier une comme celle-ci. C'est tout ce que j'en dirai ici, y aiant des raisons qui obligent au secret. Jean *Alberti*, qui s'ofroit pour Chef de l'entreprise, & qui s'y prenoit plus adroitement que les autres,

tres, alla avec Allegret. Mais celui ci entra dans Clissa en habit de Marchand, avec quelques hardes à vendre, vit tout ce qu'il avoit besoin de voir, & en aporta le Plan à Rome, avec de grandes assûrances de la réüssite de céte Afaire. Ce qui étant venu à la connoissance de ceux qui en avoient fait les premiéres ouvertures, ils commencérent d'en soliciter l'exécution avec importunité, comme gens imprudens, & qui se repaissoient déja d'espérances vaines, se figurant que la destruction des Turcs consistoit dans la prise de Clissa, & que le Pape prendroit céte place pour lui, & s'en serviroit à faire passer les Armées Chrêtiennes dans la Bossine: (*a*) puis appelleroit toutes les Provinces voisines à la Liberté. Mais le Pape n'avoit point d'autre dessein que celui que j'ai dit ci dessus: & l'on ne jugeoit pas à propos de le découvrir pour Clissa seulement, encore moins de déclarer à des gens peu sûrs la cause du retardement. On les amusoit donc, en écoutant par plaisir les prétentions exorbitantes qu'ils aportoient chaque jour. L'Archidiacre de Spalatre, frére de Jean *Alberti*, disoit que la Nation Esclavone ne vouloit point se mêler de céte Afaire, si l'on ne faisoit un Cardinal de sa Langue, pensant que céte Dignité lui tomberoit, ou à son frére le Docteur. Un certain Gaudence Chanoine, étoit aussi venu pour céte cause. Mais le plus importun de tous étoit un Cavalier *Bertucci*, homme arrogant, & de trés-peu de jugement, lequel demandoit le Gouvernement perpétuel de Clissa avec de gros apointemens, & par

(*a*) Ou, feroit soûlever toutes les Provinces voisines par l'espérance de la liberté.

& par un entêtement de lui-même se rendoit déja le maître absolu de l'Afaire, bien qu'il y eût trés-peu de part. Car le secret ne se révéloit ni à lui, ni aux deux autres, dautant que par leur imprudence tous les Dalmatins qui se trouvoient à Rome, s'entretenoient de ce qu'ils savoient en gros de céte négotiation. De sorte qu'il sembloit impossible que les Turcs n'en eussent quelque vent, & ne prissent les précautions nécessaires pour assûrer la Place.

Toute céte Nation traitoit avec le Sécrétaire *Minucio*, qui s'acommodoit le mieux qu'il pouvoit à toutes leurs impertinences, en atendant la maturité des autres desseins plus importans, mais se lassant des importunités continuelles du Cavalier *Bertucci* (colére & impatient comme il étoit de son naturel), outre la quantité de ses afaires, & son peu de santé (il s'en défit, en le traitant de présomptueux, & lui disant que le Gouvernement de Clissa se pouroit bien donner à un homme de plus de mérite que lui, & qu'il n'étoit pas à propos de se débatre pour la peau de l'Ours, avant que de l'avoir pris. Le Cavalier dont la cheminée s'emplissoit de fumée avec peu de feu, s'adressa aussi tôt au Baron de Norad, alors Ambassadeur de l'Empereur à Rome, & lui exposa tout l'ordre de la négociation; aprés quoi il lui remontra qu'elle étoit meure, mais que *Minucio* en empêchoit l'exécution par ses conseils, comme étant Sujet de la Seigneurie de Venise. L'Ambassadeur, sans autre façon, ajoûta foi à ce discours, dautant plus que *Minucio* étoit déja suspect aux Impériaux, tant pour être Sujet des Vénitiens, que pour être dépendant de la Maison de Baviére, qui avoit alors quelque démêlé avec celle d'Autriche. Prenant donc

donc céte Afaire à cœur, il ſuplia le Pape de trouver bon que *Bertucci* allât à la Cour de l'Empéreur, & que l'entrepriſe de Cliſſa ſe fît au nom de Sa Majeſté Impériale, ce qu'il n'eut pas de peine à obtenir de Sa Sainteté, déja fort dégoûtée de la préſomption de ce Gentilhomme, & des impertinences de ſes Compagnons.

Quand *Minucio* vit que la folie d'un homme empêchoit le ſervice public, & rompoit des meſures trés-bien priſes, il tâcha de détourner un mauvais conſeil, en s'éforçant de perſuader au Pape de donner *Bertucci* en garde au Commandeur *Pucci*, Général de ſes Galéres, qui ſe trouvoit alors à Rome, pour le tenir ſur ſon Vaiſſeau, d'où il ne pouroit plus métre tout ſens-deſſus deſſous. Mais ce fut en vain. Car l'Ambaſſadeur ſolicitant d'un côté, & *Bertucci* de l'autre, il fut dépêché à la hâte & ſecrétement, & tout alla ſi vite, que peu de temps aprés Cliſſa fut ſurpriſe (*a*) au nom de l'Empéreur, ſans s'être aviſé auparavant de la fournir de vivres, ni de la munir contre les forces Ottomanes. L'*Alberti* entra dedans, ſelon ce qui s'étoit projété à Rome, mais ſans aucune des proviſions néceſſaires. Auſſi, l'Armée du Turc ne mit guére à ſe montrer autour de Cliſſa. Ce qui obligea la Seigneurie de Veniſe d'envoier le Sénateur Benoît *Moro* avec ſon Armée pour aſſûrer ſes Places, & prévenir les inconvéniens. (*b*) Car quel-

(*a*) En 1596.

(*b*) André Moroſin au liv. 15. de ſon Hiſt. dit que le Sénat aprehendoit que ce païs ne devînt le Téatre de la guerre, étant trés dificile qu'il ſe conſervât neutre entre l'Empéreur & le Grand Seigneur ſes Amis, ſans être ſuſpect ni à l'un ni à l'autre. Que d'un côté la République panchoit pour l'Empereur, mais que de l'autre elle redoutoit la puiſſance du Turc.

ques-unes de ses Villes de Dalmatie se remüoient les unes par la peur de perdre, & les autres par un desir de nouveauté, (*a*) esperant d'en rendre leur condition meilleure. Il y avoit même des gens qui montroient beaucoup de joie de voir les Aigles de l'Empire dans Clissa.

Cependant, comme l'on voioit que Clissa alloit retomber entre les mains des Turcs, si l'on ne la secouroit bien-tôt, Lencovich, Général de Croatie, ramassa précipitamment la Milice des Confins, & faisant en homme plus hardi que prudent, il mena céte soldatesque tumultuaire, parmi laquelle étoient tous les Uscoques de Segna & des Châteaux voisins, avec l'Evêque même de la Ville, qui se laissa aller à son zele plus qu'à sa raison. Car, outre que cela étoit contraire à son état, cela l'étoit encore à la disposition de son corps, que la graisse & la grosseur rendoient inhabile aux Exercices Militaires. Aussi fut-il tué misérablement avec la plus grand' partie de céte Armée conduite à l'avanture. Le Général se sauva par la vîtesse de son cheval, & une Enseigne Impériale toute neuve, qu'il prétendoit planter à Clissa, & qu'il portoit lui même dans un sac au devant de son cheval, fut trouvée par un Morlaque, & venduë à vil prix à un Dalmatin, qui en fit ensuite un autre usage. Plusieurs Uscoques se sauvérent pareillement par l'agilité de leurs pieds, jointe à la connoissance des chemins.

Clissa retourna donc aux Turcs, & l'*Alberti*, qui

(*a*) Sur tout les habitans de Spalatro, qui desiroient ardemment d'étendre leurs confins. *Morosin. Ibid.*

qui y étoit en garnison fut décapité. (*a*) Ce qui fait bien voir, combien il est dangereux de mener des afaires de céte importance par des conseils précipités. (*b*) Mais *Bertucci*, qui prétendoit des trésors & des Principautés, fut depuis si mal traité à Prague, que tout troublé de ses frenésies naturelles, il accabloit la Cour de plaintes & de cris contre l'Empéreur, & contre ses Ministres, & parloit des actions d'autrui avec une liberté pleine d'extravagance.

Ce malheureux succés irrita la Maison d'Autriche contre les Venitiens, pour qui d'ailleurs elle ne paroissoit pas bien intentionnée, à cause du diférend de leurs confins, & de plusieurs autres démêles, & en partie à cause de l'aversion naturelle que les Princes ont pour les Républiques (*c*) Tantôt il sembloit aux Impériaux, que les Venitiens eussent bien pû pourvoir Clissa de vivres, ou du moins fermer les yeux, pendant que leurs Sujets affectionnés à la Justice de la Cause, en fournissoient. Mais les désintéressés voioient bien si cela se pouvoit. Outre que le voisinage des Uscoques eût été incomparablement plus fâcheux, & plus insupportable aux Venitiens, que celui des Turcs, avec lesquels on vit trés-bien, & en toute sûreté pour le Commerce en temps de paix.

La même cause augmenta la rage & le nombre des

(*a*) André Morosin dit qu'il fut tué dans le combat, & que sans les Usçoques, qui s'amuserent au pillage, au lieu de seconder les autres, l'on auroit remporté la victoire. *Liv. 15. de son Hist. l'année* 1596.

(b) *Omnia inconsulti impetus cœpta initiis valida, spatio languescunt.* dit Tacite, Hist. 4.

(*c*) Parce que leurs sujets seroient plus souples, si la liberté leur étoit inconnuë. *Si velut è conspectu libertas tolleretur*, dit Tacite (*In Agricola*) *Libertate ignota magis ad servitium inclinantes.* Ann. 13.

des Uſcoques; la rage, au ſujet de leur défaite à Cliſſa, & pour n'avoir pas été aſſiſtez par les Venitiens, ainſi qu'ils croioient peut-être le mériter; le nombre, parce que les Sujets du Turc, qui avoient eu part au Traité (dont quelques-uns étoient de Cliſſa même, & les autres de Polizza) pour éviter le châtiment, ſe réfugiérent à Segna. Ce que firent auſſi pluſieurs Sujets de la République, qui s'étant imprudemment ingérés de céte afaire, en craignoient pour leur vie. Mais ce prudent Sénat ne crut pas devoir aprofondir davantage, de peur de multiplier les ombrages, & de faire des déſeſpérés, qui augmentaſſent le parti des Uſcoques. (a) Car ces Larrons, en partie, pour aſſouvir leur rage, en partie pour faire une choſe, qu'il croioient être agréable à leurs maîtres, qui étoient, peut-être, auſſi leurs inſtigateurs, ils ſe mirent à tourmenter les Sujets Venitiens, à piller les vaiſſeaux Dalmatins même, où il ne pouvoit pas y avoir de marchandiſes des Turcs, ni des Juifs; à enlever des Iſles le bétail, les vins, & tout ce qu'ils y trouvoient; & à maſſacrer les hommes pour la moindre réſiſtance, ou même par caprice. Par où l'on voioit, que toute la Dalmatie alloit être déſolée, ſi l'on diféroit d'y aporter les remédes néceſſaires. La République en donna donc le ſoin à *Almoro* (b) *Tiépolo*, avec le titre de

(a) Vicit ratio parcendi, ne ſublata ſpe veniæ, pertinacia accenderentur. *Tac. Hiſt.* 4.

(b) Ou, Hermolas, (comme l'apelle André Moroſin,) fils d'Eſtienne Procurateur de S. Marc.

En 1576. il fut envoié Général contre les Uſcoques, leſquels il enferma ſi bien dans leurs taniéres de Segna, de Buccari & de Fiume, qu'ils y mouroient tous de faim.

En 1592. il fut envoié Provéditeur Général en Dalmatie pour la premiere fois. Et en 1527. pour la ſeconde.

de Provéditeur général & un pouvoir absolu.

Ce Noble s'étoit exercé dez son enfance sur la Mer, & dans les divers emplois qu'il y avoit eus, avoit fait des actions merveilleuses contre les Corsaires. De sorte qu'il étoit horriblement craint des Uscoques, dont il avoit coutume de faire pendre sans remission tous ceux qui lui tomboient entre les mains. D'où l'on jugeoit qu'il feroit bien pis dans céteCharge. On savoit aussi qu'il étoit d'avis d'assaillir à guerre ouverte les nids de ces Voleurs, & de les exterminer par le fer & par le feu Et il y avoit déja commencé en batant *Scrissa*, que les Autrichiens appellent *Carlobag*, petit lieu situé sur le Canal de la Morlaque, vis-à-vis l'Isle de Pago. Car aprés qu'il l'eut prise, il fit d'abord pendre tous ceux qu'il y trouva, commençant par le Capitaine & Lieutenant, qui furent suivis de 20. autres de céte farine. Et il prétendoit bien en user de même dans tous les autres lieux, si ses résolutions trop ardentes n'eussent été tempérées par le Sénat, qui, pour les raisons que j'ai dites, ne vouloit pas, quoi que ce fût une nécessité, se jéter dans une guerre ouverte. Mais alors une autre considération le retenoit encore. C'est que la guerre étant déja alumée entre l'Empéreur & le Turc, il lui sembloit indigne de sa piété & de sa prudence, d'attaquer la Maison d'Autriche dans le même temps, prevoiant que s'il arivoit, ainsi qu'on le craignoit fort, qu'elle fût contrainte, par d'autres motifs, de faire la paix, même à des conditions desavantageuses, toute la faute en seroit rejétée sur les Venitiens. Ils s'abstenoient donc trés-prudemment d'entrer en guerre ouverte, bien que la dépense qu'ils faisoient, & les forces qu'ils avoient, fussent

fussent telles, qu'elles eussent pu y sufire : les plus sages voulant voir enfin, si la destruction de *Strissa* pourroit faire venir aux autres l'envie de prévenir de plus grans maux, A quoi le Pape emploioit toute l'autorité de ses conseils, & le Roi Catolique la sienne, par un zele de justice, & pour l'honneur de sa Maison pendant que les Ministres de Sa Sainteté, qui résidoient auprés de l'Empereur & des Archiducs se plaignoient des rapines & des autres forfaits des Uscoques, ceux-ci, pour se disculper en partie, avoient envoié à Rome un Pére Ciprien *Guidi*, Jacobin Luquois, homme de quelque science, mais qui avoit bien plus d'audace, de vanité & de babil, lequel prétendoit justifier leurs actions & par ses paroles, & par ses longs Ecrits, jusqu'à les exalter, comme autant de Macabées, & à leur attribuer le salut de l'Italie & la défense de ses confins. Il disoit, que les déprédations des Vaisseaux de Levant étoient instituées par un zele de la Foi, étant certain qu'ils portoient aux Turcs des armes & des métaux, au grand mepris de la Bulle *In Cœna Domini*, qui, à ce qu'il assûroit, se lisoit tous les ans chés eux, & s'y observoit avec une fidélité parfaite Et tombant sur le Fait de la Piraterie, il remontroit qu'il feroit bon de défendre aux Chrêtiens en tout & par tout la navigation du Levant, disant, que l'on n'en aportoit en Europe, que du coton & des parfums, qui ne servoient qu'à fomenter le luxe: au lieu que l'on y portoit de l'or, de l'argent, & des armes. Par où il montroit bien sa témérité, puisqu'il parloit de choses qu'il n'entendoit pas. Enfin, il disoit, que le dommage, qui s'imputoit aux Uscoques dans les Isles de la République, puis s'exagéroit ailleurs, venoit presque toûjours des propres gens

gens des Galéres & des Barques armées Venitiennes : & que le Pape s'en pouvoit éclaircir, s'il en faisoit dresser le Procés Verbal par l'Evêque d'Arbe, & par les autres Evêques des Isles voisines. Ce Moine entremêloit beaucoup d'autres choses semblables, aussi éloignées, pour métre les Venitiens en mauvaise odeur, & exalter les Uscoques jusqu'aux Etoiles. Puis aléguant les exemples des secours, que les Papes Aléxandre VI. & Grégoire XIII. avoient donnez aux Uscoques, il en demandoit d'autres de vivres, de munitions, & de gens soudoiés, prométant qu'ils feroient des miracles, assûreroient les Frontiéres de l'Italie ; & porteroient la guerre jusqu'à Constantinople. Ce bon Pére semoit des copies de ses longues écritures, & remplissoit les oreilles de tous les Cardinaux, & toute la Ville de ses Charlataneries, non sans déplaire beaucoup aux gens d'esprit, qui voioient qu'il faisoit la profession d'un Macchiaveliste, plûtôt que d'un Tomiste. Mais à peine la Fête fut-elle finie, que le Saint Ofice l'aréta prisonnier, & lui donna le logement, qui convenoit à un Ambassadeur de (a) Voleurs. Et cela ne lui parut pas étrange. Car ses bons déportemens l'avoient de longue main acoutumé aux cachots. Mais par ses ruses il en sortit encore céte fois, & s'en retourna en

(a) Quinte-Curce parle dans son 7. Livre d'une Ambassade envoiée par des Larrons à Alexandre le Grand, & dit que ce Prince les fit asseoir en leur donnant audience. Mais ces larrons composoient une Armée de 20000 hommes, au lieu que les Uscoques n'étoient qu'une bande de cinq à six cens Corsaires. Et Tacite, au Liv. 3. de ses Annales, raporte, que Tacfarinas, qui n'étoit qu'un Brigand & un Voleur, osa bien envoier des Ambassadeurs a Tibére, pour lui demander des Terres, &, en cas de refus, le menacer d'une guerre éternelle.

en Croatie, où il servit au Général de Téologien, de Confesseur, & de Conseiller de Guerre.

Cependant, le Pape solicitoit la Maison d'Autriche à trouver quelque bon reméde aux courses & aux rapines des Uscoques, d'autant plus qu'il voioit le danger éminent d'une rupture ouverte, à cause des accidens fâcheux qui survenoient de jour en jour; sur tout depuis que l'on commença d'emploier contre eux plus de soldats Albanois, lesquels, alléchez de l'espérance d'une grosse paie, acouroient des Etats du Turc, encore en plus grand nombre que l'on ne vouloit. Céte nation est trés-propre à la guerre, tant pour être robuste, & faite à la peine, que pour être sobre & trés avide au gain, avec lequel elle se plaît à paroître leste en habits & en armes. Dans les Barques Armées ils faisoient, ainsi que les Croates & les Dalmatins dans les leurs, la fonction de rameurs & de soldats tout ensemble, partageant si bien leurs temps, que pendant qu'une partie voguoit, l'autre reposoit. Ils avoient quatre Ducats de paie par mois, outre le pain; mais les Capitaines & les Oficiers avoient davantage. Et comme avec cela il leur venoit toûjours quelque proie, ils amassoient aussi de bons écus. Ce qui servoit d'éguillon à leurs Compatriotes, pour courir volontiers à l'hameçon. Outre que les Généraux Venitiens les caressoient, sachant combien il leur importoit, même pour d'autres occurrences, de se concilier céte brave Nation. Et certes, les Venitiens pouroient, en toutes rencontres, en tirer quantité d'hommes propres à la guerre de Mer & de Terre. Quand même ce seroit contre le Turc, Mais ces gens auront toûjours besoin d'être commandés par des Chefs de leur propre Nation, &

do

grande autorité parmi eux. Car lors qu'il sont
and nombre ensemble, ils sont fort sujets à pren-
e querêle avec les autres Nations, & à se mu-
ner.

En Dalmatie, ils obéïssoient à Paul *Chini*, Gen-
homme de leur païs, & trés-honoré pour sa
ngue expérience, mais digne de toutes loüanges,
pour sa piété Chretienne, & pour sa fidélité en-
ers son Prince, qui aussi l'a récompensé, & de
tres illustres, & de grosses pensions; céte Milice
it encore trés utile contre les Uscoques pour une
utre raison. Car comme les Croates épargnoient
es Uscoques dans les Combats, de peur que ceux-
i ne se vangeassent sur leurs parens, & ne brûlas-
ent leurs Maisons, ainsi qu'ils en menaçoient,
our métre par tout la terreur: Au contraire, les
Albanois n'aiant point de mesures à garder, con-
urent une si forte haine contre les Uscoques, &
eux-ci contre eux, dés qu'ils eurent commencé
le s'ensanglanter, qu'ils ne cherchoient qu'à se dé-
tuire les uns les autres, par des embûches & des stra-
agémes continuels, & s'entretuoient cruellement,
quand ils se rencontroient.

En ce temps, (a) *Tiépolo* étant venu à mourir
au commencement de son Généralat, le Sénat
nomma en sa place le Sénateur Jean *Bembo*, (b)
grand-homme de Mer, & tenu trés-ardent au ser-
vice de la Patrie, lequel sans perdre un moment
le temps, partit de Venise peu de jours aprés,
avec un ordre de multiplier la Milice Albanoise,
ce que l'on faisoit, pour épargner les Dalmatins,
& ne pas priver céte Province de si peu de Labou-
reurs,

(a) 1597.
(b) Elu Doge sur la fin de l'année 1615.

reurs qui restoient, dautant que l'on voioit que le diférend n'étoit pas pour se terminer si tôt. Cependant, il y avoit déja 15. Galéres, 30 Fûtes, & 800. Soldats, tant Italiens, que Croates & Albanois, à poursuivre les Corsaires. Et quoi que la dépense fût telle qu'elle eût sufi à faire une bonne guerre, néanmoins on ne pensoit qu'à arrêter les courses & les rapines. On mit donc des Galéres en garde, pour empêcher qu'il n'entrât des vivres à *Fiume* & à *Trieste*, & par ce moien ruiner les Gabelles du Prince, & apauvrir ses Sujets par la cessation du Commerce : afin que la Maison d'Autriche pensât tout de bon à ôter la cause de tant de maux. Mais cela ne sufisant pas, *Bembo* résolut de surprendre & de métre au pillage le Château de *Novi*, situé sur Côtes de la Croatie, & tenu en Fief par les Comtes *Frangipani*, menaçant en même temps de traiter de même tous les autres lieux, qui donnoient retraite ou assistance aux Uscoques. Ce qui épouvanta fort les Habitans de *Fiume*, qui sont sur le même rivage, lesquels voiant cesser leur trafic, de bois, de fer, & de toiles, qui est tout leur gagne pain, & craignant avec cela un sac, & la mort, abandonnoient leur patrie, & se retiroient en des lieux plus sûrs, pendant que les autres travailloient à réparer leurs pauvres murailles, & à se métre en état de pouvoir se défendre en cas d'assaut.

L'Archiduc Ferdinand, qui venoit de sortir de tutéle, & d'entrer en Gouvernement de ses Etats de Stirie, Carintie & Carniole, trés-bon & trés-religieux Prince, entendant les plaintes de ses Sujets, & voiant ses propres pertes, desiroit ardemment de couper la racine de ces maux, en transportant

ortant les Uscoques loin de ses Ports en des lieux
e terre, où ils pûssent s'ocuper utilement à la dé-
nse des Confins contre les Turcs, & où ils n'euss-
ent pas la commodité d'exercer la Piraterie, d'où
enoient tous les diférens. A quoi il étoit encore
xhorté de la part du Pape par l'Evêque d'*Adria*,
on Nonce Ordinaire. Outre que les habiles gens
ouvoient que c'étoit l'unique reméde. Mais
omme l'exécution de telles résolutions dépendoit
ntiérement de l'autorité de l'Empéreur, l'Archi-
uc prioit qu'on lui en adressât les ordres. Il eut
eau faire, on ne lui en envoia jamais de positifs,
nais tous avec céte condition, qu'il prît sur soi la
épense de ses Garnisons, & principalement celle
es Alemans, qu'on prétendoit métre dans Segna,
n la place des Uscoques. Ce ton ne plaisoit pas
l'Archiduc, qui n'étoit déja que trop chargé des
étes que son Pére lui avoit laissées, & des autres
épenses qu'il avoit à faire. Outre que ses Sujets
ui refusoient les contributions, & même l'obéissance
cause de la résolution qu'il montroit de les ra-
nener tour à la Foi Catolique, & d'abolir tout ex-
rcice de Religion contraire, conformément aux
oix Sacrées, & aux Constitutions Impériales même,
n vertu desquelles tout Prince Alemand a droit
e faire embrasser à ses Sujets la Religion qu'il
ent, soit la Catolique, ou la Protestante. (*a*)
Car si les Princes Lutériens ont déja exterminé l'u-
age de la Religion Catolique dans leurs Etats,
on ne doit pas empêcher les Catoliques d'en user
e même contre l'Hérésie. Néanmoins la No-
lesse de Stirie, de Carintie, & de Carniole, fon-
dée

(*a*) Cela fut conclu & arrêté dans la Diéte d'Ausbourg de
555.

dée sur de certaines concessions extorquées de l'Archiduc Charles de Glorieuse Mémoire, Pére de Ferdinand, & sur l'exemple pernicieux de l'Autriche voisine, où les Protestans sont tolérez, s'oposoit avec obstination aux pieux & justes desseins de l'Archiduc, qui par là se trouvoit bien embarassé, aiant à défendre ses Etats contre un si puissant ennemi que le Turc, qui lui faisoit la guerre depuis tant d'années; à resister chés lui à la coutumace & à la mauvaise Croiance de ses Sujets, & à craindre quelque nouveau désordre de la part des Venitiens, qu'il savoit être justement irrités. Mais comme il n'étoit pas le Maître du remède, il se plaignoit de porter la peine des fautes d'autrui, & par le moien de l'Evêque d'*Adria* il recouroit à l'autorité du Pape, le supliant de faire en sorte, que les Venitiens retirassent leurs Galéres, qui serroient étroitement *Fiume* & *Trieste*; & y laissassent passer les vivres & les Marchandises, afin que ce Peuple ne fût pas anéanti, & que les émolumens de ses Gabelles lui retournassent, pour pouvoir s'en servir au bien commun de la Chrêtienté.

Il envoia donc *Josef* de *Rabata*, Vidame de la Carniole, à Venise (*a*) pour obtenir quelque relâchement aux Habitans de *Trieste* & de *Fiume*, qui étoient comme assiégés; & proposer quelque reméde contre les voleries des Uscoques. Ce Ministre étoit homme de jugement exquis, de bon expédient, & de grande résolution, comme il le montra bien aprés dans la conclusion de céte Afaire, & à la fin de sa vie. Il ne mit guére à s'apercevoir, qu'il ne gagneroit rien à Venise, n'y aiant rien porté de

(*a*) En 1599.

positif contre les Uscoques, aprés que le Sé-
t avoit été amusé de diverses espérances durant
usieurs années. Car les Venitiens voiant alors que
Maison d'Autriche sentoit vivement ses pertes, il
oit à présumer qu'ils continüeroient toûjours de
i en causer d'autres, pour la faire hâter de pen-
r à un solide Acommodement. Désespérant
onc de pouvoir autrement venir à bout de ses des-
ins, il s'adressà à Don Inigo (a) de Mendoze,
ors Ambassadeur d'Espagne à Venise, lequel
Archiduc avoit prié, par ses Létres, de joindre
autorité de son Roi dans cétte Cause. Ce Cava-
er étoit frére de l'Amiral d'Aragon, qui en ce
mps-là étoit prisonnier des Etats en Flandre. Il
oit plus d'études, que n'en ont d'ordinaire les
spagnols, mais peut-être en entendoit-il moins les
andes Afaires, & ces Matiéres-d'Etat, où la
lousie des Princes a coutume de s'exercer. Voiant
ue les ofices de *Rabata* ne faisoient rien, & que
s siens ne feroient pas plus éficaces, s'il ne leur
onnoit chaleur par quelque expression véhémente:
s'imaginant que ce seroit toûjours une chose
gréable à son Roi, qui avoit une liaison étroite
vec l'Archiduc, non seulement par l'ancienne pa-
nté, & par les intérêts communs de leur Maison;
ais encore par son Mariage tout récent avec la
eur de l'Archiduc: il risqua de parler au Colége,
omme si ç'eût été par l'ordre exprés de son Roi;
ais d'une maniere qu'il sembloit les menacer de
guerre, s'ils ne retiroient leurs Galéres de devant
rieste & *Fiume*; & s'ils ne s'abstenoient des autres
ostilités, qu'ils exerçoient contre les Etats de

(a) Ignace.

l'Archiduc : en disant, que son Maître ne pourroit pas faire moins que d'emploier ses Armes à delivrer les Etats de son Beau-frére. Le Sénat lui répondit selon que la chose le requéroit, & dépêcha aussi-tôt en Espagne, pour informer le Roi de ce procédé. Mais ce Prince, bien loin de l'aprouver, tenant, peut-être, à deshonneur, qu'on le soupçonnât de fomenter de façon ou d'autre les mechancetés des Uscoques, non seulement donna satisfaction aux Venitiens, en protestant qu'il n'avoit point envoié de tels ordres, & qu'il étoit trés-éloigné de céte pensée : Mais même il rapella Mendoze peu de temps aprés, à leur instance, à ce que l'on disoit, mais certes à la honte de ce Ministre. Et l'on croit qu'aprés ce rapel la Cour d'Espagne solicita l'Empereur & l'Archiduc, avec plus de chaleur, d'ôter enfin de la reputation de justice & de religion, qu'avoit leur Maison, la tache de retirer des Voleurs publics dans leurs Etats.

Pendant que céte Afaire se traitoit par paroles en Alemagne, en Espagne & à Venise, les Uscoques faisoient tout du pis qu'ils pouvoient en Dalmatie : & par tout on leur donnoit vivement la chasse. Mais il en étoit du combat, comme de celui du Lion & de la Mouche, (a) contre laquelle il a beau se démener avec les dents, les grifes & la queüe, qu'il la prend trés-rarement : au lieu qu'elle l'irrite & le tourmente, en lui bourdonnant incessamment aux oreilles De même, il est incroiable, avec quelle hardiesse, & quelle vîtesse céte Race faisoit ses larcins, & trompoit les plus étroites gardes : & par quelle souplesse elle échapoit à ceux qui croioient déja la tenir dans leurs mains.

(a) Le Cousin.

ins. (a) De forte qu'il sembloit qu'elle eût la
er, les Vents & les Diables toûjours favorables.
'on en vit une belle preuve, quand *Bembo* les
ncontrant au nombre de 700. (jamais ils n'avoi-
t été tant) compris 70. Arquebusiers Alemans,
i avoient été envoiez à Segna, pour en renfor-
· la Garnison, les poussa avec tant de furie, qu'il
enferma dans le Port de Rogosvizza, prés de
ébénigue, dans lequel les Galéres ne pouvoient
s entrer, à cause de son peu de profondeur. Mais
Uscoques n'en pouvoient pas sortir, sans être
la merci du Canon, & en proie aux plus forts,
Vaisseaux Venitiens aiant été de nouveau renfor-
s de gens de main, envoiés en grand'hâte par
ndré Sorance, Comte de Zébénigue, Gentil-
mme trés-vigilant, & d'une probité singuliere.
'ailleurs, ils ne pouvoient pas se sauver par terre,
utant que les Turcs, déja avertis, se tenoient
r le passage. De forte qu'il n'en dut pas échaper
seul, à moins qu'il ne prît des ailes. Néan-
oins le vent de Sud-Est s'étant fort augmenté
nuit avec une grande tempête, à laquelle les
léres résistoient à grand peine, sans oser dé-
arer, de peur de se fracasser l'une contre l'au-
, les Uscoques, aprés avoir vendu les pilla-
s faits sur les Turcs aux Morlaques, à vil prix,
cause de la hâte qu'ils avoient, passérent comme
s désespérés au milieu d'une si grande Armée,
rmi le rugissement des flots, à sa faveur d'une
it ténébreuse, sans que personne pût les pour-
vre, sinon aprés que le jour fût venu, & le

C 2 vent

(a) Il étoit vrai de dire d'eux ce que dit Tacite de certains
ntagnards. *Nec capi poterant, pernix genus, & gnari locorum.*
t. 2.

vent un peu calmé. Mais ils étoient déja si loin, qu'ils n'eurent pas de peine à se métre en sûreté. Ainsi, *Bembo* se vit aracher des mains le prix de ses travaux & la gloire toute certaine de couper, en un jour, toutes les têtes de céte abominable Hidre.

Ce Général étoit plus vieux de mine, que d'âge, & avoit la vûe fort courte. Et l'on s'étonnoit qu'il pût soufrir les fatigues de la Mer, & fût si vigilant & si agissant. Mais comme il aprochoit de la fin de son Généralat, & qu'il se sentoit miner par ses vieilles infirmités, outre la douleur recente d'avoir manqué son coup à Rogosvizza, il obtint la permission de desarmer. Le Sénat mit en sa place Nicolas Donat, frére du Procurateur Léonard, célébre dans le monde par tant d'Ambassades, & tenu égal à son frére en intégrité, en prudence & en éloquence. Tant il se trouvoit peu de diférence entre eux deux. Mais il y avoit principalement une chose, où, selon l'opinion commune, ils ne pouvoient se surpasser l'un l'autre, ni tout autre pas-un d'eux. C'étoit la fidélité dans le maniement des Afaires & des Finances, où ils ont toûjours montré que le bien de la Patrie leur étoit plus cher que leur avancement particulier. Vérifiant l'Axiome de Thucidide, qu'il valoit mieux être pauvre Citoien dans une riche République, qu'être riche dans une qui fût pauvre. Ils n'avoient pourtant que des biens médiocres, quoi que sufisans pour soûtenir honorablement le rang de leurs Ancêtres: & ils en vivoient modérément, sans chercher avec souci ces avantages de fortune, que l'on a commencé de rechercher dans ces derniers temps

à Ve-

à Venise, où le luxe & le faste se sont mis en régne, contre les loüables coutumes de leurs Anciens.

Or comme Donat ne pouvoit pas, à cause de quelques ocupations, partir sitôt de Venise, & que *Bembo* étoit contraint par ses infirmités d'y retourner au plutôt, tout le soin de l'Afaire des Uscoques fut remis par un Decret du Sénat au Cavalier Antoine Justinien, Capitaine du Golfe, qui aprés avoir exercé glorieusement diverses Charges sur les Galéres de Fanal, sept ans de suite, retournoit à Venise avec la juste espérance d'arriver aux plus grans emplois. Ce Noble étoit jeune, & comme il avoit vû suer les plus vieilles têtes aux maniement de céte Afaire embroüillée, il y procedoit avec beaucoup de circonspection, mais avec une diligence infatigable, qui lui servit à surprendre sur l'Isle de Dravénic, prés de Travv, une bande de 17. de ces Voleurs, dont il envoia les têtes à Venise, lesquelles y firent un spectacle trés agréable à ceux qui aprenoient de jour en jour les maux que céte maudite Race faisoit. Et d'autant que l'on ne se souvenoit point d'avoir jamais vû tant de leurs têtes à la fois, l'on exaltoit Justinien jusqu'au Ciel : & il sembloit que sa bonne fortune pouvoit causer encore quelque plus grand bien, sur ce qu'il s'étoit fait en ce temps quelque ouverture d'accommodement. Car l'Archevêque de Zara aiant proposé au Pape divers moiens de terminer céte Afaire, le Pape lui commanda de s'aboucher avec l'Evêque de Segna, pour former ensemble quelques Articles, que l'on pût proposer raisonnablement aux intéressez. Celui-ci, invité par l'Archevêque,

ſe rendit à Zara, où, durant pluſieurs jours, ils furent en conférence, communiquant de main en main ce qui ſe traitoit au Cavalier Juſtinien, pour voir à quoi tenoit l'Acommodement. Enfin, il fut délibéré que l'Evêque allât à Gretz, & à Prague, pour en raporter quelque commiſſion poſitive, avec une déciſion des conditions, dont la teneur étoit; Que céte multitude de Voleurs ne ſe laiſſât pas toute enſemble dans Segna, mais que la plus grande partie en fût envoiée à la garde des Places de Terre, où ils pouvoient être plus utiles à la défenſe des Confins, & ſeroient moins en état de courir ſur Mer. Et pour faciliter le ſuccés, il fut propoſé, que le Pape donnât penſion à quelques-uns des principaux Capitaines, ainſi que Grégoire XIII. l'avoit fait pour la République de Raguſe, qui, par ce moien, fut délivrée de beaucoup de maux. Car George Danniſich, Morlaque de Nation, l'un des Capitaines Vaivodes de Segna, vangeoit la mort de ſon Pére, que les Raguſiens avoient tué, avec tant de carnage & de dommage, que ceux-ci ne ſachant plus comment arrêter la fureur d'un homme, qui ne ſembloit pas pouvoir jamais ſe raſſaſier de leur ſang, recoururent à Grégoire, qui aiant apellé Danniſich à Rome, où il alla avec belle Compagnie, l'apaiſa par ſon autorité, & mit les Raguſiens à couvert, en l'honorant d'une penſion convenable. Et Matieu, ſon frére, tenu pour homme de grand mérite, outre le grand crédit de ſa Famille, fut ſtipendié par la République de Veniſe, à condition qu'il renonceroit à la Piraterie, s'établiroit dans l'Iſle d'Arbe, & ſerviroit ſur les Galéres de Saint Marc, quand

quand il y feroit apellé. Les troubles de Cliffa, dont j'ai parlé, étant furvenus depuis, Benoît *Moro*, qui, à céte ocafion, fut envoié Général en Dalmatie, apella donc Matieu à Spalatre, ou à deffein de s'en fervir, ou pour d'autres raifons fecrétes. Mais celui ci refufa d'y aller, & pour cela perdit fa penfion. Ce qui le fit retourner à Segna, où il vécut mefquinement, avec charge d'enfans, fans credit, & demi-fou. Mais retournons à nôtre fujet.

l'Évêque de Segna trouva la Cour de Gretz toute portée à un Accommodement. Car ce Prince, également bon & jufte, ne le defiroit pas feulement à caufe de la diminution de fes Gabelles, de la ceffation du Commerce, & de la diféte des vivres; mais bien plus pour le repos de fa Confcience, & pour l'honneur de la Maifon d'Autriche, qui parmi la gloire d'avoir eu tant d'Empéreurs & de Rois, portoit le blâme de fomenter dans fes Etats des Voleurs publics tous foüillés du fang des Chrêtiens. Mais comme l'Acord ne dépendoit pas de l'Archiduc, il confeilla à l'Evêque d'aller à la Cour de l'Empereur, avec des létres, qu'il lui donna pour cet éfet. Mais la dificulté, qu'il y avoit alors à Prague, de voir la face de l'Empéreur, bien loin de pouvoir traiter avec lui; & la malice de quelques-uns de fes principaux, Miniftres, qui prenoient plaifir à voir tourmenter ainfi la République de Venife; ou qui avoient quelque autre fujet de favorifer les rapines des Ufcoques, firent perdre le temps à ce Prélat, qui n'en tira que de belles paroles, & des difcours de remétre toute céte Afaire à l'Archiduc.

Cependant, le Général Donat étoit parti de Venise, & aprés avoit visité les lieux, considérant les passages, par où les Uscoques pouvoient sortir du Canal de Ségna, pour courir la Dalmatie, il se détermina trés-prudemment à en fermer deux avec des Forts bien garnis d'hommes & de Canon. L'un est dans l'Isle de *Veglia*, avec un passage de Mer fort étroit, séparé du Continent, entre *Fiume* & *Segna*, lequel sufisoit pour empêcher la communication de ces deux Villes. L'autre est vers Gliuba, sur le Canal de la Morlaque, où il y a une trés-petite embouchure, par où les Uscoques passoient fort souvent. Comme ces passages étoient les plus commodes à ceux qui vouloient sortir ou entrer à la dérobée, ils étoient aussi les plus faciles à fermer, à cause de leur étreceur. Et bien qu'il restât à ces Voleurs quelques autres sorties libres, néanmoins quand on leur donnoit la chasse au retour, (ce qui arivoit souvent) ils couroient toûjours grand risque, parce que les forces Venitiennes étoient moins divisées. Céte prudente résolution mit ces coquins au dernier desespoir, d'autant plus que le premier Fort, dit S. Marc, rompit à Segna le Commerce de *Fiume*, d'où elle avoit coutûme de tirer ses vivres & ses autres nécessités. Par où l'on peut dire, qu'on leur ôtoit la nouriture. Or comme il est bien force qu'un torrent impétueux, qui est arrêté par une forte Digue, se décharge avec furie sur un autre endroit: de même les Uscoques, pressés de la faim, ne pouvant plus sortir par Mer, sans un manifeste danger (car tous ceux d'entre eux qui tomboient entre les mains des Venitiens, & certes il leur en tom-

omboit plusieurs, étoient pendus) ni trouver grand butin dans la Lique & dans la Corbavie, déja toutes desertes, ils se jetérent témérairement & furieusement sur l'Istrie, sans regarder combien il importoit d'atirer à la Maison d'Autriche une nouvelle guerre avec celle des Turcs, dont ils étoient les seuls auteurs. Portant donc la terreur d'une guerre ouverte, plutôt que d'un brigandage, ils entrérent dans les Bourgs murés, afichérent l'Etendard Impérial, facagérent les Terres & les Châteaux, & firent même des prisonniers. Cependant, on admiroit la sagesse & la discrétion des Venitiens, de pouvoir engloutir tant d'outrages, sans en venir à une rupture manifeste. Il est vrai que la République pourvût par de pronts secours, à la sûreté de ses Places, & à la conservation de ses Sujets, en envoiant le nombre de Cavalerie & d'Infanterie, qu'il étoit besoin, sous le commandement de *François Cornare*, jeune-Noble, mais qui avoit donné dans l'exercice de la Charge de Provéditeur de la Cavalerie de Dalmatie, des marques évidentes d'un jugement meur, & d'une fidélité incorruptible dans le maniement des deniers publics. Par où il s'étoit rendu merveilleusement agréable au Général Donat, qui le préconisoit dans toutes les rencontres. Avec la commission de pourvoir à la sûreté des Places de l'Istrie, il lui fut commandé de ne point ataquer celles que l'Archiduc tenoit sur céte Frontiére, mais de châtier les Malfaiteurs, de vanger les injures, & de faire réparer les dommages publics ou particuliers à mesure comble. Ce qu'il exécuta avec tant d'exactitude, & d'une maniére si honnête, que quand les Uscoques trionfoient de quelque proie, les Sujets

de l'Archiduc en gémissoient & maudissoient ces Voleurs, prévoiant bien, que si l'on n'y aportoit un pront reméde, ils alloient être tous détruits. Car ils ne devinoient pas que la République dût en user toûjours avec céte discrétion, que loüoient & admiroient ceux qui n'aprofondissoient pas les causes secretes d'un procedé si retenu. Céte afaire se manioit en Istrie, par le conseil & l'autorité de Bernard Contarin Capitaine de *Raspo*, Sénateur chargé d'expérience. Car bien que ce Lieu soit petit, le Gouvernement s'en donne toûjours à des gens de mérite, & qui ont dépensé le leur au service du Public, pour les en récompenser par le grand profit que ce Lieu raporte. Et *Tiepolo* exerçoit céte Charge lors qu'il fût créé Général contre les Uscoques. Mais Contarin ne pouvant plus, à cause de son âge, qui passoit déja 80. ans, sufire à tant de besogne, appella à son aide Jules son fils, qui étant fort judicieux, & trés-résolu dans les afaires d'importance, & même lié d'une amitié étroite avec Cornare, s'apliqua toûjours à continuer adroitement céte nouvelle forme de guerre, pour les fins que j'ai marquées.

Pendant que l'on balançoit ainsi les choses en Istrie, & que l'on craignoit qu'elles n'aboutissent enfin à une guerre ouverte, Donat avoit déja fait sacager le petit Lieu de *Lovrana*, peu éloigné de *Fiume*, mais d'une maniére, que l'on voioit bien que son intention étoit de pincer, plûtôt que de fraper; afin que les autres se réveillassent, pour penser au reméde. Aprés qu'il eut fait achever en diligence les deux Forts que j'ai dits, & qu'il les eût garnis de toutes les choses necessaires, voiant que l'Acommodement, qui se traitoit, alloit

alloit en longueur, il avoit envie de passer outre. Mais le Pape, qui tenoit depuis plusieurs mois *Flaminio Delfino* à la Cour de l'Empereur pour ce sujet, se fiant sur les belles promesses que l'on faisoit à son Envoié, qui pourtant ne tiroit aucune résolution, continuoit de prier les Venitiens de procéder encore avec la même discrétion, sans en venir à une guerre ouverte, bien que la dépense leur parût excessive, & qu'ils fussent las d'atendre. Car ils consumoient un tresor, qui eût pû sufire pour une guerre formée, où ils eussent pû, non seulement rendre dommage pour dommage, mais même se récompenser de leurs longues soufrances par quelque aquisition.

Sur ces entre faites, l'Armee Ottomane, commandée per Ibraïm Bassa, Beau-frére du Grand-Seigneur, s'étant campée sous Canise, Place voisine des Frontieres de Croatie, la patience leur parut plus nécessaire que jamais, de peur que, s'il arivoit quelque chose de sinistre, le monde n'en jétât la faute sur la République, pour avoir tenu les forces d'Autriche ocupées ailleurs, dans un temps de si grand besoin. Outre qu'elle n'auroit jamais manqué d'être calomniée d'intelligence avec le Turc. C'est pourquoi Donat travailla à regler & ordonner si bien sa Milice, qu'un plus petit nombre pût rendre le même service, & qu'ainsi la dépense fût moindre.

Céte Armée étoit composée de quatre diverses Nations, toutes quarre fort guerriéres, & enflammées d'une loüable émulation de vertu, les Italiens, les Corses, les Dalmatins & les Albanois, lesquels on avoit distribués, partie sur les Galé-

res, partie sur les Fûtes. Et c'étoit l'opinion de plusieurs Capitaines expérimentés, qu'avec une telle Armée l'on auroit pû tenter & achever toute entreprise, quelque dificile qu'elle fût, sur tout, sous le commandement de Donat, qui se faisoit merveilleusement obéïr de tous. Car outre qu'il les paioit tous à point nommé, & d'une monnoie loiale, il avoit coutume d'entretenir les Capitaines de ces Nations avec civilité, les recevant continuellement à sa table, qui, bien qu'il n'y soufrît point le luxe, blâmé dans celle des autres, étoit néanmoins toûjours servie avec splendeur. (a) Et quoi que l'on remarquât sur son visage & dans ses paroles un panchant à la sévérité, plûtôt qu'à la douceur, néanmoins, il savoit si bien se ménager, qu'il plaisoit à tout le monde, mais sur tout aux peuples de Dalmatie, qui le bénissoient pour sa justice incorruptible, laquelle tenoit les Magistrats inférieurs en crainte.

Aprés qu'il eut disposé les choses, comme je viens de dire, il s'en retourna à Venise avec la permission du Sénat. Filippe Pasqualigue, alors Provéditeur de l'Armée, lui fut donné pour successeur par un jugement universel, non pas seulement de Venise, qui fit l'élection, mais de l'Armée & de toutes les Villes Maritimes, qui l'avoient prédite long-temps auparavant. (a) Il avoit passé par tous les Commandemens de Mer, & y avoit emploié la meilleure partie de sa vie depuis la

(a) Ou, Et bien qu'à sa mine & à ses paroles, il parût d'une humeur portée à la sévérité plûtôt qu'à la douceur &c.

(b) Haud semper errat fama, aliquando & eligit, *dit Tacite dans la vie d'Agricola.*

la Bataille de Lépante, avec réputation d'être Capitaine vaillant, vigilant, & fortuné, sur tout contre les Corsaires, sur lesquels, au compte que l'on en faisoit, il avoit pris force Vaisseaux armés. De sorte que chacun profétisoit, que ce seroit aussi de sa main, que les Uscoques seroient enfin domtés & détruits. Il marcha contre eux selon l'ordre du Sénat avec sa vieille & legére Galére. Et l'on reconnut bien-tôt, qu'il étoit homme à pratiquer l'ancienne maxime de poursuivre les Larrons, & de les faire pendre par tout où il en atraperoit, & de vanger les Sujets de leurs pertes sur ceux qui les leurs causoient, quels-qu'il fussent. Outre les ordres publics, il embrassa céte entreprise avec tant de résolution propre, & mit tant de terreur parmi les Malfaiteurs, que la Dalmatie & l'Istrie commencérent tout-à-coup de croire que leurs longues miséres finiroient bien-tôt. Il tint une bonne garde dans les lieux fortifiés par Donat, & en mit sur tous les autres passages, afin que toute sortie fût dangereuse aux Uscoques. Et comme le port apellé San Pietro di Nembo, dans l'Isle d'*Ossero*, servoit de retraite ordinaire à plusieurs Vaisseaux, qui passant, ou des Ports d'Italie en Dalmatie, ou de Dalmatie vers ces Isles, ou vers Venise, s'arrêtoient là, pour atendre le temps propre à leur voiage: & qu'ainsi les Uscoques étoient certains d'y trouver toûjours quelque ocasion de butiner, quand ils pouvoient tirer jusque-là: (Ce qu'ils faisoient quelquefois chassez de la faim & du désespoir dans les temps les plus orageux, ausquels ni les Galéres, ni les Barques armées ne pouvoient résister à la furie du vent; (Pasqualigue, pour ôter céte commodité aux Voleurs,
 & as-

& assûrer ce lieu pour les Vaisseaux, se servit premierement d'une vieille Eglise abandonnée, pour placer une Garnison à cet éfet, puis bâtit un Fort dans une situation propre, & même un logement pour quelques passagers. Il rétablit aussi l'Eglise, & la pourvût des ornemens nécessaires & d'un Chapelain, afin que les consolations spirituelles ne manquassent pas même à ces soldats. Et jusqu'ici l'on a vu par expérience, que tout cela étoit prudemment ordonné. On peut dire aussi, que la Dalmatie en fut à couvert des Corsaires, qui hors quelque sortie subite, qu'ils faisoient sur les Isles d'Arbe & de Pago, d'où ils enlevoient quelques animaux, n'osoient presque plus courir sur les Canaux de la Dalmatie. Et pour peu de tort qu'ils fissent aux Sujets Venitiens, ils le paioient, eux, ou les autres Sujets de l'Archiduc, avec usure. Car Pasqualigue sacagea premiérement Lédenisse, puis Moscheniße, Tersatz & Belai, tous Châteaux du Territoire de Segna. Il dégarnit les autres Lieux voisins d'habitans & d'animaux. De sorte que ce n'étoit par tout que pleurs & désolation. Et personne ne se tenoit en sûreté, qu'il ne fût bien loin de la Mer, ou dans quelque lieu trés-fort. Les innocens maudissoient les Malfaiteurs, qui étoient la cause de leur malheur, & les Coupables restoient confus de voir à leur sujet un tel incendie.

Les Afaires de l'Istrie alloient de même pas. Ainsi, les Voleurs se voiant le passage en Dalmatie fermé pour l'avenir, cherchoient un reméde à leurs besoins. Mais comme Cornare prenoit bien garde de n'être pas l'agresseur, aus-

si,

si, ne s'endormoit-il pas, quand il faloit vanger jusqu'aux moindres injures. Il avoit déja répandu la terreur par toutes ces Frontiéres, enrichi ses Soldats de butin, & remédié par ses prises aux pertes de plusieurs Sujets, & particuliérement à celle de Marc-Antoine *Canale* destiné Comte à Zara, dont le bagage avoit été pris en chemin par ces ces maudits Uscoques. De sorte que les Sujets Archiducaux d'alentour, désolés de tant de dommages, & tourmentés de la peur d'encore pis, aprés la premiére priére, faite à Ferdinand, de les délivrer de tant d'oppressions, & de ne pas soufrir que les Uscoques fussent cause de la ruine de tout le Païs (sur quoi il ne leur fut répondu qu'en termes généraux de prendre patience, sans leur prométre qu'un reméde tardif, & même incertain.) renouvelérent leurs instances, avec plus de véhémence qu'auparavant, remontrant qu'il n'étoit plus possible de soufrir de si grandes pertes au sujet d'une poignée de Voleurs : & que si l'on en diféroit le reméde, ils seroient contraints de le chercher eux-mêmes. Et véritablement il sembloit qu'il y eût à crandre quelque révolte, si les choses alloient plus en longueur. Mais aprés tant d'instances du Pape, & de propositions faites par l'Ambassadeur, (a) aiant été enfin délibéré à la Cour Impériale, de donner à l'Archiduc plein pouvoir de terminer céte Afaire, les dépêches lui en furent expédiées, aussi-tôt que l'Empereur se

(a) Il ne dit point quel Ambassadeur, mais ce ne peut être que celui de Venise.
Ou, d'ôter de sa Maison un si grand oprobre.

ſe fut défait de ceux que l'on croioit être les obſtacles d'un ſi bon deſſein.

L'Archiduc, qui avoit toûjours deſiré de purger ſa Maiſon d'une ſi grande tache, ſans perdre plus de temps, choiſit de tous ſes Miniſtres *Joſef Rabata*, l'un de ſes Conſeillers d'Etat, Vidame de la Carniole, de qui j'ai déja parlé ; & , contre la coutume de la Maiſon d'Autriche, le fit ſon ſeul & unique Commiſſaire, avec plein pouvoir de terminer les vieux diférends, & de châtier les Aſſaſſins, & avec ordre de donner telle ſatisfaction aux Venitiens, qu'à l'avenir toutes hoſtilités ceſſaſſent dans l'Iſtrie & dans la Dalmatie, que le paſſage fût ouvert aux Villes Maritimes, & le Commerce rétabli avec la navigation. L'Archiduc préféra ce Sujet à tous les autres, parce qu'il le connoiſſoit pour un Cavalier Religieux envers Dieu, & zélé pour ſon Prince, comme il l'avoit ſouvent montré dans la Carniole, où il avoit travaillé à l'extirpation de l'Héréſie, ſans ſe ſoucier beaucoup des dangers, eſtimant moins ſa vie que ſon devoir. Ce qui faiſoit eſpérer qu'il agiroit encore de même dans une Afaire qui importoit à la réputation de ſes Princes, au ſalut des Peuples, & à la gloire de Dieu, ſi cruellement ofenſé par une bande de Scélérats, qui faiſoient ſoufrir tant de pauvres innocens, & périr tant de pauvres Ames. *Rabata* étoit de race Italienne. Ses Péres étant venus de Toſcane au ſervice de Charle-Quint, aquirent par leur valeur des honneurs & des richeſſes. Et certes il n'en dégénéroit point. Voulant donc répondre au jugement que l'Archiduc faiſoit de lui, il mit tout

out son esprit à son emploi. Avant toutes choses il voulut s'aboucher avec Cornare, pour voir s'il pouroit retirer une partie de sa Soldatesque de ces Confins, sans avoir à craindre aucune hostilité. Ce Noble lui déclara qu'il ne se branleroit pas d'un seul pas, ainsi qu'il en avoit ordre, pourvu que les Sujets de la République ne fussent point molestés. Que jusque-là il s'étoit comporté avec une discrétion, dont les Autrichiens devoient être contens : puis qu'avec les forces considérables qu'il avoit, pouvant faire mille maux dans un païs peu fort, & mal garni, néanmoins, il s'étoit toûjours tenu dans les bornes, sans se montrer ennemi, qu'autant que l'insolence des Uscoques, & la défense de Sujets Venitiens l'y avoient forcé. Que *Rabata* mît ordre que les injures ne se renouvélassent point de son côté, que, pour lui, trouvant les anciennes sufisamment vangées, il s'abstiendroit volontiers de toute autre hostilité. *Rabata* resta trés content de céte réponse, & s'étonna de voir un jeune homme, si brave dans les Armes, être si judicieux dans ses résoluions, & si adroit dans ses réponses Dés lors il ne craignit plus d'être trompé, voiant que l'on procédoit sincérement. Aiant donc mis ordre que les Armes Venitiennes ne fussent point provoquées par de nouvelles voleries, il emmena avec assûrance le nombre de gens qui lui parut nécessaire à ses fins, & en aiant encore ramassé d'autres en d'autres endroits, il s'en vint vers Segna, armé de telle sorte, qu'il pouvoit forcer d'obéïr ceux qui ne le voudroient pas faire de bonne grace. Etant arivé avec cet apareil à *Fiume*, & sachant que les Venitiens, aprés ce qu'ils avoient vu par le passé,
pou-

pouroient bien n'atendre pas grand'chose de sa Commission, parce que tous ceux qui en avoient eu une pareille avant lui, se mêtant peu en peine de remédier à la racine du mal, s'étoient contentés de la plâtrer d'une satisfaction aparente, au lieu d'une réelle, sans se soucier que tôt aprés leurs départ les Afaires retombassent dans le même désordre. Mais lui, qui se proposoit de les acheminer à un réel & ferme Acommodement, comme il converoit à la dignité de ses Princes, & à la sûreté de leurs Sujets, jugea qu'il faloit premiérement ôter les ombrages & les doutes, que les Vénitiens pouroient avoir, que l'on n'eût des desseins contraires, ou peu sincéres. Il s'insinua donc par ses létres dans la confidence du Général Pasqualigue, qui, pour faciliter la négotiation, s'étoit transporté avec une partie de l'Armée dans l'Isle de *Veglia*, qui de *Castel-Muschio* regarde les riviéres voisines des Autrichiens.

L'Evêque de Segna l'y alla trouver de la part de Rabata, pour l'assûrer des bonnes intentions de ses Princes, & le prier d'y vouloir correspondre. Il lui exposa, que les Points de la Commission étoient de punir les Voleurs selon leurs mérites, du moins les Chefs; de chasser pour jamais de Segna, & de tout son Détroit les Sujets Vénitiens deserteurs, ou fugitifs des Galéres; &, ce qui importoit bien davantage, de transporter les Uscoques de Segna, & des Lieux Maritimes circonvoisins, dans quelques Châteaux éloignés de la Mer. Enfin d'interdire à ceux qui resteroient à Segna, ou dans les autres Lieux Maritimes, tout usage de barques armées, & d'ôter même au Capitaine de Segna l'autorité de faire de semblables
expé-

expéditions, laquelle feroit réservée au fupreme Général de Croatie, qui ne le feroit jamais. Ces deux derniers Points avoient trouvé auparavant beaucoup de contradiction parmi les Conseillers Impériaux & Archiducaux. Et il est bon d'en dire ici la raison, puisque nous sommes tombés sus ce propos.

Les Ministres Impériaux se montroient fort jaloux de la Forteresse de Segna; & persuadoient à leurs Princes, que si l'on ôtoit les Uscoques de céte Place, (comme s'il n'y eût pas eu d'autres gens propres à la défendre) elle feroit envahie, ou par les Turcs, ou par les Venitiens, qui possédant déja toutes les Isles de Dalmatie, se rendroient bientôt les Maîtres de ces Port; qu'il importoit beaucoup à la grandeur de la Maison d'Autriche, & à la Couronne de Hongrie de conserver ces petits restes de Domaine Maritime, tant parce que la conservation des autres Etats en dépendoit, que parce qu'un jour ils pouroient servir à recouvrer les autres Places prétenduës. Outre qu'avec ces Ports on entretiendroit l'usage de la navigation sur la Mer Adriatique. Tels étoient les argumens spécieux, par où l'on détournoit l'Empéreur de rien changer à Segna. Ce qui étoit apuier l'impunité des crimes des Uscoques. Car il est certain que l'on n'eût pas manqué d'autres gens encore plus propres à la défense de céte Place, qui étoit même trés-mal entre les mains de ces Voleurs, tant pour leur infidélité, que parce qu'ils étoient la plûpart aliés avec des Sujets des Turcs. De sorte qu'il pouvoit entrer aisément des Traîtres dans Segna, qui, outre l'incapacité de sa Bourgeoisie, étoit souvent dégarnie, & par là exposée aux ems bûche-

bûches des ennemis, pendant que les Uſcoques couroient par mer & par terre à la proie. Outre que leurs voleries continuelles provoquoient les Venitiens à les chaſſer de leurs infames nids. Et les Turcs avoient plusieurs fois ſolicité les Venitiens, ou de s'emparer de Segna, ou de ſoufrir que les Armées Otomanes vinſſent par mer & par terre exterminer ces Aſſaſſins, leurs communs ennemis. Mais ceux ci, qui pénétroient où aloit céte demande, avoient toûjours détourné ce deſſein, comme pernicieux, non ſeulement à la Maiſon d'Autriche, mais à eux-mêmes, & à toute l'Italie. Et nul homme ſage ne poura jamais croire, que les Venitiens euſſent envie d'avoir Segna, d'autant qu'ils ſe fuſſent chargés d'une grande dépenſe, avec une infinité de queréles, ſans aucune utilité, ni commodité pour les temps de guerre ou de paix. Et il n'y a pas d'aparence que ces raiſons fuſſent ignorées des Miniſtres Imperiaux: Mais ils cachoient ſous leurs feintes apréhenſions leurs paſſions particuliéres, qui dans quelques-uns procédoient du vil intéret de partager la proie, mais dans tous, d'une commune averſion contre la République, à cauſe de pluſieurs bons morceaux, qui, malgre la prétention que les autres y avoient, lui étoient tombés entre les mains, durant les anciennes guerres; ou enfin, de céte émulation naturelle, qui rend toûjours les Républiques odieuſes aux Etats Monarchiques, (*a*) & les Monarques ſuſpects

(a) *Quaſi libera civitas*, dit un Moderne, *populis famulantibus ſervitium è proximo exprobaret: atque ad aſſerendum Orbem veluti ſignum è ſpecula, tolleret.* Ferrari dans un panegirique de la Republique de Veniſe.

Agricola diſoit, qu'il feroit aiſé de garder l'Angleterre, quand une fois elle verroit la liberté bannie de tous endrois: *Si Romana ubique arma, & velut è conſpectu libertas tolleretur.* Tac. in Agric.

pects aux Républicains. Si ce n'est que l'on veüille atribuer la premiére cause de ces contrariétés à la diversité des Nations, qui, par tout où elles confinent ensemble, ne se regardent jamais de bon œïl. *(a)* Car l'une blame toûjours les coutumes de l'autre, & au moindre trouble qui árive, elles prennent des ombrages, tantôt avec raison, tantôt par caprice. Ce qui les fait vivre dans une altération continuelle. L'on en pouroit aporter mille exemples, tant de nôtre temps, que du passé : Mais comme cela n'importe pas à nôtre sujet, nous les laisserons. *Rabata* ajoûtoit une autre raison, qu'il tenoit la principale de toutes, disant, que les Ministres Hérétiques, particuliérement ceux de Gretz, par un esprit de félonie, empêchoient l'Acord de concert avec les Uscoques, dans la pensée que cela embarasseroit encore leur Prince dans une guerre avec les Venitiens, & qu'ainsi force lui seroit de se désister de la réformation de la Religion, à laquelle il travailloit avec le zéle d'un Prince vraiement Chrêtien & Catolique, malgré tous les dangers de la guerre du Turc. On verra par là, combien l'on risque en se servant de Ministres qui ne sont pas fidéles à Dieu, vu que d'ordinaire ils sont encore infidéles à leurs Princes. Mais retournons maintenant à nôtre Histoire, pour dire comment l'Empéreur, à force d'instances du Pape & du Roi Catolique, prit enfin la résolution nécessaire de remédier sévérement aux excés des Uscoques, ses mauvais Ministres n'osant plus s'y oposer. Il ordonna à *Rabata*, qu'aprés avoir puni les Chefs, il

(a) *Cherusci, cum queis Catti aeternum discordant*, dit Tacite; parce qu'ils confinoient ensemble.

il envoiât les autres dans les Châteaux de Terre-Ferme, & ne laissât dans les lieux Maritimes, que ceux dont il pouroit se prométre des actions plus modérées, sans leur permétre aucûne Piraterie, afin qu'ils (*a*) assouvissent toute leur avidité sur les Turcs. En vertu de ces ordres, *Rabata* aiant fait espérer au Général Venitien, que les choses étoient pour se passer heureusement, & que de sa part il y travailleroit de tout son possible, reçut des assûrances, que durant ce temps les Armes Venitiennes n'ofenseroient nullement les Sujets Archiducaux en Istrie, ni en Dalmatie, & que le passage seroit libre pour lui, pour ses soldats, & pour les munitions & les vivres, qu'il voudroit faire entrer à Segna. L'Evêque s'en retourna avec céte réponse à Fiume, où *Rabata* s'ocupoit à donnes les ordres nécessaires, & à prendre les informations, dont il pouvoit avoir besoin dans la suite. (*b*) Mais sur tout il faisoit grand amas de vivres, sachant que Segna en manquoit entiérement, & que la diséte s'en augmenteroit par la Milice, qui y devoit entrer avec celle qui y étoit déja. Il fit encore traiter secrétement avec le Général, qu'il lui plût de faire par sa dextérité, que les Uscoques, qui s'enfuiroient des Etats Archiducaux, pour éviter les suplices, n'eussent point de retraite chés les Turcs, trouvant cela nécessaire, non seulement afin qu'ils ne pussent pas se soustraire à la punition de leurs crimes, mais de peur qu'ils ne servissent de guides aux Turcs dans leur guerre contre les Chrêtiens. Ce procédé confirma que *Rabata* vouloit aller droit en bésogne, &

(*a*) Ou, assouvissent toute leur avidité aux dépens des Turcs.

(*b*) A cause de la pratique qu'ils avoient des lieux & des passages.

l'on en vit peu de jours aprés des marques plus
ertaines. Car, à la priére du Général, non seu-
ement il fit restituer un bateau de *Licsina*, chargé
e Sardines, lequel avoit été pris par ces Voleurs,
mené à Tersatz. Mais le Général aiant deman-
é avec instance, qu'on lui mît entre les mains
uelques Sujets Venitiens, enfuis pour leurs cri-
es, & nichés dans Segna, *Rabata* trouvant que
xemple étoit nouveau, & non d'usage parmi les
rinces, & que sa Commission n'alloit pas, peut-être,
sque là, prit le parti d'écrire au Général de Cro-
ie, que, sans cela, l'Acommodement seroit
omme impossible, & que pour cela il étoit en
nsée de donner cette satisfaction aux Venitiens,
autant plus qu'il valoit mieux la leur faire de leurs
ijets, pour épargner le plus qu'on pouroit ceux de
Archiduc. Il envoia même une copie de sa Lé-
à la Cour de Gretz, jugeant que le silence
i en serviroit de permission pour exécuter : au
u qu'il savoit bien qu'il ne l'obtiendroit jamais
la demandant. Et ce fut un coup d'habile Mi-
stre, sur tout aiant afaire à un Prince de lente
solution. Car on supose que c'est consentir que
se taire : & par ce moien l'on s'exemte de mé-
en dispute ce qui importe le plus à la conclu-
n des plus grandes Afaires.

Aprés ces préparations, *Rabata* résolut de se
ndre à Segna, où il avoit déja fait publier, que
is les gens de la Ville & de la Garnison eussent
e trouver, à son arivée, sous de griéves peines.
ais comme les autres Commissaires avoient com-
ncé leurs fonctions avec une certaine aparence
terreur, & beaucoup de véhémence, ils cru-
t qu'il en seroit de même céte fois-ci. Dail-
leurs,

leurs, se fiant sur les bons amis qu'ils avoient dans les Cours d'Autriche, ils ne se doutoient de rien, se figurant qu'il s'en pendroit seulement quelqu'un pour tous les autres. Si bien que les moins méchans se flatoient de l'espérance que l'on commenceroit par les plus criminels. Mais ceux-ci, à force de piller, aiant eu la commodité de se faire de plus puissans amis, & d'aquérir plus de credit, espéroient aussi de pouvoir éviter la corde, du moins par sedition. Ils cabaloient donc entre eux pour leur commune défense, se préparant à faire des menaces d'abandonner la garde des Confins, ou de les livrer aux ennemis. Ce qui leur avoit servi d'autres fois à échaper la mort. Mais lors qu'on sentit aprocher le temps de la venuë de *Rabata*, que ceux qui avoient traité avec lui à Fiume & ailleurs, disoient être un Cavalier trés-résolu, & trés-sevére, quelques-uns jugérent qu'il valoit mieux être oiseaux de bois, que de cage, & s'absenterent au nombre de 60. espérant de pouvoir de façon ou d'autre excuser leur desobéissance, quand la premiére furie seroit passée. Et l'on crut que Daniel *Barbo*, Capitaine de Segna, leur Protecteur, & d'ailleurs peu afectionné à *Rabata*, leur donna ce conseil. Du moins, il est manifeste, qu'aiant pû empêcher leur sortie, il ne le fit point. D'où l'on tira des preuves certaines de sa mauvaise volonté, & depuis on en eut encore de plus claires. Mais cela servit aux desseins de *Rabata*, qui étant entré peu de tems aprés dans Segna, trouva que céte sortie avoit éfraié les autres, dont le nombre n'étoit pas de plus de 300. Ils eurent bien plus de peur, quand ils se virent hors d'espérance de s'enfuir, les

es portes de la Ville étant si étroitement gardées, & u'ils entendirent proclamer, qu'un chacun eût à mée bas les armes, sans en porter, ni le jour, ni la uit, sous peine de la vie. Que quand quelqu'un eroit apellé au Château, il eût à s'y presenter aussiôt. Qu'au bout de deux jours, ils y vinssent tous éclarer devant le Commissaire, s'ils vouloient serir la Maison d'Autriche fidélement & modestenent. Que ceux, qui se sentiroient coupables de rans crimes, vinssent de leur bon gré en demander ardon, qu'il ne seroit point refusé à ceux, qui auoient rendu auparavant, ou qui seroient en résoluon de rendre à l'avenir de bons services à la Patrie. Que si quelqu'un atendoit que la Justice le saisît, crieroit en vain miséricorde. Parce qu'alors il seoit procédé contre tous avec une rigueur extrême. Céte terrible Ordonnance acheva de consterner les Habitans, & rien ne leur parut plus étrange, que de oser les Armes, cela ne s'étant jamais vu à Sena.

Le Capitaine de la Ville, qui commençoit de voir us clair dans les desseins de *Rabata*, se mit à lui fai- peur de son entreprise, disant, que les Frontiéres steroient abandonnées, & que céte Milice couraeuse, qui savoit la Carte du Païs, pouroit s'unir vec les Turcs,& causer quelque notable perte à leurs rinces: puis protestant, que non seulement il âmoit ce dessein, mais qu'il n'y vouit avoir aucune part. Le Commissaire, qui nnoissoit l'humeur du Personnage, ne changea s pour cela d'avis. Au contraire, aiant vû dans Eglise un Uscoque avec une hache-d'armes à la ain, il lui fit une horrible peur d'être sur l'heure illé en pieces, n'eût été le respect du lieu.

Ce qui les tint tous dans la crainte. Et pour s'en délivrer, ils demandoient instamment, que les coupables destinez à la mort fussent déclarés, afin que les autres pussent vivre en repos. Mais le jour même, que l'on commença d'écrire ceux qui prométoient de se comporter sagement, & de servir fidélement la Maison d'Autriche, & pour preuve de leur obéïssance comparoissoient desarmés & suplians, *Rabata* fit arrêter Martin, Comte de *Possidaria*, qui s'étoit fait Chef des Assassins, au grand deshonneur de son sang, & de ses illustres Ancêtres; & Marc Marchetich Vaivode ou Capitaine de Lédenisse, Château dépendant de Segna. Son dessein étoit d'arrêter en même temps George *Mastarda*, Ragusien, bien plus grand scélérat, que les autres. Mais lors qu'il se fit écrire, il passa sous un nom suposé, *Rabata* ne le reconnoissant pas à la mine. Mais dés que celui-ci sût la fraude, il l'envoia querir, qu'il étoit environ deux heures de nuit. L'autre, qui se sentoit coupable de mille crimes inoüis, & principalement d'avoir exposé à la merci des flots & des vents la Frégate qui portoit le bagage du Comte de Zara, aprés en avoir cloüé les Mariniers sous le tillac, (action véritablement barbare, & horrible à raconter;) se préparoit à se bien défendre avec son sabre. Mais il fut prévenu par Edoüard Locatelle, Capitaine de la Milice de Goritz, qui le perça de part en part d'un coup d'estocade, puis le laissa métre en piéces par ses soldats. Il étoit l'un des plus estimés & des plus suivis d'entre les Chefs des Uscoques, & peut-être que sa mort n'auroit pas été sans quelque émute populaire, si les Habitans ne se fussent pas déja trouvez saisis d'une crainte extraordinaire.

Pour

Pour métre terreur sur terreur, *Rabata*, qui en-
endoit bien son fait, fit pendre, la même nuit,
ux Murailles du Château, le Comte & Marche-
ch. Spectacle, qui acheva, la matinée suivan-
e, de désoler toute la Ville. Personne ne se te-
oit plus en sûreté de sa vie: Car chacun, dans
a conscience, se sentoit digne de mort. Les por-
es restoient fermées, une Milice étrangére gardoit
es ruës, où personne n'osoit marcher, non plus que
ormir la nuit dans sa propre Maison Mais *Rabata*,
our laisser quelque éspérance de vie à quelques-uns,
t entendre, que la porte du pardon ne seroit pas
ermée à tous, pourvu qu'on lui livrât quelques
Chefs, & qu'on rendît tout ce qui avoit été pris nou-
ellement dans quelques Vaisseaux de l'Etat Eccle-
astique, pour apaiser le Pape, qui en faisoit grand
ruit. Par céte ruse il eut le *Moretto*, l'un des plus
imeux Chefs, avec un de ses Compagnons. Né-
nmoins, ceux même qui firent céte capture,
ans l'espérance du pardon, furent traitez avec tant
e sévérité, qu'ils eurent plus de sujet de s'atendre à
a mort, que de s'assûrer de la vie. Voilà comme
on en usoit avec ces Voleurs.

Rabata, dés son arivée à Segna, avoit prié le
Général Venitien d'y envoier quelqu'un, pour
tre le spectateur & le témoin oculaire du pro-
édé sincére qu'il tenoit, & pour proposer de
nain en main ce qu'il jugeroit propre à facili-
er un bon Acommodement. Le Général nom-
na Victor *Barbaro*, son Sécretaire, homme
rudent par nature & par expérience, & trés-
on à manier de telles afaires. Mais le vent,
nsi qu'il est trés-ordinaire dans ces Canaux,
ut si furieux ces jours-là, que le Sécretaire ne

pût faire toute la diligence qu'il desiroit. De sorte qu'il ariva tout à-point aprés que l'on eut si bien commencé, & juste au moment que l'on menoit le *Moretto*, & *Nicolas*, son compagnon, au gibet. Spectacle, qui fut si agréable aux Albanois, qui amenoient le Sécrétaire dans leurs Barques, que vers le soir ils ne pûrent s'empêcher de leur couper la tête, tant pour assouvir la haine particuliere de leur Nation, que pour en porter ce témoignage visible à leurs compatriotes. Ce Sécrétaire s'aboucha la premiére fois avec le Commissaire, en presence de l'Evêque de Segna, qui avoit pris tout nouvellement possession de son Eglise, & sur les conseils de qui rouloit toute l'Afaire. Ce Prélat aiant joint à la science profonde, qu'il avoit puisée dans les Ecoles des Jésuites, l'usage des choses du Monde, s'étoit rendu trés-agréable à la Maison d'Autriche, & à *Rabata* même, comme issu de la Noble Famille de *De Dominis* dans l'Isle d'Arbe, mais bien plus pour s'être emploié dans céte Afaire avec beaucoup de chaleur & de zéle pour son Païs. Outre qu'il étoit encore dans la confidence des Venitiens.

Dans céte premiére entrevûe, aprés les complimens ordinaires, *Barbaro* s'étant excusé d'être venu si tard sur la furie des vents de la Mer, dit, que de la maniére, dont *Rabata* avoit commencé, le Général Pasqualigue, & tous les autres, avoient conçu une bonne espérance de voir desormais châtier les crimes de Uscoques, & aprés un recit de leurs meurtres & de leurs assassinats, des cruautés exercées sur les Cadavres, dont ils buvoient le sang, & prenoient la peau, pour faire des éguillétes; de leurs enlevemens & viole-

violemens de filles, & d'une infinité de voleries, par où ils avoient troublé le repos de la Mer & de la Terre, il montra avec beaucoup de force & d'éloquence, qu'il étoit besoin d'un reméde pront & éficace, & conclut, qu'il espéroit de le voir apliquer à temps par une main si adroite & si sûre.

Rabata répondit en excusant en partie les excés racontés, comme exagérez par la passion des hommes, ou causés par l'Armée Venitienne à force de faire mourir les Uscoques, & de leur ôter le butin qu'ils faisoient justement dans la guerre contre les Turcs, lors même qu'ils n'ofensoient point les Sujets Venitiens : ou enfin commis par d'autres, puis atribués aux Uscoques. Qu'il ne laissoit pas néanmoins de les trouver dignes d'un rude châtiment, comme perturbateurs du repos public; & que pour cela il en avoit déja fait exécuter cinq des principaux, & tenoit les filets tendus aux autres, qui s'étoient cachés dans les Forêts, ou dans la Ville. Ce qui montroit bien sa diligence. Et comme il étoit Cavalier franc & libre, il ouvrit là-dessus son Instruction, disant, qu'il avoit ordre 1 d'exterminer entiérement les Chefs des Voleurs, & les principaux Ecumeurs de Mer. 2. De chasser de Segna tous les Dalmatins & les autres Sujets de la République, & leur ôter toute esperance d'y retourner jamais. 3. D'y laisser seulement 100 Uscoques, des plus pacifiques, & d'envoier tous les autres garder les Frontiéres de Terre. Enfin, de resteindre l'usage de Barques armées à ne pouvoir sortir, sans une permission expresse du Général de Croatie.

Le Sécrétaire, fort content des autres points, s'acrocha au dernier, disant, qu'il esperoit que

 l'usa-

l'usage des Barques armées seroit entiérement défendu, dautant que la République ne consentiroit jamais qu'il en passât aucune sur son Golfe, que le Général de Croatie le permît, ou non. *Rabata* répliqua, que cet intérêt regardoit non seulement le Roiaume de Hongrie & de Croatie, mais encore le Saint Siége & le Roi d'Espagne; & qu'ainsi il ne lui apartenoit pas de décider céte Controverse, ni de faire aucun acte préjudiciable aux Parties, mais qu'il lui sufisoit de régler ce qui concernoit les Uscoques. Il sembloit que ce Point dût rendre plus dificile le progrés de la négotiation, mais l'Evêque de Segna conseilla à *Rabata* de remétre céte matiére à un autre temps & lieu, puisqu'elle avoit été débatue autrefois, sus tout dans les Traités passés entre la Maison d'Autriche & la République de Venise à Wormes, à Bologne & à Trente, sans trouver jamais les fondemens nécessaires pour céte Maison. Cela se fit donc ainsi, & sans en traiter davantage, l'usage des Barques armées fut simplement défendu aux Uscoques. Par où la négotiation devint plus aisée, bien que le Sécrétaire, trés-jaloux de son avantage, se fût aperçu dés le commencement, que *Rabata* brûloit d'envie de terminer céte Afaire, soit qu'il eût de tels ordres, soit parce que les Habitans de *Trieste* & de *Fiume* l'en pressoient, avec de continuelles protestations, ou enfin, parce qu'il trouvoit, qu'il importoit à l'honneur & au service de ses Princes, de ne plus soufrir céte infamie, que des gens, qui portoient le nom de Sujets & & de Stipendiaires de la Maison d'Autriche, exerçassent sous les Banniéres Impériales, un brigandage public, & commissent des maf-

nassacres abominables. Ainsi, plus *Barbaro* voioit e Commissaire échaufé, plus il l'importunoit. Et amais il ne se montroit content de ce qui se faisoit, ni ne vouloit reconnoître que ce fût en faveur de a République, mais seulement par une nécessité de châtier les crimes des Particuliers. Il disoit, que *Mastarda* avoit été mis à mort, pour s'être oposé par es Armes à son Juge, qui l'apelloit; Le Comte, our des discours séditieux qu'il semoit, lors qu'on lemandoit le secours de la Milice, pour découvrir es coupables cachés dans les Maisons; & Marhétich, pour avoir abandonné Lédénisse, où il étoit Capitaine, & donné ocasion au Général Pasqualigue de sacager ce Lieu. Une fois, qu'on lui remit neuf Sujets Venitiens d'entre tant d'autres, que la République demandoit, partie par leur nom, partie sous les termes généraux de *tous ses Sujets*, il se plaignit qu'on ne lui rendoit que de pauvres Artisans, & qu'on donnoit aux autres le temps de s'enfuir : bien qu'au vrai *Rabata* mît tout en œuvre, pour les avoir tous. Mais ils se tenoient cachés dans la Montagne, entretenus secrétement de tout le nécessaire par leurs parens & amis, & par ceux même que l'on envoioit pour les prendre. Et il n'étoit pas possible de remédier à ce désordre, à moins que de vouloir anéantir toute céte Milice. Ce qui certes eût été contre le service de la Maison d'Autriche, ou plûtôt de toute la Chrêtienté. *Rabata* avoit du déplaisir de ne pouvoir contenter le Venitien, quelque peine qu'il prît, & sur tout il se chagrinoit de la fuite de cinq Dalmatins, grans scélérats, lesquels le Général desiroit le plus d'avoir. Car il craignoit que l'on ne

doutât de ſa bonne foi. Et il fut ſur le point de faire pendre deux Capitaines, à la négligence, ou malice deſquels on atribuoit leur évaſion. Ce qu'il auroit exécuté, ſi leurs parens ne lui euſſent promis de lui amener vif ou mort quelqu'un de ceux qui ſe tenoient dans la Montagne, ainſi qu'il ariva auſſi-tôt. Car le frére de l'un de ces Capitaines étant allé avec quelques autres à la Chaſſe des Voleurs, il en prit un fameux, & tout juſte un des cinq, que le Général demandoit, lequel fut transféré demi-mort d'un coup de mouſquet dans la tête à Segna, où il fut auſſi-tôt pendu, & ſa tête envoiée au Général, à qui les quatre autres furent livrés vifs peu de temps aprés, pour lui faire voir que l'on agiſſoit tout de bon.

Tout cela s'entendoit avec grand plaiſir à Veniſe, & pluſieurs Sénateurs en parloient au Secrétaire *Roſſi*, qui y reſidoit pour l'Empéreur, avec loüange du Commiſſaire, & remerciement à ſes Maîtres, qui enfin avoient pris une réſolution ſerieuſe de châtier les Voleurs. *Rabata* en étant informé par le *Roſſi*, diſoit par plainte à *Barbaro*, que tous les Venitiens témoignoient d'être contens de ſon procédé, excepté lui ſeul, & le prioit de conſidérer, combien importoit la défenſe de ces Confins, & même à ſa République. Qu'il n'étoit pas à propos d'anéantir toute céte Milice, qui pouroit bien prendre quelque dangéreuſe réſolution, ſi on achevoit de la pouſſer à bout. Le peuple même de Segna jugeant que la rigueur de *Rabata* croiſſoit par les ſolicitations du Secrétaire, ou du moins qu'il empêchoit l'adouciſſement que l'on avoit eſpéré, réſolut de l'apaiſer par une députation publique,

que, dont il fit Chef son Evêque même. Ce Prelat, acompagné des plus anciens de la Ville, entra dans le logis du Secrétaire, les autres restant dehors. Ils priérent ce Ministre, avec beaucoup d'humilité & de soupirs, de se contenter du sang répandu, & de la punition de tant d'autres envoiés aux Galéres, & d'intercéder pour un pardon général, lui rafraîchissant la mémoire des services, que les Uscoques même avoient rendus à la République, dans les guerres passées, (a) & prométant, qu'en d'autres ocasions ils sacrifieroient leurs vies pour la même cause, qu'on les leur conserveroit alors Puis ils lui presentérent deux tapis fins, qui certes n'avoient été ni faits, ni achetés à Segna. Le Secretaire répondit en peu de paroles, qu'étant simple Ministre, il ne pouvoit pas outrepasser sa Commission; que néanmoins il feroit pour eux tout ce qu'il pouroit. Quant au present, cela lui parut un demi afront, & l'Evêque ne fût pas loué d'en avoir été l'instrument. Mais il s'excusoit sur l'Usage du païs, où l'Inferieur n'a point d'accés auprés du Supérieur, sans lui faire quelque don. Qui est une coutume de Barbares, à laquelle on ne manque presque jamais chés les Turcs, mais que les Uscoques avoient, peut-être, aprise ailleurs (b)

D 5 De-

(a) Je trouve dans l'Histoire d'André Morosin, que la République leur permit, en l'année 1537. de faire des courses en Mer contre les Turcs: Encore dit-il que céte Milice étoit déja odieuse aux Venitiens. *Dalmatiæ Præfectis demandatum, ut Vscochis, aliàs invisa genti, liberè excurrendi maria, ac prædas agendi, facultatem permitterent. Lib 4.* Ce service a coûté bien cher à la République. Car aprés que ces gens eurent pris goût à la Piraterie, il ne fut plus possible de la leur interdire.

(b) Chés les Ministres de l'Archiduc, où il faloit toûjours aller les mains pleines.

Depuis ce temps, le Venitien commença de procéder avec un peu plus de douceur, d'autant plus qu'il eut ordre d'en uſer ainſi, le Sénat de Veniſe étant trés-content de la conduite de *Rabata*, & craignant qu'à force de trop ſubtiliſer, on ne courût riſque de tout rompre. (*a*) Outre que la franchiſe de ce Seigneur méritoit bien le retour d'une ſincérité pareille. D'un autre côté, les Uſcoques le ſuplioient de les tirer de peine, & de leur déclarer s'il en deſtinoit encore d'autres à la mort, ou s'ils avoient tous à périr, de vivre dans une telle angoiſſe étant pis que la mort même. Ces inſtances, & les gémiſſemens continuels des femmes excitérent la compaſſion du Commiſſaire, qui voiant l'ardeur du Venitien ſe ralentir, fit enfin proclamer vingt des plus coupables, pour laiſſer aux autres l'eſpérance du pardon, aſſignant à ces vingt un terme fort court, aprés lequel il tomberoient dans la peine du Ban Capital, avec promeſſe de grace & d'argent à ceux qui aporteroient la tête de leur Compagnon.

Et pour empêcher les Pirateries par un remède éficace & durable, il délibéra de ne laiſſer pas plus de 100 hommes de toute céte Milice à Segna, avec cent Mouſquetaires Allemans, d'envoier tout le reſte en d'autres Places ſituées dans les Terres; & meme de faire ſortir de la Ville tous ceux d'entre la Bougeoiſie, qui voudroient continuer de vivre de pillage. Pour cet éfet, il fit un rôle (*b*) trés-exact de tous les Habi-

(*a*) Les Italiens diſent, *chi troppe l'aſſottiglia la ſcavezza*: & qu'il vaut mieux plier que rompre, *E meglio piegar, che ſcavezzare.*

(*b*) Ou, dénombrement.

bitans, avec l'intervention, non feulement de l'Evêque & de l'Archidiacre, mais encore des autres bons connoiffeurs de la Ville, chargeant leur Confcience de lui donner information certaine & réelle de chaque tête. C'eft pourquoi, il y apella auffi le Capitaine *Barbo*, qui véritablement connoiffoit mieux que perfonne les faits & les inclinations d'un chacun. Mais celui-ci s'opofa d'abord à ce deffein, proteftant qu'il fe garderoit bien de refter dans la Place avec un fi petit nombre de défenfeurs, & aléguant divers inconvéniens, qui en pouvoient arriver. Par où l'on voioit, qu'en couvrant fon intérêt particulier du voile du fervice public, il ne manqueroit pas de traverfer de tout fon pouvoir céte réfolution, où confiftoit néanmoins, au jugement des gens fages, toute l'efpérance de voir la fin de tant de miféres. Mais auffi l'on ne prêta pas l'oreille aux perfuafions contraires de ce Capitaine. Et comme il auroit pû, par fa préfence, exciter quelque fédition parmi la Milice, que l'on entendoit déja murmurer, fe figurant qu'on ne la divifoit, que pour la détruire toute à coup fûr, *Rabata* lui fit entendre, qu'il feroit trés-bien de fe retirer, & que l'on ne manqueroit pas de gens, qui vouluffent défendre la Place, & fervir Sa Majefté Impériale. Ainfi, le Capitaine fortit de Segna, publiant qu'il étoit obligé d'aller à la Cour, pour de certains procés qu'il avoit. Et le tranfport des Ufcoques fe fit fans peine, eux-mêmes l'aiant demandé par grace, aprés qu'on leur eut montré, qu'en bonne juftice ils méritoient tous la mort; mais que par clémence on les métoit en lieu, où ils pouroient recouvrer leur réputation, & obtenir des graces & des récompenfes, en fervant de fi

 bons

bons Princes. Joint qu'ils ne pouroient jamais manquer d'ocasions de butiner dans le païs du Turc. (a) Qu'au reste, bien loin de les envoier par force, on leur laissoit à tous la liberté de s'établir hors du païs.

Il y en eut quelque 200. qui acceptérent volontairement leur demeure dans Ottosaz, Brigne, Prezar & Borlogh, Châteaux du Territoire de Segna, voisins du Turc, & commodes par leur situation, pour faire des courses sur cet Ennemi, & pour défendre le Païs, sur tout aprés qu'avec un peu d'industrie & de dépense ils auroient été mieux fortifiés. Ceux donc, qui devoient partir, se rendirent un matin dans l'Eglise, où aprés avoir oüi la Messe, l'Evêque les bénit avec leurs Enseignes & leurs Armes, en présence de *Rabata*. Cérémonie, qui ne fut pas aprouvée de tout le monde, des Voleurs publics, excommuniés & maudits par les Bulles Apostoliques, ne paroissant guere dignes de telles bénédictions. *Rabata* leur avança leurs gages, leur donna des vivres pour quelques mois, & leur défendit, sous peine de la vie, de retourner jamais à Segna. Il sembloit que l'on eût mis la derniére main au Traité, par cet éloignement des Uscoques, & que l'on n'eût plus de Pirateries à craindre, puisque les Maîtres du Métier étoient allés presque tous demeurer en Terre-Ferme. Ce qui en éfet rétablissoit la bonne amitié & le bon voisinage, entre la Maison d'Autriche & la République de Venise. Mais avec tout cela il se suscitoit encore des dificultés de part & d'autre sur la réparation des dommages faits au Public & aux Particuliers. Mais chacun venant à s'apercevoir,

(a) La Lique & la Corbavie.

voir, que ce seroit une Mer, dont on ne trouveroit jamais le fond, l'on aima mieux garder le silence *Rabata* demandoit seulement, que les Forts de *Gliuba* & & S. Marc, construits par Donat, fussent démantelés, pour rendre le Commerce plus libre, puisque l'on avoit déja réglé qu'il ne passeroit plus de Vaisseaux de course; mais Pasqualigue répondoit, que cela se devoit traiter dans le Sénat, où il savoit bien qu'il ne seroit pas facilement résolu de détruire ces Forts, à cause du besoin que l'on en pouroit avoir en d'autres ocasions: mais que de son côté il métroit si bon ordre, que toutes les Barques non armées se laisseroient passer, sans les reconnoître, ni s'informer, d'où elles viendroient, où elles iroient, ni ce qu'elles porteroient. Ce qui sufisoit pour la liberté de la Navigation & du Commerce entre les Sujets de l'un & de l'autre Prince, entre lesquels il y avoit lieu d'espérer de voir à l'avenir une meilleure intelligence, puisque l'Accommodement plaisoit aux Sérénissimes Archiducs, autant qu'aux Venitiens. Une bonne preuve de cela est, qu'aussi-tôt que les premiers en eurent l'avis, ils confirmérent l'autorité au Commissaire, & lui donnérent encore le Capitanat de Segna, quoi que probablement le *Barbo*, qui en étoit dépoüillé, eût representé les choses selon sa propre passion, afin qu'il pût encore plus commodément perfectionner l'ouvrage, & nétoier entiérement leur Maison de l'infamie des ces détestables voleries. Et cela montre bien l'erreur de ceux qui osoient acuser des Princes si pieux, si justes & si bons, d'avoir consenti à de si horribles méchancetés, qui doivent s'imputer bien plûtôt à la malice des Ministres hérétiques, qui,

comme ils n'avoient pas la crainte Dieu, ni ne se soucioient pas de l'honneur de leurs Maîtres ni du leur propre, leur persuadoient par leurs artifices, qu'il étoit impossible de remedier à ces désordres, & les leur dépeignoient comme des transgressions ordinaires & nécessaires dans les Confins.

Mais comme ces Ministres se trouvérent confondus dans leur malice, & privés de leurs injustes profits, aussi en conçurent-ils plus d'envie & de haine contre *Rabata*, (*a*) qu'ils voioient à leur honte, comblé d'honneurs & de récompenses de toutes parts. Car les Venitiens, selon leur reconnoissance ordinaire, lui avoient fait présent d'une grosse Chaîne de la valeur de cinq ou six mille Ducats, laquelle néanmoins il ne voulut point accepter, sans en avertir ses Maîtres, ofrant de l'emploier au service public, ainsi qu'il avoit fait déja de plus grandes sommes de son propre argent, lorsque ses Princes, qui avoient besoin de tout le leur pour la guerre contre le Turc, manquoient d'envoier les provisions de la Garnison. Outre cela, il se faisoit à Venise une Barque de plaisir & de voiage, pour la lui donner toute garnie, le Sénat jugeant que cela lui seroit trés-commode dans son Gouvernement de Segna, pour se promener dans ces Canaux, & courir par les Isles voisines. Ces faveurs, bien que legéres, & inégales aux mérites d'un si bon Cavalier, servirent de matiére à ses envieux, pour le déchirer, & le métre mal avec ses Princes. Car le *Barbo* trouvant à la Cour de Gretz plusieurs Ministres irrités, particuliérement les Hérétiques, vrais instrumens du Diable, pour troubler

(*a*) En l'année 1600.

troubler le repos public, commença d'acuser *Rabata*, assûrant que les Venitiens l'aiant corrompu, il n'avoit eu d'autre objet que de les satisfaire, au préjudice de l'Empéreur, de la Couronne de Hongrie & de la Maison d'Autriche. Qu'à la seule priére des Venitiens il avoit fait pendre des hommes de valeur & de service, leur en avoit livré d'autres, contre la coûtume générale des Princes, métant le reste au desespoir, & dans la nécessité d'aller servir les Turcs. D'où il étoit manifestement à craindre, que tous ces Confins ne tombassent entre leurs mains, par le moien de gens qui connoissoient si bien le Païs & les Places. Voilà dequoi l'on remplissoit les oreilles de l'Archiduc Ferdinand, à la vérité Prince qui avoit de trés-droites intentions, & grand imitateur des vertus de Charles son Pére, & de l'Empéreur Ferdinand son Aieul, dont il portoit le nom; mais d'un âge, où il ne pouvoit pas encore être instruit des fourberies de Cour, ni des intérêts des mauvais Ministres, quoi qu'il fût déja trés-ennemi des Herétiques. L'esprit de ce Prince se laissoit circonvenir à ces artifices, mais encore plus aux persuasions de l'Archiduchesse, sa Mére, qui étoit plus fortement pressée par ceux qui savoient qu'elle étoit mécontente de *Rabata*, pour avoir voulu empêcher le Mariage de la Fille du Duc de Baviére, sa Niéce, avec l'Archiduc, en semant à Venise, à ce que l'on disoit, que céte Princesse avoit la lépre. Ce qui se trouva faux. De sorte qu'aprés ce mariage *Rabata* eut besoin d'emploier bien des intercesseurs pour se purger de céte acusation. Car ses envieux sûrent si bien envenimer céte cicatrice, à force d'y métre les ongles, qu'ils animérent la Mére & le Fils

Fils contre lui, sans autre fondement que les raports malins de *Barbo*..

Le Commissaire étoit à Trieste pour les afaires de Segna, lorque ses amis l'avertirent des mauvais ofices qu'on lui rendoit, & du danger qu'il couroit. Craignant donc que ces calomnies n'empêchassent l'afermissement de la paix, il prit d'abord la résolution d'aller sans delai à Gretz, se fiant sur sa Conscience & sur son intégrité. Il rencontra en chemin le *Barbo*, qui étoit bien mieux acompagné que lui, mais, comme il avoit le courage grand, il ne laissa pas de lui reprocher ses impostures. A quoi l'autre, qui sentoit sa mauvaise conscience, ne pût répondre, que par de vaines excuses, & des soûmissions, ne cherchant qu'à se tirer d'embaras au plus vîte. *Rabata* étant arivé à Gretz, sentit bien tôt les éfets des sinistres impressions. Car il lui fut commandé de s'en retourner incessamment à son Gouvernement, avec de rudes réprimandes d'en être parti sans permission. Mais il fit tant par ses détours, que bien que le Prince lui eût refusé l'audience, & se fût montré plusieurs fois plein de mécontentement, néanmoins il voulut bien enfin l'écouter avec céte bonté naturelle à son Sang, „ comme fit aussi l'Archiduchesse, sa Mére. Il „ leur remontra, que ce n'étoit pas chose nou„ velle pour lui, que d'être persécuté par les Héré„ tiques, qui le haïssoient principalement pour les „ services qu'il avoit rendus dans son Gouver„ nement de la Carniole, où il avoit couru grand „ risque de la vie, à cause de la forte persécution „ qu'il leur faisoit, conformément aux pieuses „ intentions de leurs Altesses, & à son propre zéle. „ Que comme Dieu l'avoit préservé, il espéroit, „ que

„ que sa bonté le feroit encore dans l'ocasion pré-
„ sente, qu'il se voioit sur le bord du plus dan-
„ gereux précipice, où jamais son honneur pût
„ échoüer. Puis il leur fit voir par un détail de
„ ses actions, combien il avoit essuié de peines
„ d'esprit & de risques, outre les dépenses faites
„ de sa propre bourse, pour terminer l'Afaire de Se-
„ gna. Que sa fin n'avoit nullement été de grati-
„ fier les Venitiens, à qui il ne tenoit, ni ne vou-
„ loit tenir par aucun intérêt ; mais purement &
„ uniquement de servir leurs Altesses, aiant trou-
„ vé nécessaire de purger enfin la Maison d'Au-
„ triche de la calomnie, dont tout le monde la
„ chargeoit depuis tant d'années, de soufrir vo-
„ lontairement, dans ses Etats, des Voleurs & des
„ Assassins publics. Que bien loin d'avoir fait mou-
„ rir des innocens, au contraire, il se reconnois-
„ soit coupable d'avoir conservé la vie à des hom-
„ mes dignes de mille morts. Il conjura leurs Al-
„ tesses de se souvenir des gémissemens de leurs
„ pauvres Sujets d'Istrie & de Croatie, qui étoient
„ mis à feu & à sang pour les crimes d'une petite
„ bande de Voleurs, & qui par désespoir avoient
„ été sur le point de vaciller dans la Foi ; d'au-
„ tant plus que les Venitiens avoient déja pris le
„ train, non pas de déclarer une guerre ouverte,
„ de peur de s'atirer les reproches d'avoir pris les
„ armes contre des Princes Chrêtiens, pendant
„ qu'ils étoient ocupés contre les Turcs : mais de
„ vanger, à mesure comble, tous les outrages ou
„ dommages faits à leurs Sujets, sur ceux de la
„ Maison d'Autriche. De sorte que de fomenter
„ les rapines, c'étoit dépeupler & détruire les pro-
„ pres Terres de leurs Altesses, & forcer leurs

„ Vassaux

„ Vaſſaux à prendre un autre parti. Qu'elles l'en-
„ tendoient de la ſorte, quand elles lui avoient
„ confié céte Afaire, & qu'ainſi, pour l'avoir me-
„ née, comme il avoit fait, il croioit même en
„ mériter récompenſe. Qu'il ne faloit pas prêter
„ l'oreille aux Hérétiques, qui voiant procéder
„ contre eux avec de ſi fortes réſolutions, que l'em-
„ baras d'une guerre avec le Turc ne ſufiſoit pas,
„ pour empêcher le Prince de les vouloir extermi-
„ ner, voudroient le voir encore embarqué dans
„ une autre avec la République de Veniſe, afin
„ qu'il fût contraint d'abandonner ſon entrepriſe
„ contre eux. Que l'on connoiſſoit bien aſſés par
„ toute l'Europe la malice enragée des Sectaires,
„ qui, pour ſe maintenir dans leurs fauſſes opinions,
„ ne ſe foucioient pas même de trahir leur Prince
„ & leur Patrie. Que la perte de Javarin, puis
„ de Caniſe, venoit peut-être de là. Que leurs
„ Alteſſes devoient être perſuadées qu'il faloit,
„ ou refrener les Uſcoques par les moiens déja
„ emploiés, ou laiſſer déſoler toutes les Places
„ Maritimes, & les Frontiéres, les Vénitiens étant
„ réſolus de vanger par là les ofenſes de Uſco-
„ ques; ou enfin entrer dans une guerre ouverte
„ avec eux. Ce qui ne pouvoit jamais tourner à l'a-
„ vantage de leurs Alteſſes, ſur tout dans la con-
„ jonćture préſente, que les Afaires avec le Turc
„ étoient pires que jamais. Que les Venitiens
„ avoient juſtifié leur Cauſe auprés du Pape, & des
„ autres Princes Chrêtiens, qui trouvoient tous
„ fort étrange qu'on voulût fomenter chés ſoi
„ des Corſaires publics & infames, aux dépens des
„ Voiſins. Qu'en ce cas il n'y auroit plus de fon-
„ dement à faire ſur les ſecours du Roi d'Eſpagne,
„ qui,

„ qui, outre qu'il étoit ocupé en tant d'autres en-
„ droits, & que l'envoi d'une Armée en ces quar-
„ tiers-là soufroit plusieurs dificultés, croiroit bles-
„ ser sa piété & sa justice, s'il favorisoit une telle
„ Cause. Témoin le traitement fait à *Don Innigo*
„ *de Mendoze*, rapellé de Venise, pour avoir me-
„ nacé la République d'une guerre. Que quant
„ à la peur, que les Hérétiques faisoient malicieu-
„ sement du danger de perdre Segna, leurs Altes-
„ ses pouvoient s'assûrer que la Place seroit mi-
„ eux gardée par un petit nombre de gens paisi-
„ bles & fidéles, que par un plus grand de Voleurs,
„ puis qu'outre qu'ils ne faisoient qu'irriter inces-
„ samment les ennemis, il leur arivoit trés-souvent
„ de s'absenter plusieurs jours de la Ville, pour
„ courir à la proie. De sorte qu'il n'y restoit plus
„ que leurs femmes, & d'autres gens inutiles. Que
„ les Venitiens auroient eu mille ocasions de la
„ surprendre, s'ils en eussent eu l'envie : mais
„ qu'ils aimoient bien mieux laisser aux autres la
„ dépense & la peine de défendre ces Frontiéres, les-
„ quelles ils seroient toûjours prêts de secourir, du
„ moins sous main, pour leur propre intérêt, tant que
„ l'on vivroit en paix avec eux. Si bien que les
„ Turcs ne pouvant venir par terre à Segna, ni y
„ mener de l'Artillerie: & d'ailleurs les Venitiens
„ n'aiant garde de les en laisser aprocher par Mer,
„ il n'en faloit pas davantage, pour assûrer la Pla-
„ ce, à moins que les Uscoques, à force de pil-
„ ler, n'obligeassent les Venitiens de concourir à
„ sa destruction avec les Turcs, qui leur en avoient
„ déja fait plusieurs fois la proposition : ou que
„ ces Voleurs ne livrassent eux-mêmes la Place
„ au Grand-Seigneur, dont ils étoient la pluspart
„ nés

„ nés sujets ; outre plusieurs qui avoient encore
„ leurs péres & méres, leurs fréres & sœurs, &
„ d'autres parens sous ses mains. Que le danger
„ étoit là, & non point dans les vaines imagina-
„ tions des Hérétiques Il ajoûta que pour mieux
„ assûrer ces confins, & même pour les étendre
„ aux dépens des Turcs, rien ne pouvoit être plus
„ utile que la distribution qu'il avoit fait de céte
„ Milice dans les Châteaux d'Ottosaz, Brigne,
„ Prezar & Borlogh, qui métoient à couvert un
„ long espace de terre fertile, avec quoi ces gens
„ pouroient vivre de leur travail, sans avoir be-
„ soin de continuer leurs rapines. Concluant
„ qu'il donneroit aussi les moiens de métre ces
„ quatre lieux en état de sûreté, sans incommo-
„ der les finances de l'Empéreur, ni de leurs Al-
„ tesses.

Ces raisons déduites avec beaucoup d'éloquence & de force, furent écoutées avec une grande atention, & l'Archiduc & sa Mére s'aperçurent aussitôt, qu'on vouloit ruiner auprés d'eux un Ministre plein de prudence & de fidelité. Ils le rétablirent donc dans leurs bonnes graces, & pour en donner des marques à la barbe de ses envieux, ils le choisirent pour aler recevoir sur les Confins, Jean-François Aldobrandin, Neveu du Pape, lequel devoit débarquer ces jours-là aux Ports de Trieste & de Fiume avec 10000 Fantassins Italiens, soudoiés de S. S. & Dom Jean de Médicis, qui en amenoit 2000. entretenus par le Grand-Duc, son frére, lesquelles troupes devoientêtre conduites à *Zagabria*, lieu destiné pour la revüe générale, & de là menées par eau au Siége de Canise, où elles arrivérent heureusement. Rabata s'aquita de céte

céte commiſſion à la ſatisfaction entiére de ſes Princes, & des Généraux Italiens Aprés quoi, il n'eut point de repos qu'il ne fût de retour à Segna, pour achever une Afaire. où il ne trouvoit plus de dificulté, puiſque ſes Maîtres avoient aprouvé toutes ſes actions, & toutes ſes réſolutions. Et ſon autorité ſembloit être acrûe à un point, qu'il en dût être bien-tôt éxalté aux plus hautes Charges, le Généralat de Croatie ſe deſtinant déja pour lui.

Mais aprés ſon départ, la malice diabolique des Hérétiques ſe rafina encore plus à le perdre, en forgeant de nouvelles calomnies, qui, ſi elles n'étoient pas écoutées par les Princes, du moins n'en étoient pas repouſſées avec la fermeté que ſembloit mériter la fidélité d'un tel Cavalier. Les choſes alérent ſi loin, que le bruit couroit déja dans les Cours d'Autriche, que l'on procéderoit contre lui, particuliérement, pour lui demander compte de la mort du Comte de *Poſſidaria*, où s'intéreſſoient quelques-uns des principaux, mais peut-être à leur deshonneur, en montrant de la partialité pour un Aſſaſſin public, indigne d'être ſorti d'une ſi noble race. Il y avoit auſſi des gens qui ſemoient aux oreilles des Uſcoques, qui ſéjournoient dans ces Cours pour leurs afaires, que *Rabata* étoit diſgracié, pour avoir répandu cruellement le ſang de tant de vaillans ſoldats, pour complaire à autrui. Ces diſcours, qui ſe raportoient dans Segna, faiſoient diminuer l'obéiſſance düe à ce Seigneur, qui, ſe trouvant court d'argent, avoit été forcé de ſe priver de ces garniſons, qui juſqu'alors l'avoient rendu redoutable aux Uſcoques.

Il

Il y ariva en ce temps, qu'il lui fut commandé d'envoier au camp de Canise le plus grand nombre de gens qu'il pouroit. A céte ocasion, il résolut de se défaire des plus inquiets, & des plus âpres au butin, pour en mieux policer Segna. Il ramassa encore tous les Bannis, & les joignant avec les autres, leur donna pour Chef un certain *Giurissa*, de Laboureur devenu Larron, & celebre par ses forces & par son audace, lequel aiant enlevé une fille de famille dans les Isles de Zara, se l'étoit faite sa femme contre les Loix Divines & Humaines. Les Venitiens demandoient instamment qu'on leur livrât ce Voleur, ou vif, ou mort, mais à cause du grand credit que lui donnoit sa bestialité, que l'on apelloit bravoure, tant auprés des Princes, que parmi la Milice, *Rabata* n'osa métre la main sur lui, de peur de causer un plus grand tumulte. Il crut, ou que cet homme, comme trés-hardi, se feroit tuer dans ce Siége; ou que s'il y aquéroit des honneurs militaires, il auroit honte aprés cela de soüiller sa réputation par des Larcins infames. *Giurissa* partit donc trés-content, & de son emploi, & de l'argent que le Commissaire lui avoit compté. Et c'étoit l'opinion commune, qu'avec des gens si déterminés, & si propres à toutes les fatigues de la Guerre, il ne manqueroit pas de se signaler. Mais quand il fut à Carlistot, les envieux de *Rabata* lui dirent, qu'il étoit envoié à la mort, comme un autre Urie, (*a*) par un homme, qui n'étoit pas encore saoul du sang des Uscoques; que les Archiducs ne vouloient pas laisser impunie la mort injuste de tant de braves hom-

(*a*) Mari de Bethsabée, que David fit tuer au Siége de Rabba. 2. Rois.

hommes, & qu'ainſi quelque afront, ou deſobéïſſance qu'ils fiſſent au Commiſſaire, cela ne déplairoit point aux Princes.

Giuriſſa & tous ſes gens, piqués d'un ſi vif éguillon s'en retournérent ſans autre façon à Segna, où ils ſemérent ces diſcours dans leurs Aſſemblées ſecrétes. *Rabata* diſſimula cet outrage, en atendant une meilleure ocaſion. Et peu de temps aprés, il lui en vint une, qu'il fit enfermer *Giuriſſa* au fond d'une Tour, avec une ſi ferme réſolution de le punir, comme il méritoit, que bien loin de ſe laiſſer aller aux inſtances, ni aux menaces de ces Scélerats, qui demandoient ſa liberté, il leur répondit hardiment, qu'il les châtiroit tous de leur témérité, & de leur inſolence. Cependant, il ſe tenoit dans le Château d'enbas, avec le peu d'Alemans qu'il avoit pour ſa garde. Mais les Uſcoques, lui aiant déja perdu le reſpect, pour les raiſons que j'ai dites, & d'ailleurs étant, ou feignant d'être perſuadés, que ſa mort ne déplairoit pas à leurs Princes, formérent un deſſein déteſtable contre ſa vie. S'étant donc rendus furieux en buvant force eau-de-vie, qu'ils ſe firent aporter en pleine Place, à l'exemple des Numantins, (*a*) qui lors qu'ils voulurent, par un fait mémorable, emploier le fer contre leur propre ſang, mangérent premiérement de la chair mal cuite, puis s'enivrérent avec leur *Cea* (boiſſon ſemblable à la Biere du Septentrion) ils eſſaiérent premiérement de forcer les portes du Château. A quoi n'aiant pas réüſſi, ils y menerent de l'Artillerie, & s'y firent une entrée par

(*a*) Les Numantins, preſſés de la famine, aprés un Siége de vingt ans, ſe tuérent eux, leurs femmes & leurs enfans.

par une certaine embrasure. *Rabata*, qui vit bien que céte fureur bestiale ne cesseroit point qu'ils ne fussent venus à bout de leur entreprise, prit la résolution nécessaire d'élargir *Giurissa*, à condition qu'il jurât de presenter vif ou mort quelque autre des plus fameux Voleurs. Ce qu'il exigea par point-d'honneur, plûtôt que par aucune espérance d'en voir jamais l'éfet. Mais la délivrance de *Giurissa* n'arrêta pas la rage des autres, qui aprés avoir tué quelques-uns des Alemans, qui leur résistoient, abatirent, avec impétuosité, trois rangs de portes, pénétrérent jusqu'à la derniére Chambre de *Rabata*, & le trouvant avec un Florentin de ses parens, venu du Camp de Canise, pour le visiter, le jétérent par terre avec deux mousquetades, (*a*) aprés que lui leur eût déja tiré un coup de pistolet, & pris son épée, pour faire la défense, que le temps & la nécessité lui permétoient. Ensuite ces barbares Assassins lui coupérent la tête, & aprés mille outrages la mirent en lieu public, pour servir de spectacle. Puis étant sortis du Château, ils assemblérent le Peuple, & contraignirent tous les assistans de jurer qu'ils vouloient avoir part dans ce Fait, quelque bien ou mal qu'il en pût arriver. (*b*)

Le matin, le Corps fut porté dans l'Eglise, où l'on dit que les femmes, aprés diverses malédictions, léchérent le sang qui en dégoutoit, pour ne

(*a*) Tant est vrai ce que dit Tacite, qu'il est également dangereux d'accorder & de refuser à des Mutins ce qu'ils demandent. *Periculosa severitas, flagitiosa largitio: seu nihil militi, seu omnia concederentur, in ancipiti Respublica Ann.* 1.

(*b*) Comme si la mutinerie des autres eût pû expier la leur. *Velut absolverentur aliorum seditione. Tac. Hist.* 3.

ne paroître pas moins impitoiables que leurs maris. Telle fut la fin de ce bon & brave Cavalier. Aussitôt que la nouvelle en fut en Dalmatie & en Italie, les gens d'entendement commencérent à craindre pis. On doutoit fort que les Uscoques, venant à déséspérer du pardon d'un crime si énorme, ne livrassent la Place aux Turcs, d'autant plus qu'il couroit un bruit, qu'ils s'étoient encore emparez d'Herbal. Mais comme ce bruit se trouva faux, & qu'aprés avoir rendu compte de leur Fait à l'Empéreur (lequel ils justifioient par diverses calomnies contre le Mort) ils vivoient en paix, avec une certaine police établie par eux-mêmes, en attendant un Capitaine: le monde mit son atention à voir comment la Maison d'Autriche souffriroit, ou vangeroit un si grand crime, commis contre un si grand Ministre. Mais quand on en vit diférer la punition, l'on discourut diversement du secret de ces Princes. Quelques-uns croioient, qu'ils avoient du moins consenti à la mort de *Rabata*. si peut-être ils n'en avoient pas donné l'ordre. D'autres jugeoient que le châtiment se diféroit, pour surprendre les coupables plus à l'aise. Il y en avoit aussi qui disoient, que s'agissant d'un crime populaire, où chacun étoit impliqué de façon, ou d'autre, il étoit plus sûr de le dissimuler, que de le vanger, avec risque de dépeupler Segna, ou même de quelque chose de pis. Ce qui donna plus de prise aux soupçons & aux discours, fut de voir donner le Capitanat à Daniel Francol de Trieste, ennemi déclaré de *Rabata*, & celui même qui avoit détourné *Giurissa* d'aller au Siége de Canise. Joint que Francol entra sans armes dans Segna, y fut reçu sans aucune contradiction, & ne fei-

gnit point d'admétre *Giurissa* à sa table, ni de se promener avec lui par la Place.

Quoi qu'il en soit, il y a lieu de s'étonner, qu'un crime si atroce soit resté impuni jusques ici. Mais quiconque connoît la justice & la clémence naturelle de la Maison d'Autriche, ne croira jamais, que, ni de son ordre, ni de son consentement, l'on ait ôté la vie à un homme sur des accusations incertaines, principalement sous l'Empire de Rodolfe, qui en des cas plus importans s'est montré trés-humain, comme il y a bien paru depuis peu d'années, en la personne de George Popel, Baron de Boheme, qui étant acusé, & peut-être convaincu de Leze-Majesté, en fut quite pour perdre les bonnes graces du Prince, & une partie de ses biens. Et tout récemment Rodolfe, aiant découvert dans Wolfgang Romf, son Majordome, & Paul Travestein, Maréchal de sa Cour, tous deux ses Conseillers secrets, d'horribles excés, qui le deshonoroient, s'est contenté de les chasser, leur laissant même emporter des trésors immenses, amassez, Dieu sait comment. Mais ceux qui savent combien les Commissaires Impériaux ont mis de temps & d'assiduités à faire le procés du Comte d'Hardeck (*a*) & de Paradaiser, l'un desquels avoit livré Javarin, (*b*) & l'autre Canise aux Turcs, (*c*) ne se persuaderont jamais que l'Empéreur, ni l'Archiduc, eussent voulu, pour quoi que ce fût, ôter la vie à *Rabata*, sans entendre auparavant ses défenses. Ainsi, leur réputation reste fort blessée par sa

(*a*) Ferdinand, Comte d'Hardeck, Mestre de Camp Général des Armées Impériales.

(*b*) en 1594.

(*c*) en 1600. décapité en 1601.

sa mort, jamais Prince de leur Maison n'aiant reçu un pareil afront. Car quant aux deux Ministres Autrichiens, qui furent autrefois massacrés, l'un à Suitz, l'autre à Underval, *(a)* (d'où la République de Suisse tire son origine) il est certain qu'ils furent tués par des Particuliers, *(b)* qu'ils avoient ofensés, & que la vangeance de leur mort fut empêchée par le soûlevement de tout le Païs, lequel fit penser à autre chose. Mais ici il faut croire, que la punition des Assassins de *Rabata* est retardée, ou par quelque mistére caché dans le cœur de ces Princes, ou par la malice de quelques Ministres, qui leur donnent à entendre ce qui n'est pas, sans se soucier du mauvais exemple, ni de la réputation de leurs Maîtres, pourvû que leur rage soit assouvie.

Dés que le pauvre Rabata fut mort, les Uscoques, qui étoient distribués dans les Châteaux d'Ottosaz, Prezar, Brigne & Borlogh, n'aiant plus d'obstacle, retournérent à leur infame nid, & peu de tems aprés firent savoir au Général Pasqualigue, qu'ils vouloient garder les Acords, & qu'ils ne feroient aucune course par Mer. Mais il ne se fia pas tant à leurs promesses, qu'à ses propres soins : & pour voir où pouroit tomber la furie des Uscoques, aprés avoir assasiné *Rabata*, il commença de soliciter moins ardemment son retour à Venise, regardant encore plus au service public, où il avoit déja emploié tant d'années, qu'à ses commodités particuliéres. Pour cet éfet, il mit les Galéres & les Barques armées sur tous les passages, sans

E 2

(a) Sous l'Empereur Féderic. III.
(b) Le premier fut tué par un Païsan, & l'autre par les habitans du lieu.

ſans empêcher pourtant le cours des vivres à Segna, pour ne pas déſeſpérer davantage ces gens. Mais voiant durant quelques mois, que perſonne ne branloit, que les Princes étoient obéïs dans Segna, & continuoient dans la réſolution d'obſerver l'Acord, & d'empêcher les rapines, il s'en retourna avec la permiſſion du Sénat à Veniſe, glorieux d'avoir mis, par ſon autorité, & par ſa prudence, la derniére main à une Afaire ſi épineuſe. Et tout le monde vit alors, qu'il ne tenoit qu'à la Maiſon d'Autriche, de reprimer ces Voleurs, bien que de mauvais Miniſtres lui euſſent fait croire ſi long-temps le contraire. De ſorte qu'il n'y avoit plus d'aparence que ces Princes dûſſent jamais conſentir à une telle infamie, d'autant plus que les Venitiens avoient apris la maniére de faire paier chérement aux autres le dommage fait à leurs Sujets.

Cependant, d'habiles gens croient que les Uſcoques reſtant à Segna ſans autre entretien, il ſera preſque impoſſible qu'ils ſubſiſtent, ſans endommager les Voiſins, ſur tout leurs gages étant petits & mal paiés, & partie même d'entr'eux n'en aiant point. C'eſt pourquoi l'on avoit prudemment jugé que l'unique reméde étoit de les transférer en des lieux éloignés de la Mer, comme ſont ceux que j'ai nommés, leſquels ſont commodes, pour courir ſur les Turcs, & capables d'être cultivés. On dit même qu'il s'y trouve quelques Mines de fer, où pouroient travailler & gagner la vie de leurs familles, ceux qui préféreroient un juſte & honnête moien de vivre au maudit métier de Voleurs & au gibet, où ils vont tous mourir tôt ou tard.

Or

Or comme j'ai parlé d'un expédient, que *Rabata* proposa à l'Archiduc, de fortifier quelques Lieux de la frontiére, sans charger les Finances de l'Archiduc, il sera bon de dire encore, quels en étoient les fondemens, avant que de finir céte Histoire.

Il est donc à savoir, que l'Evêque de Segna, personage doüé d'une science profonde, prudent & expert dans les choses du Païs, proposa d'afermer aux Venitiens quelques Bois proche de Segna, abondans en pins, propres pour faire des Mâts & des Antennes à toute sorte de Vaisseaux; & en Faux, qui est le seul bois, dont se font les rames des Galéres; & de tâcher d'avoir d'eux une avance de 50000. ducats, qui sufiroient pour fortifier les Châteaux nommez. (*a*) Le conseil étoit trés-à propos. Car outre l'abondance des arbres propres aux besoins de la République, ces bois sont si prés de la Mer, qu'on peut avec peu de peine & de dépense les y mener par des sentiers bas, & déja fraiés en d'autres temps. Un jour, que *Rabata* exagéroit céte commodité & céte abondance au Sécretaire *Barbaro*, en lui disant, que c'étoit un vrai trésor, l'autre lui répondit, qu'efectivement c'en étoit un, mais d'un métal & d'une monnoie, qui ne passeroit jamais qu'à Venise. Si céte prudente réponse eût été bien pesée par les Autrichiens, l'on n'eût pas aporté tant de dificultés à la

 con-

(*a*) André Morosin au liv. 5. de son Hist. dit, que Rabata étant à Venise, demanda au Sénat un emprunt de cent mille écus, pour lesquels l'Empéreur & l'Archiduc, ses Maitres, engageroient à la République quelques Forests de Croatie, peu éloignées du Golfe. Que la proposition ne déplaisoit pas au Sénat, mais que Rabata n'aïant pas les pouvoirs nécessaires pour traiter, l'on ne pût passer outre.

conclusion d'une si bonne Afaire. Mais pendant que l'Archiduc informoit l'Empéreur, l'on étoit en doute, si la coupe de ces Bois ne faciliteroit point aux Turcs les moiens d'infester les Confins. Mais l'Evêque de Segna, qui fut apellé, pour ce sujet, à la Cour de l'Empéreur, avec ordre d'y aporter un Plan fidéle de tout le Païs, leva ce doute par la force de ses raisons. De sorte que les Impériaux commencérent de prétendre une plus grosse somme, & demandérent 300000. écus d'avance, sans avoir, peut-être, la pensée d'en rien emploier à la fortification de ces Confins, & sans considérer, que bien que ces bois puissent être de quelque commodité aux Venitiens, ils n'en ont pas néanmoins un trop grand besoin, puis qu'ils ont des Forêts, qui leur en fournissent assez pour leurs Armées Navales, ordinaires & extraordinaires. Il est bien vrai, que le transport des rames, qui se coupent principalement dans les bois d'*Alpago* & de *Cancerio* est onéreux à leurs Sujets, à qui ils voudroient bien épargner céte courvée, mais aussi la matiére est inépuisable, tant pour les rames, que pour tous les autres besoins de leur Flôte. Cependant, il est vrai-semblable, que pour la seule considération de la fortification des Châteaux, les Venitiens, sans parler des Bois de Segna, n'auroient pas refusé une somme médiocre, étant de leur interêt que ces Confins soient en état de résister aux Barbares, qui penseroient venir par cet endroit infester l'Italie, comme ils ont fait autrefois.

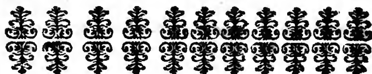
Mais le plus grand avantage que l'on prétendoit tirer de cet Acord, étoit d'ocuper les gens du païs à la coupe & au chariage de ces Bois, par où ils se seroient acoûtumés à vivre de leur travail, sans

ſans qu'ils euſſent eu le prétexte de la faim & de la néceſſité, pour faire des courſes, dautant que ces Bois leur euſſent fourni perpétuellement de quoi, non ſeulement les nourir, mais encore les enrichir. Car outre qu'avec les Bois propres pour les Vaiſſeaux, il s'en ſeroit coupé une infinité d'autres pour les Bâtimens, la commodité de porter des traveſons & des planches par Mer à Veniſe, ou ſur les rivages de la Romagne & de la Marche, où cela eſt fort cher, auroit établi un trés-riche commerce: au lieu qu'aujourd'hui ces Bois ſont inutiles, & les gens ſans travail, céte afaire s'étant rompuë, pour les raiſons que j'ai marquées, & les Uſcoques étant retournés à leur vieille taniére de Segna. Et ſelon qu'en jugeoient des gens prudens, c'étoit de ces deux points que dépendoit la ſûreté de l'Acord, & le repos de ces peuples.

Ainſi, il eſt fort à craindre que leurs maux ne ſe renouvellent bien-tôt, (quoi que la Maiſon d'Autriche en ait le reméde en main;) avec encore plus de dommage pour la Chrêtienté. Car quand même les Uſcoques s'abſtiendroient toûjours de toucher aux Vaiſſeaux, aux Sujets, & aux Terres des Venitiens, néanmoins les ſorties continuelles qu'ils font vers *Obriazzo*, où finit le Canal de la Morlaque, feront enfin ouvrir les yeux aux Turcs, pour former une entrepriſe peu dificile à exécuter, qui portera enſuite un notable préjudice à la Maiſon d'Autriche & aux autres. Je ne m'en expliquerai pas davantage ici. *Rabata* comprenoit bien ce que je veux dire ici, & pour ce ſujet il avoit réſolu d'empêcher que, dans la navigation de ce Canal, les Barques armées n'allaſſent plus loin que de *Segna* à *Scriſſa*, de peur que l'avidité d'enlever quelques

 ani-

animaux, ou quelques Esclaves, ne vînt à se paier une fois avec bien des larmes, & par la perte d'une infinité d'Ames. Mais plaise à Dieu, que cela n'arrive point, & que les Princes Chrêtiens connoissent, & préviennent à temps les dangers, afin que d'autres, que moi, n'aient pas lieu d'écrire une Histoire plus tragique & plus lamentable. Car celle-ci finit avec des espérances fort incertaines d'un long repos. Mais je prie Dieu de le rendre durable par sa sainte grace, le mérite & l'intercession de tous les Saints triomphans dans le Ciel, dans la Fête desquels je mets fin à céte Narration en l'année 1602.



CONTINUATION DE L'HISTOIRE DES USCOQUES.

Par *Frà Paulo Sarpio.*

CE n'eſt pas ſans raiſon, que le Révérendiſſime Archevêque de Zara a fini ſon Hiſtoire en doutant, ſi le reméde aporté à l'inſolence des Uſcoques, pouroit être de durée. Car ces Voleurs, aprés la mort de *Rabata* étant tous retournés à Segna, il n'y avoit point d'aparence d'eſpérer, que des hommes ſans induſtrie, acoûtumés à vivre de rapines, ſur tout quand la paie leur manquoit, pûſſent être contenus dans le devoir. D'ailleurs, le Général Paſqualigue aiant fait connoitre, que l'excuſe de l'impoſſibilité prétendue, ſous prétexte, que c'étoit une race indomtable & incorrigible, n'étoit qu'un manteau pour couvrir la réſolution priſe de les laiſſer faire, il ſembloit, que les Miniſtres

d'Autriche voiant leur ſecret découvert, dûſſent, pour l'honneur de leurs Princes, emploier la rigueur de la Juſtice, à l'exemple de *Rabata*, pour maintenir la tranquilité qu'il avoir rétablie, Mais les choſes, arivées depuis, ont montré, que comme dans la nouveauté des Conventions, le point d'honneur, & l'obligation de les obſerver, ont eu la force de conſerver en partie le repos, auſſi, céte chaleur n'a guére mis à ſe ralentir, les rênes du Gouvernement n'aiant pas été priſes en main, ni de bonne ſorte, ni par amour de la juſtice. De ſorte que la vieille habitude des Uſcoques au Mal leur inſpira le courage de tenter tout de nouveau la patience des Voiſins par de petites rapines, puis, à l'inſtigation de leurs Protecteurs, la hardieſſe leur revint d'en faire de plus grandes. Le mal croiſſant donc toûjours, & bien plus qu'il n'avoit fait par le paſſé, arriva enfin, dans le cours de dix années, à tel comble qu'il fut beſoin, non ſeulement d'y obvier par les moiens déja mis en uſage, mais d'en emploïer d'autres plus eficaces, tant qu'à la fin ces dificultés furent aſſoupies par un autre Acord.

Les evénemens de céte dixaine d'années furent en quelque choſe ſemblables aux précédens, mais accompagnés d'accidens ſi ſinguliers, que perſonne ne ſera fâché d'en être briévement informé Car bien qu'ils ſoient arivés dans un Païs miſérable, & par de petites gens, néanmoins, la matiére, toute baſſe quelle eſt, eſt auſſi féconde en bonnes inſtructions, que pas un autre fort ſublime. C'eſt pourquoi je me mêle de continuer l'Hiſtoire de l'Archevêque par une rélation particuliére des accidens arrivés dans l'eſpace de dix années, ſans m'écarter d'un

pas

pas de l'Histoire, ni donner une interpretation sinistre à quoi que ce soit, qui en puisse avoir une bonne. Et je m'assûre qu'un chacun verra par la lecture de céte Narration, que dans les agitations Civiles, aussi bien que dans les maladies naturelles, les remédes lénitifs, quoi qu'ils semblent soulager pour le présent, aigrissent le mal, & le rendent aprés plus violent: & que d'ailleurs, quand le mal est guéri avec l'usage des remédes propres, il faut se défier long temps d'une rechute, & gouverner le corps, tant le Civil, que le Naturel, non pas comme ceux qui sont sains, mais avec le régime des malades. Et sur tout il paroitra visiblement que le bon ordre ne peut jamais être mis dans une afare embroüillée, si l'on en donne le soin à celui qui trouve son compte au désordre.

Pour bien acheminer ma Naration, j'ai besoin de raporter ensemble les six articles passés entre *Rabata* & Pasqualigue, lesquels l'Archevêque a raportés séparément, afin que l'on voie comment ils ont été observés, ou transgressés, & d'où sont venues les queréles, qui s'en sont ensuivies. Ces Articles portent.

Que les Uscoques ne pouront naviger que dans le Canal de la Morlaque entre *Segna* & *Scrissa*, dite autrement Carlobag.

Qu'ils ne pouront aprocher des Isles de la République, ni débarquer sur ses Terres.

Qu'il sera libre aux autres Sujets Autrichiens de naviger par tout avec des vaisseaux désarmés, & que le Commerce sera comme auparavant.

Qu'ils ne seroient point visités en passant devant le Fort S. Marc, planté sur le Détroit, qui est entre l'Isle de *Veglia* & le territoire de *Bucari*.

Que les Sujets de la République, bannis de son Etat, ou fugitifs de ses galéres, ne seroient point reçus à Segna, ni dans tous les autres lieux de céte Côte.

Que les Ufcoques bannis par le passé, pour ofenses faites à la République pouront être châtiés en quelque temps qu'elle les trouve dans son Etat, ou sur Mer, ou sur Terre.

En conformité de ces Articles, il se fit à Segna des proclamations publiques par l'autorité de l'Empéreur & de l'Archiduc, & *Rabata* avertit tous les Habitans, que ceux d'entre eux, qui par le passé étoient allés en course, se gardassent bien de retourner en mer, parce que ce seroit à leurs risques, & non point sous la protection du Prince.

Aprés la mort de *Rabata*, Pasqualigue eut grand sujet de croire, que l'on continueroit d'observer l'Acord. Car la ville de Segna lui écrivit aussi-tôt, qu'elle ne prétendoit point se dégager de ce que *Rabata* avoit promis & ordonné. Et dés que Francol y fut entré, il lui donna les mêmes assûrances, & par létres, & par gens envoies exprés. Mais peu de temps aprés *Giurissa Caiduch*, souvent nommé par l'Archevêque, s'etant mis en mer avec quarante hommes & des barques armées sous la Morlaque, & allant furtivement butiner chez les Turcs, tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, Pasqualigue eut grand' raison de s'imaginer, que cela pouvoit être du consentement du Capitaine de Segna, puis qu'il conversoit publiquement avec cet homme, & le recevoit même à sa table avec d'autres, qui avoient tous trempé dans la mort de *Rabata*. Pour en savoir la vérité, & tout ensemble remédier au mal dés sa naissance, il commanda de poursui-

ıivre ces Voleurs. Par où il s'éclaircit bien-tôt, ue le Capitaine n'y avoit nulle part. Car son ırmée aiant pris une barque avec seize de ces Corıires, tous bannis de l'État de la République, il ésolut, par un mêlange de Justice & de Clémence e faire pendre le principal, surnommé le Comte e *Cetina*, & trois des plus coupables, & de métre ;s autres à la chaîne, tant pour le cas récent, que our leurs vieilles fautes. Ils avoient sacagé des aisseaux de toutes les sortes, jusques dans les Ports, : tué quantité de Marchands, & de Mariniers, & l'autres gens dans les Isles Venitiennes. Mais ce ui étoit plus singulier, c'est qu'ils se trouvéent tous être du nombre de ceux, qui par une ıardiesse téméraire assaillirent le Château d'Alοone en forme de juste guerre, & qui étant re›oussés, tournérent vres *Fianona*, la prirent & a sacagérent, puis y plantérent l'Etendard Imérial, & exigérent du peuple le serment de fideité (*a*).

Le Capitaine de Segna ni ses Maîtres n'aiant rien lit de la punition faite de ces Corsaires, Pasqualiçue jugea qu'ils étoient sortis de Segna, sans la participation du Capitaine, & contre les intentions le l'Archiduc, d'autant plus que le Nonce de Gretz solicita le Nonce de Venise de demander en grace ceux qui étoient condanés aux Galéres. Car comme il crut que cela venoit des Ministres de 'Archiduc, poussés de leur ancienne afection pour es Uscoques, il prit aussi leur silence pour une marque qu'ils vouloient observer les convenions : & que si l'Acord ne duroit pas toûjours, lu moins il dureroit long-temps. Mais il arriva

(*a*) En 1599.

tout le contraire de ſon atente. Car aprés ſon départ la rigueur de la garde s'étant ralentie, & le nombre des Galeres & des Barques aiant été diminué, comme ſuperflu, tant que le Concordat ſeroit obſervé, les Uſcoques voiant que la paie qu'on leur avoit promiſe, ne venoit point, prirent cela pour une permiſſion tacite de chercher ailleurs de quoi vivre. De ſorte que s'imaginant d'être comme en liberté, & le Capitaine qui ne pouvoit pas les contenir dans le devoir, ſans les paier, connivant à leur mauvaiſe inclination, à cauſe du beſoin qui les preſſoit, ils fabriquérent dix grandes barques avec éperons & poupe, & retournérent à leurs rapines ordinaires. D'abord il ne coururent que ſur les Turcs, ſans faire aucun mal ſur Mer, ni dans le Territoire Venitien, ſi ce n'eſt qu'en y paſſant par fois ils violoient la Juriſdiction de la République. Ce qui empêchoit le commerce de ſes Sujets avec les Morlaques Sujets du Turc. Et quoi que leurs deſſeins fuſſent ſouvent rompus par le peu de Galéres & de Barques armées, qui reſtoient pour la garde : néanmoins ils avoient trouvé un ſubtil moien de ſe ſauver avec leurs barques, en faiſant à chacune un trou, qu'ils tenoient étoupé avec une groſſe broche de tonneau. De ſorte que dés qu'ils apercevoient des Galéres (car les petites barques ſont toûjours les premiéres à les découvrir, à cauſe de leur hauteur & de leur grandeur) ils ſe jétoient à terre, couloient à fond leurs barques en les débouchant, puis ſe ſauvoient dans les Bois. Et quand le danger étoit paſſé, ils ſavoient bien retrouver ces barques. Donat, qui fut en ce temps renvoié Général en Dalmatie pour divers beſoins, voiant répul-

pulluler les maux passés, fit entendre au Capiine de Segna, que comme il acordoit de trésonne grace la liberté du passage aux Vaisseaux Iarchands, aussi ne soufriroit-il pas que les Usoques passassent armés, ainsi qu'ils sembloient ouloir faire depuis quelque temps, d'autant ioins que l'Empéreur & l'Archiduc savoit qu'il avoit sujet de ne le pas permétre, & que pour ela on étoit convenu de contenir céte race dans le evoir. Francol répondit qu'il entendoit que les Conventions fussent observées, mais que l'on ne ouvoit pas avoir l'œil à tout. Que si quelques-uns son insû, s'étoient émancipés de mal faire, il se endroit desormais encore plus exact à les tenir en ride. Ce fut ainsi que le cours du mal fut arrêté our lors.

Mais un accident nouveau leur donna moien de nal faire plus à l'aise. Car en ce temps les Habiians de l'Isle d'Agoste, (*a*) Sujets de la République le Raguse, se soûlevérent hautement, (*b*) sous préexte que l'on violoit leurs priviléges par de noureaux Réglemens. Le Général Venitien, qui voioit combien il étoit dangereux, que le trouble fût dans

(*a*) C'est une trés-petite Isle, on plûtôt un Ecüeil, comne dit André Morosin, qui n'a pas plus de mille habitans, nais a des Ports trés-commodes, sur tout un qu'ils appellent Mercera.

(*b*) En l'année 1602. Ils firent un second soûlevement au ommencement de 1603. & arborérent l'Erendard de S. Marc. Le Sénat y envoia Bernard Vénier, Gouverneur du Golfe avec es Galéres. non pas pour s'emparer de céte Isle, dit Morosin, nais pour empêcher de plus grands désordres. *Bernardum Veetium non eò misisse, quo Augustanos subigeret, atq. Venetis ditioibus adjiceret, quid enim tantula accessione Reipub. acresceret? sed it motus comprimeret, ne parvis initiis graviora mala subcrirentur.* Hist. Ven. lib. 16,

dans une Isle proche de son Gouvernement, située au cœur de l'Etat de Venise, & fournie de trés-bons Ports, envoia les Galéres destinées à la garde contre les Uscoques, & toutes les Barques armées dans les Ports les plus voisins de céte Isle, afin que si le désordre y croissoit, il n'en causât point à sa République. Il n'est pas besoin de dire rien de plus de la suite ni de l'issuë de céte Afaire, qui n'a point d'autres connéxité avec celle des Uscoques, sinon qu'alors ils coururent, comme des chevaux échapés, de degre en degré, à de plus grandes entreprises. Ils se mirent premiérement à piller les Caravanes des Morlaques, qui portoient des vivres & des Marchandises aux villes de la République. Pour être plus en commodité, ils se retiroient avec leurs barques dans les Ports Venitiens, qui leur étoient tout propres, pour aller de là butiner à *Narenta*, *Obroazzo*, & autres lieux du Turc. Ils s'avisérent aussi de courir sur le Canal de *Cataro* (ce qu'ils n'avoient point encore fait) se servant même par force des barques des Sujets de Venise, pour charger les Esclaves & les animaux pris dans le Païs Ottoman. Ils s'arrêtoient dans les Isles Venitiennes pour partager leur proie, & rançonner les prisonniers, avec autant de hardiesse, que s'ils eussent fait le service de la République, ou quelque chose digne de loüange. Outre cela ils dévalisoient les Juifs & les Turcs, qui alloient à Venise, & prenoient encore les personnes. Ils ne s'abstenoient pas même d'endommager les Isles de Pago & d'Arbe. Et pour ne laisser aucune des conventions sans transgression, ils s'associérent les Bannis Dalmatins & les Fugitifs des Galeres,

eres. Par où leur nombre se multiplia beaucoup, t à proportion celui des ofenses. Car les nouveux Compagnons, ou par esprit de vangeance, u pour paroître aussi scélerats que les autres, les rovoquoient sans cesse à faire pis. Je ne raconerai point en détail les rapines & les violences u'ils firent alors, tant parce que le nombre en est rop grand, que pour ne pas ennuier le Lecteur ar le récit de tant d'accidens semblables. (*a*) Ce ue j'observerai encore dans la suite, à moins que ne sois contraint d'en toucher quelqu'un, à ause de quelque particularité singuliére. Et bien ue je sache que les Loix de l'Histoire demandeoient que j'omisse une partie des faits, que j'ai raconter, & que ceux qui le sont déja, fussent aportés plus succintement, pour n'être pas enuieux : Néanmoins, comme je n'écris par pour a postérité, mais pour l'instruction de ceux qui eulent présentement en savoir le détail, & même our d'autres raisons, que pour le profit qui se tire e la lecture des Histoires, je crois devoir sortir es bornes de l'Historien, & faire plûtôt l'ofice de elui qui donne les instructions d'un procés, afin ue l'on puisse donner une Sentence raisonable.

André Gabriel, alors Provéditeur Général en Dalmatie, fut obligé par tant d'insultes de renvoier ne garde sufisante sur ces Lieux, (*b*) pour ôter à es Voleurs la commodité d'assaillir les Barques en Mer, & les empêcher de débarquer en pas un lieu e terre. Ce qui ne les fâcha par alors. Car cea leur servit de prétexte auprés de leurs Princes, n leur figurant qu'ils n'étoient pas les agresseurs, se

(*a*) *Obvia rerum similitudine & satietate.* Tac. Ann. 4.
(*b*) En 1604.

se plaignant d'être mal-traités à tort, pendant qu'ils alloient pour leur afaires, sans faire tort à d'autres qu'aux Turcs, & apellant défense nécessaire, ou juste vangeance, les courses qu'ils faisoient sur les Sujets de la République par mer & par terre. L'on sût même par quelques-uns d'entre eux, qui tombérent entre les mains des Venitiens, qu'ils desiroient & recherchoient, non seulement d'être poursuivis, mais encore d'être provoqués par quelques assauts, pour pouvoir, avec plus d'aparence & de raison, obtenir de leurs Princes la permission de faire tout de leur pis. Où il ne faut pas oublier de dire, que quelques gens de la Poüille, voiant que le passage étoit libre, prirent la coutume d'aller à Segna, pour y acheter la proie des Uscoques, & que ceux-ci leur vendoient des Morlaques Chrêtiens, pris dans les Païs Turc, assûrant qu'ils n'étoient pas baptisés. De sorte qu'il s'en faisoit un trafic public, comme si ç'eussent été des Infidéles. Il n'est pas bien certain, si du commencement le Capitaine consentoit expressément à ces déprédations Mais depuis que Jean Vulatco, fameux Chef des Uscoques, & Pierre Rosantich, au retour d'une heureuse course, lui eurent donné 1500. Tallers, & un cheval de prix tout équipé, il se fit ouvertement le Protecteur de la Piraterie. A toutes les sorties générales qui se faisoient, il envoioit avec eux un de ses domestiques, au retour duquel il recevoit sa part du butin. Et il passa si avant, qu'il se mit pour Chef dans leur Compagnie. Ce qui un jour lui réüssit mal. Car aiant assemblé, non seulement les Uscoques de Segna, mais encore tous ceux du Vinadol, (a) & s'étant mis à courir dans la Lique, il ne fut

(a) c'est une petite Contrée voisine.

fut pas seulement frustré de son atente, mais force lui fut de s'enfuir avec belle peur, dautant qu'il fut poursuivi par un parti de Turcs, & que d'autres coururent à Segna, pour la prendre, étant avertis qu'elle étoit dégarnie. Aussi eut-elle de la peine à se défendre.

L'Ambassadeur de Venise à l'Empéreur, luy fit, en divers temps, des plaintes de tant d'insolences & d'insultes, & ce Prince & ses Ministres lui en témoignérent toûjours grand déplaisir, prométant d'y remédier. Mais la prise d'une Frégate de *la Brazza*, au Port *Cigala*, fit demander plus ardemment le remede & l'observation des Conventions faites avec *Rabata*, afin que les Ministres Venitiens ne fussent pas contraints d'en venir à des extrémités fâcheuses. Il y avoit dans ce Vaisseau divers Marchands avec quelques sacs de Sequins, outre ce qu'ils portoient encore sur eux. Les Chrêtiens furent maltraités, mais les Juifs & les Turcs furent faits prisonniers.

A force d'instances, l'Empéreur écrivit létres sur létres à Gretz, ordonnant que les Uscoques fussent tenus dans le devoir, & les Conventions observées: & que l'on dressât un Mémoire de toutes les prises. Pour cet éfet, *Gui*, Baron de *Khisli*, Général de Croatie, fut envoié à Segna, avec charge d'informer contre les coupables, de travailler au recouvrement du butin, & de donner avis de tout à la Cour Impériale; dont il atendroit les ordres. Outre qu'il devoit s'aboucher avec le Général de Dalmatie, pour convenir avec lui de ce qui seroit raisonable

Ces instances furent aussi cause que l'on remit sur pied l'Afaire des Bois, qui bien que, depuis la mort de *Rabata*, elle n'eût pas été maniée avec la même ardeur, restoit néanmoins encore en vie, par

les

les ſoins des Miniſtres du Pape, qui tenoit que c'étoit l'unique moien de vuider les diférens. Les Miniſtres d'Autriche y prêtérent l'oreille plus volontiers qu'auparavant, non pas tant à cauſe que la déſobéiſſance des Uſcoques croiſſoit à meſure que croiſſoit le nombre des paies qu'on leur devoit, que parce que la Guerre du Turc, qui donnoit bien plus de ſouci, que le paiement des Uſcoques, étant fort alumée, ces Miniſtres vouloient avoir quelque ſomme, dont ils pûſſent ſe ſervir dans un ſi grand beſoin. A Veniſe, la propoſition étoit écoutée, comme un moien de faire un fond, pour entretenir la Garniſon de Segna, d'en transférer les Uſcoques en païs de terre, & de ſe délivrer par là de leurs courſes. Le Nonce du Pape s'en entremit, mais le Marquis de *Caſtiglione* y travailla encore plus éficacement, ſelon que Sa Sainteté l'en avoit expreſſément chargé à ſon départ de Rome pour la Cour Impériale.

Quand on commença de traiter, l'ancienne dificulté de l'avance d'une ſomme s'augmenta. Car les Impériaux outre les 300000 écus déja demandés, en vouloient 200000. autres, aléguant que l'Empéreur ne pouvoit pas avec bienſeance ſe ſoûmétre, pour une petite ſomme, aux conditions, que la République exigeoit, leſquelles en ſubſtance tendoient toutes à s'aſſûrer que pour toûjours on métroit à Segna une Garniſon, qui ſeroit paiée au temps limité, & n'exerceroit aucune piraterie. Que Sa Majeſté n'avoit pas beſoin de peu, & qu'il ne faloit pas y regarder de ſi prés, ne s'agiſſant pas d'emploier cet argent à ſon propre uſage, mais au ſervice de toute la Chrêtienté. Peut-être que l'on

eût

eût trouvé moien de s'acorder là-dessus, si l'on n'eût pas rencontré un plus gros nœud sur le fait de la Caution, les Ministres Autrichiens ne voulant nullement entendre à donner aucune Place en gage à la Republique ; mais ofrant seulement certains Marchands Alemans, de quoi l'on ne se contentoit pas à Venise, céte Caution étant sujéte à divers accidens. Les Impériaux disoient, qu'ils ne pouvoient consentir à consigner aucun lieu par forme de depôt, dautant que les Venitiens le demandoient en intention de ne le rendre jamais : que quand même cela ne seroit pas, l'Empéreur ne pouvoit pas honnêtement passer ces Articles, de peur que l'on ne crût dans le monde, que ce fût une vente couverte du nom de gage. Que la parole de l'Empéreur valoit mieux qu'un gage en main. Ils montroient même tant de jalousie, qu'ils demandoient à leur tour une Caution sufisante, que l'aquisition, que la République feroit alors par voie d'achat, ne pouroit jamais lui donner aucun droit, Jurisdiction, ni prétention sur les bois, sur le fond, ni sur le terrain. La défiance & la dureté des Impériaux, & la crainte que les Venitiens eurent, qu'il n'en arivât à l'avenir de plus grands diférens, firent cesser la négotiation Et quelques gens restérent persuadés, que les Impériaux avoient formé le doute imaginaire, que la République ne prétendît avoir jurisdiction sur les Montagnes, ou sur les Arbres, parce qu'ils ne vouloient pas la voir hors d'embaras, croiant utile à la Maison d'Autriche, qu'il y eût toûjours une porte ouverte à la rupture, ou du moins à quelque broüillerie entre les Venitiens & les Turcs ; & en éfet, ne cherchant qu'à se délivrer eux-mêmes du danger

qu'ils

qu'ils couroient, en coupant l'eau ſur la rive de leur voiſin. Il y en eut même qui crûrent, que quelques principaux Miniſtres prirent à tâche de rompre ce Traité, par envie contre la mémoire de *Rabata*, afin que l'on ne reconnût pas l'utilité d'un conſeil qu'il avoit donné. Ce qui néanmoins n'eſt pas fort vrai ſemblable, dautant que l'envie n'en veut point aux Morts. *(a)* Et comme le Pape Clément mourut peu de temps aprés, céte négociation, dont il étoit le ſeul Promoteur, ne reſta plus en vie.

Cependant les Turcs, à force d'être tourmentés par les courſes frequentes des Uſcoques à *Narenta* & à *Caſtelnovo*, armérent des Caïques & des Frégates. Ce qui prenoit le chemin d'emplir le païs de Corſaires, & faiſoit de méchans éfets, avec l'apréhenſion que l'on avoit de voir encore pis. Car de quelque côté que tournât la victoire, les Sujets de Veniſe avoient également à craindre, & de l'inſolence du Vainqueur, & du déſeſpoir enragé du Vaincu. Et ſi les Turcs euſſent continué, ſans doute il en fût arivé grand mal, non ſeulement aux Terres d'Autriche, mais encore à la Poüille, & aux Riviéres de l'Etat Ecléſiaſtique. Mais la République arêta d'arbord le mal, en montrant aux Miniſtres de Conſtantinople, qu'elle faiſoit toutes les diligences néceſſaires contre les Uſcoques, & fit tant par ſes inſtances, qu'aprés les dificultés que rencontrent d'ordinaire ceux qui traitent avec la Porte, il fut ordonné aux Turcs de ces Confins de s'abſtenir d'aller armés par Mer. Ce qu'ils exécuterent à grand peine, criant bien haut contre les Uſcoques, & demandant, que

(a) *Paſcitur in vivis livor. poſt fata quieſcit.*

que la République fît un Fort sur le Détroit de Novigrade, ou soufrît qu'ils le fissent eux mêmes : l'un & l'autre de dangéreuse conséquence. Enfin, tout s'acommoda, en leur prométant, que l'on métroit une si bonne garde à ce Détroit, que le passage en seroit efectivement empêché.

A peine avoit-on remédié à cet inconvenient, qu'il en survint un autre aussi fâcheux. Les Turcs & les Uscoques s'étant fait réciproquement diverses bravades, ceux-ci par leurs voleries, & les autres par leur défense, les Uscoques, résolus de faire un beau coup, pour rompre les obstacles de la Milice Venitienne, s'avisérent de ce stratagême. Ils firent courir un bruit, qu'ils s'étoient defiés les Narantains & eux à un Combat en Champ clos. Aussitôt, le Général assembla la plus grande partie de son Armée en ce quatier-là pour l'empêcher. Et eux, au nombre de 600. sous la conduite de *Giurissa*, tournérent à l'improviste vers Zébénigue, entrérent dans ce Canal, & s'étant débarqués, à la reserve d'environ 100. qui restérent pour garder leurs barques, ils assaillirent *Scardona*, ville des Turcs, où l'entreprise leur réüssit sans peine, n'y aiant aucune garde dans la Place, De sorte qu'aprés avoir tué ceux qui voulurent résister, ils la sacagérent à leur aise ; puis aiant fait un gros butin & 300. Esclaves, ils mirent le feu aux Maisons en plusieurs endroits, & s'en retournérent, juste au point du jour, au Canal, qu'ils passérent avec leurs barques & avec celles de Zébénigue, qu'ils coulérent à fond, aprés s'en être servis. Et ces barques étoient si chargées de butin, que n'y pouvant pas tenir tous, il

falut

falut qu'une partie s'en retournât par terre.

Les Turcs acusérent les Habitans de *Zebénigue* d'être complices, envoiérent même un Chiaoux à Constantinople, pour en faire des plaintes. Et l'on eut bien de la peine à faire connoître que la négligence des gens de *Scardona* avoit été la principale cause de leur malheur, & que ceux de *Zébénigue* n'y avoient eu aucune part.

Les Uscoques, & les Ministres Autrichiens, défendent ces sortes d'actions, en disant, que les Turcs étant les ennemis de la Religion Chrêtienne, & de leurs Princes, on peut justement les ofenser, & que personne n'a raison de l'empêcher. Et sur ce principe, ils se plaignent des Venitiens qui le font. Mais ceux ci répondent, qu'il ne leur apartient pas d'examiner, ni de se plaindre, si les Turcs sont endommagés par leurs ennemis, & que comme ils ne s'embarassent pas de ce que les Persans, ni les Hongrois, font contre les Turcs, ils ne se soucieroient pas non plus de tout ce que les Uscoques feroient dans les Lieux où ils confinent aux Ottomans: Mais que de passer par leurs Terres, ou par leurs Riviéres, c'est une chose qui les regarde, & qui leur importe, non pas tant à cause que c'est violer leur Jurisdiction, que parce que les Turcs prétendent être indamnisez, comme ils font maintenant; ou bien se vangent sur les Sujets Venitiens, ainsi qu'il est arivé en d'autres temps, leur imputant, ou qu'ils sont complices, ou qu'ils n'empêchent pas le désordre, comme ils y sont obligés. Si ces gens, disoient-ils, sont poussés d'un si grand zele contre les Ennemis de la Foi, que ne vont-ils exercer leur valeur sur leurs

leurs Confins, qui sont si spacieux? mais d'entrer par violence dans la Maison de son Ami, de le piller & de le métre en danger, ce n'est pas un ofice, mais un prétexte de Religion, contraire à tout ce qu'elle commande.

Le Baron de *Khisli*, accompagné de 400 hommes du Territoire de *Pisino*, pour sa garde, ariva à Segna, d'où il écrivit au Général Venitien, qu'il tiendroit sa Soldatesque en si bonne discipline, que personne n'auroit sujet de s'en plaindre. Il commença de faire son information, pour l'envoier à la Cour de l'Empéreur, & il recouvra 3000 sequins de ceux de la Frégate, parce qu'ils étoient entre les mains des Principaux. Quant aux autres choses, comme par le passé l'Information n'avoit jamais fait d'autre éfet, que de donner le temps aux Voleurs de détourner leur butin, & d'en faire part à ceux qui pouvoient les protéger, pour n'être pas obligés de restituer le reste: Céte fois ci elle rendit le recouvrement impossible. Le Baron défendit les Courses aux Uscoques, & durant six mois, qu'il fut à Segna, tout se passa fort paisiblement. Il en partit à l'improviste, pour aller en Espagne, au sujet de la mort d'un frére, laissant les afaires toutes embroüillées: & jamais on ne sût ce que les 3000. sequins retrouvez devinrent. Ceux, à qui ils apartenoient, n'en pûrent rien retirer, quoi qu'ils fissent de continuelles instances pour cela à Segna & à Gretz, & fussent apuiés des ofices des Ministres de la République. Car se lassant de la dépense, qu'ils faisoient à poursuivre, ils abandonnérent leur droit. C'a été de tout temps un secret de ceux qui ont commandé aux Uscoques, d'é-

luder les ſolicitations des Miniſtres de Veniſe, & les inſtances des Particuliers, en laſſant ceux-ci par des remiſes ſans fin, & en repaiſſant les autres de l'eſpérance d'une entiére reſtitution, & de voir punir les coupables, juſqu'à ce qu'un autre vol arivant, puis encore un autre, & toûjours de même, l'entretien des nouveaux faſſe métre les vieux en ſilence, puis en oubli. Et l'on peut dire généralement, qu'ils ont toûjours couvert, & fait oublier chaque volerie par une autre plus nouvelle.

Les Uſcoques, devenus libres par le départ de ce Baron, lâchérent la bride à leur inſolence. Ils ſe mirent en tête une entrepriſe, qu'ils entreprirent d'éxécuter toutes les années ſuivantes. Il part tous les ans de Veniſe une Galére, qu'ils apellent *della Mercantia*, qui va querir en Dalmatie toutes les Marchandiſes, qui ſont portées à céte Echelle. Les Uſcoques ſongeant, que s'ils pouvoient une fois la prendre, il leur en reviendroit un riche butin, & un grand avantage à leurs Gouverneurs, ſi ce commerce venoit à ſe rompre. L'on ne s'imagineroit jamais toutes les ruſes, dont ils s'aviſoient, pour atraper céte Galére, ſoit en allant, ou en revenant, mais ils ne pûrent jamais venir à bout de leur deſſein, dautant qu'elle étoit toûjours acompagnée d'autres Galéres, ou de Barques armées. Mais bien qu'ils manquaſſent leur coup, ils ne laiſſoient pas de réüſſir d'un autre côté, quoi que ce fût avec moins de profit. Car pendant qu'on veilloit à la ſûreté de la Galére, quelque endroit de la Mer reſtoit ſans garde, & par conſéquent expoſé à leurs courſes. Ils s'aviſérent encore d'une étrange ſorte de violence. Lors qu'il y avoit quelque fille nubile, de

de bonne famille dans les Isles, ou autres Lieux Maritimes de la Dalmatie, ils alloient de nuit, ou dans quelque autre temps plus commode, l'enlever de vive force dans sa Maison, pour la marier à quelqu'un d'entr'eux. Puis ils faisoient un Acord avec les Parens, & comme le mal étoit sans reméde, les faisoient résoudre à les reconnoitre pour leurs Parens, & à s'entendre avec eux. Mais comme il s'en rencontroit peu qui se laissassent persuader, à cause de la rigueur, dont la Justice usoit envers ceux que l'on découvroit avoir commerce avec ces gens, ils ne cessoient point de molester ceux qui leur résistoient, qu'ils ne les eussent réduits à la derniére misére, sous prétexte qu'on leur retenoit la dot de leurs femmes.

Le Général Jean-Batiste *Contarin* réprimoit leur insolence, autant qu'il étoit possible à un homme, qui, de peur de déplaire aux Princes voisins, ne vouloit pas se servir du moien propre d'aller jusque dans leur nid, mais seulement défendre ce qui apartenoit à sa République. Chose bien dificile, y aiant à garder une Riviére de 300. Milles, avec tant d'Isles & d'Ecüeils, contre des Gens agiles, hardis & entreprenans, qui feignant d'aler d'un côté, passoient de l'autre, & se sauvoient avec une vîtesse extrême.

En l'année 1606. une Frégate de *Cataro*, qui portoit des Létres du Prince, & 6000. Ducats de Deniers publics, avec environ 4000. autres, & diverses marchandises de prix, qui apartenoient à des Particuliers, se trouvant au Port de *Vestria*, prés de *Rovigno* en Istrie, trois Barques de ces Scélerats l'assaillirent, & la pillé-

 rent,

rent, & qui pis est, emportérent jusqu'aux Létres du Sénat. (a) De là ils allérent en d'autres Ports de Venise, où ils pillérent d'autres Navires, avec encore plus de barbarie, ôtant la chemise & les souliers aux Passagers, & aux Mariniers. Et les Chefs aiant pris pour eux une grosse part du butin, en partagérent le reste en 150. parts, qui étoit le nombre de leurs gens. Contarin, qui jusques-là s'étoit contenté de se défendre, & d'empêcher les entreprises, reconnoissant l'impossibilité de venir à bout d'eux par céte voie, & considérant la perte de céte Frégate, & ce qui le touchoit bien plus, l'afront fait à sa République, en interceptant ses Dépêches, jugea nécessaire de fermer le passage à *Fiume*, *Buccari* & *Segna*, & d'en empêcher la sortie & l'entrée à toute sorte de Vaisseaux, pour contraindre ces Habitans d'abandonner les Uscoques, ou de les contenir de façon ou d'autre dans le devoir. De les poursuivre en mer, ce n'est pas assez, pour les réprimer. Car comme ils se retirent, soit pour atendre l'ocasion ou pour partager leur butin, dans la Montagne de la Morlaque, lieu trés-fort & trés-commode, à cause de la quantité des Ports & des Valées, & de la proximité des Eminences, d'où ils découvrent de loin, ils sont à couvert de la plû-

(a) André Morosin au livre 15 de son Hist. dit qu'au commencement de l'année 1595. les Uscoques prirent une Frégate qui alloit de Cataro à Venise, avec des Dépêches pour la République, & 20000. écus, qui apartenoient à des Marchands. Nani au liv. de son Hist. à l'année 1613. dit qu'ils prirent une Fregate, où il y avoit des Dépêches & de l'argent pour le Senat. Mais peut-être que ces trois succés ne sont que le même, raporte diféremment par Morosin, Frà-Paolo & Nani.

plûpart des dangers. Aussi les Venitiens instruits par l'expérience, tiennent pour maxime, qu'il sert de peu de les poursuivre, ou de leur empêcher la sortie; mais que le vrai reméde est de faire qu'ils n'aient point de retraite, en châtiant les lieux qui les recevoient par la rupture du Commerce. Pour cet éfet, le Général publia un Ban sévére, portant défenses à tous les Sujets de Venise, d'avoir aucune communication avec ces Terres, non pas même d'en aprocher. Et pour joindre la force au commandement, il augmenta le nombre des Barques armées, en soudoiant quantité d'Albanois; assembla les autres Galéres, & fit une si puissante Armée, que les Archiducaux eurent peur qu'il ne voulût s'emparer de leurs Forteresses, quoi qu'il n'en eût pas la pensée.

Céte crainte fit, que Jean-Jacques de Leo Vice-Capitaine de Segna (car *Francol* étoit absent) écrivit des Létres d'excuses à *Contarin*, au nom de la ville, & au sien propre, témoignant du déplaisir de ce qui avoit été fait malgré lui & la Ville, par quelques Scélerats, & ofrant d'en faire satisfaction. Et le Baron de *Khisli* vint en diligence à Segna, pour remédier au mal. D'abord il fit arrêter quatre des plus coupables; & s'apliqua à recouvrer, à force de menaces, les plus qu'il pût de butin, faisant savoir au Général Venitien, qu'il avoit déja retiré une bonne partie des Deniers & des Marchandises, & qu'il tâcheroit de r'avoir le reste. Qu'il puniroit les coupables, & rendroit les Deniers publics à quiconque seroit envoié pour les recevoir, & les autres aux Particuliers, qui lui justifiroient leurs demandes. Des 4. Prisonniers, il en fit pendre les deux plus coupables,

 un

un Albanois, & un Segnan. Il restitua au Sécrétaire de *Contarin*, envoié exprés à Segna, 7500. ducats, & ce qu'il avoit déja recouvré des Marchandises, promêtant qu'il feroit trouver le reste, qui, quant à l'argent, n'alloit pas à 3000. ducats. Mais il restoit encore beaucoup de bonnes marchandises. Il fit donc savoir aux 150. qui s'étoient retirés, qu'il leur pardonneroit, s'ils restituoient chacun toute la part, qui leur étoit échûe, sans quoi ils ne devoient esperer de grace. Il fit publier un Ban rigoureux contre six des plus coupables, qui s'étoient sauvés, & mit leur tête à prix. Quant aux autres, il fit surseoir la procédure contre eux, pourvu qu'ils restituassent.

Cela fait, le Baron demanda, par droit de retour, la délivrance des Barques arrêtées, la révocation des Bans publiés, & le rétablissement du Commerce. Le Général, bien qu'il crût qu'il seroit, non pas dificile, mais impossible de recouvrer ce qui restoit, quand il auroit une fois acordé ces demandes, crut néanmoins devoir se contenter de la promesse. Il répondit donc, que le Baron seroit satisfait, aussi-tôt qu'il lui auroit remis deux Bannis Venitiens, qui avoient été de l'entreprise de *Rovigno*. A quoi il insistoit d'autant plus, que l'on avoit contrevenu à un des Articles acordez avec *Rabata*, en leur donnant retraite. Le Baron ne pouvoit entendre parler de cela. Il disoit, que de rendre ces deux hommes, ce seroit une action de *Sbirre*, qu'il tenoit cet Article nul; & qu'en cela *Rabata* ne s'étoit pas comporté en Cavalier. Le Général redoublant ses instances, & le Baron ses excuses, les Bourgeois qui aspiroient au rétablissement du Com-

Commerce, le priérent fortement, de ne pas faire pâtir tant de gens pour l'amour de deux Scélerats. Les Habitans de *Buccari* & de *Fiume* aiant eu avis de la chose, envoiérent les Principaux d'entre eux, pour joindre leurs priéres avec celles des autres. Le Baron prit le parti de faire lui-même la Justice, pour se delivrer des instances du Général. Ainsi donc un matin qu'il atendoit le Secrétaire Venitien, il fit pendre les deux Bannis, avant qu'il arivât. Le Général fut fâché d'être frustré de sa prétention, qu'il croioit juste, & même nécessaire, pour tenir ses Gens en bride. Néanmoins, n'y aiant plus de remède à chose faite, il feignit d'être content. De part & d'autre l'on convint de nouveau, que les Articles conclus avec *Rabata* seroient observés, & le Baron promit, qu'avant son départ il laisseroit des ordres si exprés de procéder rigoureusement, qu'il n'ariveroit plus de désordres. Ce nouvel Acord donna plus d'espérance de voir durer le repos, que celui de *Rabata*. Car ce Seigneur étant mort, il sembloit que son Traité fût sans Protecteur, & que l'exemple de sa mort dût épouvanter tous ceux qui s'envoioient pour châtier les Uscoques : au lieu que le Baron, qui étoit plein de vie, & tenoit le Poste de Général des Croates, avoit le pouvoir de faire observer ses propres conventions, & servoit d'exemple, pour montrer que les Uscoques ne sont pas si terribles, qu'on ne puisse les punir sans danger. Et véritablement ce fut une merveille, qu'un butin fait par ces Voleurs, & même partagé entre eux, fût rendu deux mois aprés. Et l'on commença d'espérer, qu'ils se desiste-

sisteroient de leurs courses, puisque l'on avoit trouvé un moien, par où ils voioient, que leurs larcins, bien loin de leur être utiles, ne leur tournoient plus qu'à dommage. Et ce qui confirma céte espérance fut, que quelque temps aprés le départ du Général de Croatie, le Capitaine de *Segna* avertit le *Contarin*, que quelques Uscoques désobéissans, aiant pris une Barque Armée, étoient sortis de *Segna* à son insu; qu'il les feroit poursuivre, & que si Son Excellence vouloit faire de même, il seroit aisé de les avoir. Ce Général lui envoia aussitôt plusieurs Barques, qui les trouvérent à l'embouchure de *Stagno*, lieu qui apartient aux Ragusiens, & les obligérent de se sauver par terre, où ils furent encore poursuivis à l'aide des soldats du lieu. De sorte qu'ils restérent dispersés.

La même espérance s'augmenta encore, quand on vit au commencement de l'année 1607. un Mandement de l'Empéreur & de l'Archiduc, afiché aux Portes de la Ville, & dans la Place, lequel défendoit, sous peine de la vie, tant aux Soldats, qu'aux Avanturiers, de courir sur les Turcs, sous quelque prétexte que ce fût: & qu'en exécution de cela, le Capitaine fit amener toutes les Barques à terre, & serrer tous les Equipages dans le Magasin. Ce qui causa une grande joie aux Voisins, mais embarassa horriblement les Uscoques, qui, outre la peine qu'ils avoient à être paiés, voioient qu'on leur ôtoit les moiens de subsister par une autre voie. S'étant donc assemblés, ils dirent hautement, que la Paix venant à se faire avec le Turc, ils ne voudroient point d'un Capitaine Impérial dans *Segna*, parce qu'ils prétendoient aller

aller au Pillage, sans en rendre l'Empereur responsable. Ils résolurent d'envoier aux deux Cours *Nico Radich*, l'un de leurs quatre Vaivodes, (c'est comme ils apellent leurs Capitaines) pour demander les paies qu'on leur devoit, ou la liberté de butiner à l'ordinaire, ou de se métre au service de quelque autre Prince. Et ils firent tous serment, que pas un d'eux ne partiroit de *Segna*, que *Radich* ne fût de retour de son Ambassade. Et pour tirer quelque profit des Esclaves Turcs, qu'ils tenoient, ils allérent, avec passeport, à *Carino*, Terre qui apartient aux Turcs, menant avec eux leurs Prisonniers, dont ils tirérent la rançon qu'ils pûrent. Puis ils contractérent une amitié étroite avec les Turcs, aiant bû & mangé avec eux, & fait des rejoüissances solennelles pour marque de leur réconciliation.

Radich aiant remontré à l'Empereur, qu'il étoit impossible que les Uscoques restassent à *Segna* sans butiner, si l'on ne leur donnoit pas d'autres moiens de subsister, trouva que la bonne volonté ne lui manquoit pas, mais le pouvoir, pour leur assigner un fonds; Il le supplia donc de leur acorder les contributions, que le Général de Croatie tiroit de plusieurs villages des Morlaques de ce Païs, disant, que ce Général s'en enrichissoit, sans rendre aucun service à Sa Majesté. Que ces Contributions avec trés-peu de chose de plus sufiroient, pour paier la Garnison de Segna, & pour entretenir un Capitaine sur tout le Païs. Le Conseil de l'Empereur y préta l'oreille, & trouva bon d'assigner ces Contributions au paiement de la Milice. De quoi *Radich* fut trés-content espérant de tirer de là tout ce qu'il faudroit, pour entretenir la Gar-

nison. Enfin, il obtint diverses exemptions pour tout ce qu'ils porteroient au dedans, ou aux dehors, & partit trés-satisfait, avec ferme résolution, de faire tout ce qu'il pouroit, pour regagner les bonnes graces de la République. Ce qu'il croioit lui devoir être aisé, quand elle seroit assûrée de n'être plus tourmentée par les Uscoques, qui, à son calcul, pouroient trés-bien vivre du trafic de leurs bois. Et certes c'étoit un trés-bon dessein pour le repos de tout ce Païs, & d'ailleurs bien plus aisé à réüssir, que l'établissement du négoce de céte marchandise entre des Princes, à qui il est impossible, à cause de leurs défiances, & de leurs visées, de trouver une forme, où il ne se rencontre pas mille inconveniens: au lieu qu'il n'y auroit point de dificulté à introduire ce trafic parmi les Particuliers, entre lesquels il s'achemineroit peu à peu, selon les moiens que le temps fourniroit. Outre qu'il ne seroit pas besoin, ni d'atendre des Commissaires, ni de faire des dépenses superfluës. Mais la mauvaise habitude des habitans, & le plaisir qu'il y a à vivre du bien d'autrui, plûtôt que de son propre travail, ne leur permit pas d'exécuter un si bon dessein.

Quand la délibération de l'Empéreur fut süë à la Cour de Gretz, & par le Général de Croatie, l'exécution en fut empêchée, parce que cela ôtoit un grand émolument à ce Généralat, qui servoit de récompense à un Serviteur de l'Archiduc, & les Uscoques n'en montrérent point de ressentiment, atendu que la Tréve, qui se traitoit avec les Turcs, aiant manqué, sur ce qu'ils avoient donné le titre de Roi à Valentin *Humenai* (a) en Hongrie,

(a) Baron Hongrois.

grie, & que par conséquent la cause des défenses de butiner cessoit : les Uscoques, (tant est forte la mauvaise inclination, jointe avec une perverse habitude) aimérent mieux avoir la liberté de continuer leurs larcins, que l'assûrance de leur paie. Etant donc retournés à leurs infames pirateries, les Venitiens furent contraints de les poursuivre en Mer, & d'empêcher leurs sorties. Mais quoique leurs soins prévinssent une partie du mal, qui seroit arivé sans cela, ils ne sufisoient pas pourtant, pour empêcher que ces Voleurs n'insultassent les Isles, ni qu'il ne tombât quelque Vaisseau entre leurs mains. Le Général Venitien alla donc les chercher dans leurs nids, & rompit le Commerce à toutes les Terres d'Autriche, où ils se retiroient. C'est pourquoi, les autres Habitans, qui y perdoient bien plus que les Uscoques, portoient à Gretz des plaintes continuelles contre ceux-ci, supliant qu'on y remediât une fois de si bonne sorte, qu'ils n'eussent pas à soufrir un Siége tous les ans.

Pendant que l'on entassoit plaintes sur plaintes, les Ministres de l'Archiduc eurent tout-à-point des indices, que les principaux Uscoques, soit par dépit d'être empêchés de courir, ou par crainte, que l'on ne leur en fit encore de nouvelles défenses, au Sujet de la Tréve, qui se traitoit de nouveau ; ou par un éfet de leur naturel inquiet & pervers, avoient noüé quelque intelligence secréte avec les Turcs, & semoient de pernicieux propos parmi leurs gens. Tout cela ramassé ensemble fit, que céte Cour delibéra d'envoier Commissaires par toute la Croatie Loüis, Baron de *Ciatristein*, & Georges André *Khazian*, lesquels aiant fait la re-

cherche des coupables, & trouvé encore plus de mal, que les indices ne portoient, bannirent de tous les Etats de l'Empéreur & de l'Archiduc *Giurissa Caïduch*, *Vulatco*, *Pericca Luccich*, *Mico Vlatou*, & *Giurissa Bogdinovich*, avec toute leur Compagnie, comme Infidéles, Traîtres, Perturbateurs & Assassins publics; avec ordre de les poursuivre à mort: & priérent le Général Venitien de procéder de même contre eux. Ajoûtant force promesses, que desormais il n'ariveroit plus de désordres Et ce Général, pour leur faire honneur, rétablit la liberté du Commerce.

Les bannis ne prirent point de demeure fixe, mais courant par Mer changeoient souvent de lieu. Et quand sur leur route il se présentoit quelque ocasion de piller, ils ne la négligeoient jamais. D'autres Voleurs, qui ne valoient pas mieux qu'eux, alloient butiner sous leur nom. Et le Capitaine de *Segna* en étant sorti avec neuf barques, sous prétexte de poursuivre les bannis, ne faisoit pas moins de mal. Mais il se retira prontement, tant parce qu'il étoit observé par la Flote de Venise, & craignoit qu'il n'arivât quelque scandale, s'il venoit à la rencontrer: que pour s'être aperçu, que les gens de sa Compagnie s'entendoient secrétement avec les bannis. *Giurissa* se voiant poursuivi se sauva dans l'Isle de *Cherzo*, où il pilla quelques Navires, & de là aiant couru le Canal de la Morlaque, il entra dans la Riviére de *Carino*, & y fit un gros butin, sans épargner la vie des Habitans, & retournant subitement vers l'Istrie, il se glissa avec 150 Uscoques dans *Pola*, Ville des Venitiens, par une certaine bréche. L'alarme fut grande

grande, les Habitans prirent les Armes, & chassérent enfin ces Voleurs, qui la coururent belle, & laissérent force butin. Mais ils emportérent bien encore la valeur de 4000. Ducats. De là ils allérent partager leur proie dans une Campagne, proche de *Segna*, d'où leurs femmes sortirent, comme pour aller voir leurs maris & leurs parens, mais en éfet, pour aller querir leur pillage, qu'elles aportérent dans la ville. Ces Habitans, de crainte que le Commerce ne fût encore rompu, envoiérent faire des condoléances au nouveau Général Jean Jaques *Zane*, remontrant, qu'ils n'étoient pas responsables de l'Afaire de *Pole*, puisque les Malfaiteurs étoient des Bannis & des Rebelles. Mais les Venitiens prenoient tout cela pour des artifices, & soupçonnoient même que ce Ban étoit une feinte, puis qu'on permétoit aux femmes des Bannis de rester à *Segna*, & à ceux-ci d'aprocher de la Ville, & peut-être même d'y pratiquer en secret. Et l'on disoit, que si Segna ne donnoit pas retraite à ces Pirates, elle ne laissoit pas de recevoir leur butin. Le Général jugea donc, que céte Ville aiant reçu leurs femmes avec la proie, c'étoit une cause sufisante de ressentiment. Il planta sa Flote aux avenües de *Segna*, & lui coupa les vivres. Les Habitans criérent fort contre les Uscoques, & en vinrent même aux mains avec eux. Ils eurent aussi une grande queréle avec ceux de *Fiume*, qui disoient, qu'ils pâtissoient à cause de *Segna*. Cependant, le besoin en aiant fait sortir en cachéte vingsix Uscoques dans une barque, le Capitaine de la Ville, qui craignoit, que ces gens, par de nouvelles déprédations, ne donnassent sujet de serrer encore plus étroitement la Place, & qui d'ailleurs

 avoit

avoit reçu un ordre d'aviſer, qu'il ne fût point fait de tort aux Turcs, à cauſe de la Tréve, qui ſe traitoit avec eux; fit avertir les Barques des Venitiens d'être ſur leurs gardes : Celle des Uſcoques en fut ataquée ſi vivement, qu'il y en eut dix-huit tués, & cinq priſonniers. (*a*) Les Uſcoques en eurent querêle avec le Capitaine. Mais il leur dit, que la Cour lui avoit ordonné d'en uſer ainſi, & que toutes les fois qu'ils ſortiroient ſans ſa permiſſion, il le feroit ſavoir, ou par létres, ou par une volée de canon. De ſorte qu'ils ne ſeroient jamais en ſûreté. Et ſi cela ſe fût bien obſervé, c'étoit le vrai moien de dénicher ces Voleurs, ou de les tenir en bride. Mais cela ne ſe fit plus, ſoit que ces ordres fuſſent envoiés pour l'aparence, ou qu'il ſufît à ces Miniſtres de les obſerver une fois, pour montrer qu'ils les exécutoient.

Les habitans de *Segna*, pour ſe délivrer entiérement des incommodités qu'ils ſoufroient de l'interruption du Commerce, prirent la réſolution de ramaſſer tout ce qu'ils purent avoir du dernier butin, & de faire venir à *Segna* Jérôme *Barbo*, Citoien de *Pole*, pour convenir avec lui de la reſtitution. Le Général Venitien voulut voir ſi ces démonſtrations étoient ſincéres, & l'événement montra que c'étoient encore des artifices & des amuſemens. Car on ne rendit à *Barbo* qu'une petite partie de ce qui lui avoit été pris à lui-même, & pour le reſte on lui demanda tant de preuves, qu'il paroiſſoit bien qu'ils ne vouloient pas en rendre davantage. Ce qui donna encore ſujet de les ſoupçonner de quelque intelligence avec *Giuriſſa*, bien qu'il fût banni. Car on ne ſauroit dire, ſi ce

(*a*) Les trois autres ſe ſauvérent.

ſi ce Ban étoit vrai ou feint. Mais il eſt certain, que *Giuriſſa* & *Vulatco* furent reçus en grace par le Général de Croatie, & retournérent avec toute leur Compagnie à *Segna*, qu'il n'y avoit pas encore ſix mois de leur Ban expirés, & outre cela le premier remonta au même degré de commandement. Quant à la reſtitution, l'on n'en vint jamais à l'éfet, & l'on répondoit a ceux de *Pole*, qui venoient la demander, qu'on vouloit la faire entre les mains d'une perſonne publique. Et ſi le Général envoioit quelqu'un, pour la recevoir, on diſoit que les preuves des Particuliers étoient néceſſaires. Tant que les pauvres *Polans* ſe laſſérent & ceſſérent leurs inſtances.

Les Uſcoques ſe continrent durant quelques mois, la Tréve avec les Turcs, aiant été publiée à *Segna*, avec une défenſe, ſous peine de la vie, de leur faire aucun tort, ni de courir en Mer, pour quelque cauſe que ce fût ; & permiſſion de ſe retirer à ceux qui ne trouveroient pas leur paie ſufiſante, & ne voudroient pas vivre ſans dérober. Pas un d'eux ne fut content de l'Ordonnance. Car aiant coutume de vivre graſſement de leur butin, ils ſe voioient hors de moien de ſubſiſter, d'autant plus que leur paie ne couroit pas. Mais atendu la liberté qu'on leur laiſſoit de s'en aller, une partie d'entre eux préta l'oreille à un Envoié du grand Duc de Toſcane, qui traitoit de les enrôler au ſervice de ſon Prince. Les Vieux, qui ne vouloient pas ſortir de Dalmatie, envoiérent Vincent *Spaderich* au Général Venitien, pour traiter de leur part avec lui, ofrant de ſervir, ou ſur Terre, ou tous enſemble, ou diviſés, comme il plairoit à la République. Et ſur l'objection qu'on leur fit, qu'elle haïſſoit trop leur pro-

profeſſion, ils dirent nétement, qu'ils étoient allez en courſe, parce que ceux qui leur commandoient, le vouloient ainſi, mais que s'ils ſervoient un Maître qui voulût qu'ils ſe tinſſent en repos, ils obéiroient ponctuellement. Ils prométoient d'être caution les uns des autres, & de répondre tous, quand même ils ſeroient ſéparez de demeure, pour chacun d'entre eux, pour quelque faute que ce fût. Véritablement, ces paroles étoient fort belles, & méritoient qu'on y ouvrît les oreilles ; mais leurs actions les fermoient tout-à-fait. Et c'eût été une grande ſimplicité de croire, que des gens qui avoient toûjours vécu en Scélerats, puſſent en un moment devenir bons. Le Général ne leur donna aucune eſpérance, mais pourtant ne leur ôta pas celle de pouvoir atendre quelque grace, s'ils changeoient de vie. La Négotiation du Grand-Duc dura preſque un an, & je dirai en ſon lieu quelle en fut concluſion. Mais la propoſition des Uſcoques de ſe donner à la République ne mit guére à s'évanoüir. Car *Milos Malotich*, & un autre Chef, avec 13 des leurs, ſacagérent au Port de *Torcula*, dans l'Iſle de *Licſina*, une Frégate chargée de 30. piéces de tapiſſeries, & de 7000. Ducats. Et pour n'être pas pourſuivis, ils coulérent à fond toutes les Barques de Pêcheurs & d'autres, qu'ils trouvérent dans le Port, & la leur même, puis allérent dans la Frégate à un mille de *Segna*, où ils partagérent le butin. Aprés cela *Milos* entra dans la Ville avec les ſiens : Mais l'autre Chef ne voulut pas s'y hazarder.

Les Habitans, qui avoient alors le Commerce libre, craignant de retomber dans les miſéres du paſſé, arrêtérent *Milos*, raſerent la Maiſon

de

de son Conpagnon, & chassérent sa famille, & tous les parens de ceux qui étoient restés dehors avec lui. Ils saisirent les Maisons des 13. pour trouver leur butin, & paier du surplus, ce qui ne s'en retrouveroit pas. Ils donnérent avis au Général de ce qu'ils avoient fait, & le priérent de vouloir atendre huit ou dix jours, prométant qu'il auroit une satisfaction entiére. Mais le Général jugeant que tout cela ne tendoit qu'à faire oublier l'Afaire de *Pole*, comme les autres précédentes, ne laissa pas d'envoier des Galéres & des Barques aux avenues de *Segna*, pour empêcher qu'il n'y entrât des vivres. La terreur des Habitans fut si grande, qu'ils dépêchérent dix de leurs Concitoiens au Général, avec le butin, qu'ils avoient déja recouvré, prométant d'envoier le reste, & le suppliant de ne leur point faire porter la peine des fautes d'autrui. Le Général répondit, que ce n'étoit là qu'une petite partie du dernier Vol, qu'ils se souvinssent de plusieurs autres, dont la restitution restoit encore à faire, & ne devoit pas être mise en oubli. Qu'outre cela il entendoit, que les perturbateurs de la Paix fussent punis, d'où dépendoit le rétablissement de la Dignité publique, qui étoit si fort ofensée. Qu'ils pouroient atendre de lui tout bon traitement, quand ils lui auroient remis le Prisonnier. Ils répondirent, qu'il n'étoit pas en leur pouvoir, ni de lui livrer, ni de le châtier, mais qu'Ils exhorteroient leurs Supérieurs à lui donner encore céte satisfaction. Que néanmoins il ne lui prométoient pas absolument, de peur qu'ils ne fûssent tenus pour menteurs, si l'éfet ne s'en ensuivoit pas. Avoüant qu'ils en doutoient fort, parce que le Général de Croatie s'intéressoit beaucoup pour ce Pri-

Prisonnier. Qu'ils le suplioient donc d'agréer leur bonne volonté, & leur restitution, n'y aiant point encore d'exemple, que *Segna* en eût jamais fait aucune de plein gré. Le Général insistant sur la réparation du dernier dommage, & des autres antérieurs à son Généralat, les renvoia sans rien prométre, mais non sans espérance d'en user moins rigoureusement envers leur ville ; pourvu qu'elle continuât d'avoir. en horreur les Voleurs, contre lesquels il se montroit plus échaufé que jamais.

Mais comme ce succés montra, que le vrai moien de remédier aux courses des Uscoques, est d'incommoder les Lieux de leur retraite, & que plus on le fait, plus le reméde est éficace, il fit voir aussi, que pour peu qu'on relâche, tous les autres sont presque inutiles, & que les dommages faits à autrui sont mis en oubli à la longueur du temps, ou par d'autres plus récens. Car aprés que le Commerce fut remis, quand on parloit de châtier *Milos*, ou d'achever la restitution, les réponses étoient vagues, & se terminoient à dire, que l'on n'en pouvoit pas faire davantage ; ou à renvoier au Général de Croatie. Et *Giurissa* osoit bien aller par le Canal de la Morlaque avec bon nombre de Gens, sous couleur de se vanger de quelques ennemis, qu'il avoit à *Possidaria*, mais en éfet pour butiner, tantôt dans un Lieu, tantôt dans un autre, quoi que ce fût avec peu de succés, parce qu'il avoit toûjours les *Albanois* à ses trousses. C'est pourquoi, il retourna à *Segna*, en attendant le temps que céte Soldatesque fût emploiée à quelque autre Service. Mais il s'arrêta 80. des siens aiant conclu leur Marché avec le Grand-Duc de Toscane,

cane, pour aller sur ses Galions, & un Oficier étant venu, pour les paier & les emmener, & pour en enrôler encore d'autres. Outre qu'en ce temps le Viceroi de Naples en invitoit 200. leur prométant une grosse paie, & même des Terres labourables. Et ç'eût été là, peut-être, le vrai moien d'extirper la Piraterie à *Segna*. Mais l'Archiduc craignant que le Païs ne se desertât, ou plûtôt quelques-uns de ses Ministres ne jugeant pas à propos d'y faire cesser les Courses, qui servoient à maintenir diverses prétentions, & aportoient beaucoup de profit, défendit au Capitaine d'en laisser sortir un seul, ni de permétre qu'ils traitassent avec aucun Prince, sans considérer que l'année précédente; il leur avoit promis la paie, & donné la permission à ceux qui ne s'en contenteroient pas, d'aller où ils voudroient. Ainsi, les Uscoques, voiant le besoin que l'on avoit d'eux, & inférant, que de les empêcher d'en aller servir un autre, & de ne les pas paier, c'étoit leur permétre par éfet de vivre de leur proie, quoi que cela leur fût défendu par paroles, se mirent à courir par Mer & par Terre, d'autant plus librement, qu'ils ne croioient pas, que cela dût déplaire à leur Maître.

Aprés cela il ariva une chose, qui sembloit devoir produire quelque notable changement dans *Segna*. C'est que dans la Diéte de Hongrie, où il se traitoit de métre un Roi en la place de Rodolfe, il fut conclu de réünir à la Couronne les Forteresses & les Terres de sa dépendance, données 45. ans auparavant par Maximilen II. à son frére Charles, avec le titre de Gouverneur, ou Supréme Lieutenant-de Roi, lesquelles comprenoient grande partie de la Croatie, & Segna avec

toute

toute la Côte de la Morlaque. En vertu de céte déliberation ces Places furent redemandées à l'Archiduc par des Ambassadeurs exprés, que les Etats du Roiaume lui envoiérent à Gretz, lui disant, qu'il avoit exercé céte Lieutenance, en vertu de l'aurorité que Rodolfe lui avoit donnée aprés la mort de Charles, son pére, que l'Empéreur s'étant dépoüillé de céte Souveraineté (a) le pouvoir de Son Altesse cessoit. De sorte qu'elle ne pouvoit plus retenir ces Places avec justice. L'Archiduc répondit, qu'ils pensassent premiérement à recouvrer ce que les Turcs avoient usurpé à céte Couronne, & qu'alors il verroit comment il pouroit consentir à la restitution. Outre la Coûtume générale des Princes de ne pas céder facilement la possession de leurs Terres à d'autres, (b) quelques Titres qu'on leur puisse aléguer, il aportoit deux raisons. L'une, que de la dépense qu'il y avoit faite, il en auroit acheté deux fois le Païs. L'autre, que la sûreté de ses Etats patrimoniaux restoit entre les mains d'autrui. Et pour ce sujet il demandoit le remboursement des frais faits, & par son Pére, & par lui, sur tout dans les Guerres passées; & que les Hongrois y tinssent une Garnison Allemande, paiée de leurs deniers. Mais ceux-ci persistant dans leur instance, & lui craignant qu'ils n'en vinssent aux Armes, il résolut de fortifier auparavant ses propres Etats, en cas qu'il falût restituer ceux de Hongrie. Il envoia des Commissaires, pour voir où l'on pouroit faire des Fortifications, & l'on pensa à *Fiume*, à *Tersatz*, & à *Dra-*

(a) Il s'en dépoüilla en 1608. en faveur de Matias son frére.

(b) La possession actuelle fait un droit.

Dracevazzo. Il remontra si bien à la Cour de Rome, que s'il rendoit la Croatie & Segna, la porte y seroit ouverte à l'Hérésie, dont ce Païs étoit pur & net, que céte Cour fit désister les Prélats Hongrois de leur instance. D'ailleurs, à force de solicitations auprés des autres Ordres du Roiaume, il ramena tellement les esprits, qu'enfin le Palatin *Torse* leur donnant espérance que l'Archiduc acorderoit la liberté de conscience à ses Sujets, fit qu'ils se desistérent aussi de leur demande. Et quand elle auroit eu son éfet, l'on ne sauroit dire, s'il en seroit arivé pis, ou mieux : mais seulement, que tantque ce Païs a été sous les Rois de la Tige Hongroise, les voleries en ont été bannies, au lieu que peu d'années aprés qu'il fut tombé entre les mains de Ferdinand d'Autriche, le métier de voler commença d'y être en usage, & depuis est toûjours allé en augmentant.

Or les Uscoques interprétant la défense de partir pour une permission d'aller en course, comme j'ai dit, & se voiant favorisés ouvertement à Segna, & peut être encore plus dans les Etats Patrimoniaux de l'Archiduc, fabriquérent à *San Vido di Fiume* trois barques, longues de cinquante pieds, la premiére pour *Giurissa*, la seconde pour *Vulatco*, & la troisiéme pour un autre Chef, nommé *Rossich*, puis s'abandonnérent sans nul égard, non seulement aux Courses de Mer, mais éncore à celles de Terre. De sorte que les Sujets Vénitiens, afligés des pertes fréquentes qu'ils soufroient, & de la peur d'en faire encore de plus grandes, obligérent Marc-Antoine Vénier, qui avoit succedé au Général *Zane*, de se plaindre au Capitaine, de ce que les propres Gouverneurs des Places, au lieu de

de réprimer l'audace des Uscoques, la fomentoient, en leur permétant de construire des Barques, & d'endommager les Voisins, contre les promesses, & les ordres réïtérés de l'Empéreur, Mais comme le Capitaine répondoit toûjours, que les Uscoques sortoïent à son insu, & malgré les défenses du Prince, qu'il n'avoit pas la force de les empêcher; mais qu'il atendoit cinq cens Alemans, pour les métre à la raison; avoüant qu'ils en faisoient trop, & même pis que jamais: Le Général, bien persuadé que tout cela n'étoit qu'amusement, recourut au reméde ordinaire de fermer les avenuës de Segna, & des autres Lieux Impériaux.

Mais il ariva un cas, qui contraignit l'Archiduc de remédier au mal. Car *Vulatco*, acompagné d'une grosse troupe d'Uscoques, aiant pris un petit Galion d'*Ancone*, qui portoit à *Raguse* des étofes de soie & delaine, pour la valeur de 15000. écus, lesquelles apartenoient la plûpart à des Chrétiens: & aiant fait Prisonniers quatre Turcs & quatre Juifs, qui passoient sur ce Vaisseau: la Cour de Gretz, sur les grandes plaintes, que le Nonce du Pape en fit, dépêcha Erasme *Diatristein*, & Felicien *Rogat*, pour réparer le mal. Ces Commissaires prirent l'information de tous les excés commis depuis quelques années par les Chefs des Uscoques, puis allérent en rendre compte à Gretz, pour retourner aprés à Segna, avec les forces nécessaires, pour exécuter ce qu'ils jugeoient à propos, aiant ordonné au Capitaine de ne laisser sortir pas un Uscoque de la ville. Ils firent encore conduire toutes les Barques de course à *Fiume*, pour y être brûlées. On dit que ces Seigneurs aiant refusé un present, que

que les Uſcoques leur faiſoient d'une partie de leur proie, à leur arivée, ces Voleurs en murmurérent, prénant ce refus pour une prétention d'un plus grand don. Car ils diſoient que cela étoit arivé par le paſſé, & qu'il avoit falu quelquefois donner tout leur butin.

Ces Commiſſaires ne furent pas plûtôt partis, que les Uſcoques excitérent une ſédition contre le Capitaine, qui apres avoir tenu les portes fermées durant trois jours, fut contraint de les ouvrir, craignant, ou feignant de craindre pour ſa vie. Etant donc allés à *Fiume*, ils enlevérent de vive force leurs Barques, qui étoient à terre, pour être brûlées; & en emmenérent pluſieurs autres des Dalmatins, qu'ils trouvérent dans ce Port. De là ils allérent en Iſtrie, où ils ravagérent le Territoire de Barbane, puis ſe tournérent vers les Iſles, où ils firent grand dégât, & enfin pénétrérent dans le Païs du Turc. Neanmoins, toutes leurs entrepriſes ne furent pas ſi heureuſes, qu'ils pûſſent ſe vanter d'avoir plus gagné que perdu. Trois de leurs barques bien armées aiant fortuitement rencontré le Capitaine du Golfe, ils en furent pourſuivis ſi vivement, qu'il falut combatre. Beaucoup des leurs furent tués, les autres ſe ſauvérent à terre, abandonnant leurs Barques, qui furent brûlées. & quinze Vaiſſeaux, qu'ils tenoient arêtés à *Premontore*, furent délivrés. Les Albanois rencontrérent une autre de leurs Barques, & recouvrérent une bonne proie, priſe ſur une Frégate des *Paſtrovicchi.*

Le retour des Commiſſaires, fut diféré preſque un an, & durant leur abſence les Uſcoques couroient ſouvent en Mer, avec pluſieurs Barques, juſqu'au nombre de 400. hommes. Le Capitaine, ou,

ou, quand il étoit dehors, le Vice-Capitaine, faisoit mine de s'y oposer. Mais il n'est pas facile de croire qu'ils résistassent tout de bon à la sortie de ceux qu'ils laissoient rentrer sans peine dans la ville. Car s'ils eussent tenu pour dés-obéïssans ceux qui sortoient, ils eussent bien pû les tenir dehors au retour, & vanger le mépris qu'ils faisoient des ordres du Prince, & de leur autorité, sur leurs maisons ou du moins aviser les Gardes Venitiennes. Toutes les Courses, qu'ils firent en ce temps là, ne leur valurent pas beaucoup, parce que la Flotte de la République les talonnoit de prés, & il n'y eut rien de plus memorable, que les trois avantures suivantes, l'une plaisante & les deux autres exemplaires.

La premiére est, qu'aiant pris un Vaisseau de *Lanciane*, chargé pour Venise, ils crurent avoir fait un grand butin, & allérent le partager prés de *Segna*. Mais n'y aiant trouvé que du miel, & force boëtes de Manne, qu'ils prirent pour une confection, ils en mangérent une quantité horrible, autant par dépit d'être frustrés de leurs espérances, que par apetit. Leur Médecin croioit, qu'ils en auroient tous un Flux mais son Art le trompa; pas un n'en eut la moindre incommodité.

Mais quant aux deux autres accidens, l'un fut, que comme ils venoient de prendre une Frégate, ils furent surpris de trois Galeres Venitiennes, & s'enfuirent vers *Buccari*, Terre du Comte de *Zrin*, d'où la Forteresse aiant tiré un coup, pour avertir les Galéres, elles avancérent sans défiance, & les Uscoques prenant la fuite, les Galéres mirent des Soldats à Terre. Et pendant que ceux de la Forteresse

tereſſe gardoient leurs murailles, ſans ſe mêler du reſte, les Venitiens aſſaillirent ces Voleurs, & en tuérent une partie. Les autres ſe ſauvérent en déſordre dans les Bois. Les Galéres emmenérent la Frégate & la Barque des Pirates avec le butin, qui ne valoit pas plus de 4000. ducats, & fut rendu aux gens à qui il apartenoit. Si la Ville de Segna & les autres Lieux, où les Uſcoques ſe retirent, avoient fait pour extirper le brigandage, ce que firent céte fois les *Buccarins*, le mal auroit ceſſé dés ſa naiſſance.

L'autre evénement fut, que les Uſcoques aiant fait une ſortie générale pour voler, ils furent aſſaillis dans la Lique par un parti de Turcs & de Morlaques, & y perdirent pluſieurs des principaux & des plus hardis d'entre eux; outre quantité d'autres qui furent bleſſés. Ils avoient bien envie de vanger la mort de leurs compagnons, mais le retour des Commiſſaires à Segna les fit penſer à autre choſe. Car ces Juges aiant fait pendre aux creneaux du Château un de leurs Chefs, nommé *Puriſſa*, homme trés-inſolent: Ils mirent tellement l'épouvante, que pluſieurs ſe retirérent avec leurs familles; les uns dans les autres Lieux du Vinadol, & les autres, qui ſe ſentoient plus coupables, dans la Montagne. Quelques-uns entrérent dans le Château de Malvoiſin, qui n'étoit point gardé, avec deſſein de s'y fortifier, & d'y reſter juſqu'à ce que l'ardeur de la Juſtice fût paſſée. Mais ils ne purent l'exécuter, parce que la Galére Moroſine, qui paſſoit par-là, les aſſaillit avec ſa Milice, qui deſcendit à terre; & avec ſon Artillerie par Mer. Ce qui les contraignit aprés avoir perdu quelques-uns des leurs, de ſe réfugier dans la Montagne.

Les Commissaires envoiérent un autre Ban par toutes les Terres, portant que 20. de ces Voleurs, qu'ils nommoient, fussent pris vifs ou morts. Ce commencement fit espérer quelque chose de bon, mais céte espérance dura peu. Car les Commissaires négligeant leurs rigoureuses défenses, firent une composition avec les Uscoques pour les paies échûes, avec promesse qu'on leur envoiroit de l'argent au plûtôt, & que desormais on les paieroit au temps limité, puis s'en allérent.

Mais peu de temps aprés, tous les Uscoques retournérent à Segna & à leur premiére vie, & il ne se parla plus ni des paies échûes, ni des courantes. Ils recommencérent leurs courses, comme s'il n'y eût jamais eu de défenses. Et le Capitaine de Segna non seulement ne s'y oposoit point, mais montroit même d'y consentir. Celui de Fiume ne leur étoit pas moins favorable, puisqu'il receloit leur pillage, puis le dispersoit en divers endroits. Si bien qu'il sembloit que l'on eût eu dessein de remédier pour un moment, les Commissaires n'étant pas plûtôt partis, que le mal empira, & que les déprédations furent plus grandes que jamais. La Flote Venitienne mit tous ses soins à reprimer ces Corsaires, & à les poursuivre, quand ils faisoient des sorties clandestines. Et le Général Venier voiant la nécessité d'user du reméde emploié tant de fois par ses Prédécesseurs, publia des défenses à tous les Sujets de Venise, de porter ni vivres, ni marchandises aux Terres de l'Archiduc, qui sont depuis *Fianona* en Istrie, jusque devant le Détroit de *Gliuba* sur le Canal de la Morlaque. Et commanda que l'on retînt tous les

les Vaiſſeaux, qui partiroient de ces rivages, ou qui paſſeroient d'un lieu à un autre, ou qui ſeroient envoiés d'ailleurs à ces Villes. Cela ôtoit aux Voleurs les moiens de faire tout le mal qu'ils auroient voulu, mais ils ne laiſſoient pas de réüſſir parfois dans quelque entrepriſe. Car il en eſt de la Mer comme d'une Forêt, on ne la ſauroit garder toute entiére, ſur tout dans ce Païs, qui eſt tout ſemé d'Iſles & d'Ecüeils. Outre que les embouchures ne ſont pas ſi étroites, que la Carte nous les figure: & que l'obſcurité de la nuit, & les bouraſques de la Mer donnent la commodité de ſe dérober aux yeux des gardes, principalement à des gens qui ont, comme les Uſcoques, la patience d'atendre l'ocaſion. Mais il eſt certain que l'on prevînt bien des maux, & que ceux qu'on ne pût empêcher, furent vangés, autant que le temps le permit. Or ceux qui liront que ces Voleurs ont été ſi ſouvent pourſuivis, ou empêchés de ſortir; & que le Commerce a été tant de fois rompu: & verront pourtant un récit des grans & fréquens vols qu'ils faiſoient, ne doivent point croire que céte Narration ſe contrediſe, mais ſeulement que les remédes, ſelon la condition des temps & des lieux, ſufiſoient bien pour diminuer, & non pas pour extirper les maux.

De tous les evénemens d'alors j'en trouve un digne d'être raconté, pour avoir donné lieu à divers inconvéniens, que je raporterai dans leur temps.

Un jour, les Barques Albanoiſes en vinrent aux priſes avec deux des Uſcoques qu'elles rencontrérent. Mais ceux-ci ne pouvant tenir tête aux autres, qui, outre leur valeur, étoient en bien plus grand nombre, ſe jétérent à terre, & aban-

donnérent leurs barques. George *Milansitich*; Capitaine du Château de *Brigne*, l'un des plus vieux, des plus acrédités, & des mieux aparentés d'entre les Uſcoques de Segna, reſta priſonnier dans ce combat Cet homme méritoit mille morts pour une infinité de crimes commis dans ſes courſes, mais on lui conſerva la vie pour pluſieurs bonnes raiſons. Comme il aimoit ſur toutes choſes ſa liberté & ſes aiſes, & qu'il ſavoit tout le ſecret, on tira de lui de grans éclairciſſemens du paſſé, & de ce qui ſe projétoit pour l'avenir. Et ſa détention ſervoit aux Uſcoques tantôt de bride, & tantôt d'éperon. Car lors qu'ils eſpéroient ſa délivrance par le moien de quelque Acord, ils ſe ménageoient beaucoup ; & quand leur eſpérance ſe diminuoit, ils faiſoient par vangeance tout de leur pis.

Les quatre années précédentes, il ne s'étoit point parlé d'eux à la Cour de l'Empéreur, à cauſe des afaires que la Maiſon d'Autriche avoit alors à démêler, dont il n'eſt pas beſoin que je die rien ici, n'y aiant perſonne qui en ait ſi peu de connoiſſance, qu'il ne ſache qu'elles ocupoient ſi fort l'Empereur & les Archiducs, (*a*) que nulle autre ne ſe pouvoit traiter avec eux. D'ailleurs, Rodolfe étant venu à mourir au commencement de l'année 1612. les Princes de ſa Maiſon en reſtérent encore plus acablés. Ainſi, il y avoit peu d'apparençe que de quelques mois ils puſſent entendre à aucune négotiation. C'eſt pourquoi, n'y aiant point de reméde à eſpérer par céte voie, les Venitiens jugérent qu'il étoit d'autant plus néceſſaire de procéder par voie de fait. Par

(*a*) Ferdinand, Archiduc de Gretz, & Maximilien, Archiduc d'Inſpruck.

Par la même raiſon, les Uſcoques s'enhardirent à faire de leur pis, parce qu'ils ne craignoient plus qu'il vînt des Commiſſaires, pour empêcher leurs courſes, ni pour emporter la meilleure partie de leur butin, ainſi qu'il étoit arivé autrefois. Et pour ſurmonter les empêchemens du côté des Venitiens, ils préparoient force matiére à *Fiume*, pour conſtruire pluſieurs barques, & commencérent par une d'une grandeur extraordinaire, ſemant que l'Archiduc leur permétoit d'en faire ſix, ſous d'autres prétextes, trés-éloignés de la vrai ſemblance. Ceux de Segna, aprés avoir concerté avec leurs Compagnons de *Novi*, *Lédeniſſe* & *Brigne*, & s'être aſſocié de certains Sujets du Turc, apelés Carpochiens, gens nés à la peine & à la fatigue, & prêts de s'expoſer aux plus manifeſtes dangers, tant ils mépriſoient la vie; (leſquels étoient nouvellement venus s'établir avec leurs familles ſur ces rivages, aléchés de la douceur du larcin *a*) firent diverſes ſorties, ſans que les ſoins du Général Venitien fuſſent ſufiſans, pour les arêter entiérement. Car y aiant beaucoup de paſſages à garder, & le temps étant trés incommode pour faire bonne garde, & les Uſcoques en ſi grand nombre, qu'ils pouroient tenter divers paſſages à la fois, ſur tout avec les Carpochiens, qui bravoient les dangers; ce qui ne leur réüſſiſſoit pas un jour, leur réüſſiſſoit un autre, parce que l'empêchement, qu'ils trouvoient dans un lieu, ne ſe rencontroit pas dans l'autre. (*b*) Ils ſe retiroient dans les Ports Venitiens, qui n'étoient

(*a*) Et comme dit Tacite, *ſimilitudine vitæ, & ſpe ejuſdem licentiæ.* Ann. 14.

(*b*) Selon céte Maxime de *Civilis*. *Nec omnia patrandi fiducia, ſed multa auſis aliqua in parte fortunam afferre.* Tac. Hiſt. 5.

n'étoient pas gardés; (Car il y en a plusieurs dans ces Isles, qui sont deserts.) Delà il couroient au butin, & passant tantôt par le Détroit de Novigrade, tantôt par les Terres de Dalmatie, mais toûjours si à l'improviste, qu'ils ne pouroient être prévenus; ils faisoient de grands maux aux Turcs, & à leurs Sujets Chrêtiens. Et sans doute qu'avec l'obstination qui les tenoit, ils auroient fait de grandes choses, si les neiges qui furent trés hautes céte année-là, & les vens impétueux & continuels du Septentrion, n'eussent pas combatu contre eux. Car bien que leurs corps fussent faits à la fatigue, six d'entre eux en moururent dans la seconde sortie, & 40. autres furent ramenés si gelés, qu'ils n'espéroient presque plus d'en revenir. Mais au retour du beau temps, aiant mis pied à terre dans le Territoire de *Zébénigue*, puis aiant pénétré dans le Païs du Turc, ils y firent beaucoup de Prisonniers, & chargés de butin amenérent encore à Segna, partie par terre, & partie par le Canal de la Morlaque, 400. gros animaux, & 200 petits.

Ils ajoûtérent alors un autre genre d'ofense à leurs rapines. Ils répandirent un bruit dans tous les Lieux de la République, par où ils passérent, & dans tous ceux du Turc, où ils butinérent, qu'ils s'entendoient avec les Ministres Venitiens, & qu'ils étoient venus au pillage, non seulement avec leur consentement, mais par convention faite avec eux. Et pour le mieux persuader, ils montroient des Patentes contrefaites avec les signatures & les cachets de ces Oficiers. Ce qui fut cru des Turcs, d'autant plus facilement, que quelques mois auparavant il s'étoit fait en ces quartiers-là divers pillages

lages & represailles entre eux & les Sujets de Venise, comme il arrive d'ordinaire dans les Confins, & qu'il y avoit eu du sang versé de part & d'autre, quoique sans le consentement des Ministres des deux Princes, lesquels au contraire avoient chacun de leur côté reprimé les leurs & fait la réconciliation. Mais les esprits restérent toûjours altérés & prêts à prendre feu sur le moindre soupçon. (a) La plûpart des Uscoques en crurent autant que les Turcs, par la tromperie de leurs Chefs, qui les aiant assemblés dans la Place publique de Segna au nombre de 1000. ou environ, leur dirent qu'ils avoient parole des Venitiens, pour courir par Mer sur les Turcs, & les priérent de correspondre à l'honnêteté des Venitiens. Puis ils leur firent prêter un serment solennel, devant un Crucifix aporté exprés, de ne faire aucun dommage aux Terres, ni aux Sujets de Venise, non pas même aux Turcs, ni aux Juifs, qui passeroient avec des Marchandises sur les Vaisseaux de céte République, & de poursuivre les transgresseurs, quand même ce seroient de leurs parens ou de leurs amis. Et ils en firent malicieusement courir la nouvelle par la Lique & par les autres Provinces voisines: De sorte que le *Bassa* de ces Confins en fit des plaintes au Général Venitien en des termes extrémement piquans, & en donna avis à la Porte.

Comme céte trame se faisoit dans un temps, que l'on ne savoit où devoient fondre céte année les armes des Turcs, les Venitiens crurent en devoir tenir grand compte, voiant bien que le bruit semé,

(a) *Ut evenit inclinatis ad suspicionem mentibus, cùm timerent, timebantur.* Tac. Hist. 1.

les fausses Patentes, & le serment exigé, tendoient tous à la même fin de provoquer les Armes Ottomanes contre eux. Ils Jugeoient même, que les Uscoques n'étoient ni les seuls, ni les principaux Auteurs de céte menée, parce que le Jurement fait en pleine Place, & la construction des barques à Fiume, Patrimoine de l'Archiduc, montroient évidemment, que le premier branle venoit de ceux qui avoient le gouvernement en main. Joint que c'est une Maxime d'Etat des Ministres d'Autriche, de métre tout en œuvre, pour enveloper Venise dans une Guerre avec le Turc, pour les fins que chacun peut trés-bien pénétrer. (*a*).

Mais les Uscoques, qui s'assûroient de tromper les Dalmatins par ces aparences, & d'en être favorisés, plûtôt que traversés, établirent comme une demeure fixe dans les environs d'*Almissa*, d'où ils couroient souvent sur les Turcs. Ceux-ci, aprés avoir envoié protester à ces Habitans, qu'ils se vangeroient sur leurs vignes, leurs maisons & leurs personnes, n'y manquérent pas à la premiére occasion qui leur vint. Ils prirent par droit de represailles dans le Bourg de *Macarsca* 60. Sujets Venitiens (*b*) qui y étoient pour leurs Afaires D'où il ariva enfin ce qui s'étoit vû déja plusieurs fois par le passé, que le dommage ne tomba pas sur les Infidéles, mais sur les Chrétiens. Néanmoins il s'en ensuivit cela de bon, que les Diférens entre les Sujets des deux Confins s'acordérent entierement, quand les ordres de Constantinople furent venus. Les Uscoques voiant donc qu'ils ne

(*a*) Ainsi, ce n'est pas merveille, si la République de Venise a tant d'aversion pour la Maison d'Autriche.

(*b*) Il ajoûte de *la Brazza* de *Lesina*, d'*Almissa* & de *Pago*.

ne pouvoient plus s'atendre que les Sujets de Venise s'unissent avec eux, ni qu'il y eût Guerre entre la République & le Turc, ils levérent le masque, & contre leur serment solemnel, courant autour des Isles, pillérent une Barque, qui portoit des Marchandises de Venise à la Foire de *Cherso*, & un *Grip* (*a*) de Raguse, chargé pour Venise apartenans à quelques-Arméniens Chrétiens, dont ils décapiterent les uns, & firent les autres Prisonniers. De là s'étant retirés avec quatorze Barques, en l'Isle d'*Onia*, avant qu'Augustin Canalé, successeur de Venier, pût envoier pour les en chasser, ils volérent toutes les Barques des Voiageurs, & même celles où il n'y avoit rien à prendre que des Instumens à naviger, sans pardonner aux Pêcheurs, ni à ceux des Isles, qui passoient pour leurs Afaires. Quand on les eut chassez de là, ils se refugiérent tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, sans cesser jamais leurs violences, lesquelles il seroit ennuieux de raconter, ainsi que de dire, comment aprés avoir été poursuivis plusieurs fois, ils furent contrains d'abandonner leurs Barques, & leur Butin, & de se sauver dans les Bois, quoi qu'à grand'peine. Encore d'autres Scélerats se servoient de leur nom, pour commétre toutes sortes de méchancetés. Un certain Jean Libich, natif de *Gliuba*, fit en ce temps-là sur les Terres de la République un vol insigne. Le Provéditeur Général aprenant qu'il étoit dans le Bourg d'*Artiana*, apartenant à *Gliuba*, y envoia le Gouverneur Paul *Ghini* avec 100 Albanois pour le prendre, comme il fit. Mais pendant qu'il poursuivoit Libich il en fit suivre & arrêter un autre qu'il voioit fuir,

(*a*) Espéce de Bateau.

sur le soupçon qu'il en eut. Cet homme déclara qu'il étoit Uscoque, & qu'il y en avoit cinq autres avec lui. *Ghini* résolut de les avoir, comme autant de complices. Mais dautant qu'ils s'étoient retirés en de certaines Maisons avantageusement situées, & qu'ils se préparoient à combatre : ce Capitaine, qui pouvoit les en faire sortir, ou par le feu, ou par un assaut, soit pour épargner leur sang & leur habitation, ou pour quelque autre cause, les reçût avec promesse qu'il ne leur seroit point fait de mal, & que si le Provéditeur n'aprouvoit pas sa promesse il les remétroit dans le même lieu, & dans le même état de se défendre. Le Provéditeur fit bonne justice de Libich. Quant aux cinq Uscoques, sans avoüer, ni dédire *Ghini*, il diféra de répondre, & commanda qu'ils fussent gardés. (*a*)

Cét accident aigrit fort les Uscoques de *Segna*. Et quoique tous les artifices, dont ils s'étoient servis, pour délivrer *Milansicich*, ne leur eussent produit qu'un refus, ou du moins peu d'espérance, ils le comprirent avec les cinq autres dans la demande qu'ils envoiérent faire de leur élargissement, dont le Vice-Capitaine *Deleo* & les Juges de la Ville furent aussi les intercesseurs. Mais sans leur donner, ni leur ôter l'espérance. il fut répondu que l'on y penseroit, & que l'on pouroit les contenter, quand il en seroit temps. Mais les Uscoques ne cesserent point de voler, & quand ils ne pouvoient pas faire un gros butin, ils n'en négligeoient pas

(*a*) André Morosin au liv. 18. de son Hist. dit que Ghini aiant reçu ces cinq Uscoques en ôtage, les envoia prisonniers au Général Canalé, qui en écrivit au Sénat, pour savoir ce qu'il avoit à faire : & que le Sénat lui ordonna de les métre en liberté, *fidem quippe hosti quoque servandam semper, Patres existimarunt.* 1612.

pas un petit, sans se soucier de multiplier les ofenses, qui comme ils n'en tiroient pas grand profit les faisoient soupçonner d'avoir des desseins plus pernicieux qu'à l'ordinaire. Dans céte pensée, le Général *Canalé* redoubla ses soins, leva de nouveaux Soldats, & augmenta le nombre de ses Vaisseaux. De sorte que les Terres d'Autriche, qui étoient depuis plusieurs mois sans commerce, & dans une grande diséte de vivres, venant à être encore plus étroitement resserrées, en restérent presque tout-à fait privées. Elles firent donc représenter leurs miséres à l'Archiduc avec de grandes exagérations, & suplier S A de les soulager.

Comme l'Election du Roi des Romains venoit de se faire heureusement, l'Archiduc, qui se sentoit délivré d'un grand souci, préta l'oreille à leurs plaintes. Il eût d'abord envie d'envoier encore des Commissaires à *Segna*, pour métre un frein aux Uscoques, se prométant que les Venitiens lui correspondroient alors, comme ils avoient fait par le passé. Mais il en fut dissuadé, de peur qu'il ne semblât qu'il y fût contraint par la crainte de leurs Armes. Il prit donc le parti d'envoier à Venise Etienne *della Rovere*, Capitaine de *Fiume*. Pendant que ce Gentilhomme étoit en chemin, une grosse Tempête, quoique ce fût en plein Eté, fut cause que les Uscoques sortirent avec 16. Barques, bien résolus de s'exposer à tous dangers, non seulement pour se recompenser de ce qu'ils avoient perdu par les obstacles du passé, mais encore, pour attrapper quelque personne de marque, en échange de qui ils pussent r'avoir quelqu'un de leurs Prisonniers. Ils furent avertis par un Espion, que Jérome Molin retournoit de *Cataro*, où il avoit

été Provéditeur. L'avis les réjoüit extrémement, tant pour le Butin, que pour la personne, dans la pensée qu'ils avoient, que *Milansicib*, & les cinq autres, leur seroient bien rendus pour un Magistrat Venitien. Ils coururent au plus vîte sur la route qui leur étoit indiquée, & rencontrérent la Frégate. Mais ils n'y trouvérent que des Meubles, le Noble étant par bonheur descendu auparavant à Terre. Rien n'aflige davantage que d'être frustré d'un bien, auquel on s'atendoit infailliblement. Comme ces Pendarts croioient déja tenir ce personnage, ils s'imaginoient qu'il leur étoit échapé des mains, autant que s'il y fût tombé. Et la passion d'avoir un Oficier Venitien fut si grande, que s'étant mis les uns les autres, comme en furie, ils passérent à *Rovigno* en *Istrie* pour en prendre le *Podestà*, mais ce Gentil-homme s'étant sauvé, ils pillérent dans le Port quelques Barques, qui y atendoient le vent propre pour Venise, & tuérent les Marchands & les Mariniers, qui leur résistérent, puis s'en allérent, enragés d'avoir manqué un second coup, & se jétérent dans l'Isle de *Veglia*, où trouvant le Provéditeur Jérome Marcel, qui faisoit la visite de *Besca*, Lieu qui dépend de céte Isle, ils le firent (a) Prisonnier avec tous ses gens, & le menérent avec indignité dans de certaines Grotes auprés de *Segna*, le transférant souvent de l'une à l'autre. Où il est à remarquer que la Barque, dans laquelle il fut mené étoit celle de Fiume, dont j'ai parlé.

Le Capitaine de céte ville ariva à Venise, en même

(a) 1612, Il fut pris pas George Dannisich dont il a été parlé. Il y avoit environ 300. Uscoques à céte prise.

même temps que l'avis de cét excés. Et certes la conjonćture ne pouvoit pas être plus fâcheuſe pour lui, atendu que les inſultes des Uſcoques n'avoient jamais été ſi fréquentes que céte année, ni même de ſi grande conſéquence, ſur tout la derniére, qui mit cét Envoié fort en doute, s'il devoit commencer immédiatement ſa négotiation, ou atendre de nouveaux ordres de Gretz; parler de cét accident, ou bien s'en taire. Enfin, il ſe détermina d'entrer en négotiation, & alla à l'Audience avec l'Ambaſſadeur d'Eſpagne. (a) Il expoſa les bonnes intentions de l'Archiduc envers les Princes ſes voiſins, & ſur tout envers la Seigneurie, & dit, que S. A. l'avoit envoié avec un trés-ample pouvoir, pour trouver quelque moien de contenter un chacun, & d'aſſûrer le repos des Sujets. Puis fit une condoléance cordiale de l'Accident de *Veglia*, & proteſta, que ni S. A. ni pas un de ſes Officiers, principaux, ou ſubalternes, n'y avoit trempé: & que tout le mal venoit de la déſobéïſſance des Segnans. De là il tomba ſur le ſujet de ſa Commiſſion, & ſe plaignoit de trois choſes. Que de certains Marchands de Fiume, qui étoient allés à la Foire d'Albone, ſous la Foi publique, avoient été dépoüillés des marchandiſes qu'ils y avoient portées. Qu'aprés le ſerment ſolemnel, fait par tous les Uſcoques, de ne point ofenſer la République, cinq d'entre eux, Sujets de ſon Maître, avoient été pris, & ſe détenoient priſonniers contre la parole qu'on leur avoit donnée. Qu'un Moine avoit été empriſonné, & dépoüillé de ſon habit pour paier ſa dépenſe. Il exagéra fort ces trois griefs, & en demanda la réparation.

(a) Alfonſe de la Queva ſi celebre à Veniſe.

Quelques-uns trouvérent céte maniére de traiter assez prudente. Car bien que la République eût à faire, non pas trois, mais trois cens plaintes, on sait que personne n'est obligé de dire plus que ses propres raisons. Les autres prétendoient, que cela n'a lieu, que lors-que les raisons sont égales de part & d'autre : Mais que dans céte occurrence il sembloit, qu'atendu tous les maux faits par les Uscoques, l'état des Afaires requéroit plûtôt des excuses du passé, & des promesses pour l'avenir. Aprés quoi la demande d'une correspondance réciproque auroit été à propos. Mais je laisse cela au jugement des Sages.

Quant aux Points d'Albone & du Moine, qui n'ont pas été racontés en leur temps, dautant qu'ils ne concernent point les Uscoques, & qu'ils sont de peu d'importance, il est besoin de les toucher ici, pour donner une pleine connoissance de ce que cet Envoié traitoit.

La Foire se devant tenir à Albone le 29. de Juin, selon la coutume, les Telliers de *Fiume* obtinrent un Passeport du *Podestà*, pour la sûreté de leurs Marchandises. Quand elles furent exposées, les Doaniers les saisirent, prétendant que c'étoit de la contrebande, non pas quant aux Marchands, mais quant à la qualité de leurs toiles. Le Sécretaire de l'Empéreur à Venise en demanda la restitution, & on lui répondit, que l'on en écriroit, pour en avoir information, & qu'ensuite on feroit ce qui seroit de justice. Cela s'exécuta aussi-tôt, avec ordre aux Doaniers de conserver ces Toiles en nature. Et pour lors le Secrétaire en demeura content, esperant qu'on lui feroit droit, aussitôt que l'in-

for-

formation feroit venuë. Et l'on ne devoit pas procéder autrement dans une Afaire, qui n'étoit pas une entreprife pour ofenfer, mais une prétention de garder l'ordre du Commerce. Ce qui arive tous les jours dans les confins, fans altérer la bonne intelligence, les Diférends étant trés-fréquens, non feulement entre les Marchands fujets à un Prince, & les Doaniers fujets à un autre; mais encore entre ceux qui font de part & d'autre du même Etat & de la même Ville. Le Sécrétaire auroit bien voulu qu'avant que de reparler de céte Afaire, l'on eût atendu que le temps qu'il faloit, pour en avoir la réponfe, fût expiré, mais le Capitaine ne voulut point atendre, ou parce qu'il avoit cét ordre dans fa Commiffion; ou pour avoir plus de plaintes à faire, ou pour quelque autre caufe. L'evénement fit voir que l'avis du Sécretaire étoit bon. Car la réponfe vint précifement dans le temps, & l'Afaire fe termina par la reftitution entiére des Marchandifes.

L'autre Point eft tel F. Antoine *da Fiume*, Cordelier, fe mit fur une barque de Farine, chargée dans ce Lieu pour Segna. Elle fut découverte par le Fort S. Marc, & arrêtée en exécution des Bans du Général Venitien Le Religieux dit que la Farine lui apartenoit, & qu'il la portoit au Couvent de fon Ordre à Segna. Mais les Bateliers parlérent autrement, nommérent le Marchand à qui étoit la Farine, & dirent que le Cordelier s'étoit embarqué, pour paffer dans les Terres du Turc. En ce temps, on avoit découvert une certaine trame, de celles aufquelles on prête l'oreille fous couleur de piété, & qui fe terminent enfin à la mort des pauvres Chrétiens, qui fe laiffent

sent soûlever. Ce Moine s'étant contredit plusieurs fois fut pris pour un espion, & gardé dans ce Fort, où s'amusant à lire avec les Soldats dans ces livres en blanc, (*a*) qu'ils ont coûtume d'étudier, il perdit quelque argent, & de petites hardes qu'il avoit. Comme il ne se trouva pas de preuves assés fortes, pour le convaincre, soit qu'il fût trop fin, ou qu'il ne fût pas espion, il fut relâché & mené à Venise, où il comparut en habit de Cordelier, devant le Prince, & demanda la restitution de ce qu'il avoit perdu dans le Fort, disant, qu'on ne pouvoit rien gagner à un Religieux. On lui ordonna de vaquer aux choses de sa Profession. Et c'est tout ce qui se passa à son sujet.

Les Autrichiens eurent grand soin de publier par tout la plainte des Prisonniers, & ils l'apuioient par les raisons suivantes. Que ces Prisonniers étoient Sujets & sous la protection de l'Archiduc, qui ne pouvoit pas avec honneur abandonner leur défense; Qu'ils étoient retenus contre la parole donnée, en vertu de quoi ils devoient être laissez libres. Que si *Ghini* l'avoit engagée sans le pouvoir, le Droit-des-gens vouloit, qu'il fût mis entre les mains de l'Archiduc. On répondoit, que *Rabata* & & le Général *Pasqualigue* étoient convenus que les Uscoques qui iroient en course, ne seroient point protégés. Que *Matieu Thomiz*, serviteur de *Giurissa*, natif de Zara-la Vieille, l'un des cinq, avoit été banni l'année d'auparavant de l'Etat de Venise, pour un meurtre commis en la personne de *Tomas Massusich*: & qu'ainsi il n'y pouvoit r'entrer, ni comme Banni, ni comme Sujet fugitif.

Que

(*a*) Je croi qu'il veut parler de tirer à la Blanque.

Que des quatre autres, deux étoient venus nouvellement du païs du Turc habiter à Segna; & les deux autres, quoique nés dans céte Ville, étoient aussi des Uscoques, qui faisoient métier de courir. Outre qu'il ne leur avoit été promis, que de les remétre dans le même lieu, & dans le même état, pour les laisser en liberté. De sorte que l'on ne pouvoit pas prétendre par céte raison, qu'ils fussent entiérement relâchés, mais seulement remenés, & combatus par cent Albanois, qui n'auroient qu'à métre le feu aux Maisons, sans rien risquer. Qu'il n'est pas absolument vrai que le Prince soit le Protecteur de tous ceux de ses Sujets, qui se trouvent dans le Païs de son Voisin, ne l'étant que de ceux qui vont chés son ami pour afaires, ou pour un autre bien : mais non, si c'est pour y faire du mal, ou pour accompagner des Bannis, ni s'ils y donnent du soupçon. Car en ces cas ils sont sujets à la Justice du lieu, à raison de leurs crimes. Que si ces coupables ne l'étoient pas à celle de Venise, les Magistrats Archiducaux ne pouroient jamais juger aucun Sujet Venitien, ou coupable, ou suspect.

D'autre s'étonnoient de céte nouvelle forme de Traiter, dautant que par le passé les Princes & les Ministres Autrichiens avoient coûtume de colorer la demande du rétablissement du Commerce, qu'on leur ôtoit au sujet des Uscoques en disant, que si la République étoit ofensée par ces Voleurs, elle pouvoit les faire poursuivre par Mer, & faire pendre ceux qu'elle prendroit, sans se vanger sur le Pais Voisin. Ce qui sembloit contredire à la plainte que l'on faisoit alors de ce qu'on les arrêtoit sur les propres Terres de la République. Mais reprenons la suite des Afaires.

Dés

Dés que l'Archiduc eut apris la prise du Provéditeur de *Veglia*, il envoia tout exprés à Segna Jean-Jaques *Cesglin*, qui ordonna par un Mandement rigoureux, qu'on lui amenât cét Oficier. A quoi les Uscoques obéirent. Le Commissaire le reçût fort civilement, & le mit aussitôt en liberté, disant, que le Sérénissime Archiduc aiant apris sa captivité, l'avoit fait partir en poste, seulement pour le délivrer, & qu'il alloit venir d'autres Commissaires, pour punir les Coupables. Comme la prontitude de l'Archiduc à réparer la transgression des siens, la diligence du Commissaire à exécuter ses Ordres, & la pronte obéissance des Uscoques, qui étoient en sûreté dans leurs Cavernes, envers un homme venu à Segna sans armes, & sans forces, avec le seul nom de Commissaire, montrent que l'Archiduc a des Ministres qui savent exécuter ses bonnes résolutions, quand ils veulent : & que les Uscoques, quoique nouris dans les scélératesses, ne sont pas néanmoins rebelles, ni obstinés contre leur Prince, quand il veut absolument être obéï, ou qu'il ne montre pas vouloir bien qu'on lui désobéisse, ce sont aussi des preuves, que comme il a été aisé à l'Archiduc de remédier à ce desordre, il pouroit, & auroit pû le faire aussi facilement, à tout autre, si les intérêts n'eussent pas prévalu, & ne prévaloient pas encore contre le Devoir Chrétien de laisser à chacun le sien, & de bien vivre avec ses Voisins. Et l'on ne sauroit mieux pénétrer au fond de l'Afaire que par cét evénement, par où l'on voit clairement les causes des maux passés, & quel est le vrai & propre remede de céte peste.

Aprés la prise du Provéditeur, les Ministres Venitiens

nitiens ne se continrent pas, comme auparavant, dans la seule défense des Terres de la République, ni dans la garde des passages : mais ils cherchérent tous les moiens de s'en vanger. Mais aprés sa délivrance, ils se seroient contentés de se tenir sur leurs gardes, comme ils faisoient auparavant, si les choses arrivées depuis n'eussent pas entraîné d'autres accidens. Car il en est de ces Afaires, comme du mouvement des balances, qui, quand une fois elles sont hors de l'équilibre, trebuchent bien des fois, avant que d'y retourner. Lors que le Provéditeur étoit encore dans les grotes, quelques Soldats Venitiens descendirent à huit miles de Segna, & mirent le feu à de certains Moulins, qui étoient à l'usage de céte Ville, principalement, à ceux de George *Dannicich*, qui avoit été le Chef de l'entreprise de *Veglia*, & gardoit ce Noble dans les Grotes. Les Uscoques, qui ne pouvoient de leur côté se vanger sur le Païs circonvoisin, qui étoit trop bien gardé, passérent le *Mont-Major*, & entrérent en Istrie dans les Bourgs de *Bergodal* & de *Lavischie*, où ils brûlerent beaucoup de Granges, pleines de Bled & de Foin, puis emmenérent force Bétail, & quantité d'autre Butin. La Milice d'Istrie, irritée de ce Pillage, ne trouva plus à propos de s'amuser à redemander, l'expérience de tant d'années aiant assés montré que céte voie étoit inutile. Mais elle fit des represailles sur le Château de Boüillon, & sur d'autres Lieux du Comté de *Pisino*, justifiant ce procedé sur ce que dans ces occurrences, la répétition des choses prises tourne à dommage par l'interposition du temps, dautant que si l'ofensé qui se voit amusé par des remises, en vient à la represaille, les Agresseurs, prenanr
la

la longueur du temps à leur avantage, comme si elle avoit éfacé & fait oublier l'ofense, donnent à la represaille le nom de provocation & d'agression : & qu'ainsi il étoit loüable de prendre une pronte revanche, pour s'épargner la peine d'avoir, outre le chagrin de l'ofense, encore celui d'être obligé de se défendre.

Dés que l'avis de la délivrance du Provéditeur fut à Venise, le Capitaine de *Fiume*, comme si tous les excés des Uscoques eussent été réparés par là, & toutes les causes des autres Diférens ôtées, aiant exalté l'action de son Prince, comme elle le méritoit, fit instance, assisté de l'Ambassadeur d'Espagne, qu'on lui rendît la pareille, par l'élargissement des Uscoques prisonniers, & par l'ouverture du Commerce, la bonne volonté de l'Archiduc, & tout ce qu'il avoit fait depuis tant d'années, pour contenter la République, méritant bien céte fatisfaction. Il ne parla plus, ni d'Albone, ni du Cordelier.

Je ne dois pas ométre ici le recit des discours, que tint cet Envoié dans les trois mois qu'il fut à Venise, parce qu'ils peuvent donner une grande instruction des pensées que nourissent ceux qui gouvernent les Uscoques, & des maximes avec lesquelles ils les dirigent. Il disoit, qu'il deman- „ doit les Prisonniers & le rétablissement du Com- „ merce, seulement pour la réputation de son „ Maître, qui desiroit fort de remédier aux excés „ des Uscoques, mais qui (figuroit-il) ne le pou- „ voit pas faire, de peur que l'on ne crût qu'il „ y fût contraint par la détention des siens, & „ par la privation du Commerce, la restitution „ desquels lui ouvriroit le chemin. Prométant „ que

„ que l'Archiduc métroit si bon ordre à tout, que „ desormais il ne seroit fait aucun déplaisir à la „ Seigneurie. Quant aux Uscoques. Ce sont, „ disoit-il, des Gens féroces & indomtables, qui „ ne se peuvent atraper, parce qu'ils se sauvent „ dans les Montagnes. De sorte qu'il faut les me„ ner par la douceur, plûtôt que par la sévérité. „ La délivrance de leurs Compagnons, & le ré„ tablissement du Commerce les adouciront, au „ lieu que la rigueur les rendoit encore plus indo„ ciles : Ils sont nés & élevés dans ces lieux, & „ s'y sont fortifiés d'une maniére, que pour les y „ forcer deux mille qu'ils sont, il faudroit vingt „ mille hommes. Il ajoûtoit, qu'il ne seroit pas „ honnête à son Maître de faire un si grand remuë„ ment pour peu de chose ; qu'il ne pouvoit pas „ même le faire, Segna ne lui apartenant pas, „ mais à l'Empéreur : & que si la Place étoit à „ l'Archiduc, il la raseroit, tant elle lui étoit à „ charge, pour les Commissaires qu'il y faloit en„ voier, lesquels lui coûtoient six mille écus cha„ que fois ; & que cela étoit arrivé déja si sou„ vent, que de cét argent la Ville en au„ roit été achetée deux fois. Que l'Archiduc fe„ roit le devoir de Gouverneur, mais que si l'on „ vouloit un reméde éficace & durable, il faloit „ s'adresser à l'Empéreur, qui en étoit le Seigneur „ absolu. Que l'on ne pouvoit pas faire des Us„ coques tout ce que l'on voudroit, & qu'il ne „ faloit pas aussi les métre au désespoir, eux qui „ étoient bons Chrêtiens, & qui défendoient ce „ Païs contre les Turcs. Que tout dépendoit du „ temps, & de l'ocasion. Que de certains man„ quemens se devoient excuser. Que l'Archiduc

„ feroit

„ feroit ce qu'il pouroit, quand on lui auroit rendu les Prisonniers, & le Commerce. Que pour „ le reste, l'on en traiteroit avec l'Empéreur. Par „ ce langage, il donnoit une espérance certaine d'une entiére satisfaction, & prométoit de grandes choses, mais insinuoit en même temps, que l'éfet ne s'en ensuivroit pas, en métant pour contrepoids les causes, qui serviroient de prétextes, pour excuser l'inexécution des promesses. Il sembloit demander une simple formalité, & néanmoins c'étoit tout le nœud de l'Afaire, que le Commerce, dont l'interruption métoit un frein aux Voleries des Uscoques. Mais outre la maniére de traiter captieuse, & même contradictoire, la Personne de cet Envoié ne plaisoit pas beaucoup à quelques-uns, qui savoient de certitude, qu'une grande partie du Butin alloit à *Fiume*, dont les Habitans l'alloient querir à *Segna*, afin que les Uscoques ne parussent point là-dedans : & que le meilleur se portoit au Château, où la demie Aune de Satin & de Damas, se donnoit pour un demi-taler. On disoit même, (mais cela n'étoit pas si certain) que les Tapisseries de sa Maison venoient de la Frégate, qui avoit été prise trois ans auparavant dans le Port de *Torcula*.

Mais comme ce Ministre, pour excuser la tolérance, (pour ne pas dire l'aprobation) d'un si grand mal, aléguoit le grand nombre & les forces des Uscoques & le danger de perdre Segna, si l'on se privoit de leur garde : & amplifioit le besoin que l'on en avoit, jusqu'à dire, qu'ils étoient un Boulevard de la Chrétienté, & que nulle autre Milice ne feroit propre à défendre ces Confins

fins contre les Turcs, de la sujétion desquels ils ne s'étoient soustraits, que pour sauver leurs ames & élever leurs enfans dans la vraie Religion ; qu'il n'étoit pas juste de les chasser, aprés s'être engagé de parole avec eux, de peur qu'ils ne se fissent Renégats, & telles autres extravagances : le sujet demande que je raconte ici, combien ils sont, & comment ils se gouvernent aujourd'hui ; dautant que cela ne se peut connoître par ce qu'ils ont été par le passé, comme étant des Gens, que l'inconstance rend sujets à divers changemens, & qui ne sont constans que dans la résolution de ne point vivre de leur travail, mais de leur pillage. (a) Par où l'on verra clairement, qu'ils ne sont redoutables, ni par leur valeur, ni même dignes de passer pour Chrêtiens ; & que leur service est inutile à la conservation de céte Frontiére

Il y a trois sortes d'Uscoques à Segna, distingués à la Cour de Gretz, par Stipendiaires, de Casalins, & d'Avanturiers. Les Casalins sont ceux qui sont nés dans la Ville, & y ont un domicile fixe de pére en fils, à raison de quoi on les apelle aussi Citadins. Et ils sont au nombre de cent. Il y en a deux cens autres qui sont Stipendiaires de nom plûtôt que d'éfet, & sont divisés en quatre Compagnies de cinquante hommes chacune, sous quatre Capitaines, qu'ils apellent *Vaivodes*. Outre ces quatre Commandans, il y a d'autres Chefs d'Uscoques ; titre qui se donne à tous ceux qui peuvent armer une Barque, pour aller en course. A ceux ci se joignent par forme d'es-

(a) *Pigrum & iners videtur sudore acquirere, quod possis sanguine parare. Tac. Germ.* Mais au lieu que les Alemans étoient Guerriers, les Uscoques n'étoient que des Assassins.

d'escorte les Vagabons, & ceux qui venant de Turquie, ou étant bannis de la Dalmatie, ou de la Poüille, n'ont pas de demeure stable à Segna. Et ce sont-là les Avanturiers, lesquels obéissent aux Chefs des Barques où il sont emploiés pour aller butiner. Les Barques ordinaires des Uscoques peuvent porter chacune trente hommes. Par fois ils en ont fait de plus grandes, où il en pouvoit tenir jusques à cinquante, comme celle qu'ils ont fabriquée céte année à *Fiume*. Tous les ans, ils sont plusieurs sorties générales, à moins qu'ils n'en soient empêchés. Mais il y en a deux plus ordinaires, l'une à Pâques, & l'autre à Noël. Les Uscoques qui sont répandus dans les Terres du *Vinadol*, se joignent dans ces courses à ceux de *Segna*. Alors la Ville n'est gardée que par quelque peu de Vieillards infirmes, & par des femmes, & des enfans. Les *Vaivodes*, les Soldats riches, & même les Veuves aisées, les Prêtres & les Moines, contribüent aux frais des expéditions générales, & tous ensuite participent au Butin. Il est notoire que leurs derniéres sorties ont été de quinze à vingt Barques au plus. De sorte que leur nombre, qui est ou plus grand, ou plus petit, selon qu'il concourt plus ou moins d'Avanturiers (plus, quand la Mer est ouverte; & moins, quand elle est fermée) est de six à sept cens hommes de Faction; au lieu que si l'on veut compter les Vieillards, les enfans & les femmes, il poura bien monter à deux mille. Il s'augmenta par la jonction des *Carampotains*, autre race sortie de Turquie. Et certes, ils s'augmenteroit de jour en jour, si l'on ne s'oposoit à leurs Pirateries. Car bien des Morlaques s'uniroient avec

eux,

eux, pour le plaisir qu'il y a à vivre du bien d'autrui. Et je laisse à penser, si leur nombre croissant, leurs excez ne croîtroient pas aussi. Les Venitiens ont été forcés de les persécuter, non pas tant pour les grans & fréquens dommages qu'en recevoient leurs Sujets, & Ceux qui voiageoient par Mer, que pour prévenir d'autres maux, qu'ils eussent pu faire, si une fois ils fussent devenus terribles par leur nombre, comme il seroit arrivé, si l'on avoit toléré davantage leur licence. Et il est sans doute que si la République n'y eût pas remédié de jour en jour, comme elle a fait, en les bridant, & en les matant, les Turcs eussent été contraints d'y remédier eficacement, & pour toûjours, ainsi qu'ils ont coûtume de faire, quand ils prennent des résolutions. Et si les incursions, que les Uscoques faisoient depuis 80. ans, lors qu'ils habitoient en plus grand nombre dans la Lique, sous le vieux *Comte Pierre Crusich*, ont été cause que les Turcs ont envahi la Lique & la Corbavie, & que le jeune *Comte Crusich* a enfin perdu *Clissa*: il en eût été de même des Territoires de *Segna*, du *Vinadol* & de *Fiume*, si la République n'eût pas oposé ses forces à la Piraterie des Uscoques. Car bien qu'elle l'ait fait pour la défense du sien, néanmoins c'est ce qui a conservé ce Païs à la Maison d'Autriche, qui l'auroit perdu infailiblement. Chacun sait que c'est au sujet des Uscoques, que les Turcs ont entrepris la guerre de 1592. qui a duré 14. ans, & a privé la Chrêtienté d'*Agria*, (*a*) & d'une grande partie de la Haute Hongrie, comme aussi de Canise, & de tout le meilleur de la Croatie, outre la perte d'u-

(*a*) En 1596.

ne infinité de Soldats Chrêtiens. Voilà les obligations qu'elle a aux Uscoques.

Ceux-là connoissent assez mal la Carte du Païs, qui disent, que ce sont de braves gens, qui tiennent les Turcs en bride, & sans lesquels céte Frontiére se perdroit. Car il ne se trouvera pas, que depuis 1540. ils aient tenté de faire incursion dans le Païs-Turc, ni de le sacager, ni de combatre aux confins du Territoire de *Segna*, où les Turcs tiennent une garde: mais qu'ils sont toûjours allés furtivement contre eux, en passant par les Mers & par les Terres des Venitiens, aux confins desquels les Turcs sont d'ordinaire sans garde, parce qu'il ne s'y soufre point de courses, ni d'un côté, ni d'autre S'ils ont une grande envie de harceler les Turcs, ils ont la commodité de le faire sur leurs propres Frontiéres, mais ils ne doivent pas passer sur le Païs du Voisin, ni se servir du Territoire de l'Ami à son dommage, contre toutes les Loix Divines & Humaines, aiant le leur propre, & leurs propres confins, par où ils peuvent faire de plus prés la même chose. Mais les Uscoques ne sont pas gens à rien faire sans supercherie, ni par un autre motif, que de voler. Et d'ailleurs les Ministres Archiducaux ne tireroient aucun profit, que ces Pirates combatissent sur leurs confins, où ils trouveroient de la résistance sans aucune commodité de voler. La bravoure des Uscoques est de surprendre les foibles, de tuër & de dépouïller ceux qui ne se défendent pas. Il ne se poura montrer qu'ils aient jamais défendu un lieu ataqué, & tout le Monde sait avec quelle lâcheté ils s'enfuïrent dans l'assaut de *Petrina*.

(*a*) &

(*a*) & le dommage que céte infame fuïte causâ à l'Armée Chrêtienne. Personne ne poura dire, qu'ils aient jamais fait une escarmouche, ils ne savent pas même ce que c'est. S'ils sont de beaucoup les plus forts, ils donnent la chasse, autrement on la leur donne toûjours. Ils n'ont jamais empéché une seule incursion des Turcs: Au contraire, c'est chose à savoir, que ceux-ci ont souvent couru jusques à *Segna*, & fait des prisonniers à la vûe de la Ville, & toûjours dans le temps que les Uscoques étoient à la picorée. Ce qui devoit bien obliger les Gouverneurs de la Place à les retenir dedans, pour ôter céte commodité aux Turcs, si leur part au butin ne leur eût pas été plus chére, que la défénse du Païs.

Mais quand leurs Protecteurs traitent avec des Gens qui ne sont pas informés de la chose, ils disent que les Uscoques de *Segna* sont le boulevard de la Carintie, de l'Istrie, & même de l'Italie contre les Turcs, bien que ce soit tout le contraire, les Uscoques ne servant qu'à y atirer les Turcs, qui sont venus souvent jusques à *Gorbnich*, & même entrent dans *la Clana* & *la Piuca*, & encore plus avant, sans que *Segna* puisse les en empêcher. Mais les Turcs se contiennent, parce qu'au retour ils sont assaillis par les gens de *Carlistot*, & les autres Croates d'alentour, qui s'unissent dans ces ocasions, & qui quelquefois les ont taillés en piéces. Et jamais les Uscoques ne se sont trouvés

 à ces

(*a*) Ville forte de la Croatie sur le Kulp, ou la Cupa. Elle fut attaquée par le Comte d'Echemberg, aprés la Bataille de Sisek en 1593. & ce fut dans céte ocasion que les Uscoques s'enfuirent. Cete Place fut reprise par les Autrichiens en 1594.

à ces mêlées, parce qu'ils étoient toûjours ocupés au pillage. De ſorte que le Païs eſt bien gardé ſans eux, qui ne ſont bons qu'à provoquer les Turcs. Je fais céte digreſſion pour montrer que l'on n'a que faire d'eux pour la défenſe du Païs, laquelle au contraire ils rendent plus dificile, quoi qu'en puiſſent dire leurs Fauteurs, qui, comme s'ils racontoient des fables des Indes, veulent faire acroire que les Turcs ont abandonné plus de ſix journés de Païs à cauſe d'eux : & que s'il n'y avoit plus d'Uſcoques, ces Infidéles y retourneroient, & devenant plus voiſins ne manqueroient pas de faire des incurſions. Menſonge, qu'il n'eſt pas aiſé de ſoûtenir en matiére de choſes permanentes & proches, qui ſe peuvent voir tous les jours. La Lique & la Corbavie, Provinces du Turc, ſituées ſur ces Confins, ſont trés habitées. A entrer d'Ottoſaz, derniere Terre du Roiaume de Hongrie, & qui n'eſt pas à 40. milles de *Segna*, dans la partie de la Corbavie, habitée des Turcs, il n'y a que dix milles, encore ſont-ils de la dépendance d'Ottoſaz. Et ce ne ſont pas les Uſcoques, qui les rendent inhabitables aux Turcs, mais bien les Turcs, qui en éloignent les Chrêtiens, à qui ils apartiennent. Comme céte Frontiére du Turc eſt toute habitée, auſſi, les Uſcoques nont jamais oſé y entrer, ni faire habiter la leur, bien loin de faire du dommage au Turc, ſi ce n'eſt en paſſant par les Terres de Veniſe, dautant qu'ils n'en veulent qu'à des Gens deſarmés. L'on nous figure comme une choſe récente, ce qui eſt arivé une fois, avant l'an 1540 au temps que les Uſcoques, profeſſant la Milice, & non pas encore le métier de Voleurs, harce-

harcelérent fort les Turcs, durant trois ans. Mais depuis qu'ils ont changé la Vertu Militaire en brigandage, ils ont soufert, & soufrent encore des Turcs les mêmes maux qu'ils leur faisoient, quand ils vivoient en Soldats, & non pas en Larrons.

Ils ont exercé la Piraterie avec quelque succés, non pas à cause de leur valeur, mais à la faveur de tant d'Isles, d'Eceüils, & de Ports deserts, dont cete Mer abonde, tous trés commodes à tendre des embuches. En quoi consiste toute l'habileté des Uscoques. Il n'y a qu'à considérer les Armes qu'ils portent, pour voir qu'ils ne sont ni Soldats, ni bons pour combatre. Pas-un d'eux ne porte aucune sorte d'Armes défensives, point de Morion, point de Casque, point de Piques, ni de Lances. Ils ont seulement une Hache, & une Arquebuse à roüet fort petite, & bien legére, telle qu'il faut à des gens, qui ont plus besoin de leurs pieds, que de leurs mains Quelques-uns ont aussi un stilet: toutes armes propres à leur profession, mais inutiles pour se défendre dans les Garnisons, & pour ataquer en Campagne.

Je me suis étendu sur toutes ces particularités pour ôter le masque à ceux qui excusent sur l'impossibilité du reméde un mal qu'ils fomentent eux-mêmes pour leur profit. Si l'exemple de *Rabata* n'étoit pas récent, & sous les yeux de tout le Monde, l'on pouroit déguiser & pallier la vérité. Sans avoir 20000. hommes, mais seulement une legére garde d'Alemans, il fit mourir plusieurs Chefs des Uscoques, livra aux Venitiens les Bannis de leur Etat, chassa les indisciplinables, transféra à Ottosaz les deux tiers des Uscoques qui restoient, & alloit métre fin à tout.

(*a*) Il ne fut pas tué lors qu'il y avoit beaucoup d'Ufcoques dans *Segna*, mais quand ils furent réduits au petit nombre; qui s'eft dit. Et s'ils n'euffent pas été fomentés par des gens qui ne pouvoient fe voir privés du gain, il métoit céte afaire en fi bon état, au grand honneur de l'Archiduc, que la bonne intelligence entre les Princes, ne fe feroit jamais altérée.

Mais puifqu'on nous préconife les Ufcoques, pour de bons Chrêtiens, il eft bon de dire la vérité. Ils ne font pas Lutériens, & Segna n'a point d'autres Eglifes, que de Catoliques. On ne peut pas dire auffi que leur Croiance péche dans aucun des Articles, qui font controverfés avec les Proteftans. Mais la pureté de nôtre Religion ne foufre pas que l'on apelle bons Chrêtiens ceux qui ne croient pas que ce foit pécher, que de voler. Car on ne fauroit nier que telle ne foit la croiance de ceux qui perfiftent dans la Piraterie, non pas par fragilité, ni par ignorance, mais par profeffion publique, & par fucceffion de Pére en Fils, fans qu'il y en ait un feul, qui faffe autrement; puifque ceux qui ne vont pas en Mer, (les Vieillards, les Religieux & les Veuves) ont part au butin, & que les femmes tourmentent leurs Maris de pourvoir à l'envi leurs Maifons du bien d'autrui. Et ce qui eft plus fingulier, c'eft qu'ils choififfent d'ordinaire le temps de Pâques & de Noël, pour aller en courfe. Ce qui montre clairement, qu'ils tiennent le

(*a*) Comparable au Grand Pompée, *qui prædones fudit ac fugavit; & quo maturius bellum conficeret reliquias eorum contractas in Urbibus, remotóque à Mari loco conftituit:... Data facultate fine rapto vivendi, rapinis arcuit.* Paterc. Hift. 2.

le larcin au même rang, que les Chrêtiens tiennent les œuvres de pénitence. Ainsi, les Uscoques ne peuvent pas se dire meilleurs Chrêtiens, que les *Cinganes*, (*a*) qui professent le larçin. Au contraire, ils sont pires, puisqu'ils font des meurtres, au lieu que les Cinganes s'en abstiennent.

Mais pour reprendre le fil de l'Histoire, que j'ai interrompu, pour rendre témoignage de la vérité, quand les Ministres de Gretz virent que leur Envoié ne pouroit obtenir le rétablissement du Commerce, que l'on ne remédiât eficacement au mal: soit qu'ils ne le pussent faire, faute d'argent, pour paier la Milice; ou qu'ils ne le voulussent pas, à cause de leur intérêt particulier, & peut-être aussi, pour maintenir leur prétention sur la Mer-Adriatique: ils résolurent de s'adresser à l'Empéreur. Ils envoiérent donc à Venise faire des plaintes contre les Venitiens, comme si les Terres de l'Archiduc eussent été assaillies, non seulement les premiéres, mais toutes seules: supliant l'Empéreur des les aider de son autorité, tant pour obtenir la réparation des dommages, que pour faire délivrer ses Païs Patrimoniaux, & les lieux apartenans à la Couronne de Hongrie, privez du Commerce, & assiégés, au grand deshonneur de S. M. qui en est le supréme Seigneur, & de

 leur

(*a*) Les Cinganes, ou Cingares, sont des Vagabons ramassez de divers endroits, lesquels vivent de Larcin, comme n'aiant ni feu, ni lieu. Leurs Femmes disent la bonne avanture. En Grece & en Dalmatie ils apellent Cingares tous les Egiptiens Chrêtiens. Mais veritablement les Cingares sont une Troupe de Gens de divers Païs qui vivent de leurs tours de souplesse & parlent un Langage, qu'ils ont forgé entr'eux, pour paroître Gens misterieux au menu Peuple, pendant qu'ils le duppent.

leur Maître. Mais l'Empéreur aiant été informé de tout par l'autre Partie, qui lui avoit remontré, que tout le mal venoit de l'obstination de la Garnison de *Segna*, qui vouloit à toutes forces s'enrichir des biens des Marchands & des Peuples : & de la connivence des Gouverneurs de ces Lieux : Que la République, faute d'autres moiens d'obvier aux pertes de ses Sujets, tenoit des gardes sur céte Mer, non point pour préjudicier à la Dignité Impériale, mais pour conserver son propre bien : Et que les Uscoques, ne pouvant sortir par Mer, avoient passé les premiers en Istrie, & y avoient brûlé & sacagé plusieurs Fermes (Ce qui avoit obligé la Milice Venitienne de faire des represailles.) L'Empéreur demeura content : Et sa Cour vit trés-bien, qu'il n'étoit pas possible de faire cesser le désordre, si l'on n'en ôtoit la premiére cause. Il fut donc résolu dans le Conseil, d'y remédier par la voie d'un Traité, & de faire en sorte, que de part & d'autre l'on s'abstînt de toutes hostilités, avant que de parler du rétablissement du Commerce. L'Empéreur délibera d'envoier à *Segna* le Baron de Trautmansdorf, Personnage de valeur & de réputation, avec de l'argent, pour remédier au mal. Céte résolution, qui auroit fait un bon commencement, ne s'exécuta point, parceque l'Archiduc n'y voulut pas consentir, s'ofrant de métre un Oficier de sa main, fait à l'usage du Païs, & aux maniéres des Uscoques, lequel feroit tout ce qui seroit nécessaire. Et c'étoit tout juste le contraire de ce qu'il faloit, ne s'agissant plus de gouverner les Uscoques, comme l'on avoit fait par le passé.

Mais

Mais aussi cela fit voir de qui dépendoit le reméde, puisque la résolution de l'Empéreur, quoique publiée & aprouvée, resta sans éfet, aprés que l'Archiduc eût fait sa réponse. Et l'ardeur, avec laquelle le Conseil de l'Empéreur s'étoit mêlé de céte Afaire, se refroidit de telle sorte, qu'il ne se parla plus que S. M. voulût s'en charger, mais seulement, que si l'Archiduc commençoit d'y travailler, par le moien de quelque Envoié exprés, l'on y métroit la derniere main, quand S. A. seroit à Vienne.

La Seigneurie de Venise fit publier dans son Armée, que les Vaisseaux eussent à s'abstenir de toutes Hostilités, mais à faire la garde sans se relâcher. Et en même temps l'Archiduc commanda à ses Sujets de ne faire aucun tort à ceux de la République. Il députa aussi deux Commissaires, comme il avoit fait souvent par le passé. Je n'assûrerai pas, à quel dessein c'étoit, mais je dirai bien, que ce nombre empêchoit l'exécution, par la diversité des avis, ou du moins la retardoit tant, que les Gens se lassoient de poursuivre leurs instances. Outre cela, les Commissaires furent expediés lentement, à l'ordinaire, pour éluder la réparation du mal passé, comme d'une chose de trop vieille date, & déja mise en oubli.

Mais durant trois mois, qui s'écoulerent depuis la publication de la suspension des Actes d'hostilité, jusques à la fin de l'année, & même aprés que les Commissaires furent arivés dans le Païs, les Uscoques ne cessérent point, toutes les fois qu'ils purent se soustraire aux Gardes, d'aller en petit nombre au Pillage, & raportérent toûjours leur Butin à *Segna*. Ensuite, ils firent de plus grandes incur-

sions dans l'Isle de *Pago*, puis dans celles d'*Arbe* & de *Veglia*, où ils dérobérent en plusieurs fois force Vin & force Bétail. Prés de *Zara* la vieille, ils volérent une Marsillane, & dans le Canal de la Morlaque ils pillérent un Grip & une Frégate, qui portoient des Marchandises & de l'argent, & leur ôterent jusqu'aux instrumens, qui servoient à naviger. Et c'est une chose digne d'être raportée, qu'un jour qu'ils retournoient avec le Butin d'une Barque de *Chiozza*, étant poursuivis d'une Galére, & s'étant sauvés dans le Port de *Segna*, ils ne furent pas reçus dans la Ville, par la Porte de Mer, par où l'on entroit d'ordinaire : mais ils firent le tour de la Ville pour entrer par la Porte de Terre. Et quand la Galére fut partie, ils allérent querir tout à leur aise leur butin, qu'ils avoient laissé dans leurs Barques, & le portérent chés eux.

Dans un si grand nombre de Courses, ils eurent le bonheur de n'être surpris que deux fois par les Gardes, qui les contraignirent de laisser & Barques & Butin, & de se sauver dans les Bois. Et peut-être auroient-ils eu de pires rencontres, sans la maladie, & puis la mort du Général Canalé, (*a*) laquelle fit relâcher l'ordre exact qu'il faisoit observer.

Les Commissaires Archiducaux s'arretérent longtemps à *Fiume*, où ils s'ocupérent à faire des Procés Verbaux, pour vérifier la valeur des dommages faits aux Autrichiens en Istrie, lesquels, à leur compte, montoient à 200000. Ecus. Il n'y a personne qui ne puisse se montrer Créancier de beaucoup, en ne métant point ses détes en ligne de compte. Si l'on métoit dans la Balance les dommages

(*a*) En 1612.

mages reçus des Uscoques depuis peu d'années,ils se trouveroient monter à dix fois autant. Mais les Commissaires amplifiérent les dommages reçus, & laissérent à d'autres à discuter ceux que les Autrichiens avoient faits. Aprés cela, ils apellérent le Capitaine de *Segna*, les Vaivodes des Uscoques, & les Principaux de la Ville, ausquels ils commandérent de la part de l'Empéreur & de l'Archiduc de ne point sortir, sous peine de la vie, puis déposérent le Capitaine pour avoir eu part au désordre. C'est en ces termes qu'ils en écrivirent au Capitaine de *Fiume* résidant à Venise. Ils lui mandérent aussi, que les Chefs des Uscoques, & les principaux Bourgeois avoient promis d'observer religieusement ces défenses, & qu'eux Commissaires y tiendroient la main. Qu'il ne restoit plus qu'à punir sévérement les Malfaiteurs pour le passé, mais que cela se diféroit conformément aux Ordres de l'Archiduc, jusques à ce que les Diférends avec la République fussent terminés: & qu'alors le Capitaine seroit aussi puni. Qu'ils avoient demandé de l'argent, pour paier la Garnison, & mis si bon ordre à tout, que les Uscoques ne feroient plus de mal. Mais l'on n'en est jamais venu à l'exécution. Et l'on a sû depuis, que le Capitaine avoit été démis de son consentement, & mis dans une autre Charge.

Aprés que celui de *Fiume* eut fait son raport à la République, & eut obtenu que Filippe *Pasqualigue*, qui devoit aller Général en Dalmatie, pût relâcher, ou entierement, ou autant qu'il jugeroit à propos, la garde des Passages, quand il auroit vû de ses propres yeux les choses en si bon état, qu'il fût assuré de ne pouvoir être ofensé : Il partit de

 Venise,

Venise, dautant que la conclusion de l'Afaire étoit remise à la Cour de Vienne. Lorsqu'il fut de retour à *Fiume*, il raporta aux Commissaires, qu'à son Audience de congé on lui avoit dit, que l'intention de la République étoit, & seroit toûjours, de vivre en bon Voisin avec l'Archiduc, pourvû qu'il reprimât les Uscoques; & que quand même cela ne se feroit pas, le Sénat surmonteroit encore céte dificulté, comme il avoit fait d'autres plus grandes.

Pasqualigue, qui savoit comment il faloit se prendre à céte Afaire, & vouloit se servir de tous les moiens convenables, écrivit de Dalmatie à ces Commissaires, racontant tous les maux faits à sa République contre la parole donnée à Vienne & à Venise, & les priant fortement d'y remédier pour leur honneur. Ils répondirent honnêtement, qu'ils avoient apris avec déplaisir divers excés des Uscoques, qu'ils ne savoient pas encore, & que dans quatre jours ils iroient à *Segna*, pour châtier les Coupables, & faire rendre le Butin, sur tout si les Interessés y comparoissoient, pour donner une information plus claire & plus ample. Mais sans aller à *Segna* le Baron Ausperger, Principal Commissaire, s'en retourna à la Cour aiant achevé sa Commission, qui étoit de prendre information des dommages faits par les Venitiens. Daniel *Gallo* fut envoié en sa place, & alla avec Cheslin, & une escorte de 150 Soldats à *Segna*, d'où Vincent Craglianovich & George Dannicich étoient partis avec environ 40 des leurs au seul bruit de leur venuë. Ces Commissaires firent publier un Mandement, que les Poüillans, les Dalmatins, & les autres Etrangers, qui avoient pris demeure à *Segna* eussent

sent

ſent à ſortir dans le terme de huit jours avec leurs Familles : & créérent Capitaine de la Ville, Nicolas *Frangipane*, Compte de Terſatz, apellé des Uſcoques *Micleos Terzatzi*, Echanſon de l'Archiduc. Juſques là le changement de Capitaines n'avoit fait qu'empirer le mal, parce que les nouveaux n'avoient pas moins d'envie que les autres, de participer aux Larcins. Au contraire, ils entroient dans ce Gouvernement avec encore moins d'eſtime, & plus d'avidité de s'enrichir. Toutefois, on ne laiſſa pas de concevoir quelque bonne eſpérance de celui-ci, qui étoit un jeune homme, bien né. Et comme il étoit Seigneur du Château de *Novi*, peu éloigné de *Segna*, l'on ſe perſuadoit qu'il ne manqueroit pas de bien régler toutes choſes, d'autant plus qu'on ſavoit qu'il prétendoit trouver bien ſon compte à de certains Bois. Mais d'ailleurs on ſuſpendoit ſon Jugement, ſur ce qu'il étoit naturel du Païs, & ſa maniére fort ſemblable à celle des autres Uſcoques. Sa premiére action fut de les aſſembler tous dans la Place, & de leur dire comment il vouloit gouverner, proteſtant qu'il ne leur permétroit point d'aller en courſe ; ni de faire rien de contraire au devoir de bons Chrêtiens, & qu'il entendoit d'être obéi ponctuellement, dût-il en perdre la vie. Il leur promit, qu'à l'avenir ils ſeroient paiés, & dit, que ſi la paie leur manquoit, ils s'en priſſent à lui ſeul. En exécution de l'Ordre des Commiſſaires, il fit ſortir de *Segna* cent Uſcoques Avanturiers, qui ſe retirérent avec leurs Familles ſur les rivages de *Selze* & de *Cerquinizza*, entre *Buccari* & *Novi*. Ce qui étoit tirer des Colonies de Larrons de la Métropole des Pirates, d'un nid en faire pluſieurs, & faciliter encore le Brigandage.

Ensuite ce Capitaine & le Commissaire *Gallo* (*Cheslin* étoit déja parti) firent publier en présence de tous les Stipendiaires, assemblés dans la Place au son du Tambour, un long Mandement, portant défenses de piller les Chrêtiens, ni les Turcs. Sur quoi ils se mirent tous en rumeur, criant qu'ils ne pouvoient pas vivre de la paie qu'on leur donnoit; qu'on leur en donnât donc une plus grosse, ou qu'on leur laissât la liberté de courir. Quand le tumulte fut un peu apaisé, le Capitaine répondit, que la paie seroit plus que sufisante, quand ils s'abstiendroient de joüer & de s'ennivrer. Qu'il faloit qu'ils s'en contentassent, s'ils vouloient rester à *Segna*, & que ceux qui ne se trouveroient pas assés paiés, n'avoient qu'à s'en aller, que la porte étoit ouverte. Là dessus, ils redoublérent leurs cris, se plaignant qu'on leur devoit plusieurs paies, & qu'on leur rognoit encore si peu qu'on leur donnoit. Ils remontroient, qu'il s'étoit fait un pareil Edit en 1606. avec promesse & serment de leur donner leurs paies toutes entiéres, mais que cela ne s'étoit jamais exécuté. Dans une si grande confusion, il falut rompre l'Assemblée, de peur qu'il n'arrivât quelque accident sinistre. Ensuite, les Séditieux furent facilement apaisés par leurs Chefs, & celui qui s'y emploia le plus éficacement, fut George *Dannicich*, nouvellement retourné à *Segna* avec ses Compagnons, aprés avoir obtenu un pardon général. Les choses étant dans ces termes, *Gallo* partit, faisant courir le bruit, qu'il viendroit d'autres Commissaires, pour en faire davantage. Et il ne se parla plus, ni de la restitution du butin, ni du châtiment des Coupables, promis au Général Pasqualigue.

Et

Et tel fut le succés de céte Descente des Commissaires à *Segna*, si long-temps atenduë, laquelle aboutit seulement à des défenses, & à des menaces de châtiment, puis à des pardons, sans avoir puni aucun des Transgresseurs de leurs bans de la moindre peine, bien qu'il y en eût plusieurs, & même notoires. Ils tinrent seulement les portes de la Ville fermées trois jours, pour avoir André *Ferletich*, fameux Chef, & grand Scélerat. Ce qui se fit pourtant d'une maniere, qu'il fut quasi manifeste, qu'il étoit obligé de son évasion, à ceux même qui avoient ordonné sa prise. Tout cela fit craindre aux gens prudens, que céte Afaire n'empirât, étant la coûtume des Malfaiteurs de se gouverner avec plus de retenuë, tant qu'ils ne savent pas les moiens de se soustraire à la rigueur de la Justice ; au lieu qu'aprés avoir experimenté que la Justice ne peut, ou ne veut pas, tout de bon les réprimer, ils perdent toute crainte, & par la certitude de l'impunité, osent faire des choses, à quoi ils n'auroient jamais osé penser (*a*) & leur audace croît à mesure que l'on fait semblant de les réprimer, ou de les châtier.

Au commencement de l'année 1613. l'Archiduc ariva à Vienne, acompagné du Capitaine de *Fiume*, du Baron d'*Eckemberg*, & de quelques autres Ministres, tous bien résolus entre eux de ne pas passer plus avant, que les Commissaires envoiés à *Segna*, & de laisser aller les choses comme elles alloient auparavant. Pour cet éfet, ils firent deux nouvelles demandes. L'une, que les dommages faits par la Milice Venitienne aux Terres

(*a*) *Si velis quod nondum vetitum est, timeas ne vetere. At si prohibita impunè transcenderis, neque metus ultra, neque pudor est.* Tac. Ann. 3.

res de l'Archiduc en Istrie fussent paiés, & qu'il ne fût point parlé de ceux que les Sujets de Venise avoient reçus. L'autre, que les Autrichiens eussent la navigation libre. Céte seconde sufisoit, pour porter la Négotiation, non seulement en longueur, mais à perpétuité. Car c'étoit une prétention forgée par l'Empéreur Ferdinand, & traitée à sa priére, mais reconnuë mal fondée: puis renouvellée par l'Archiduc Charles, [&] maniée à la Cour de Maximilien & de Rodolfe, avec aussi peu de succés. Quant à la premiére demande, il ne paroîtra pas vrai-semblable, que la réparation des dommages ait éte proposée, seulement pour une des Parties, l'une & l'autre aiant les mêmes raisons de la prétendre, mais il faut savoir la diférence qu'ils y métoient Ils disoient, que les Venitiens avoient été endommagés par des Particuliers, contre la volonté publique; mais que les Archiducaux l'aiant été du consentement des Ministres publics, ils devoient être indannisés par le Public: au lieu que de l'autre côté il faloit entendre auparavant les raisons des Intéressez.

Mais les Conseillers Impériaux; sur tout ceux qui étoient de la main de l'Empéreur, ne l'entendoient pas de la sorte. Au contraire, ils desiroient fort un bon Acommodement Car considérant combien l'on avoit porté de plaintes à Sa Majesté Impériale, depuis la suspension des Hostilités, acordée à sa priére: & que les Uscoques n'avoient point cessé de voler, & faisoient tous les jours de nouvelles insolences: & se souvenant aussi combien les Empéreurs Maximilien & Rodolfe avoient oüi de plaintes, ils jugeoient nécessaire d'ôter ce chagrin à leur Maitre. Ce

Ce Prince & ſon Conſeil s'apliquérent durant quelques jours à entendre les raiſons des Miniſtres de l'Archiduc, leſquels ſe plaignoient de la détention des Uſcoques dans le Bourg d'*Artina*, & de ce que les Venitiens prétendant avoir été ofenſés par les Uſcoques, s'étoient vangés ſur les autres Sujets de Son Alteſſe, & ſur ſes Etats Patrimoniaux, qui n'apartenoient point à la ſupréme Lieutenance de Croatie. Ils diſoient, que l'Archiduc aiant envoié le Capitaine de *Fiume* à Veniſe, il n'avoit reçu aucune ſatisfaction, bien qu'il en eût donné pluſieurs. D'où ils concluoient, que ſa réputation y étoit bleſſée, & qu'ils ne pouvoient rien faire de plus, que l'on ne l'eût rétablie. Pour cela, ils demandoient quatre choſes. Que les Priſonniers fuſſent relâchés. Que le Commerce fût rendu aux Terres aſſiégées. Que la Navigation fût libre aux Archiducaux, & qu'ils fuſſent dédommagés. Aprés quoi l'Archiduc acheveroit ce qui reſtoit à faire pour remédier totalement. Certes, il y a à s'étonner de céte promeſſe abſoluë du reméde total. On ne diſoit plus qu'il fût beſoin de l'autorité de l'Empéreur, comme ſupréme Seigneur de *Segna*, pour apliquer le reſte du reméde : au lieu que toute l'année précédente le Capitaine de *Fiume* repréſentoit, que les procédures faites par les Commiſſaires, étoient tout ce que l'Archiduc pouvoit faire, reſervant le ſurplus à l'Empéreur..

Aprés de longues conſultations, l'Empéreur fit entendre à l'Ambaſſadeur de Veniſe, (*a*) qu'il vouloit métre fin à tous les diférends, comme Médiateur

(*a*) C'étoit Jerôme Soranse.

diateur & Conciliateur entre les deux Parties. Qu'aiant apris tous les Griefs & toutes les demandes de l'Archiduc, il desiroit savoir aussi les intentions de la République. L'Ambassadeur ne voulut faire aucune plainte particuliére du passé, peut-être, parce qu'il croioit superflu de parler de choses, qu'il suposoit être manifestes. Mais il s'acrocha aux demandes. Sur la Navigation, il dit, que c'étoit une Afaire, dont sa République ne refuseroit pas de traiter de nouveau, mais que n'aiant point de connéxité avec les Uscoques, il ne faloit pas confondre ensemble des matiéres si diférentes. Sur le dédommagement, il repondit, qu'il devoit être réciproque, & la restitution commencée par celui qui avoit été le premier à faire dommage. Il demanda aussi que tous les Voleurs & tous ceux qui inquiétoient leurs Voisins, fussent chassés de *Segna*, & n'y fussent plus reçeus, ni les Bannis de l'Etat de Venise, & les autres Scélerats. Que l'on y mît une Garnison d'une autre Nation, laquelle fût paiée réglément, & un Gouverneur, Homme-d'honneur & desintéressé. Que toutes les Barques de course fussent brûlées, & que desormais il ne s'en fabriquât point, ni à *Segna*, ni dans tous les environs, puisque l'on n'en avoit pas besoin pour se défendre en Mer, où l'on n'avoit rien à craindre. Outre que ces Barques, au lieu d'être plus utiles, le sont moins que les communes, pour porter des vivres & des marchandises.

Aprés diverses conférences tenues avec les deux Parties, mis à part les points, qu'il n'étoit pas saison de traiter, il sembla à l'Empéreur, que les diférends pouvoient s'acorder en la maniére que je dirai. Il envoia son Vice-Chancelier

celier à l'Ambassadeur, pour lui dire que l'Archiduc avoit accepté presque tous ses Articles, & avoit donné sa parole que la République ne seroit plus molestée. Que l'Empéreur entendoit que cela fût exécuté, & lui prométoit que tout se passeroit à l'amiable. Que comme l'on n'avoit jamais parlé si clairement, il pouvoit s'assûrer que l'Afaire iroit trés-bien Ajoûtant, que la République devoit correspondre de sa part en levant le Siége, & en rendant les prisonniers. Le Vice-Chancelier lui présenta un Ecrit en Italien, contenant les promesses de l'Empéreur & de l'Archiduc, en ces termes.

L'Illustrissime Vice Chancelier a dit par l'ordre de l'Empéreur, que le Sérénissime Archiduc Ferdinand s'est déclaré sur les points suivans, écrits par lui Vice-Chancelier dans le Conseil d'Etat. Que Son Altesse promet à sa Majesté, que la Mer sera nétoyée des Pirates de *Segna*, & des autres Lieux de son obéissance, & qu'il ne sortira plus de gens de *Segna*, ni des environs, pour troubler la Navigation, ni les Voisins, sous peine de la vie. Que les scélerats seront absolument chassez de *Segna*, où il y a déja un Gouverneur, homme de valeur & désintéressé. Que Son Altesse aiant déja commencé d'y métre une Garnison Allemande soudoiée, Elle continuëra de l'augmenter, ce qu'Elle ne fait pas pour le présent, parce qu'Elle ne veut pas qu'on croie qu'Elle y soit contrainte : mais que Sa Majesté Impériale fera si bien, que toutes ces promesses seront ponctuellement exécutées, quand la Sérénissime République relâchera les prisonniers, & levera le Siége qu'Elle a mis, afin que la Navigation & le Commerce aillent comme auparavant,

paravant, & que l'on entretienne un bon voisinage. Que pour l'Article de la libre Navigation de la Mer, Son Altesse, ainsi que le Seigneur Ambassadeur, veut bien le remétre à un autre Traité.

La résolution prise à Vienne fut agréée sans peine à Venise, & pour correspondre aux bonnes intentions de l'Empéreur & du Séréníssime Archiduc, & montrer de la considération pour la Maison d'Autriche, il fut ordonné à Pasqualigue de retirer les Gardes de devant *Segna*, *Fiume*, & les autres Lieux, & de laisser le Commerce libre aux Autrichiens, ainsi qu'il l'étoit avant les accidens survenus; & de faire consigner les prisonniers à qui Sa Majesté commanderoit. De quoi l'Ambassadeur eut Commission de donner avis à Sa Majesté Impériale. L'ordre ariva au Général Venitien le 2. de Mars 1613. & fut exécuté le même jour, au grand contentement des Archiducaux. Et par bonheur l'Empéreur eut aussi ce jour-là l'avis de la résolution du Sénat, qui lui fut d'autant plus agréable, que sa Cour n'espéroit pas que Venise dût accepter des conditions, dont elle n'avoit jamais voulu se contenter auparavant. Sa Majesté montra le gré qu'Elle en savoit à la République, non seulement en loüant ce Decret, immédiatement suivi de l'exécution, mais en promêtant, en foi d'Empéreur, que de ce côté-là Venise ne recevroit desormais aucun déplaisir. Il fit tout savoir à l'Archiduc, qui étoit déja parti de Vienne, fortement exhorté à l'observation de ses promesses, & commanda au Comte de Zrin de ne point retirer de Corsaires, ni de Larrons dans ses Terres du Vinadol, sous peine d'en perdre le Fief. Puis il fit dire

dire à l'Ambaſſadeur, que l'on avoit écrit à Gretz, au ſujet des Priſonniers, & que l'on régleroit la maniére de les recevoir, auſſi-tôt que la réponſe en ſeroit venuë.

Cependant, le Sécrétaire de l'Empéreur à Veniſe de l'ordre exprés de l'Archiduc, y donna part de ce qui s'étoit déja fait à *Segna*, pour remédier aux maux paſſés, & de la ferme réſolution où ſe trouvoit ſon Alteſſe, d'obſerver entiérement toutes les choſes promiſes à Vienne, & de vivre en bon voiſin. Témoignant auſſi la joie qu'elle ſentoit de leur commun Acommodement.

Il ne ſeroit pas facile de dire, leſquels étoient les plus joieux d'un Acord, ſi heureuſement conclu aprés tant de dificultés rencontrées de part & d'autre, les Peuples, & ſur tout les Inſulaires de Dalmatie, ou les Autrichiens leurs Voiſins. Si ce n'eſt que ceux-ci en avoient réellement le profit par l'ouverture du Commerce, dont la privation leur cauſoit tant d'incommodités: au lieu que les Sujets de Veniſe n'avoient que l'eſpérance du repos. Encore n'oſoient-ils s'en flater, qu'ils ne viſſent quelque commencement d'exécution qui les y confirmât, comme de brûler les Barques de courſe, ou chaſſer les Uſcoques Avanturiers, non ſeulement de *Segna*, mais de toute la Contrée; ou aſſigner un fond pour le paiement de la Garniſon. Les plus ſenſés tenoient même, que ce repos ſeroit incertain & flotant, juſqu'à que ces Marines fuſſent entiérement nétoiées des Uſcoques: en ſorte qu'ils n'y puſſent plus revenir, ou qu'ils fuſſent ſi bien dans un autre lieu, qu'ils n'en duſſent pas même avoir l'envie. Car ils tenoient pour certain que céte mauvaiſe plante répulluleroit, & ſe multi-

plieroit

plieroit de la moindre racine qui en resteroit, ainsi qu'on l'avoit éprouvé par une infinité d'expériences durant le cours de tant d'années.

Il se trouvoit aussi des gens, qui faisoient dificulté de croire que les Venitiens eussent consenti à un Acord fondé seulement sur des promesses, qu'ils avoient si constamment rejétées, apres les avoir expérimentées, tant d'autres fois, vaines & inéficaces ; ni qu'ils se fussent contentés de faire l'échange de rétablissement actuel du Commerce pour une promesse, qui par mille accidens pouvoit rester sans éfet. Quelques-uns trouvoient ce Traité mal proportionné, & sans forme, remarquant, que le progrés en étoit diférent du commencement, & que la fin n'en correspondoit ni à l'un, ni à l'autre. Car au commencement on parla de l'Empéreur comme de celui à qui seul il apartenoit d'apliquer de sa main Roiale, un reméde durable aux inconvéniens, celle de son Lieutenant ne sufisant pas pour couper la racine, mais seulement, pour refréner en partie la violence du mal. Ce qui fit, que l'Empéreur se mit en devoir d'y remédier, en députant Trautmansdorf pour cet éfet, comme j'ai dit. Mais dans le progrés, il s'en méla seulement comme Médiateur, & sur la fin il servit de caution, sans qu'il y eût moien de discerner le Garant d'avec l'Obligé principal, à cause de l'étroite liaison de parenté & d'intérêts entre l'Empéreur & l'Archiduc.

On ne sauroit pénétrer dans le secret des Princes, (a) & les Particuliers ne peuvent juger sainement de leurs actions, non pas tant faute d'avoir l'esprit

(a) *Abditos Principis sensus exquirere, illicitum anceps.* Tac. Ann. 5.

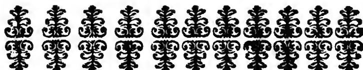
l'esprit capable des Afaires publiques, que parce que la plûpart des causes, qui font agir les Princes, étant cachées, il est impossible de fonder un jugement solide sur la seule partie qui en paroît. (a) Toutefois à en juger seulement par les causes, la délibération des Venitiens semble prise avec beaucoup de prudence. Car comme les Vertus héroiques de l'Empéreur, & le zéle ardent & sincére, avec lequel il s'est porté à terminer une Afaire si épineuse, ont fait espérer beaucoup de son interposition, elles pouvoient bien aussi induire à faire plus de fond sur sa parole, que l'expérience du passé n'avoit montré, que l'on en dût faire sur la promesse des précédens Empéreurs. Outre qu'il est souvent nécessaire de régler les délibérations, non pas selon ce qui est vû seulement par les clairvoians, mais selon ce qu'enseigne la prudence ordinaire. Certes, c'eût été une trop grande dureté que d'exiger une plus grande assûrance de la premiére parole d'un Prince si religieux, & si juste. Et quiconque considérera, comment l'on a coutûme d'en user avec les nouveaux Princes, conviendra qu'il faloit honorer l'avenement de Matias à l'Empire, en déférant à sa premiére promesse, d'autant plus que lui & les Conseillers de son choix avoient procédé dans céte Afaire, avec tant de chaleur & de sincérité, que les Ministres du Régne précédent s'en étonnoient, & que Barwitz, cet ancien Sécrétaire, disoit avec admiration & plaisir, que l'Afaire des Uscoques n'avoit jamais été en si bon état, & que l'Em-

(a) Il en est des actions des Princes, comme des grans fleuves, dont on ne connoit pas la source, bien qu'on en voie le cours. On ne connoit trés souvent que les prétextes qu'ils prennent.

l'Empéreur & ses Ministres étoient résolus de la terminer, pour n'en être plus importunés.

Et véritablement, dans les précédens acords des diférends nés au sujet des Uscoques sous les régnes de Maximilien & de Rodolfe, il y eût diverses promesses de ces Princes, soit de bouche, ou par écrit, de remédier au mal, en coupant la racine, c'est à dire, en éloignant tous les Uscoques de céte côte de Mer, si les autres moiens ne se trouvoient pas sufisans. De sorte que quand le mal renaissoit, ou se rengrégeoit, on s'exemtoit de le déraciner, sous prétexte qu'il restoit d'autres remédes à essaier, lesquels on disoit être sufisans. Et l'on avoit encore à s'excuser sur l'Archiduc, le Seigneur immédiat, comme n'aiant point eu de part à la promesse. Mais dans cét Acommodement-ci, les Articles ont été si précis, & si clairs, & la parole de Sa Majesté Impériale, & de son Altesse si formelle, que n'y aiant plus moien de biaiser, l'Afaire a été mise en si bon chemin, que, si l'on procéde conformément à ce dont on est convenu, l'on est pour ariver à un repos perpétuel Mais si par malheur les désordres passés retournoient, il ne se pouroit que l'on ne tombât dans un état pire que jamais.

SU-



SUPLÉMENT DE L'HISTOIRE DES USCOQUES.

Par *Frà Paolo Sarpio.*

LES Hiſtoriens, qui ont pour objet de laiſſer à la Poſtérité une mémoire des choſes paſſées, ſont obligés de choiſir les principales & les plus dignes, & bien ſouvent de comprendre en trés peu de paroles tout ce qui eſt arivé en des dixaines d'années. Car l'eſprit de l'Homme étant borné, & de trés-petite capacité, la multitude le confond, & la lecture reſte ſans fruit. Et comme ils écrivent à des gens qui, à cauſe de l'éloignement du temps, ne ſont portés ni d'amour, ni de haine envers ceux dont les actions ſont le ſujet de Hiſtoire, ils peuvent, ſans déplaire au Lecteur, prendre ou laiſſer les choſes qu'il leur plaît, ſelon qu'elles reviennent mieux à la fin, qu'ils ſe propoſent de loüer,

ou de blâmer les personnes. Je ne prétens pas garder céte métode, mon intention étant de raconter à ceux de mon temps les causes & les sujets de Guerre, nés à l'ocasion des Uscoques, sans avoir aucun égard à ceux qui viendront aprés nous. J'en rencontrerai beaucoup préoçupez de leurs passions, ausquels déplairoit l'omission de la moindre chose, qui pût fomenter la passion qui les domine: Et les Neutres, qui liront cét Ecrit, pour juger de quel côté est la justice, exigeront une déduction exacte de toutes les particularités, parce qu'au dire du Jurisconsulte, la moindre diversité des circonstances change la nature de la Cause. Or comme je desire que mon Ecrit soit lû d'un chacun, dans la conjoncture présente, & tant que les broüilleries dureront, du moins pour savoir, avec laquelle des deux Parties il faut joindre ses priéres à Dieu; aussi, je ne conseille à personne de le lire, aprés qu'il aura plû à sa Bonté Divine de métre fin aux maux presens. Car, excepté la vérité & la sincérité de la Narration, & la suspension de mon jugement, qui sont deux choses que j'ai exactement observées, du reste, l'on ne trouvera pas que les Loix de l'Histoire soient gardées: & peut-être dira-t-on, que la plûpart des choses que je raconte, se devoient passer sous silence, à cause de la bassesse du sujet. Et si cét Ecrit tombe alors entre les mains de quelque Lecteur curieux de la parcourir, il est prié, si le trop menu détail, ou la longueur de la Narration l'ennuie, d'excuser celui qui n'a pas eu pour but de lui plaire, ni de lui être utile, mais bien à ceux à qui il importoit d'être informés en détail. Par la considération de ces accidens un chacun verra que les insolences

ces

ces d'un Peuple contre ses Voisins se termineront toûjours à une guerre, non seulement parce que l'homme prudent se lasse de soufrir, mais aussi parce que l'insolent se lasse d'être soufert.

Aprés que les diférends, qui avoient duré tant d'années furent heureusement vuidés par l'Acord de Vienne, & les Autrichiens délivrés de leurs miséres, par le rétablissement du Commerce, l'Afaire, à la Cour Impériale, fut tenuë pour terminée. Le Sénat de Venise aiant exécuté tout ce que l'on atendoit de sa part, s'atendoit aussi à voir faire le reste à la Maison d'Autriche. Mais comme pour exécuter les promesses de l'Archiduc, il faloit trouver un fonds de 24000 florins, pour le paiement de 200 Soldats dans *Segna*, le Conseil de Gretz, qui ne savoit comment, ni où l'assigner, gagnoit temps, pour se résoudre ensuite selon les accidens, qui naîtroient. Outre que ces Ministres n'aimoient pas à voir la République hors de peine, quelques-uns même desirant, par une certaine prétention d'aquérir jurisdiction sur le Golfe Adriatique, & aussi pour quelque intérêt particulier, que les Uscoques continuassent leurs Courses. Le Comte de Tersatz, nouveau Capitaine de *Segna*, desireux d'honneur, leur aiant promis de les paier, alla à Gretz, pour soliciter plus éficacement par sa présence, laissant le gouvernement à Jean Jaques *Deleo*, son Vice-Capitaine. Les Uscoques qui restoient à *Segna*, plus desireux de butin, que de paie, aiant devant les yeux les exemples des choses passées; vivoient dans l'espérance de voir dans leur Prince quelque indice de concession, ou du moins de permission d'aller en course, & se tenoient tous prêts à sortir à la premiére ocasion. Les *Avan-*

 turiers,

turiers, qu'on avoit chassés, regardoient leur éloignement comme une satisfaction aparente, que l'on vouloit donner au Voisin, & se prométoient de retourner bientôt. Cependant, ils ne cessoient point de faire de petites incursions, tant pour subsister, que pour passer à de plus grandes.

Le Général Venitien voiant, qu'aprés avoir rendu la liberté du Commerce aux Terres de l'Archiduc, & s'être fait force complimens, les Gouverneurs de ces lieux & lui, les Uscoques Bannis ne s'abstenoient point de faire des sorties, il en consulta avec les siens, & la résolution fut, qu'il ne devoit point encore s'en plaindre, mais prévenir le mal, autant qu'il pouroit, & atendre qu'il vînt des ordres de Gretz, pour extirper ce reste de Canaille, se contentant d'avoir l'œil à tout ce qui se passeroit de nouveau à *Segna*, & dans les autres lieux. Il prit un mauvais augure de ce que les barques de course étoient conservées dans le Port de *Segna*, au lieu qu'elles devoient avoir été brûlées aussitôt aprés la publication de l'Acord, si l'on n'eût pas eu dessein de s'en servir encore. Car le mal ne cesse point, que la commodité de le faire n'ait cessé. Et s'ils les eussent gardées pour quelque ocasion, que le temps pouvoit amener, ils les eussent tirées à terre dans quelque lieu proportionné, ou bien ils les eussent tenuës sous l'eau. Mais de les tenir sur le Port, & toutes équipées, il ne pût l'interpréter qu'à une résolution formée de ne point abandonner la Piraterie.

Peu de temps aprés il vit retourner à la file les fugitifs à *Segna*, où ils furent tous au bout d'un mois.

mois. Et comme il n'en comprenoit point la vraie cauſe, & ne pouvoit pénétrer ſi c'étoit de l'ordre de l'Archiduc, qui voulût les envoier dans un autre lieu, il ne ſavoit à quoi l'Afaire ſe termineroit. Mais on reconnut bien-tôt que le dernier Acord n'auroit pas une meilleure iſſuë que les précédens. Car les Uſcoques aïant déliberé dans la Semaine-Sainte de faire une ſortie générale, & un chacun aiant contribué, ſelon la coutume, à métre enſemble une munition de vivres & de poudres, avec de l'argent, pour en acheter, quand céte proviſion manqueroit, ils ſortirent le 7. d'avril, propre jour de Pâques, au nombre de 400. en dix Barques, & aprés avoir fait 180. milles, ils deſcendirent à *Crepano*, Terre dépendante de Zébénigue, d'où ils paſſérent dans le Païs des Turcs, prenant les Hommes, les Bêtes, & les Biens: puis retournant ſur le rivage de *Crepano*, ils y embarquérent leur butin, qu'ils portoient à *Segna*, aprés avoir répandu le bruit, qu'ils étoient d'acord avec les Venitiens d'aller contre les Turcs par les Terres de la République, pourvu qu'ils n'y fiſſent aucun dommage. Les jours ſuivans, ils allérent à l'improviſte à *Marcaſia* & *Narenta*, où ils firent grand ravage. Puis pénétrant plus avant par les Terres des Raguſiens, ils ſacagérent *Trevigno*, le meilleur & le plus riche vilage, qui ſoit aux environs de *Caſtel-novo*, & en emmenérent force bétail & des priſonniers. Pendant qu'ils alloient & revenoient tant de fois, ils ſe retiroient dans les Iſles de Veniſe, où ils ſavoient que l'Armée n'étoit pas, tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre, tant pour s'y repoſer, que pour avoir

I 3 des

des vivres : & tantôt ils les paioient, tantôt ils les enlevoient de vive force. Céte escapade dura quelques jours, & leur fut heureuse. Car l'avis du nouvel Acord, & la persuasion, où l'on étoit de n'avoir plus les Uscoques sur les bras, firent, que les Turcs ne se tinrent plus sur leurs gardes, & que les Habitans des Isles Venitiennes se relâchérent de la vigilance, qu'ils avoient coûtume d'aporter dans les temps dangéreux. Mais les Turcs s'étant mis en armes, & aiant apellé force gens à leur secours, menaçoient de se vanger sur les Terres des Venitiens, & envoiérent protester aux Gouverneurs des Places de céte Frontiére: Et le nouveau Bassa de la Bossine en fit de fortes plaintes au Général, disant, à la mode de son pais, que la complicité ne se pouvoit pas nier, puisque les Uscoques se servoient de la Maison de la République, comme de la leur propre, & menaçant d'avertir la Porte, afin qu'elle envoiât un Armée, pour garder ces Marines.

Dés le commencement de ces insultes, le Général (afin que les Ministres Autrichiens n'en pussent prétendre cause d'ignorance, plûtôt que par espérance d'y voir aporter reméde) envoia à *Segna* faire des plaintes de ce que l'on contrevenoit si manifestement aux promesses, tant de fois confirmées, en violant la Jurisdiction de Venise, par la licence qu'on donnoit à des gens armés, de passer sur ses Terres, & en provoquant par ces actions, & par de faux bruits, la vangeance des Turcs sur les Sujets innocens de la République, comme si l'on ne se souvenoit plus du Decret Impérial, (*a*) dont l'encre

(*a*) C'est l'Ecrit que le Vice Chancelier presenta à l'Ambassadeur de Venise: & dont il est parlé vers la fin de la seconde Partie.

l'encre n'étoit pas encore feiche. Le Vice Capitaine *Deleo* répondit, qu'il reſſentoit un grand déplaiſir de ces ſiniſtres accidens, & que le mal venoit de gens bannis de *Segna*, auſquels il ne pouvoit pas commander. Le Général ſe choqua fort de céte réponſe, voiant qu'on le croioit ſi ſimple, qu'on pût lui faire acroire, que quatre-cens Bannis fuſſent entrés dans une Ville, & ſortis de ſon Port avec ſes propres barques, puis y fuſſent retournés pluſieurs fois, & y euſſent été toûjours reçus avec leur butin, malgré le Maître de la Place. Il ſe trouvoit plus ofenſé de l'Achât, que du Pillage des Vivres dans les Iſles, (*a*) tenant, que cela s'étoit fait pour le faire venir aux mains avec les Turcs. Et bien que dans céte occurrence ce fût un beſoin plus preſſant de ſe garantir des inſultes des Turcs, que d'obvier aux inſolences des Uſcoques, toutefois il réſolut de s'apliquer à l'un & à l'autre. Pour cét éfet, il ordonna au Gouverneur Jean Dobrovick, de courir par tout avec douze Barques Albanoiſes, renforcées d'hommes. lui recommandant expreſſément de ne point ofenſer les Terres, ni les Sujets Autrichiens, qui ſe trouveroient dans des Barques de paſſage, ou déſarmées: mais ſeulement d'empêcher les déprédations des Uſcoques, & de les pourſuivre, lors qu'il en rencontreroit ſur les Mers, ou dans les autres Détroits de la République. Mais ces Corſaires, qui avoient fait un grand butin, ſur tout d'Eſclaves, entre leſquels il y avoit des gens de marque & des gens riches, pour en tirer du pro-

I 4 fit,

(*a*) C'eſt que les Uſcoques paioient quelquefois les vivres, pour faire croire par là, qu'ils s'entendoient avec les Venitiens.

fit, levérent la Banniére de rachat à *Sabioncello*, Territoire des Ragusiens, entre lequel & *Segna* les autres passoient souvent à l'ocasion de la vente de ces Esclaves.

Il advint que le soir du huit de Mai douze Barques armées des Uscoques en rencontrérent douze autres des Albanois au Cap S. George, prés de *Lesina*, où elles combatirent rudement ensemble. Céte escarmouche fut sanglante, & dura jusqu'à la nuit, qui les sépara. Les Uscoques y perdirent deux Barques (a) & soixante des leurs, qui furent tués, & entre autres Nicolas *Craglianovich* leur principal Chef. Du côté des Albanois il y eut huit Soldats tués, & dixneuf blessés, entre lesquels étoit le fils du Gouverneur. Les dix autres Barques se sauvérent à *Segna*. Ce Combat fut diversement raporté par les deux Parties. Les Uscoques dirent, qu'aprés avoir eu parole des autres, qu'ils pouvoient entrer dans le Port, deux de leurs Barques, y étant entrées, avoient été assaillies, & que ne pouvant pas les secourir, ils s'étoient retirés. Les Albanois soûtenoient, qu'ils avoient combatu en bons Soldats, contre les douze Barques ennemies, & en avoient pris deux de bonne guerre. Ajoûtant que si cinq cens hommes, qu'ils étoient dans douze Barques en eussent ataqué deux des Uscoques en trahison, il n'y eût pas eu tant des leurs tués, ni blessés. Quoi qu'il en soit, il est bien certain, que le Combat ne se fit point dans le Port, mais en pleine Mer entre *Lesina* & la Terre-Ferme. Les Uscoques, honteux de leur fuite, & enragez de la perte de leurs Com-

(a) André Morosin dit trois.

Compagnons, cherchoient à se vanger, & plus que tout autre Vincent *Craglianovich*, frére de Nicolas.

La Fatalité, jointe à leur rage fit naitre un autre accident de trés-pernicieuse consequence. En ce même temps, Christofe *Venier* partit d'Istrie dans sa Galére, pour aller rendre obéïssance au Général. Comme il ne savoit rien du Combat donné à S. Georges, il fit son voiage, sans se douter de rien, & ariva trois jours aprés ce succés au Port de *Mandre* dans l'Isle de *Pago*. Les Uscoques en aient eu l'avis par des espions, descendirent à terre en grand nombre, & se mirent en embuscade sur la Montagne, qui environne le Port, & le matin six de leurs Barques entrérent subitement dans le Port, assaillirent la Galére, pendant que ceux qui restoient à terre, jétoient force cailloux d'enhaut, & tiroient force Mousquetades, & s'en rendirent enfin les Maîtres. Puis prenant les Soldats & les Officiers un à un, il les échinérent à mesure qu'ils passoient de la Galére dans les Barques, & jétérent leurs corps dans la Mer. Ils tuérent de céte sorte quarante personnes innocentes, tout de sang froid. Ils firent voguer la Galére par le Canal vers *Segna*. Et en chemin coupérent la tête avec leurs haches au Cavalier *Lucrece Gravise*, (*a*) Gentilhomme de *Capo-d'Istria*, à son Frére & à son Neveu. Ils dépoüillérent Paule *Strasolde* sa femme, qui l'accompagnoit, de ses perles, de ses bracelets & de ses habits, ainsi que les filles de sa suite. Ils menérent *Venier*, qu'ils gardoient seul en vie, sous la Morlaque, peu loin de *Segna*, & l'aiant fait descendre là

I 5 comme

(a) Des Marquis de *Pietra closa*.

comme pour métre le ſeau à leur barbarie, ils lui coupérent la tête, & jetérent ſon corps dans la Mer, aprés l'avoir dépoüillé. En ſuite, aiant aprêté le dîner, ils mirent ſa tête au bout de la Table, où elle fut tant que dura le repas. Et tout cela fut vû des Femmes & des Forçats reſtés ſur le Vaiſſeau, quelques-uns deſquels aſſurérent auſſi, qu'il demanda la Confeſſion avec beaucoup de piété, & qu'elle lui fut déniée. D'autres dirent, qu'ils mangérent ſon cœur, & d'autres, qu'ils trempérent ſeulement leur pain dans ſon ſang (*a*) par une certaine ſuperſtition, qui régne parmi eux, que de goûter enſemble du ſang de l'Ennemi, c'eſt un miſtére, qui impoſe une obligation étroite de courir la même fortune, ſans ſe quiter jamais. (*b*) Aprés le dîner, ils amenérent la Galére à *Segna*, où ils partagérent le butin. Ils relâchérent les Forçats, à condition de ne retourner jamais dans les Terres de la République & plantérent les Canons de la Galére ſur les murailles de la Ville.

Quand l'avis d'un cas ſi atroce fut à Gretz, les Fauteurs des Uſçoques perſuadérent l'Archiduc,

(*a*) *Nani*, dit qu'ils firent rôtir ſon cœur, puis le mangérent avec du pain trempé dans ſon ſang.

(*b*) Céte ſuperſtition tient quelque choſe de celle, dont Tacite parle au 12. liv. de ſes Annales. Il dit, que les Rois Barbares ſe lioient les pouces enſemble, puis ſe piquoient le bout du doigt, & ſe luçoient reciproquement le ſang, qui en ſortoit, pour marque d'une Aliance inviolable. *Mos eſt Regibus, quoties in ſocietatem coëant, implicare dextras, pollicesque inter ſe vincire, nodoque praſtringere: mox ubi ſanguis in artus extremos ſe effuderit, levi ictu cruorem eliciunt, atque invicem lambunt. Id fœdus arcanum habetur, quaſi mutuo cruore ſacratum.*

duc, que ceux-ci n'avoient rien fait qu'avec raison; & donnant une interprétation sinistre aux Actions des Ministres de la République, ils excitoient leur Prince à la guerre, qu'ils desiroient depuis long-temps, sur une vieille espérance, qu'ils avoient conçûë, qu'il s'agrandiroit par là & eux-aussi. Ce qui fit que l'Archiduc écrivit à toutes ses Places Frontiéres d'être sur leurs gardes, & de se fortifier & munir. Sur ce Commandement les Segnans s'empressérent fort de porter de la terre, & de préparer du bois, pour munir leur Forteresse. Le Capitaine de *Fiume* fit abatre les Vignes, les Oliviers, & les jardins, qui environnoient les murailles de sa Place. Il se fit même sur les Confins de l'Istrie quelque montre de préparatifs de guerre. Ce qui mit les Venitiens en doute, que ce n'en fût une ouverture. Car ne trouvant pas que le Combat Naval de S. George, quelle qu'en eût été la cause & l'issuë, dût être aux Ministres de l'Archiduc un sujet de plainte, ne leur devant point importer, si ceux qui avoient violé la Jurisdiction Venitienne, & qui étoient allés en course, contre la volonté de l'Archiduc, avoient été tués hors de son Domaine, ils trouvoient qu'il y avoit lieu de croire, que ces préparatifs tendoient, non pas à se précautionner, puis qu'il ne s'étoit rien passé, qui pût leur donner du soupçon; mais à se métre en état de pouvoir ataquer la République. Ils aprirent même par la déposition d'un Uscoque, pris vif dans ce Combat, & de quatre autres, pris depuis à *Arbe*, que le Vice-Capitaine avoit contribué sa part des frais dans la derniére sortie des Uscoques,

ques, Outre cela, le Fait même montroit évidemment, qu'ils ne pouvoient être sortis en si grand nombre à l'insu des Ministres Autrichiens. Et bien que l'excés commis contre la Galére de Venier pût être un pur éfet de la vangeance de ces Scélérats, toutefois la premiére cause en venoit de l'Autorité publique, puisque céte sortie avoit été permise contre la promesse toute récente de l'Archiduc. Joint qu'on avoit bien montré que l'on aprouvoit le crime, en retirant ceux qui l'avoient commis. Quand même les Uscoques seroient excusables, pour avoir voulu vanger la mort de leurs Compagnons, le Commandant de *Segna* ne peut pas se disculper, de leur avoir permis de sortir, de les avoir reçus avec la Galere Venitienne, & toutes ses munitions, dans la ville, ni d'avoir planté les Canons de céte Galére sur les murailles. Le principe de ce procédé ne sauroit venir des Uscoques, mais bien de ceux qui gouvernent *Segna*, lesquels ne peuvent pas se purger du blâme d'être complices, du moins entant qu'ils ont donné retraite à ces Scélérats.

Mais Nicolas *Frangipane*, qui étoit alors à la Cour de Gretz, à solliciter le paiement des Soldats, passant par sa Terre de *Novi*, ramassa cinquante bons hommes, avec lesquels il alla à *Segna*. Il fit venir sur sa parole les principaux Uscoques intervenus à la prise de la Galére, & aiant pris d'eux l'information du Fait, il en forma un Procés Verbal, qu'il envoia en diligence à Gretz. Il visita l'Artillerie mise sur les murailles, sans montrer en nulle façon, s'il aprouvoit, ou improuvoit l'Action. Quand le Général Venitien sût son arivée

arivée à *Segna*, il y envoia un Homme exprés avec des létres, pour demander la restitution de la Galére & des Munitions, sur tout du Canon, en vertu de la bonne intelligence entre les Princes, & du dernier Accord, voulant voir si le Vice-Capitaine étoit seul en faute. Le Capitaine écrivit par le même Envoié des létres de condoléance trés-civiles sur l'Accident arivé, lesquelles sont encore en nature. Quant à la restitution de la Galére, il répondit, que l'Archiduc, son Maître, avoit déja ordonné qu'elle fût gardée, & qu'ainsi il ne pouvoit pas en disposer autrement, mais qu'il informeroit son Altesse de la demande, pour exécuter ce qui lui seroit commandé.

Plusieurs jours aprés, le Capitaine (je ne sai par quel motif) envoia la tête de Venier dans une casséte au Général, pour lui montrer, disoit-il, qu'il n'étoit pas son ennemi: Ajoûtant, qu'il n'avoit point eu de réponse sur la Galére. Et pourtant il en envoia un des Canons dans la Forteresse de *Novi*. D'où Pasqualigue jugea que l'on ne vouloit rien restituer. Et joignant cet indice avec ce que faisoient les Uscoques, qui passoient trés-souvent par le Canal de la Morlaque avec force Barques, fournies de feux d'artifice, & d'autres munitions nouvelles parmi eux, il se douta qu'il pouvoit y avoir là dessous quelque dessein de faire une guerre sourde à la République, sous le nom des Uscoques. Pour éviter donc un plus grand afront, il emploia ses forces à fermer les Passages de *Segna* sans faire autre dommage aux Autrichiens, que de défendre aux Sujets de Venise d'avoir aucun commerce avec *Segna*, ni avec les au-

tres Lieux de ce Capitanat. Le remêde ne fut pas si éficace que par le passé, parce que *Fiume* étant libre, *Segna* en tiroit des Vivres par terre, quoique ce fût à plus grands frais. D'ailleurs, le Général Venitien ne croioit pas juste de rien faire contre *Fiume*, qui, depuis l'Acord de Vienne, ne se trouvoit point avoir été complice des Uscoques.

Dans céte conjoncture, le Général de Croatie y ariva, & y assembla la Milice, à dessein, disoit-il, de passer à *Segna*, pour remédier aux désordres. Ce qu'il n'exécuta pas néanmoins, à cause de la diséte des Vivres, laquelle ne permétoit pas que le nombre des bouches s'augmentât dans céte Ville. Mais de dépit d'en voir le Commerce interrompu, d'où venoit la diséte; il fit courir un bruit que l'Archiduc ne vouloit entendre à aucun Acommodement avec les Venitiens, que la Navigation du Golfe ne fût libre, pour courre sur les Turcs. De quoi les Uscoques furent trés-contens, se flatant de l'espérance de vivre heureux. Là-dessus *Ferletich* alla à *Fiume*, pour y concerter les moiens d'établir une Course ordinaire sur le Golfe. Mais aprés diverses conférences, le Capitaine le fit arêter, ou de son propre mouvement, ou de l'ordre secret du Général. Sa femme courut aussi-tôt à *Fiume*, & porta deux Piéces de drap d'or, & un Pavillon de prix au Général. Elle donna aussi à Wolfgang *Frangipane*, frére du Capitaine de *Segna*, une litiére de valeur. Ces presens, avec l'espérance d'en avoir encore de plus grands, eurent tant de force, que le Général tentoit toutes les voies pour délivrer le prisonnier.
Mais

Mais comme le Capitaine n'y consentoit pas, soit par zele de justice, ou par dépit de voir aller au Général le fruit de sa peine, ils eurent grande queréle ensemble. Le Capitaine condamna le Prisonnier à mort, & le Général suspendit la Sentence. Ils en écrivirent tous deux à la Cour, qui ordonna qu'il fût jugé selon les Loix de Hongrie. D'où il s'ensuivoit, que le jugement ne s'en pouvoit faire à *Fiume*, qui n'apartient pas à céte Couronne. Et pour n'avoir plus à parler du Prisonnier, ni du Général, je dirai par avance, que le Général étant resté à *Fiume*, jusqu'au départ des Commissaires de Vienne, dont il sera parlé ci-aprés, sans y faire autre chose que d'entendre la femme de *Ferletich*, il emmena le Prisonnier en Croatie.

Dans le même temps l'Ambassadeur de Venise à Vienne solicitoit l'Empéreur de remédier aux désordres, & l'Empéreur promit de le faire eficacement, témoignant le deplaisir qu'il en avoit, & sur tout de la mort cruelle de Venier, & de ses Soldats. Puis il lui fit dire par un de ses principaux Ministres, que la Cause de la République étoit bonne, & que l'Empéreur par le passé avoit desiré que les Uscoques fussent éloignés de céte Côte : mais que la diversité des avis des Ministres en avoit empéché l'éfet. Que Dieu avoit permis un si grand scandale, afin que l'on y mît le dernier reméde, qui se devoit métre alors. Cet Ambassadeur fut secondé par le Nonce, conformément aux Ordres envoiés par le Pape, à l'instance des Ragusiens, qui se trouvoient dans une grande consternation, aiant apris qu'il avoit été proposé à Constantinople de leur ôter la Valée de *Canali*,

le

le plus beau & le plus fertile endroit de leur Païs, au sujet des Uscoques, qui avoient passé par là dans leurs derniéres Courses sur les Turcs, & avoient vendu leurs Esclaves sur le Territoire de Raguse. Ce qui auroit été un rude coup pour cet Etat, & en auroit mis tout le reste en danger. Et la peur des Ragusiens étoit d'autant plus grande, qu'ils savoient que les Turcs n'avoient besoin pour cela, que de résolution, & que s'ils la prenoient une fois, le mal seroit sans reméde.

Mais il se faisoit des ofices contraires par les Ministres de Gretz, en repliquant, que les Uscoques n'avoient pas tout le tort que l'on disoit, étant allés contre les Turcs avec la permission du Géneral Venitien. Qu'aprés avoir été assaillis à *Lesina* par trahison, ils avoient tué Venier & ses Soldats, pour s'en vanger. Enfin, l'on excitoit l'Empéreur à la guerre, lui en prométant beaucoup d'honneur & de profit. Ils se plaignoient avec encore plus d'exagération du Commerce interdit à *Segna*, remontrant à l'Empéreur, pour le faire entrer dans leurs intérêts, que cela donnoit ateinte à la Dignité Impériale, & à la réputation de la Maison d'Autriche. Quelques-uns des Conseillers Impériaux, pour complaire à ceux de l'Archiduc, se laissérent aller à quelque envie de guerre, mais les autres ne trouvoient pas vrai-semblable que le Général Venitien eût permis aux Uscoques d'aller contre les Turcs, afin que le butin en demeurât à ces Voleurs, & l'endosse aux Sujets de Venise. Et il paroissoit absurde qu'il eût fait donner combat aux Uscoques, pour une chose qu'il leur auroit permise peu auparavant.

paravant. Et ceux d'entre ces Miniſtres, qui ſe ſouvenoient, que durant quatre-vingts ans les Venitiens s'étoient toûjours montrés également ofenſés, ſoit quand les Uſcoques paſſoient par leurs Terres, pour aller piller leurs Voiſins, ou qu'ils pilloient leurs propres Sujets, trouvoient l'alégué ridicule. Et d'ailleurs, il ne leur ſembloit pas convenable à la Dignité, ni à la Juſtice d'un ſi grand Prince, d'entreprendre une guerre, pour maintenir des Voleurs infames. Il eſt vrai, que l'Empéreur s'émut une peu, quand on lui parla du Commerce ôté à *Segna*, ſe figurant d'abord que l'on aſſiégeoit une de ſes Terres. Mais quand il ſût que l'on ne prétendoit point ofenſer ſa Ville, mais ſeulement ſe garantir des maux, que les Uſcoques tâchoient de faire de jour en jour, il s'apaiſa. Et quand il eut aprofondi céte Afaire avec ſa prudence naturelle, il reconnut bien-tôt que tout le mal venoit de l'inéxécution des promeſſes. Aiant donc été arêté dans ſon Conſeil, d'envoier des Commiſſaires avec plein pouvoir, pour apliquer le reméde proportionné au beſoin courant, il nomma le Comte *Altan*, le Baron *Bech* & le Sieur *Bonhomme*, auſquels il donna Commiſſion expreſſe de chaſſer les Uſcoques de *Segna*, d'y métre Garniſon Allemande, & de châtier les coupables. Le dernier fut auſſitôt dépêché à Gretz, pour communiquer céte réſolution à l'Archiduc, & recevoir inſtruction de lui. Mais ce qui étoit arivé du temps de l'Empéreur Rodolfe, que les bonnes réſolutions, qui ſe prenoient dans ſon Conſeil, ſe changeoient toûjours à Gretz en céte ſorte de Médecine qui empire le mal, advint encore dans l'ocaſion préſente.

Car

Car les Archiducaux dirent, qu'il étoit juste de châtier & de remédier, mais que pour faire une fin, il faloit que les Commissaires informassent, traitassent avec les Ministres Venitiens, & fissent leur raport à l'Empéreur, & à l'Archiduc, afinque les deux Princes délibérassent ce qu'il faudroit exécuter.

Comme la délibération des Imperiaux fut trouvée juste & sincére à Venise, l'on y comprit aussi où tendoit la réponse des Archiducaux, qui ne pouvant trouver de prétexte, ni d'exception, peur se dégager de l'Acord de Vienne, croioient s'en désobliger, en introduisant un nouveau Traité, où les mêmes choses fussent remaniées obliquement, puis glosées, ou restreintes de telle maniére, qu'elles restassent sans éfet. Car ils ne voioient point d'autre moien de dégager leur parole, aprés que l'autre Partie avoit exécuté ce qui la regardoit, ne pouvant pas se plaindre d'être lesez dans ce qui leur restoit à faire, puis qu'il n'y a rien de plus juste que d'extirper la Piraterie, & de paier les Garnisons, qui est la substance de la promesse. Outre qu'ils ne pouvoient pas montrer, qu'ils eussent été circonvenus en aucune chose, puisque l'Ecrit avoit été formé & dressé, non pas par les deux Parties, comme c'est la coûtume; mais par eux seuls, sans l'intervention des Venitiens, qui n'avoient fait que l'accepter. Le Sénat ne tint compte d'envoier traiter avec ces Commissaires, ou pour la raison que j'ai dite, ou parce qu'il savoit que la dificulté ne venoit pas des Impériaux, mais des Archiducaux; ou, peut-être, parce qu'il vouloit voir auparavant ce que feroient les Commissaires en exécution des promesses, pour se régler aprés sur eux.

Pen-

Pendant qu'ils étoient en chemin, l'Archiduc eut ocasion d'aller voir l'Empéreur à Lintz, ou conformément à ce qui lui avoit été auparavant écrit de Gretz, les Uscoques furent encore excusés, & les plaintes de l'interdiction du Commerce renouvellées. On représenta aussi à l'Empéreur le progrés que ses Armes pouroient faire en Italie, à la faveur de l'Armée qui se trouvoit ramassée à Milan, & combien il importoit de ne point desarmer, que l'on ne vît l'issuë des Afaires de *Segna*.

Quand les Commissaires furent à *Fiume*, ils y apellérent les Chefs des Uscoques, mais ceux-ci refusérent dy aller sans Passeport. Si bien qu'il falut leur en donner un, y aiant moins d'inconvénient à cela, qu'à les laisser dans leur contumace. Ils allérent à *Tersatz*, & de là ils en envoiérent demander un plus ample, se défiant du premier. L'aiant obtenu ils se rendirent à *Fiume*, où ils furent favorablement accüeillis. Les Commissaires aiant pris d'eux l'information de l'Escarmouche de *Lesina*, de la prise de la Galére Venitienne, & des autres choses arivées depuis l'Acord, les renvoiérent, soit qu'il n'en voulussent pas davantage, ou qu'ils ne pussent passer outre, à cause du Passeport. Quelques jours aprés ils envoiérent leur Secrétaire à *Segna*, pour redemander les Turcs, faits prisonniers à *Trevigno*; mais ils ne furent point obéis. Et quoi que le Sécrétaire fît de terribles menaces, on ne daigna pas seulement le charger d'une réponse pour ses Maîtres. Ce qui montra clairement combien l'estime, que ces Scélerats faisoient des Ministres de l'Empéreur, leur supréme Seigneur, étoit diférente du respect

& de

& de l'obéïssance, qu'ils avoient renduë, un an auparavant, au Commissaire *Chesla.* D'où les Spéculatifs prirent ocasion de croire, que quand la Cour de Gretz remétoit quelque chose à l'Empéreur, comme excédant le Pouvoir accordé par Sa Majesté, c'étoit un prétexte & un faux-fuiant.

Tant que les Commissaires fûrent à *Fiume*, il ne se passa rien de considérable, sinon que les Ragusiens leur envoiérent Achilles *Pozza*, pour demander qu'on réprimât les Uscoques, qui par leurs courses leur atiroient la colére des Turcs. Mais il ne gagna rien. Il advint aussi, que la Galére Venitienne, soit par hazard, ou par malice, se fracassa de telle sorte, que l'on en voioit floter les piéces, & la Caréne s'en brisa sous la Tour de *Saba.* Mais ce qui est plus remarquable, c'est qu'il sortit de *Segna* sous les yeux des Commissaires, sept Barques d'Uscoques, qui voguant terre-à terre sous la Morlaque, harceloient les Isles, le plus qu'ils pouvoient, mais avec peu de succés, à cause de la bonne garde qui s'y faisoit. Les Commissaires, aiant envoié leur Procés Verbal à Gretz, partirent l'un aprés l'autre, sans avoir fait autre chose, qui se pût voir ou savoir. Et les Archiducaux ne manquérent pas de „ leur soufler aux oreilles, que ce leur étoit un „ grand deshonneur, qu'on n'eût pas envoié trai- „ ter avec eux : & pour agraver, disoient, que „ par le passé l'on avoit bien envoié négotier avec „ les Commissaires de l'Archiduc, bien inférieurs „ à ceux de l'Empéreur. On raisonnoit diverse- „ ment de la demeure & de la peine infructueuse de trois hommes si considérables. Les uns en atribuoient

buoient la faute au Sénat de Venise, qui n'avoit envoié personne de sa part, aléguant : Que lors „ qu'il s'agit d'une Cause commune, comme est „ celle du bon voisinage, elle doit être maniée „ par les Ministres des deux Parties, afin que la „ satisfaction soit réciproque ; Que les Impéri- „ aux n'avoient rien fait dautant qu'ils avoient été „ envoiés, non pas pour agir seuls, mais de con- „ cert avec les Venitiens : & que quand même ils „ eussent voulu apliquer quelque reméde, ils n'eus- „ sent pas pû le faire seuls, ne sachant pas si ce- „ la eût plû aux Venitiens : & qu'ainsi les Autri- „ chiens devoient être excusés de tous les inconvé- „ niens qui en pouroient ariver. Les autres di- „ soient : Que les Ministres traitent ensemble, „ quand il faut acorder des diférends, mais que „ pour exécuter des conventions, chacun de son „ côté doit faire sa partie. Que lors que le Gé- „ néral Venitien avoit rétabli le Commerce, il „ l'avoit fait de son chef, sans l'intervention de „ personne ; Que l'on avoit ofert franchement de „ remétre les prisonniers à qui l'Empéreur ordon- „ neroit, sans traiter de la maniére de les ren- „ dre. Qu'aprés cela il ne restoit plus aux Veni- „ tiens qu'à atendre l'éxecution réciproque des pro- „ messes. Que si la République eût envoié des „ Commissaires, pour traiter un Acomodement, „ ç'eût été renoncer à l'Acord de Vienne, le- „ quel étant tout à l'avantage de l'Archiduc, & „ aiant été exécuté entiérement, que pouvoit-on „ proposer, ou résoudre dans une nouvelle Assem- „ blée, sinon quelque surplus pour les Archidu- „ caux, & quelque plus grand desavantage pour „ la République. Outre que si ce qui s'étoit con-

„ clu

„ clu entre l'Empéreur & l'Archiduc n'avoit pas „ eu lieu, l'on devoit bien moins espérer de la „ négotiation de leurs Ministres. Car s'ils étoient „ envoiés pour exécuter les conventions, on ne „ peut pas dire qu'ils y aient trouvé aucun em- „ pêchement, qu'ils eussent pû surmonter par la „ présence de ceux de Venise. Mais si c'étoit „ pour quelque autre dessein, que l'absence des „ Venitiens ait rompu, il ne pouvoit être que „ préjudiciable à la République. Les bons Poli- „ tiques ajoûtoient : Que les Princes envoi- „ ent souvent des Ministres pour négotier, „ mais que cela ne se fait jamais, que l'un & „ l'autre ne reconoissent premiérement, qu'il en „ est besoin, & qu'ils ne soient convenus de ce „ qui se doit traiter, du lieu de l'Assemblée, & „ même trés-souvent de l'ordre qu'il faut tenir. „ Mais qu'un Prince envoie des Ministres avec „ telle Commission, & dans tel lieu qu'il lui plaît, „ puis, sans dire autre chose, atende que l'au- „ tre envoie les siens, pour traiter avec eux, ce- „ la ne s'est jamais pratiqué. Et, quand cela ari- „ veroit, le Prince qui seroit invité sans ce pré- „ cédent concert, auroit sujet de se plaindre, „ plus que celui qui l'auroit invité sans rien ob- „ tenir. Toutefois, on ne peut imputer aucun manque de sagesse, ni de prudence à l'Empéreur, qui n'étoit pas l'auteur de conseil, mais à ceux qui l'inventérent, & qui ajoûtérent à Gretz plus que ne portoit la Commission Impériale.

Aprés le départ des Commissaires, les Voleurs se virent assurés de l'impunité, & se sentirent revenir le courage de continuer à l'avenir. Je ne raconterai point les déprédations particulieres des Bar-

Barques, ni des Vaisseaux, ni les incursions qu'ils firent sur les Isles, avec une ou deux Barques, parce qu'il seroit ennuieux de les conter toutes, à cause de leur uniformité. Je parlerai seulement d'une sortie générale qu'ils firent pendant que la rigueur du vent contraignit de relâcher la garde. Ils prirent toutes les Barques qu'ils rencontrérent sur les Riviéres de l'Istrie. Ils pillérent en Dalmatie deux Grips chargés de marchandises & d'argent; trois Marsillanes chargées de Draps, de Toiles fines & d'Epiceries, aux Ecüeils de *Zara*, & un Navire qui portoit des Etofes de soie, de la laine, du sucre, & d'autres choses de prix. Aprés cela, ils passérent à des insultes, dont ils ne s'étoient point encore avisés. En face de *Zara* il y a un Rocher, dit Saint Michel, avec un petit Château au sommet, où l'on mèt une Sentinelle, pour découvrir la Mer, dans les temps de jalousie. Mais en temps de paix ce Lieu, comme de peu d'importance, reste sans garde. Les Uscoques y étant montés, le munirent le mieux qu'ils pûrent à la hâte, & y plantérent une Sentinelle, non seulement pour guéter les Vaisseaux en voiage, & leur en donner un signal; mais aussi pour les avertir d'éviter la rencontre de l'Armée, qui rode pour la garde de ces Riviéres. Ensuite, ils allérent débarquer, au nombre de 400. sous six Enseignes, en guise d'Armée, à *Rosance*, (a) village du Territoire de *Zara*, & prirent tout ce qu'ils y trouvérent. De là passant à *Islam*, Lieu des Turcs, ils en enlevérent les femmes, les enfans, & les animaux, puis avant que de retourner à *Segna*, avec leur butin, ils renforcérent la Garnison

(a) En 1614.

ſon de S. Michel. Pour les chaſſer de cet Ecüeil, qui eſt fort d'aſſiéte, il falut aſſembler la Soldateſque, & beaucoup de Monde. Mais s'en étant aperçus, ils ſe ſauvérent la nuit.

Le Général Venitien, conſidérant la nature de ce mal, jugea néceſſaire d'y apliquer un reméde plus puiſſant que l'interdiction du Commerce à *Segna*, pour conſoler enfin les Sujets Venitiens, qui, las de ſoufrir, étoient ſur le point de s'abandonner par déſeſpoir à la merci des Uſcoques. Le reméde emploié contre *Segna* ſeulement, étoit foible, dautant que ces Coquins ſurmontoient une partie des dificultés en ſe hazardant à tout, & rendoient inutiles toutes les peines que l'on prenoit à les mater, par le ſecours qu'ils recevoient par Terre des autres Lieux de l'Archiduc. Juſque-là il s'étoit abſtenu d'ôter le Commerce aux autres Terres, pour ne point déplaire à l'Empéreur, ni à l'Archiduc. Mais alors, vaincu par la néceſſité, il crut que ces Princes connoîtroient fort bien, que quand il ſe feroit vangé ſur toutes leurs Terres circonvoiſines, pour avoir aſſiſté de ſi méchantes gens, l'on ne devoit point s'en prendre à lui, qui repouſſoit les injures, mais à ceux qui les faiſoient ſous leur ombre. C'eſt pourquoi, il défendit à toute ſorte de perſonnes de porter par Mer, ni Vivres, ni Marchandiſes à pas une des Terres ſituées ſur le *Quarner*, & ſur le Canal de la Morlaque, depuis *Perſez* juſques à *Scriſſa*. Quoique juſqu'ici il n'y ait point eu encore de reméde, qui ait pû empêcher entiérement les Courſes des Uſcoques, celui-ci néanmoins a toû-

(a) On peut dire d'eux ce que Tacite dit des Soldats d'Antonius Primus: *Vulnera & ſanguis aviditate prada penſabantur.* Hiſt. 3.

toûjours été le plus éficace Car outre qu'il ôte aux Pirates, la commodité d'être tous ramassés dans un lieu, en faisant manquer les Vivres; les autres Sujets, qui pâtissoient à cause d'eux, à force de crier aux oreilles de la Cour Archiducale, ont souvent contraint ces Ministres à penser au remede. De même, dans céte ocasion-ci, les plaintes des Sujets, portées à *Gretz*, & d'un autre coté les instances des Ministres Venitiens à la Cour de Vienne, ont fait penser ceux de l'Empéreur à délivrer leur Maitre de ce souci, en arrêtant le mal pour toûjours : & les Archiducaux, à gagner temps, en donnant quelque satisfaction aparente, ou du moins trés-legére. Et aprés avoir conferé ensemble, ils convinrent d'en traiter conjointement au mois d'Août suivant, que tous les Princes Autrichiens, & les Députés de leurs Principautés, devoient s'assembler à *Lintz*, où 'Empéreur se trouvoit, pour résoudre des Afaires importantes, qui les regardoient en commun. Et pour entrer en matiére, les Archiducaux se plaignirent à l'Ambassadeur de Venise, résidant auprés de l'Empéreur, de ce que le Général de Dalmatie avoit défendu par un Ban solennel tout commerce avec les Terres de leur Prince, assises le long de ces Riviéres, & avoit en éfet arrêté divers Navires, qui y portoient des Vivres, & en avoit même coulé à fond une partie. Ce qui, disoient-ils, ne tournoit pas tant au dommage des Sujets Autrichiens, qu'au préjudice de la Navigation libre, que leur Maître prétendoit sur la Mer-Adriatique. A quoi il étoit juste & nécessaire de remédier. Que l'on avoit déja entamé céte matiére à Vienne, & que de commun acord on

 l'avoit

l'avoit remiſe à un autre temps. Qu'il ne s'en pouvoit pas un plus propre, que celui de l'Aſſemblée générale des Princes Autrichiens, & des Députés de leurs Etats, de l'interêt commun deſquels il s'agiſſoit, & que, ce Point une fois décidé, l'on trouveroit enſemble un reméde contre les Uſcoques.

L'Ambaſſadeur répondit en ſubſtance, qu'il ne s'étoit rien innové ſur le Fait de la Navigation ; qu'elle avoit été toûjours libre à toute ſorte de Gens ſous les Loix de Veniſe, qui ſont néceſſaires pour la conſerver ; & que c'étoit bien l'intention de ſa République de la maintenir toûjours telle. Que le Commerce avoit été interdit tout récemment aux Terres qui recevoient, ſecouroient & favoriſoient les Uſcoques, principalement pour arrêter leurs Courſes de Mer, & par ce moien rendre la Navigation libre, & empêcher leurs deſcentes à Terre. Que tant que les Uſcoques auroient une retraite dans ces Terres, ils ne pouroient jamais s'abſtenir de voler, ni la République de les pourſuivre & de les punir. Il rememora les promeſſes faites par écrit de la part de l'Empéreur & de l'Archiduc, confirmées pluſieurs fois de bouche, avec ſerment, que la Mer ſeroit nétoiée des Pirates de *Segna*, & qu'il n'en ſortiroit plus, ni de tous les environs, aucunes Gens, pour infeſter la Navigation, ni pour troubler les Voiſins. Et aprés un détail de toutes les ofenſes reçuës des Uſcoques, depuis le Traité de Vienne juſques alors, il ajoûta, que les Princes Autrichiens étoient obligés d'honneur & de conſcience à l'exécution de leurs promeſſes : Et qu'alors la République leur correſpondroit en rendant le Commer-

merce à leurs Terres, comme elle avoit fait l'année précédente, par respect, & par complaisance pour l'Empéreur, sans avoir d'autre sûreté que sa promesse, quoique les injures reçûes des Uscoques fussent dificiles à oublier : & que les Points promis pas l'Empéreur & par l'Archiduc eussent été reconnus insufisans pas diverses expériences du passé. Que si par un juste retour la raison, la bienséance, & la bonne-foi doivent jamais avoir lieu, il devroit bien-tôt voir l'éfet de leurs promesses. Que comme il s'étoit atendu sur la parole que les Conseillers Impériaux lui en avoient donnée, que l'Assemblée, qui s'alloit tenir, métroit fin à céte épineuse Afaire, il étoit fort supris d'aprendre, qu'au lieu de cela l'on prétendoit entrelacer d'autres Afaires de longue digestion ; ce qui ne pouvoit que retarder l'exécution des promesses. Que l'Afaire des Uscoques étoit dans un état, qu'il n'y avoit plus à la compliquer avec la prétention de la Navigation libre, ni avec pas-une autre semblable : Mais qu'après que l'on auroit vuidé ce diférend, qui n'avoit pas besoin de discussion, mais d'exécution de parole, la République entendroit volontiers à toute autre Négotiation : & que de métre fin aux Courses des Uscoques, ce seroit faciliter le Traité de la Navigation. Que les Venitiens avoient embrassé & recherché toutes les ocasions de vuider leurs diférends avec la Maison d'Autriche, & que l'on avoit conçu à Vienne les raisons pressantes, pourquoi l'on ne pouvoit pas traiter ni de la Navigation, ni d'aucune autre Afaire, que l'on n'eût remédié au désordre des Uscoques : & que là dessus on étoit convenu de

remétre la chose à un autre temps. De sorte que les mêmes causes subsistant encore, il faloit tenir pour certain, qu'il n'y auroit pas moien de traiter, si l'on n'ôtoit cét empêchement, qui ne permétoit pas de compliquer autre chose avec. Les Ministres de *Gretz* ne changérent pas pour cela d'avis, mais s'obstinérent à dire, qu'il ne faloit point parler des Uscoques, si l'on ne parloit aussi de cet autre Point, qui importoit si fort à l'Archiduc, que sans cela il ne pouroit écouter d'autre proposition. Ce qui ne fut apuié d'aucune instance des Impériaux. Ceux qui se piquent d'aprofondir les délibérations, crurent que le but des Archiducaux étoit d'esquiver de parler des Uscoques. Matiére, qui leur avoit été odieuse en tout temps : & que celui des Imperiaux étoit de voir auparavant résoudre un autre Point, qui fut proposé dans l'Assemblée, mais resta indécis ; savoir, si l'on devoit faire la Guerre au Turc. Ce qui se fit peut-être à dessein de tirer quelque somme d'Argent, en cas que la Guerre eût été résolue Mais on ne sauroit dire précisément ce qu'il y a de vrai dans tout cela.

Mais puisque l'Afaire de la libre Navigation a été l'année précedente séparée de celle de Uscoques, & remise à un autre Traité, & qu'aiant été en ce temps-ci proposée à *Lintz* par les Autrichiens, pour contrebalancer celles des Uscoques, elle n'a pas été traitée, à cause de l'oposition des Venitiens, il est besoin de faire ici quelque digression, pour expliquer, qu'est ce que l'on prétendoit par la demande de Navigation libre ; en quel temps céte prétention s'est formée, & quelles étoient alors les raisons des deux Parties.

Aprés

Aprés une trés longue Paix entre les Ancêtres de l'Empéreur Maximilien I. & la République de Venise, en l'an 1508. il commença d'y avoir entre eux de légéres broüilleriers, qui se terminérent enfin à de mémorables Guerres. De sorte que la République fut par l'espace des 22 années suivantes, tantôt en Guerre, tantôt en Paix, & tantôt en Tréve avec ce Prince & son Petit Fils (*a*) pour diverses raisons. En l'an 1529. tous les diférends furent terminés par la Paix de Bologne, (*b*) laquelle a subsisté durant tout le régne de l'Empéreur Charles-Quint, & de Ferdinand son Frere, Roi de Hongrie, & Archiduc d'Autriche. Et comme par le partage fait sept ans aprés entre eux deux, toutes les Terres de leur Maison, qui confinent à celles de Venise, étoient échûes au second, & que les Confins des uns & des autres étant enclavez, il y avoit pour cela bien des dificultez à régler, tant du côté des Princes, que de celui de leurs Sujets, lesquelles, comme étant de trop longue discussion, ne purent pas être décidées par ce Traité de Paix, tout fut accommodé alors, par un Article, qui portoit que l'on établiroit un Tribunal arbitraire pour les terminer (*c*). Il fut érigé à Trente, où il prononça une

 Sen-

(*a*) L'Empéreur Charle-Quint.

(*b*) Concluë le 22. de Decembre entre le Pape Clement VII l'Empéreur, Férdinand son Frere, & la République, dont le Plenipotentiaire étoit Gaspar Contarin, qui depuis fut Cardinal & Légat en Alemagne.

(*c*) C'est le troisiéme Article, conçu en ces termes. *Et in re, ut omnes difficultates tollerentur, placuit, ut intra 20 dies utrinque Judices Arbitri eligerentur, communisque intermedius designaretur, qui controversias dirimerent, atque intra annum sequentem definirent.* A quoi il faut joindre l'Article

siziéme, qui porte : *Quoniam vero Vormatiæ pactionibus jura Aquileiensis Patriarchæ illæsa tuenda esse cautum erat atque abiis, Regis Ferdinandi nomine agunt, res suas turbari Patriarcha conquereretur, totum hoc negotium Judicibus arbitris mandatum: ii jura cognoscant: quæ reddenda sint reddi faciant, atque impedimenta, si quæ extiterint, cuncta amoveant.*

Sentence définitive en l'année 1535 (*a*). par laquelle tous les point contentieux, qui passoient le nombre de cent furent décidez. Mais les dificultez ne cessérent pas encore. Car il en survint d'autres, quand ce fut à éxecuter la Sentence, lesquelles dans la suite firent naître de nouveaux démêlez, chacune des Parties prétendant, que l'autre avoit innové plusieurs choses. Pour métre fin à tous ces diférends, Ferdinand (*b*) & la République érigérent de concert en l'an 1563. une Chambre de cinq Commissaires, un Procureur, & trois Avocats de chaque côté, pour terminer les dificultés anciennes & nouvelles, sous la ratification des Princes. Ce grand nombre de Juges fut exigé par l'Empéreur, pour satisfaire ses Sujets de diférentes Provinces, intéressés dans cette Cause. Ses Commissaires furent André Peghel, Baron en Autriche, Maximilien Dotimberg, Elenger de Goritz, (*c*) Etienne Suorz, Antoine Statemberger. Son Procureur, Jaques *Campana*,

(*a*) André Morosin raporte céte Afaire dans l'Année 1533. & dit, que les Arbitres furent le Docteur Jerôme Bulfarch pour Ferdinand, & Matieu *Avogadro* Docteur & Cavalier Bressan pour Venise. Il ajoûte, que l'on traita de rendre Maran & Gradisque aux Venitiens moiennant une somme d'argent: & que le Senat envoia pour cela Jean Delfin, *Podestà* de Verone, à Trente: Mais que la chose ne réüssit pas.

(*b*) L'Auteur ajoûte, *qui avoit succedé à l'Empire par la cession de son Frere.* Mais alors il étoit Empéreur, non plus par la cession, mais par le decés de Charle-Quint mort dez l'année 1558.

(*c*) Qu'André Morosin apelle André Relingher.

pana, Chancelier de Goritz. Ses Avocats, André *Rapicio*, Gervais *Alberti*, Jean-Marie *Gratia-Dei*. Les Commissaires de la République étoient Sébastien Venier, (*a*) Marin *Cavalli*, Pierre Sannude, Jean-Batiste Contarin, & Augustin Barbarigue. (*b*) Son Procureur, Jean-Antoine *Novello*, Secrétaire du Sénat, Ses Docteurs *Marquardo Susanna*, François *Gratiano*, Jaques *Chizzola*.

Dans l'Assemblée, (*c*) les deux Parties exposérent leurs demandes, & aprés avoir disputé, & avoir en partie ajusté. en partie décidé les autres diférends publics, le Procureur Autrichien présenta une Requête conçuë en ces termes, *Cæsareæ Majestatis nomine requiritur, ut posthac illius subditis, atque aliis, in Sinu Adriatico tutò navigare, ac negotiari liceat.* Item, *ut damna Tergestinis Mercatoribus, atque aliis, illata restituantur.* Et l'Avocat *Rapicio* apuia la demande, en disant, que ce n'étoit pas une Cause à traiter avec subtilité: qu'il étoit trés-évident, que la Navigation doit être libre, & que néanmoins les Navires des Sujets de l'Empéreur étoient quelquefois obligés d'aller à Venise, & de paier les Daces. A quoi l'Empéreur demandoit que l'on remédiât.

Chizzola répondit pour la République. Qu'il est vrai, que la Navigation doit être libre, mais que ce dont ils se plaignoient ne répugnoit point à céte liberté, parce que dans les Païs les plus libres, celui qui domine, leve des droits, & or-

(*a*) Que Morosin apelle Scotemberg.

(*b*) Qui fut Generalissime de la Flote Venitienne à la Bataille de Lépante en 1571. & fait Doge en 1577.

(*c*) Qui fut tué à la Bataille de Lépante, étant Provéditeur-Général de l'Armée.

(*d*) Morosin dit, qu'elle se tint à Gonars, dans le Frioul.

ordonne par où doivent paſſer les Marchandiſes En ſorte que perſonne n'a lieu de ſe plaindre, ſi la République uſe de ce pouvoir dans la Mer Adriatique, qui eſt de ſon Domaine. Il ajoûta, que s'ils prétendoient métre leur demande en diſpute, il les avertiſſoit, que céte Cauſe ne pouvoit apartenir à ce Tribunal, inſtitué ſeulement pour exécuter les choſes jugées, & connoître des innovations faites depuis la Sentence, étant manifeſte que la République, comme Souveraine de la Mer-Adriatique, n'exerçoit que la même Juriſdiction, qu'elle avoit exercé de temps immémorial, ſans nulle interruption, tant à métre des Daces, qu'à aſſigner Lieu, pour les recevoir; & que la prétention dont il s'agiſſoit étoit nouvelle, & n'avoit jamais été déclarée par aucun Prédéceſſeur de l'Empéreur, ſoit comme Roi de Hongrie, ou comme Archiduc d'Autriche, & des Provinces circonvoiſines, ni par Ferdinand même depuis tant d'années qu'il regnoit. (a) Il demandoit aux Impériaux en quel autre temps „ ils avoient eu céte prétention. Ce n'eſt pas, „ diſoit-il, avant la Paix de Bologne. Car le „ diférend eût été vuidé alors, ou mis en ar„ bitrage. Il s'eſt traité plus de 120. Contro„ verſes à Trente, & il ne s'eſt pas dit un „ mot de celle-ci. Céte prétention n'a donc point „ encore été ſur pied. Que ſi elle étoit née au „ ſujet de quelque innovation faite depuis la Sen„ tence de Trente, ils diſent donc, quand & quel „ en fut le commencement, parce qu'il étoit prêt „ de leur montrer que l'Uſage de la République „ étoit trés ancien, & ſans nulle innovation: & qu'ain-

(a) C'eſt à dire, en Hongrie, ſavoir depuis l'an 526.

„ qu'ainſi il ne faloit point entendre ceux qui
„ venoient avec des demandes, qui ne tiroient
„ leur origine, ni de la Sentence, ni de l'innova-
„ tion.

Rapicio répliquoit, qu'il ne prétendoit pas faire ſon principal fondement ſur ce qui eſt trés-connu d'un chacun, ſavoir, que la Mer eſt commune & libre, & que par conſéquent perſonne ne peut être empêché de naviger où bon lui ſemble. Que les Docteurs, qui diſent, que la République a preſcrit la Souveraineté de l'Adriatique, par ſa longue poſſeſſion, ne la prouvent pas: & que d'ailleurs les Docteurs qui aſſûrent une choſe *de facto*, n'en ſont pas crus ſans preuve: Que toutefois il ne vouloit pas inſiſter là deſſus, mais venir au principal, qui eſt, que quand même la République ſeroit Maîtreſſe de la Mer, les Sujets de l'Empéreur pouvoient y naviger librement, en vertu des Capitulations, qui ſont établies entre les deux Princes, & qu'ainſi il apartenoit à leur Aſſemblée d'examiner la demande des Impériaux, à laquelle, puiſque les Venitiens l'exigeoient, il ajoûtoit pour fondement: *Quia libera navigatio Maris Adriatici cùm Majeſt Juæ Cæſareæ, tùm Subditorum damno & incommodo ab Illuſtriſſimi Dominii Veneti triremium Præfectis impedita fuerit, Contra Capitula Vormatiæ, Bononiæ, Andegavi, & Venetiis inita.* Sur quoi il raporta un Article de la Capitulation de Bologne conçu en ces termes: *Quod communes Subditi, liberè, tutò & ſecurè, poſſint in utriuſque ſtatibus & dominiis; tam Terra, quam Mari, morari & negotiari, cum*

bonis suis ; beneque & humaniter tractentur , ac si essent incolæ, & subditi illius Principis ac Domini , cujus patrias & dominia adibunt : Provideaturque , ne vis , aut aliqua injuria ulla de causa eis inferatur , celeriterque jus administretur. Il cita encore les Articles des Tréves, d'Angers (*a*) & de Vormes , (*b*) & de la Paix de Venise , (*c*) qu'il n'est pas besoin de raporter ici , parce qu'ils sont de la même teneur. Il pesa le mot, *liberè*, considérant , qu'il tombe sur le Verbe , *Navigare* , & doit conséquemment s'entendre selon la Loi commune , en vertu de laquelle chacun peut naviger librement. De sorte que celui-là ne seroit pas libre , qui seroit contraint d'aller à Venise. Il ajoûta , qu'il ne faloit pas que le mot , *liberè* , fût superflu ; mais au contraire , fît quelque chose de plus , que les deux autres , *tutò* & *securè* , & signifiât , *sans empêchement* , & *sans paier de daces.* Il dit encore qu'il y avoit plus de quatre cens plaintes de gens , que l'on avoit fait aller à Venise , & obligés de paier les daces , pour être entrés dans les Ports de la République par hazard , ou autrement. Il lut une Sentence du *Podestà* de *Lesina* , qui relâcha un Navire tombé fortuitement dans céte Isle , & raconta que la Flote Venitienne avoit laissé aller quelques Barques de Sel , sans les envoier à Venise. Puis conclut , que sa demande consistoit en trois Points. Que les Autrichiens pussent naviger par tout où ils voudroient. Qu'ils ne paiassent rien , quand ils ne

(*a*) Concluë en 1518. entre l'Empéreur Maximilien & la République par l'entremise de François. I.

(*b*) en 1521.

(*c*) Qui confirme le Traité de Wormes.

ne feroient que passer par les Ports de la République. Et qu'ils ne paiassent pas plus que ses propres Sujets, quand ils iroient pour y trafiquer.

Chizzola promit de résoudre ces objections si nétement, qu'il n'y auroit plus de réplique, & de montrer par des raisons convaincantes, que les Oficiers Venitiens ne faisoient rien dans le Golfe, qu'avec un légitime pouvoir. Et remétant à parler de la Souveraineté de la Mer à la fin de sa réponse, il commença par les Capitulations, & dit premiérement. Que le mot, *liberè*, ne tomboit point sur *Navigare*, mais sur *morari & negotiari tam Terra, quàm Mari*. Si bien qu'il faloit entendre, *liberè*, comme la Loi commune l'entend, quand on demeure, ou trafique chés autrui; c'est à dire, en observant les Loix, & en paiant les Droits du Païs, que les Capitulations entre la Maison d'Autriche & la République étoient égales & réciproques, & qu'il n'y avoit point de convention qui fût plus en faveur des Autrichiens dans l'Etat de Venise, qu'en celle des Venitiens dans les Etats d'Autriche: & qu'il ne s'étoit pas stipulé plus de liberté pour la Mer, que pour la Terre, ainsi qu'il se voïoit clairement par ces paroles; *Que les communs Sujets puissent séjourner & negotier, tant par Mer, que par Terre, les uns les autres, & y soient amiablement traités*. De sorte que les Sujets Venitiens ne doivent pas avoir moins de liberté dans les Terres d'Autriche, que les Autrichiens dans les Mers de Venise. Et selon la teneur de ces paroles, il faut que l'Empéreur acorde chés lui à la République autant qu'il en veut avoir chés

„ Elle. Or ſi l'Empéreur ne permet pas aux Ve-
„ nitiens de prendre la route qu'ils veulent dans
„ ſon Etat de Terre, mais les contraint de paſſer
„ par les Lieux, où il ſe paie des droits, il ne
„ peut pas exiger que ſes Sujets puiſſent aller ſur
„ les Mers de Veniſe, par où il leur plaît : mais
„ doit ſe contenter qu'ils paſſent par où il plaît à la
„ République, qui en eſt la Maîtreſſe, & paient
„ aux Venitiens ſur leur Golfe, comme ceux-ci
„ paient ſur ſes Terres. Il leur demanda, s'ils
„ vouloient que cet Article ôtât, ou reſtreignît à
„ l'Empéreur le pouvoir de métre des Impôts, ſinon
„ pourquoi vouloient-ils l'ôter ou le reſteindre
„ à la République, par un Article, qui parle des
„ deux Potentats dans le même ſens ? Il montra
„ par une déduction particuliére, que depuis la
„ Paix de Veniſe de 1523. (a) juſques alors, l'Em-
„ péreur avoit augmenté les daces des Vivres &
„ des Marchandiſes, qui paſſent d'un Etat à l'au-
„ tre, à la foule des Sujets Venitiens, dautant
„ que telle choſe, qui paioit un, paioit alors juſ-
„ qu'à ſeize & vingt. Que l'Empéreur avoit mis
„ une dace de dix-huit livres par millier ſur le fer,
„ qui ne paioit rien, & avoit reglé les Lieux, par
„ où il faloit paſſer pour paier, hors deſquels c'étoit
„ contrebande : au lieu qu'auparavant le Marchand
„ pouvoit prendre la route qu'il vouloit. Que pour
„ un Carantain, que l'on paioit de chaque veau,
„ qui

(a) C'eſt une Paix, que les Venitiens firent avec l'Empéreur Charles-Quint, par laquelle ils renoncérent à l'amitié de François I. qui leur avoit aidé à recouvrer les Villes de Breſſe & de Vérone. Céte Paix fut la premiére cauſe de la ruine de nos Affaires en Italie. Le Pape Hadrien VI. & le Roi d'Angleterre Henri VIII. en furent les Médiateurs.

„ qui alloit à Venise, il faloit paier un ducat à la „ perte des Bouchers de céte Ville. Que si l'Empéreur se croit en droit de faire ce qu'il lui plaît „ dans son Etat, sans contrevenir aux conventions, „ il ne doit point croire que la République y déroge, en faisant ce qui tourne au profit du sien. „ A chaque paix, qui se fait entre deux Princes „ (continuoit-il) on convient que les Sujets „ pouront demeurer & négotier librement, non „ pas à l'exclusion des daces, ni de l'autorité „ de ces Princes en Terre ou en Mer, mais seulement des violences & des hostilités précédentes.

Les Autrichiens s'entre-regardoient avec étonnement à ce discours, & *Chizzola* ne trouvant pas nécessaire de s'arrêter davantage à ce point, passa à celui de la Souveraineté des Venitiens sur la „ Mer-Adriatique. Il est trés-vrai, dit-il, que la „ Mer est commune & libre, mais c'est de la maniére que l'on dit, que les Chemins publics „ sont libres & communs, parce qu'ils ne sauroient être usurpés par aucun Particulier pour „ son propre service; mais sont à l'usage d'un chacun, non pas toutefois, qu'ils ne soient „ sous la protection & l'Empire du Prince, ni que „ personne y puisse faire licentieusement tout ce „ qu'il veut à tort & à droit. Car une telle Anarchie, soit sur Mer, ou sur Terre, est en horreur à Dieu & à la Nature. La vraie liberté „ de la Mer n'exclut pas la protection de celui „ qui la maintient en liberté, ni la sujétion aux „ Loix de celui qui en a la domination. Au „ contraire, elle renferme nécessairement céte supériorité. La mer n'est pas moins sujéte, que

„ la Terre, à être divisée entre les hommes, & „ apropriée aux Villes & aux Potentats. Ce qui „ a été ordonné de Dieu, comme une chose naturelle, dés le commencement du monde, & „ a été trés-bien connu par Aristote, quand il a „ dit, que la Mer sert de Territoire aux villes Maritimes, parce qu'elles en tirent leur nourriture „ & leur défense. Ce qui ne pouroit pas être, „ si quelque partie de la Mer ne leur étoit apropriée de la méme maniére, que l'on s'aproprie „ la Terre; laquelle est divisée entre les Villes, „ non pas en parties égales, ni proportionnées à „ leur grandeur, mais autant qu'elles en ont pû „ dominer & garder. Berne, qui n'est pas la plus „ grande ville de Suisse, a autant de Territoire, „ que les douze autre ensemble. Nuremberg, qui „ en est une grande, s'étend à peine hors de ses „ murailles. Venise a été plusieurs siécles sans „ rien posséder en Terre-Ferme. Pareillement, „ quelques Villes Maritimes trés-puissantes ont ocupé un grand espace de Mer, & d'autres de peu „ de force se sont contentées des Eaux voisines. „ Il y a eu même des Villes, qui ne se sont pas „ souciées de s'étendre en Mer, parce qu'elles „ avoient un Territoire fertile à leurs côtés, & „ d'autres, que de plus puissantes ont contraintes „ de s'en abstenir. Qui sont les deux causes, „ pourquoi une Ville, bien que Maritime, peut „ ne point posséder de Mer. Dieu (ajoûtoit-il) „ a institué les Princes, pour maintenir la Justice, „ au profit du Genre-Humain. & ils sont aussi nécessaires sur Mer, que sur Terre. Et c'est pour „ cela, que S. Paul a dit, qu'il leur étoit dû des

„ Ga-

„ Gabelles & des Contributions. (*a*) Or ce ſeroit „ une grande abſurdité, que d'aprouver, que les „ Terres fuſſent gardées & défenduës, & de blâ- „ mer cét ordre dans la Mer. Si quelque Mer, „ à cauſe de ſa vaſte étenduë, & de ſon grand „ éloignement de Terre, ne peut être protégée, „ ni gouvernée, c'eſt une peine du Genre-Humain, „ comme c'en eſt une, qu'il y ait des Deſerts ſur „ la Terre, ſi grans, que perſonne ne les peut pro- „ téger, ainſi qu'il ſe voit dans les Sablons d'A- „ frique, & dans les vaſtes Lieux de l'Atlas. Et „ comme c'eſt un don de Dieu, qu'une Terre ſoit „ régie, protégée, & gouvernée par les Loix, & „ par la force publique, il en eſt de même pour „ la Mer. Et ceux-là ſont tombés dans une erreur „ bien groſſiére, qui ont dit, que la Terre, à cauſe „ de ſa fermeté, peut bien être dominée; mais „ non pas la Mer, qui eſt un Elément inconſtant, „ ni l'Air non plus. Car ſi par la Mer, & par „ l'Air, ils entendent toutes les parties de ces élé- „ mens fluides, il eſt certain qu'elles ne peuvent „ pas être dominées, dautant qu'une partie court „ & s'en va, pendant qu'on ſe ſert de l'autre. Ce „ qui arive encore aux Riviéres, qui ne peuvent „ pas non plus être retenuës. Quand on dit, do- „ miner la Mer, ou un Fleuve, l'on n'entend pas „ l'elément, mais le lieu, de ſa ſituation. L'eau „ de l'Adriatique court, & ne peut pas toute être „ arrêtée, mais la Mer, ou le Fleuve, eſt toûjours „ le même. Et c'eſt là ce qui eſt ſujet à la prote- „ ction des Princes. Il demanda aux Autrichiens „ s'ils

(a) *Dei Miniſter eſt, vindex in iram, ei qui malum agit. Ideò enim & tributa praſtatis. Miniſtri enim Dei ſunt, in hoc ipſum ſervientes.* Rom. 13.

„ s'ils prétendoient que la Mer fût laissée sans
„ protection ; en sorte qu'un chacun y pût faire ou
„ bien , ou mal, l'infester , & la rendre innaviga-
„ ble. Et dit, que cela étoit si absurde, qu'il vou-
„ loit répondre pour eux , que non. Il conclut
„ donc, que l'Empéreur vouloit qu'elle fût gar-
„ dée, protégée & gouvernée par ceux, à qui la
„ Providence Divine l'avoit recommandée. Mais
„ de grace, demandoit-il, vous semble-t'il juste,
„ que cela se fasse seulement avec la peine, le sang
„ & l'argent des Protecteurs , ou bien , avec les
„ contributions de ceux qui en tirent du profit? Puis
„ il répondit encore pour eux, que sans aléguer la
„ Jurisprudence, St. Paul enseigne trop clairement
„ que ceux qui sont protégés & gouvernés, sont obli-
„ gés de contribuer. Puis conclut, que si la République
„ est le Prince, à qui il apartient de dominer, &
„ de protéger l'Adriatique , il s'ensuit nécessaire-
„ ment, que quiconque y navige, doit être sujet
„ à ses Loix, comme le sont les Voiageurs à celles
„ de la Contrée de terre , où ils passent. De là
„ venant à montrer, que ce Domaine étoit de temps
„ immémorable à la République, il fit lire une liste
„ d'Autorités de trente celébres Jurisconsultes ,
„ qui depuis l'an 1300. jusques à son temps avoient
„ parlé de ce Domaine, comme d'une chose trés-
„ connuë & trés-ancienne de leur temps , quel-
„ ques-uns disant même , que la République n'a
„ pas moins la Souveraineté de la Mer, que de la
„ Ville de Venise , (a) à laquelle d'autres donnent
, l'A-

(a) *Si enim*, dit un de leurs Auteurs, *Urbs in Mari sumpsit exordia & urbis fuerunt Veneti Domini, Veneti quoque fuerunt Domini ejus, in quo erat Urbs Igitur Domini Maris.* André Morosin apelle le Golfe Adriatique la Maison de la République. *Adriaticum sinum Reip. veluti domum censeri.* Lib. 15.

„ l'Adriatique pour Territoire & pour Détroit, fai-
„ sant mention de la puissance légitime qu'elle a de
„ prescrire des Loix à la Navigation, & de lever
„ des droits sur ceux qui navigent. Et il assûroit,
„ qu'il ne se souvenoit pas d'en avoir lû aucun, qui
„ dît le contraire. Puis s'adressant à *Rapicio*, il lui
„ dit, que s'il n'en vouloit pas croire ces Ecrivains,
„ parce qu'ils ne prouvoient pas leur dire, du moins
„ il ne pouvoit pas refuser de les recevoir pour té-
„ moins de ce qu'ils voioient de leur temps, ni
„ aléguer aucune exception contre ceux, qui étant
„ morts depuis si long-temps, ne sont point inté-
„ ressés dans les choses présentes. Outre qu'y aiant
„ plus de 250. ans depuis le plus ancien de ces Ju-
„ risconsultes jusques au dernier, leur témoignage
„ prouve, que la République a dominé la Mer
„ bien long-temps auparavant: & qu'ainsi l'on n'en
„ sauroit nier présentement la possession immémo-
„ rable.

Aprés cela s'adressant aux Juges, il les pria de vouloir entendre une glose succinte sur les Autorités qu'il avoit aléguées. Par où il se promé-toit de les laisser entiérement persuadés de la véri-té,

„ Il dit premiérement : Que bien que quelques-
„ uns des Passages cités dient en termes généraux,
„ *la Mer des Venitiens*, sans exprimer quelle elle
„ est, ni quelle étenduë a céte Mer, toutefois
„ les autres le spécifient en disant *le Golfe*, ou par
„ un terme plus expressif, l'*Adriatique*, qui mar-
„ que non seulement la situation, mais encore la
„ quantité de céte Mer : & qu'ainsi les témoigna-
„ ges, qui sont plus formels & plus précis, doi-
„ vent expliquer ceux qui sont conçus en ter-
„ mes

„ mes plus généraux; conformément au commun
„ précepte, qu'il faut expliquer les Passages am-
„ bigus par les clairs. Il montra que la diféren-
„ te maniére de parler de ces Docteurs, lesquels
„ font dériver ce Domaine de la Mer, qui de la
„ coûtume, qui de la prescription, qui d'une ser-
„ vitude imposée, qui de privilége, venoit de ce
„ qu'ils étoient trés convaincus de la Jurisdiction,
„ exercée de tout temps par la République. Si bien
„ qu'écrivant sur céte matiére, non point à la priére
„ de qui que ce soit, mais de leur propre mou-
„ vement, & par forme de doctrine, chacun crut
„ mieux exprimer le titre, qui d'une façon, qui
„ d'autre, sans s'assujetir au seul nom-propre, ainsi,
„ qu'ils eussent tous fait, s'ils eussent écrit par com-
„ mission d'autrui, étant la coûtume des Consul-
„ teurs d'être toûjours conformes, parce que l'In-
„ téressé leur donne à tous la même instruction.
„ Il ajoûta, que céte diversité ne diminuë rien de
„ la Foi, mais l'augmente, comme dit S. Au-
„ gustin, en parlant de la variété qui se rencon-
„ tre parmi les Evangelistes Car un chacun peut
„ inférer de la façon de parler diférente de ces
„ Ecrivains, que pas-un deux n'a écrit, par inté-
„ rêt ni par complaisance. Auquel cas, ils ne se
„ seroient pas écartés de l'unique formule que
„ l'Intéressé leur auroit prescrite. Joint que ceux,
„ qui examinent bien la chose, voient un acord
„ admirable de ces Docteurs à dire, qu'aprés le
„ déclin de l'Empire de Constantinople, l'A-
„ driatique se trouvant abandonné, ainsi que plu-
„ sieurs Isles, & Villes de cet Etat, à tel point
„ qu'il restoit sans garde & sans protection, & de-
„ puis long-temps n'étoit sous la Jurisdiction de
„ per-

„ personne; la Répubique, à qui il importoit extrémement de le tenir net, parce qu'elle en tiroit sa nouriture, le prit sous sa protection, & en aquit la proprieté, conformément au Droit Naturel, & au Droit des Gens, qui donne au premier ocupant les Terres, les Mers, & les autres biens qui ne sont à personne. (a) Par où ont commencé les premiers Empires, & par où de temps en temps il s'en forme de nouveaux, quand un des anciens vient à tomber de foiblesse, ou de vieillesse. Depuis que la République a fait céte aquisition, elle s'y est maintenuë par des Armées puissantes, par une excessive dépense, & au prix du sang de ses Citoiens & de ses Sujets, & a continué à la vûë de tout le Monde, sans nulle interrupion, la garde & la joüissance de céte Mer, malgré tous les obstacles qu'y ont mis en divers temps, ou les Corsaires, ou les Potentats, tant de l'Italie, que de la Grece. Il ajoûta, que ceux qui parlent dans les termes exquis de Droit, n'apellent d'ordinaire aquis par coutume que la faculté de se servir à un usage particulier, sans empêchement de l'universel, de ce qui est public de Droit Civil, comme de pêcher dans une Riviére, sans en empêcher la Navigation. Néanmoins, il ne sera pas impropre de dire, que c'est une coutume, quand on a aquis, & tenu depuis incessamment en sa protection, & en sa joüissance un détroit de Terre, ou de Mer, abandonné, & sans possesseur, ainsi que parlent Bartole, Balde, Castre, & quelques autres. Au lieu que l'on ne peut pas dire proprement possédé par „ droit

(a) *Bona nullius primo occupanti conceduntur.*

„ droit de Préſcription, ſinon ce dont un autre a été
„ dépoüillé par l'Uſage. Ainſi, ce titre n'eſt pas ce-
„ lui de la République, qui n'a dépoüillé perſonne
„ de la Mer, mais l'a aquiſe, pendant qu'elle étoit ſans
„ Protecteur & ſans Maître Ce qui toutefois pouroit
„ s'apeller Préſcription, de la maniére qu'un faucon
„ abandonné par ſon Maître, & devenu ſauvage, puis
„ pris, aprivoiſé & nourri long temps par un autre,
„ pouroit ſe dire préſcrit par le dernier, non pas propre-
„ ment, mais pourtant ſans abſurdité Il dit, que le mot
„ de *ſervitude* n'eſt pas d'uſage, ſinon quand on aqui-
„ ert à ſon propre Territoire quelque uſage particulier,
„ ſur celui de ſon Voiſin, ſans qu'il ceſſe néanmoins
„ d'en être le Maître. En ce ſens, la République n'a
„ point mis de ſervitude ſur l'Adriatique, parce qu'elle
„ n'y a pas aquis ſeulement un uſage ſpécial à ſa Ville,
„ ni n'en a pas laiſſé la propriété à un Maître, mais l'a
„ ocupé tout entier, parce qu'il étoit à l'abandon. Ce
„ qui pouroit néanmoins s'apeller en quelque façon
„ ſervitude, entant que la République a été contrainte
„ de prendre tout le gouvernement de céte Mer, pour
„ le ſervice de ſa Ville, qui en avoit beſoin. Quant au
„ Privilége il eſt certain, qu'il n'y en a point, puis qu'il
„ n'y avoit alors perſonne qui en pût acorder. L'Em-
„ péreur, ni pas un Prince d'Occident, n'ont jamais eu,
„ ni juriſdiction, ni ſupériorité ſur l'Adriatique, ils n'y
„ en pouvoient donc pas donner aux autres. L'Empé-
„ reur d'Orient, qui l'avoit abandonné, faute de pou-
„ voir le garder, renonça depuis à tout ce qu'il y pou-
„ voit prétendre, dans les Tranſactions qui ſe firent
„ entre cet Empire & la République. Cependant les Ju-
„ riſconſultes Italiens, comme Gens qui profeſſent
„ tous le Droit Impérial, & ſont tout dévoüez à l'Em-
„ péreur, ont mis tout leur eſprit à la gêne pour veri-
„ fier

„ fier dans l'Empéreur d'Occident, comme si „ c'étoit encore Auguste, ou Antoine, que *Imperator* „ *est Dominus Mundi* ce qui au temps même qu'il fut „ prononcé, n'étoit pas vrai dans une centiéme par- „ tie du monde, & ne l'est présentement dans au- „ cune partie considérable. Et pendant qu'ils veu- „ lent faire honneur à l'Empéreur, & lui donner „ par des épitétes ce qu'il n'a, ni ne sauroit avoir, „ ils tombent dans l'absurdité. Et comme ils ont „ dit, que pas un Roi ne posséde aucun Etat lé- „ gitimement, sinon par la concession de l'Em- „ péreur, ils ont dit aussi que la République possé- „ doit la Mer par Privilége Impérial. Mais il pa- „ roît bien en quel sens ils l'ont dit, puisque pas- „ un d'eux ne veut qu'il y aît jamais eu de con- „ cession. Mais tel figure que c'est un Privi- „ lége préscrit par la possession immémorable, & „ tel autre, que c'en est un interprétatif, venant „ de la patience de l'Empéreur, qui est autant que „ s'ils disoient, que les Rois Chrétiens possedent „ les Roiaumes; & la République, l'Adriatique, „ aussi légitimement par le titre de leur aquisition, „ que si l'Empéreur eût été le Maître de ces „ Etats & de céte Mer, puis les eût donnez à ces „ Princes & à céte République C'est ainsi que „ *Chizzola* s'étendit à son aise à parler des Juris- „ consultes, cela étant de sa profession, & con- „ clut, que chacun pouvoit tenir pour certain, que „ la Cause qu'il défendoit étoit solidement apuiée „ sur l'autorité de ces Docteurs, tant pour le Fait, „ que pour le Droit.

„ Aprés les Jurisconsultes, il cita les Historiens, „ qui racontent, que déja depuis plus de trois cens ans la République levoit des droits sur le Golfe, „ &

& y tenoit des Barques armées en garde, avec
» ordre de faire aller les Navires à Venise, assû-
» rant que cét usage s'est toûjours observé jusqu'à
» leur temps ; mais il ne s'y arrêta pas beaucoup,
» disant, que comme ils sont bons témoins des
» événemens courans, aussi quand il s'a-
» git de prouver les Droits des Princes, ou des
» Particuliers, il faut se servir de Pieces autenti-
» ques, & citer les Historiens avec grande discré-
» tion, dautant que quelques uns étant portez,
» qui d'amour, qui de haine, ou d'espérance, don-
» nent dans la flaterie, ou dans l'hiperbole, sur
» quoi il n'y a point de fondement à faire. Il ra-
» porta l'Acte du Concile Général de Lion, tenu
» en 1274. où l'Abbé de Nerveze, délégué du
» Pape, rejéta la demande de ceux d'Ancone, qui
» prétendoient avoir la Navigation libre, & ordon-
» na que les Venitiens ne fussent point molestez
» dans la défense & la protection de l'Adriatique,
» contre les Sarasins & les Pirates, ni troublez dans
» l'exaction des droits de Péage.

» Il dit, que l'on ne savoit pas le temps, au-
» quel Venise avoit commencé de faire un Capi-
» taine du Golfe, parce que les Regîtres de ces
» élections avoient été brûlez avec la Chancelerie
» en l'an 1230. mais que depuis ce temps-là juſ-
» qu'au sien, l'on pouvoit montrer, par les Re-
» gîtres publics, la succession continuë de ces Ca-
» pitaines, sans aucune interruption ; comme aussi
» les permissions de passer par le Golfe avec des
» Vaisseaux armez, demandées par divers Princes
» possesseurs de Riviéres, situées sur l'Adriatique,
» par des Papes, par les Légats, les Vicaires, les
» Gouverneurs & les Communautés des Terres de

», la

„ la Marche, & par les Rois de Naples pour la „ Poüille, desquelles plusieurs ont été acordées, „ quelques-unes refusées, & quelques autres octroiées „ seulement en partie : Mais qu'il étoit superflu „ d'aléguer les faits de ceux, dont les successeurs „ ne contredisoient point. Qu'il parleroit seulement des Prédécesseurs de l'Empéreur, comme „ Roi de Hongrie, & Archiduc d'Autriche.

Il récita un Bref du Pape Urbain VI. écrit de „ Luques au Duc Antoine Venier, en date du 14. „ de Juin 1388. pour le remercier de ce que les „ Galéres Venitiennes, qui gardoient le Golfe, „ avoient fait rélâcher Marie Reine de Hongrie, détenuë prisonniére à *Castelnovo* : Et deux autres „ de félicitation, l'un à céte Reine, & l'autre au Roi „ Sigismond, son Mari, qui fut depuis Empéreur, „ sur céte délivrance, procurée par le Capitaine du „ Golfe.

„ (a) Ensuite, il fit lire un Passeport, acordé à la „ priére de Rodolfe, Comte de *Sala*, au nom de „ Ladislas, Roi de Naples, & de Guillaume d'Autriche en date de l'an 1399. permétant que la Sœur „ de ce Roi, mariée à cét Archiduc, fût conduite „ par Mer, depuis la Poüille, jusqu'aux Riviéres „ de son Epoux, avec des Galéres & d'autres bâtimens, au nombre d'en viron 12. en tout, à „ condition, qu'il n'y fût reçû aucun Banni de Venise, ni autre qui eût fait contre la République „ chose digne de mort. En vertu de ce Passeport les Autrichiens s'embarquérent à Trieste, & allérent en Poüille, d'où ils n'emmenerent pas pourtant la Princesse, parce que le Roi aiant retardé quelque temps son départ, elle tomba malade, & mourut.

Il

(a) Jean Barbarigue.

Il raporta deux Létres de l'Empéreur Fédéric écrites de Gretz au Duc Jean Moccénigue. La „ 1. du 24 Septembre 1478. La 2. du 2. d'Avril „ 1479 où il prie, qu'on lui perméte de faire transporter librement de la Poüille & de l'Abruzze „ une certaine quantité de Bleds à ses Châteaux du „ Carse (*a*) & de l'Istrie, assûrant qu'il reconnoitra ce plaisir par quelque autre plus grand.

Il montra une Létre de Béatrix, Reine de Hongrie au même Duc, datée du dernier de Janvier „ 1481 où elle demande, qu'on lui acorde par libéralité, & par amitié, la permission de se faire „ venir de divers Lieux d'Italie plusieurs choses, „ qu'elle a envie d'avoir pour son propre usage, „ & promet de reconnoître céte grace.

Et deux autres de Matias, Roi de Hongrie, l'une du 26. de Février 1482. au même Duc, „ où exposant, que la République avoit coûtume de perméter tous les ans aux Comtes „ *Frangipani*, Seigneurs de *Segna*, & d'autres „ Lieux Maritimes, de tirer de la Poüille, & de „ la Marche, certaine quantité de Vivres: & que „ ces Lieux étant tombés entre ses mains, il prioit „ qu'on lui fit la même grace, & qu'on en donnât les Patentes à la Personne qu'il envoioit „ exprés pour les recevoir. Qu'il tiendroit cela à grace, & y correspondroit de sa part. . . L'autre, du 18. d'Octobre 1487. adressée au Duc „ Augustin Barbarigue, qu'il prie de lui faire expédier les Patentes nécessaires, pour faire amener „ de *Segna*, par Mer, des Bois, dont il a besoin „ pour

(*a*) Contrée du Frioul.

„ pour les réparations d'une Forteresse, qui est à
„ l'embouchure de *Narenta*, ofrant d'obliger la
„ République en de plus grandes choses.

Il exposa une Létre d'Anne, Reine de Hongrie, du 30. d'Août 1502. où aprés avoir
„ raconté la sterilité du Païs de *Segna*, elle prie,
„ qu'il lui soit permis d'y faire porter des Vivres
„ de la Poüille, & de la Marche, & que le Pas-
„ seport soit donné au Porteur, qu'elle envoie
„ exprés, assûrant qu'elle s'en tiendra trés-obli-
„ gée.

Enfin, il raporta une Létre du 3. de Septembre 1504. où Jean de *Dura*, Capitaine de *Pisi-*
„ *no*, Ministre de l'Empéreur Maximilien,
„ mande au Duc Léonard Lorédan, que Jaques
„ *Croato*, Sujet Autrichien, parti de *Fianana*,
„ pour aller à *Segna*, a été assailli d'une Barque
„ armée de Pirates, sur l'Adriatique, au deshon-
„ neur de la Seigneurie, à qui céte Mer apartient,
„ & suplié qu'il y soit aporté quelque remé-
„ de.

Sur tous ces Points il fit les considérations qu'il jugea nécessaires, quant aux temps, aux personnes, & à la qualité des Princes. Et pour confirmation de leur consentement, il remémora la Céremonie annuelle d'épouser la Mer en présence des Ambassadeurs, & particuliérement de celui de
„ l'Empéreur, en ces termes. *Desponsamus te*
„ *Mare, in signum veri & perpetui Dominii.*
„ Car bien que les Historiens disent, qu'elle tire
„ son origine d'Aléxandre III. durant sa retraite à
„ Venise, néanmoins, ils ajoûtent, qu'elle a
„ été instituée pour marque de la Domination aqui-
„ se auparavant par le Droit de la Guerre.

Quant aux 400. Plaintes, & à la Sentence du Recteur *Lesina*, il y répondit par un remerciment, comme à des choses aléguées en sa faveur, dautant que les plaintes présuposent la défense, & les Sentences des condamnation, ou d'absolution, prouvent la Jurisdiction. Sur les Barques de Sel, il dit, qu'on ne les avoit point fait aller à Venise, pace qu'il est défendu d'y faire entrer du Sel étranger : & que si ce Sel n'avoit pas été jété dans la Mer, c'étoit une courtoisie, qui ne doit point être imputée à préjudice. Il conclut, qu'il avoit donné le vrai sens aux Capitulations, & prouvé la possession immémorable de l'Adriatique. De sorte qu'il croioit superflu d'en dire davantage, étant manifeste que la prétention étoit nouvelle, & par conséquent ne pouvoit pas avoir lieu.

Aprés que les Impériaux eurent traité ensemble, ils prirent la résolution de ne pas persister dans leur demande par Justice. Peghel & Suorz dirent ouvertement, que la République est la Maîtresse du Golfe, & peut y métre les Péages qu'il lui plaît, & qu'il le croioient ainsi dans leur conscience : mais qu'il leur sembloit aussi, que par bienséance, & pour son ancienne amitié avec la Maison d'Autriche, elle le devoit faire avec le moins d'incommodité qu'elle pouroit envers les Sujets Autrichiens. Les trois autres dirent, qu'il n'étoit pas saison d'aprouver, ni de contester le Domaine de la Mer, mais qu'il faloit par courtoisie trouver un tempérament, par où la République reçût ses droits des Autrichiens, qui navigeroient, mais suprimât de certaines conditions qui leur étoient onéreuses, & de nulle utilité pour Elle. Aprés l'examen de divers expédiens,

pédiens, il fut conclu d'en faire le raport, ainsi que de tout le reste, aux Princes, dont la ratification étoit nécessaire, & l'Assemblée finit. Mais comme l'Empéreur se trouva trés malade alors, puis en mourut, la négotiation demeura imparfaite.

Pour en donner une intelligence parfaite, je pourois raconter ce qui ariva sous les Regnes de Maximilien & de Rodolfe, sous qui céte Afaire fut remaniée. Mais ce que j'ai dit sufisant pour entendre l'origine du diférend de la Navigation libre (qui est précisément ce qui apartient à mon sujet) il sera bon de garder le reste pour un autre temps, & de reprendre le fil de la Narration.

Comme l'Archiduc étoit sur le point de partir de Lintz, il ariva une méchante nouvelle, qui mérite d'être racontée ici, n'y aiant point eu encore de cas semblable. L'Istrie est divisée de telle sorte, que la Partie Septentrionale & Montueuse est possédée par l'Archiduc, la Méridionale & la plus commode par la Seigneurie de Venise. Les Sujets de l'un & de l'autre Prince, qui confinent ensemble depuis trés-longtemps, (a) avoient acoûtumé de mener paître leurs Troupeaux les uns chés les autres, les Archiducaux chés les Venitiens en Hiver, & les Venitiens chés les Archiducaux en Eté, se paiant réciproquement le pâturage. Cét Eté, les Sujets Venitiens hésitant d'aller sur les Terres de l'Archiduc, à cause des incursions de Uscoques, furent assurés par le Lieutenant de *Pisino*, qu'ils recevroient toute sorte de bon traitement, & sur tout, il leur répondoit de l'Armée des Uscoques de *Segna*, (Ce sont les termes de sa Patente, qui se voit encore.) Les Venitiens étant donc allés sous

(a) En 1614.

la Foi publique aux Lieux ordinaires, vaquoient à leurs Afaires ſans ſe défier de rien. Les Uſcoques, qui ne pouvoient ſortir par Mer, à cauſe de la vigilance des Gardes, aiant paſſé le *Montmajor* dans le Territoire de l'Archiduc, eſſaiérent d'entrer dans celui de Veniſe, pour y butiner. Mais aiant rencontré une forte réſiſtance ſur les Confins, ils retournérent ſur le Territoire de leur Prince, d'où ils enlevérent tout le bêtail des Venitiens, & même une partie de celui des Archiducaux Mais les Miniſtres de l'Archiduc firent rendre ſur le champ ce qui avoit été dérobé à ſes Sujets. Ainſi les Venitiens reſtérent afrontés de pluſieurs milliers d'Animaux. Cet accident fâcha beaucoup l'Archiduc, à cauſe des circonſtances du Lieu, & de la Parole donnée par ſes Miniſtres, & même de l'indice violent de leur complicité, atendu le long voiage fait par les Uſcoques ſur ſes Terres, ſans être empêchez, ni detournés, & la reſtitution faite à ſes Sujets par l'ordre de ſes Magiſtrats. Si bien que tout le dommage reſtoit aux Venitiens.

Les Miniſtres de la République jugérent qu'il ne ſufiſoit pas de ſe vanger ſeulement ſur les Uſcoques, mais qu'aprés un tel outrage, la protection, qu'ils devoient à leurs Sujets, les obligeoit de les indanniſer par des repreſailles. Et cela s'exécuta par une Galére, qui débarqua vers *Fianona*, (*a*) & emmena, ſinon pareil nombre d'Animaux, du moins autant que l'on en pût atraper dans les Lieux Voiſins. Et ce bétail fut auſſi-tôt diſtribué aux Intéreſſés, à proportion de leur perte. Les Archiducaux reſtés à la Cour de l'Empéreur, aprés

(*a*) Cela fut exécuté par Laurent Veuier, General d'Albanie.

aprés le départ de leur Maître, criérent hautement, que l'Archiduc avoit été provoqué par les Venitiens, jusque dans ses Terres Patrimoniales, sans en avoir reçu aucune injure, répondant à ceux qui leur aléguoient le précédent enlevement de bêtail, que la Jurisdiction de Venise n'avoit point été violée, & que c'étoit à l'Archiduc de s'en ressentir, comme d'un excés commis chés lui, ainsi qu'il l'avoit bien résolu, avant que de partir de Lintz. Céte reponse surprit les Gens qui savoient ce que c'est que représailles, lesquelles se font principalement, parceque celui qui doit punir les Malfaiteurs par la justice ordinaire, ne le fait pas.

Mais l'Empéreur, qui craignoit que la multiplication des ofenses ne fît naître quelque grand désordre, écrivit à l'Archiduc, l'exhortant fortement de prévenir le mal. Pendant que l'on délibere à Gretz, comment faire, pour contenter l'Empéreur, vint l'Hiver, durant lequel il est dangéreux aux Gardes de se tenir longtemps en Mer. Les Uscoques firent plusieurs sorties à l'improviste. Ils sacagérent dans l'Isle d'*Ossero* les deux Villes de Lussin, où ils dépoüillérent jusqu'aux Enfans & aux Femmes, & bâtonnérent ceux qui se plaignoient, & leur demandoient miséricorde, Et dans l'Isle de *Pago* ils pillérent le Bourg de Collane, puis l'Eceüil de *Provecchio*, lieu apartenant à l'Isle de *Veglia*. Ils ne pardonnérent à pas un Vaisseau, & non contens du pillage, ils prenoient encore les principaux Mariniers,& les métoient à rançon. Tant de maux,& tant d'instances de l'Empéreur obligérent enfin l'Archiduc d'envoier à *Segna* Wolfang, Baron d'Echemberg, Général de Croatie, acompagné de bon nombre de Soldats, partie

tie Alemans, partie Gens de Goritz, afin qu'il pût forcer les mutins, & policer la Ville. Dés que ce Seigneur y fut arivé, il fit ramasser tout le butin emporté de Lussin & des autres Lieux de la République, & fit paier 40. livres pas tête à 53 Uscoques, qui s'étoient trouvés à ce pillage, pour supléer à ce qui en pouvoit être de manque. Il publia un Mandement, que tous les *Avanturiers* eussent à se presenter devant lui, dans quinze jours, faute de quoi ils seroient bannis avec leurs Familles. Les uns obéirent, & les autres se réfugiérent dans la Montagne. Aprés qu'il en eut fait plusieurs fois la revüe, il en emprisonna subitement 39. du nombre desquels étoient tous les Chefs, & quelques autres de basse étofe, dont il fit sur le champ piller les Maisons, par les Allemans, qu'il avoit amenés, & prit pour lui l'Or, l'Argent, la Soie, & toutes les choses de prix. Puis il fit couper la tête à quatre de ces Uscoques, qui véritablement étoient des Voleurs, mais Gens de néant, & des plus misérables. (*a*) Il voulut encore, que le Gouverneur de *Buccari* en fît emprisonner deux, qui s'étoient enfuis de *Segna*. Les jours suivans, il en fit arrêter d'autres un à un, & pilla pareillement leurs Logis. Il fit courir le bruit, qu'il vouloit laisser à *Segna* pour Garnison 100 Allemans, & seulement 100 Uscoques, natifs de la Ville, & envoier tous les autres à Ottosaz. Mais peu de jours aprés, les Prisonniers, qui restoient au nombre de 36. trouvérent moien de se racheter de leur bourse, & de celle de leurs amis. Il n'osa

(a) *Vilissimo quoque quasi piaculari dato*, dit Pline Ep. 9. lib. 3. Cela se voit tous les jours.

n'osa pas relâcher ouvertement Vincent Craglianovich, Auteur d'une infinité de maux, & sur tout du massacre barbare de *Venier*, & de tous les Soldats & passagers de sa Galere, bien qu'il en eût reçu de grans presens. Mais il lui donna moien de s'évader Cela fait, il manda le Comte de Césane au Général Venitien, (*a*) pour l'informer des causes de son envoi, & lui demander l'ouverture des passages, & le rétablissement du Commerce, l'assûrant, que s'il desiroit quelque satisfaction particuliére, lui Commissaire feroit tout son possible, pour la lui faire avoir, Le Général répondit, que sa République ne cherchoit que le repos, & ne demandoit que l'exécution des promesses. Que tous les *Avanturiers* fussent chassez, les Bannis abandonnés, & les Malfaiteurs ôtés d'un Lieu, qui les métoit en commodité d'ofenser les Voisins. Qu'aprés cela les Ministres Venitiens entretiendroient une parfaite correspondance avec les Autrichiens, mais qu'il ne savoit à quoi s'atendre, pendant que les Galéres étoient sur le Port de *Segna*, & le Canon Venitien sur ses murailles, & les Auteurs de ce crime & de tant d'autres mis en liberté. Cet ofice ne fut suivi d'aucun bon éfet, au contraire les Chefs déja tirés de Prison furent honnorés & favorisés; particuliérement Craglianovich, qui depuis sa fuite lui donna encore un Prisonnier Turc, qui s'étoit mis à 4000. Ducats de rançon, & non seulement fut rapellé à *Segna*; mais instalé dans un des quatre Capitanats, & pris en la protection de l'Archiduc. Il ne se parla plus de les transférer à Ottosaz, & ceux-même, qui s'étoient retirés dans la Montagne, prirent peu à peu

(*a*) Laurent Venier.

la résolution de retourner. Enfin, Echemberg, aprés un sejour d'envion 50. jours, partit de *Segna*, sous couleur d'aller rendre compte à l'Archiduc des choses faites, & recevoir l'ordre de ce qu'il devoit faire encore, laissant une partie des Alemans qu'il avoit amenés, & répandant le bruit qu'il seroit de retour dans deux mois. Il mena Craglianovich à la Cour, pour lui faire confirmer son Capitanat. Il emmena douze Chevaux de somme, deux chargés d'argent & de vaisselle, & les dix autres d'étofes de soie, de tapis prétieux, & de Camelots, tirés, partie des Prisonniers, qu'il avoit délivrés, partie des autres, qui craignant d'être arrêtés avoient prévenu la mauvaise fortune. De sorte qu'en apauvrissant les Uscoques, il les rendit plus âpres au butin, semblable à ceux, qui aiant tiré tout le lait de leurs bêtes, les envoient paître dans le pré d'autrui, afin qu'elles se remplissent à ses dépens. Il est certain, qu'il emporta en argent monnoié 150000 florins. Quant à la valeur du reste, l'on en parla diversement. Mais ce qui est remarquable, c'est qu'il s'apropria encore tout ce qu'il avoit pû r'avoir du butin fait à Lussin & à Collane.

Il ne fut pas plûtôt parti, que le reste de ceux, qui s'étoient sauvés dans la Montagne, revint à *Segna*, & peu de jours aprés les Alemans, qu'il y avoit laissés, en partirent aussi, faute de Vivres, soit que ce fût la vérité, ou un prétexte. Et telle fut l'issüe de cet envoi, toute semblable à celle des précedens, sinon en ce que ce Commissaire ne partagea pas, comme faisoient les autres, mais prit tout, & laissa les Uscoques trés-mécontens. Ils se plaignoient au Ciel de ses extorsions, & disoient à pleine bouche,

che, qu'il avoit bien pû faire avec assurance tout ce qui tournoit à son profit, aiant l'apui de son frére, l'un des Favoris de l'Archiduc. (*a*) Le Capitaine *Frangipane* en resta même si piqué, qu'il se démit de sa Charge, & se retira à sa Terre de *Novi*, quoique la Cour ne reçût point sa démission.

Aprés le Sac de Lussin, de Collane & de *Porpecchio*, les Ministres Venitiens déja tout prêts d'user du droit de represailles, aiant apris l'ordre donné par l'Empéreur, & la résolution de l'Archiduc, qui envoioit actuellement l'Echemberg, jugérent à propos de surseoir, pour voir ce que feroit ce Commissaire Et quand ils surent que tout le butin avoit été ramassé par son ordre, ils crurent dautant plus devoir atendre l'issuë. Mais lorsqu'ils aprirent comment il étoit parti de *Segna*, irrités sur tout de ce qu'il s'étoit aproprié le butin, ils résolurent d'en venir aux represailles, tant pour consoler leurs Sujets, qui s'affligeoient horriblement, se voiant hors d'espérance d'être soulagés, aprés tant de supercheries des Commissaires Archiducaux; que pour châtier les mal-faiteurs, & métre un frein au brigandage. Le Capitaine du Golfe (*a*) aiant passé la Riviére entre Velosque & *Lovrana*, ravagea ces Terres. Entre autres choses, il trouva dans quelques Magasins force bleds, farine & avoine, (*b*) qui s'y gardoient pour *Segna*. Mais comme il ne pouvoit pas les emporter, & qu'il étoit nécessaire d'en

L 5 priver

(*a* Chose ordinaire, que les parens des Ministres croient que tout leur est permis. *Felix*, dit Tacite du frere de Pallas, *cuncta malefacta sibi impunè ratus, tanta potentia subnixo.* Ann. 12.

(*b*) C'étoit Antoine *Civrano*.

(*c*) Il ajoûte, ramassez du Territoire de *Pisina*.

priver céte Ville, qui fomentoit les Voleurs, il y fit métre le feu, lequel alla plus loin qu'il ne pensoit, en partie, à cause de la proximité des bâtimens ; en partie, par la violence des Soldats. De sorte qu'il y eut beaucoup de Maisons brûlées. Et le dommage que fit le feu fut bien plus grand, que celui du pillage, qui ne fut pas sufisant pour dédommager les Sujets Venitiens à raison de la moitié. Les Personnes ne furent point ofensées, & le Capitaine ne permit point qu'on touchât aux Eglises. Et quoique la principale fût pleine de bled, la révérence du lieu fit qu'on l'y laissa.

Il ariva un autre accident dans la forteresse de *Scrissa*, apellée autrement Carlobag, qui est un des nids des Uscoques, vis-à-vis & seulement à trois milles de *Pago*, dans un lieu éminent de la Morlaque, qui domine toute céte Isle, & d'où la Garnison a la commodité de voir où s'assemblent les troupeaux, pour y aller à point nommé. Les Uscoques, qui gardoient céte forteresse, bien informés du désespoir de ces Insulaires, & de la prontitude, avec laquelle ils tenteroient toutes choses, pour se délivrer, s'avisérent de se servir de la misére & de la simplicité de ces pauvres-gens, pour tirer des récompenses de leurs Maîtres. Ils traitérent, selon toutes les aparences de bonne-foi, avec le Comte de *Pago*, (*a*) & lui promirent de l'introduire dans le Château, puis envoiérent don-

(*a*) C'étoit Antoine *Giorgio*, Noble-Venitien. Où il faut remarquer, que la qualité de Comte n'en est pas une de Seigneurie & de propriété, comme en France & ailleurs, mais est seulement un titre de Magistrature biennale, bien inferieur à celui de *Podesta*, quoique ces Comtes en fassent la fonction dans ces Lieux. Ce titre n'est d'usage parmi les Nobles Venitiens, que pour les Isles de la Dalmatie & de

l'Albanie. Et quand ce sont des Isles de consequence, comme Corfou, Cataro, Zante, &c. Ils y envoient des gens avec la qualité de Provéditeurs, dont ils font bien plus de cas que de celle de Comte. Il est bien vrai qu'ils envoient un Comte à *Zara*, & un à *Spalatro* qui sont les deux principales Villes de la Dalmatie, mais ce ne sont que comme des Châtelains, lesquels ne sauroient rien faire sans l'ordre du Provéditeur Général, qui fait son sejour ordinaire dans ces deux Villes, tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre, selon le besoin des Afaires.

donner avis de ce Traité à *Segna* d'où fut envoié aussi-tôt Paul Dannicich avec 300. Uscoques. Le jour assigné, le Comte aiant pris une partie des Soldats de la garde ordinaire de l'Isle, & bon nombre des habitans vint au signal qu'ils lui donnérent, & les portes lui étant ouvertes, il fut assés simple, que d'entrer le premier, sans prendre les précautions requises dans ces ocasions, & fut suivi de tous ses gens avec beaucoup de confusion. Aussitôt, les Uscoques, sortis d'embuscade, les envelopérent, & les assaillirent à coups de mousquets. Le Comte & le Capitaine des Soldats y furent tués avec 80. tant Soldats qu'habitans de *Pago*. (*a*) Les autres s'enfuirent. L'Etendard du Comte & une Enseigne de la Compagnie des Soldats restérent aux Auteurs de la trahison, qui les portérent premiérement à Grets, puis à la Cour de l'Empéreur; pour en avoir recompense. La nouvelle de ce second accident fut trés agréable à *Segna*. Et ce n'est pas merveille, puisque c'étoit un exploit des Uscoques. Mais c'en est bien une, qu'ils eussent de la joie du succés de *Lovrana*, bien qu'il les eût privés de force vivres, n'étoit qu'ils esperoient que cela

(*a*) En 1615.

cela leur feroit acorder pleine liberté d'aller en courſe.

Les Miniſtres de l'Archiduc firent de grandes plaintes à l'Empéreur de ces deux ſuccés, exagérant le premier par l'importance de la perte, & le ſecond par la qualité de l'attentat, qu'ils diſoient être principalement contre l'Empéreur, *Scriſſa* apartenant à la Couronne de Hongrie. Mais les Venitiens diſoient trois choſes. 1. Quant aux Auteurs du Traité, que les embûches dreſſées à ces pauvres innocens étoient un éfet de la perfidie des Uſcoques, qui ne cherchoient qu'à ſemer la diſcorde entre les Princes, pour être toûjours en liberté de mal-faire. 2. Quant au Comte, & aux habitans de *Pago*, Que le deſſein, qu'ils avoient de ſe délivrer des véxations des Uſcoques, à quelque prix que ce fût, étoit bon, comme fondé ſur la néceſſité de ſe défendre, mais que s'ils n'avoient pas eu aſſez de prudence, pour diſcerner un faux-Traité; ils l'avoient bien aſſez paié en perdant la vie. 3. Quant aux Princes, ils diſoient, que quand même l'entrepriſe auroit réüſſi, il n'y auroit point eu d'ofenſe contre l'Empéreur. Et pour le prouver, ils racontoient, qu'en l'an 1592. les Uſcoques de *Scriſſa* aiant fait grand dégât dans l'Iſle de *Pago*, le General Venitien (*a*) prit la Fortereſſe, & peu de jours aprés envoia à *Segna* déclarer aux Commiſſaires Impériaux, qu'il n'avoit eu autre but, que de punir les Uſcoques, ſauf le reſpect qu'il devoit à l'Empéreur. Qu'ils envoiaſſent d'autres Soldats pour la garder, & qu'il la leur conſigneroit, autrement, qu'il la raſeroit, de peur que les Turcs

(*a*) *Almero Tiepolo*, dont il a été parlé dans la I. partie de cette Hiſtoire.

Turcs ne s'en emparassent. Ces Commissaires envoiérent un Capitaine Allemand, à qui elle fut renduë aussi-tôt. De sorte que l'Empéreur aprit la nouvelle de la restitution, aussi-tôt que celle de la prise. Et lui, ni l'Archiduc Ernest, qui gouvernoit alors, à cause de la Minorité de Ferdinand, ne trouvérent pas qu'il se fût rien fait contre la bonne intelligence.

Mais les Archiducaux firent grand bruit de l'Afaire de *Lovrana*, suposant que cela s'étoit passé pendant qu'Echemberg etoit encore à *Segna*. Mais quand on sut qu'il étoit parti auparavant, & que bien loin de remédier au mal, il avoit relâché les prisonniers, les plaintes s'amortirent, & l'on s'en tint à défendre le Commissaire, en disant, qu'il avoit exécuté, autant qu'il se pouvoit, les Conventions de Vienne, & qu'il étoit impossible d'en faire davantage. Ils ajoûtoient, que les Ministres Venitiens n'avoient point agi par la nécessité de se défendre, ni par le motif d'indanniser leurs Sujets, comme ils le disoient, puisque les Uscoques ne leur avoient fait aucun dommage auparavant, & qu'ainsi c'étoit une provocation & une injure faite de gaieté de cœur à l'Archiduc, qui, en cas que l'on ne fît point de restitution à ses Sujets, & qu'on ne laissât pas le Commerce libre, ne pouvoit sauver sa réputation, que par la voie des armes. On répondoit pour les Vénitiens, qu'il n'étoit pas besoin de disputer, mais de voir si le Concordat avoit été exécuté. Que l'on voioit tous les Uscoques retournés à *Segna*, & que leurs incursions n'alloient plus par intervales, mais sans interruption. Que l'on avoit puni, seulement pour l'aparence, quelques misérables Uscoques des moins

coupables, & laissé les Chefs. (*a*) Que les Ministres Venitiens ne s'étoient remués, qu'à force d'être provoqués. Que la prise des barques étoit un ressentiment des injures reçûes auparavant, & le fait de *Lovrana* la juste vangeance du Sac de Lussin & de Collane Que d'avoir atendu jusques au départ de l'Echemberg ne préjudicioit point à la Cause, ni l'interstice d'environ trois mois entre le dommage & la represaille, ne pouvoit pas faire apeller agression, ce qui étoit une revanche diférée, pendant qu'il avoit lieu d'atendre une réparation. Il se montroit même tout publiquement une létre écrite par l'Evêque de *Segna* à un autre Prélat, à la Cour de Vienne, dans laquelle il atribuoit à l'Echemberg la cause de tous les inconvéniens.

L'Empéreur, lassé d'entendre tant de plaintes de part & d'autre, commanda à son Conseil d'apliquer tous ses soins à terminer céte facheuse Afaire. Il y fut résolu de tenir une Conférence en la présence même de l'Ambassadeur de Venise, (*b*) pour trouver plus facilement un expédient, les deux Parties agissant ensemble. Les Ambassadeurs d'Espagne & de Florence y furent aussi apellés, comme Ministres de deux Princes qui, outre leur bonté & leur équité, touchoient de si prés à l'Archiduc Ferdinand, qu'ils ne pouvoient pas être plus proches parens. (*c*) Il n'est pas certain, s'ils furent

(*a*) *Tenuioribus irrogata supplicia, adversus illustres dissimulatum*, dit Tacite Ann. 16.

(*b*) C'étoit alors George Justinien.

(*c*) Ces deux Princes avoient épousé les deux sœurs, Filippe III. Marguerite en 1598. & Cosme II. Madeléne en 1618.

furent invités, pour être Médiateurs, ou témoins, ne paroiſſant pas qu'il fût beſoin ni de l'un, ni de l'autre ofice. Aprés un long débat, il fut dit, que l'une des Parties afirmant d'avoir exécuté le Concordat, & l'autre le niant, il faloit en voir la vérité : & que pour cela l'Empéreur enverroit ſans delai un Commiſſaire à *Segna*, pour faire exécuter les conventions, en cas qu'il en reſtât encore quelqu'une à acomplir : & que cela ſe feroit dans le terme d'un mois Que la République y pouroit envoier ſes Miniſtres, non pas pour traiter, mais ſeulement pour s'aſſûrer que l'on ne manquoit à rien, laiſſant pourtant à ſon choix d'envoier, ou de ne pas envoier, ſelon qu'il lui ſembleroit meilleur. Que cependant on ſuſpendroit les hoſtilitez de part & d'autre. Les Archiducaux demandérent qu'il fût dit, que ſous le nom de ſuſpenſion d'hoſtilités, s'entendoit la ceſſation du Siége des Terres Archiducales A quoi ils intéreſſoient l'Empéreur en diſant, qu'il ne convenoit pas à ſa dignité de rien faire, pendant que la République menaçoit l'épée à la main, comme ſi elle vouloit le contraindre par les armes. Ce qui ſe croiroit d'autant plus, que S. M. commençoit d'agir par l'envoi d'un Commiſſaire.

L'autre Partie répondoit, que l'on ne pouvoit pas eſpérer, que la République conſentît à métre les Voleurs plus au large, aprés avoir expérimenté tant de fois, que jamais les paſſages n'avoient été ouverts, qu'ils n'euſſent fait encore pis. Qu'il ſeroit trés dificile de gagner ce point ſur elle, en ne lui donnant que des paroles pour caution, l'envoi du Commiſſaire étant bien une promeſſe, mais non pas un éfet, à moins qu'il n'exécutât. Que

la

la République ne tenoit point les armes à la main, pour menacer aucun Prince, encore moins l'Empéreur, qu'Elle respectoit comme elle devoit, mais seulement pour se défendre Elle & ses Sujets. Que céte pensée ne viendroit à personne aprés toutes les marques qu'Elle avoit données en tout temps de sa révérence envers lui. Qu'au contraire, comme il passoit pour un Prince religieux, & zélateur de la Justice, bien loin d'atribuer à la crainte un devoir de Religion, l'on pouroit s'étonner, qu'il diférât d'aquiter sa promesse & sa conscience. Les Impériaux laissérent à la discrétion de la République de lever, ou de continuer le Siége, disant, qu'il leur sufisoit qu'elle en usât de telle maniére, que le Commissaire pût se tenir dans ces Lieux avec bienséance.

L'Empéreur manda céte résolution à l'Archiduc, & commanda à son Sécrétaire résidant à Venise (à qui il envoia pour cela une létre spéciale de Créance) d'exposer (comme il fit aprés l'avoir présentée) que S. M avoit résolu d'envoier un Commissaire à *Segna*. pour voir, entendre, & régler toutes choses, selon qu'il seroit nécessaire pour le bon voisinage, qu'Elle prioit le Sénat de donner les ordres qu'il jugeroit à propos pour la réüssite de cet envoi. Il fut répondu à cet ofice, digne de la Justice d'un si grand Prince, que céte nouvelle étoit trés-agréable à la Seigneurie, & que sa joie seroit encore plus grande, quand Elle verroit les éfets. Que cependant Elle n'épargneroit rien pour contenter l'Empéreur, & lui montrer éficacement, qu'Elle étoit toûjours dans la disposition de vivre en bon Voisin Et Elle lui fit dire la même chose par son Ambassadeur, à qui

Elle envoia pareillement une Créance. Céte résolution de l'Empéreur plut beaucoup aux Venitiens, tant à cause qu'ils desiroient voir la fin de leurs maux, que parce que c'étoit un témoignage évident, que S. M. même ne croioit pas, que le Sénat eût manqué à aucun devoir de bienséance, pour n'avoir pas envoié traiter à *Fiume* avec le Comte Altan & ses Colégues. Il fut ordonné au Général de Dalmatie de faire rendre tout honneur, & donner toute commodité au Commissaire Impérial, qui viendroit à *Segna*, & dans les autres lieux de céte Côte.

L'Empéreur aiant jété les yeux sur Jean *Prainer*, Gouverneur de Javarin, Personnage de grande qualité, estimé intégre & résolu, le rapela de Ternavie, où des afaires importantes de la Transilvanie l'ocupoient alors, & l'expédia de sa Cour, avec une Instruction, dont le principal Point étoit de voir, si le Traité de Vienne étoit éxécuté, & de faire ce qui seroit nécessaire pour qu'il le fût entiérement : & avec ordre d'aller premiérement à Gretz, pour communiquer ses Ordres à l'Archiduc ; puis de passer aussi-tôt à *Segna*, tenant pour certain que ce Prince tendoit à la même fin que lui, & le seconderoit en joignant ses Instructions particuliéres au Mandement Impérial, pour faciliter l'Afaire.

Prainer étant à Gretz, l'Archiduc ne lui permit pas de passer plus outre, mais le renvoia à l'Empéreur avec une réponse par écrit de céte teneur. „ Qu'il ne pouvoit pas consentir à chasser les Uscoques ni faire les autres choses, que la République demandoit, pendant qu'elle se tenoit armée, de peur qu'il ne parût le faire par force : „ mais

„ mais qu'il feroit toutes choses, aussi-tôt qu'on au„ roit désarmé. Qu'il avoit déja mis les Afaires „ en bon train, aiant deja réduit à la moitié la de„ mande, que les Uscoques faisoient de 200000. „ Florins pour les paies échuës, s'ils avoient à se „ retirer. Outre qu'il espéroit de la réduire encore „ à beaucoup moins. Si bien qu'il métroit la main „ à l'œuvre, quand cesseroit le scrupule qu'il avoit „ de parroître agir par contrainte.

Comme l'envoi de *Prainer* avec une si ferme résolution de l'Empéreur, & de son Conseil, & de lui même aussi, fit croire que céte épineuse Afaire étoit en bon chemin, la cause de son renvoi surprit horriblement. Car comme l'Empéreur, Seigneur suprême de céte Contrée, avoit cru avec ses Ministres, que l'envoi d'un Commissaire ne dérogeoit point à sa dignité, l'on n'y trouvoit rien, qui dérogât non plus à la réputation de l'Archiduc. Il y eut des gens qui atribuérent le mal aux Ministres, qui ne voulant point aporter de remede, (*a*) ni par raison de bon voisinage, ni d'amitié, ni de conscience, ni de toute autre maniere, & manquant d'excuses, qui parussent bonnes, ne se souciérent pas de donner dans l'absurdité, pourvu qu'ils empêchassent l'Acommodement de façon, ou d'autre.

Le retour de *Prainer* déplut à la Cour de Vienne, où l'on trouvoit étrange qu'une résolution prise avec meure déliberation, & même avec l'aprobation des Ambassadeurs des autres Princes, & sur tout d'un, comme le Roi d'Espagne, puis déclarée expressément à Venise, fût empêchée, sans co-

lorer

(a) *Bonum publicum privatis simultatibus impediebant.* Tac. Annal. 14.

lorer l'action de la moindre aparence de respect envers l'Empéreur. Et quand on en parloit aux Ministres de Gretz, faute de pouvoir s'excuser, ils levoient les épaules, ou rompoient le discours. Mais comme céte nouvelle fut trés désagréable à la République qui se voioit frustrée de son espérance, aussi reconnut-elle, que quand les Ministres Archiducaux remétoient quelque chose à l'Empéreur, ce n'étoit qu'une échapatoire.

Sur ces entrefaites, les Uscoques, téméraires dans toutes leurs entreprises, & incapables de prévoir le mal, qui s'en pouvoit ensuivre, firent diverses tentatives, lesquelles, à cause de la grande résistance qu'ils rencontrérent, ils ne purent exécuter, qu'en des choses legéres, qui ne méritent pas d'être racontées. Mais il avint ce que la longueur des Afaires a coutume de produire, pour peu qu'il y ait de préparation à la Guerre. Car les soupçons, qui naissent, l'inquiétude des Soldats, les menaces qui par fois échapent imprudemment de la bouche, augmentent la défiance, la longueur de la négotiation fait naître des démêlés, & les nouvelles quéréles prolongent encore la négotiation.

Frangipane, Capitaine de *Segna*, & Seigneur de *Novi* à 15. milles de-là, ramassa dans céte Terre quantité de Vivres & d'autres provisions, y fit porter les Armes & les munitions de la Galére de *Venier*, entr'autres, trois piéces de Canon, qu'il fit métre sur les murailles, puis renforça la Place d'un plus grand nombre d'Uscoques. Ce qui donna lieu au Général Venitien de soupçonner qu'il se brassoit quelque chose d'importance. Et son soupçon s'agmenta sur ce que depuis le retour de *Prainer*, Geofroi *Stodler*, à qui ils donnoient le titre de

de Président, alla à *Segna*, escorté d'un nombre de Soldats, & acompagné de *Frangipane*. Celui-ci envoia visiter la Forteresse de *Scrissa*, courut à *Fiume* & à *Buccari*, & durant quinze jours, qu'il fut en ces quartiers là, on vit souvent les Uscoques aller & revenir de *Segna*, soit à *Novi*, soit à *Scrissa*. De quoi les Habitans de *Veglia* prirent l'allarme, se figurant que tout cela se faisoit, ou pour entreprendre sur eux, ou pour métre dans ces Lieux une si nombreuse Garnison d'Uscoques, que leur Isle en fût incessamment tourmentée. Ils supliérent donc le General de les tirer de ce danger. Et d'ailleurs, l'Armée Venitienne, qui passoit souvent devant *Novi*, n'y pouvant voir ses Canons sans indignation, ni sans desir de se vanger, les Capitaines exhortérent le Général à le faire, en lui représentant la facilité de l'entreprise. Ainsi, pour prévenir les maux, que les Insulaires craignoient, non sans cause; & pour rétablir l'honneur de la République, dont les Armes servoient de trofée aux Uscoques il résolut d'ataquer céte Place, & de la démanteler. Il donna les ordres nécessaires pour exécuter la chose, non seulement avec sûreté, mais encore sans endommager les Habitans. *Novi*, qui est situé sur la Mer, fut surpris un matin avec des échêles & des petards: & cet assaut fut si bien ordonné, qu'il n'y périt que 20 hommes du dedans, qui firent une résistance vigoureuse. L'on ne toucha ni aux Eglises, ni aux femmes, (*a*) les Canons de la Galére furent recou-

(*a*) *Nani*, au 2. Livre de son Histoire de Venise, dit, que tout fut mis au pillage, mais que les Ornemens & les Vases sacrés des Eglises furent rendus; Que le Lieu fut brûlé avec uelques Barques, & les Salines ruinées.

recouvrés, le Tourjon abatu, & les Murailles ouvertes en divers endroits. Aprés quoi le Lieu fut laissé aux Habitans. Ce succés, comme il arive d'ordinaire, fut exagéré à Gretz, où l'on débitoit, que les Habitans avoient été cruellemenr traités, les Eglises brûlées, les Reliques foulées aux pieds. Mais la vérité dissipa bien-tôt ce faux-bruit, quand on vit les Eglises sur pied avec tous leurs Ornemens, sans pas un vestige d'incendie dans toute sa Place.

Céte Cour n'eut pas plûtôt reçû l'avis du fait de *Novi*, qu'elle dépêcha un Courrier à l'Empéreur, à qui elle le mandoit avec amplification, se plaignant aussi d'un ordre précédent du Général Venitien ; qui leur interdisoit même le Commerce par terre, & du dessein, qu'il avoit d'ataquer *Segna*, qui étoit un bruit que les Uscoques répandoient malicieusement. Ils se servirent de toute leur adresse, pour persuader, que la démolition de *Novi* étoit une rupture ouverte. Mais on ne la crut pas telle à la Cour de l'Empéreur, où l'on jugea bien que Venise aiant vû, que *Prainer*, qui venoit avec d'amples commissions, & étoit déja à mi-chemin, avoit été renvoié sur ses pas, il lui avoit paru nécessaire de faire quelque algarade, non pas pour rompre, mais pour exciter au reméde que l'on diféroit : les Impériaux ne trouvant pas que ce fût un indice, que les Venitiens voulussent passer plus outre, que d'avoir abandonné une Forteresse, qu'ils eussent pû retenir sans crainte de la perdre jamais. Et les Venitiens disoient, qu'au contraire cela montroit clairement, que le Comte de *Pago* (*a*) n'avoit point eu la pensée

(*a*) Six mois auparavant.

ſée d'ocuper *Scriſſa*, mais ſeulement de lui-ôter le moien de moleſter les Habitans de ſon Iſle.

Mais *Stodler* & *Frangipane*, celui-ci de rage du ſuccés de *Novi*, & tous deux peut-être à cauſe qu'on avoit rompu leurs briſées, firent de ſi puiſſans ofices, que la Cour de Gretz permit aux Uſcoques de faire tout le mal qu'ils pouroient, & à eux deux de lever une partie de la Milice de Croatie pour ſe vanger. Ils armérent donc auſſitôt toutes les Barques au nombre de 25. ramaſſérent tous les Uſcoques, épars dans les autres Lieux de la Contrée, firent diverſes ſorties, tantôt en plus grand, tantôt en plus petit nombre Mais ils ne purent rien exécuter, parce que les Venitiens étoient ſur leurs gardes, & avoient renforcé leur Armée, qui, bien qu'elle n'empêchât pas toûjours les Uſcoques de ſortir, les pourſuivoit ſi vivement, quand ils étoient ſortis, qu'ils ne pouvoient s'arrêter en pas-un lieu

De temps en temps l'Archiduc dépêcha des Couriers à l'Empéreur, pour lui rendre compte de divers accidens, lui figurant que ces inſultes étant faites directement à S.M. c'étoit à Elle de les vanger par les armes. Mais céte Cour ne ceſſoit point de traiter d'Accommodement, & toute la dificulté n'alloit qu'à régler par où l'on commenceroit, les Impériaux voulant que ce fût par l'ouverture des paſſages, & les Venitiens par l'expulſion des Uſcoques de toute céte Côte. Les premiers exaltoient tout ce que l'Empéreur avoit fait pour rétablir la concorde. (Ce qui lui auroit réüſſi, ſi ſa bonne volonté n'eût pas été traverſée) & exhortoient les autres à lui correſpondre en ſe fiant à ſa parole, pour marque de leur révérence envers lui,

afin

afin qu'il pût agir, sans faire croire qu'il y fût contraint. Mais les Venitiens prétendoient que personne ne pouvoit se plaindre de ce qu'ils avoient fait pour la défense & la conservation de leurs Sujets, & que l'Empéreur ne paroîtroit jamais forcé que par sa propre conscience, par sa justice, & par la fidélité inviolable de sa parole, ainsi qu'il l'avoit montré déja plusieurs fois, & tout récemment dans le Traité de Vienne. Ils trouvoient que la bonne volonté de l'Empéreur méritoit bien qu'ils y répondissent de leur part, mais non pas au préjudice de leurs Afaires, étant une maxime de Gouvernement trés connuë d'un chacun, qu'il faut toûjours faire cas des aparences, quand elles sont comparées avec d'autres ; & que lorsqu'elles concourent entre deux Princes, on doit par déference préférer celles qui viennent du côté du plus grand, à celles qui sont du côté du plus petit, au lieu que quand la réalité & l'aparence se métent en balance, la réalité, de quelque côté qu'elle soit, l'emporte sans dificulté. Il y avoit encore un autre Point, que l'on tenoit trés important. C'est que l'Empéreur ne paroissoit pas être le principal dans céte Afaire, puisque la délibération d'envoier *Trautmansdorf*, avoit été arrêtée par une seule parole, & *Prainer* empêché de passer outre. De sorte que la bonne volonté de l'Empéreur, comme inéficace, ne pouvoit pas faire espérer des éfets. Enfin, l'on cessa de parler de l'ouverture des passages, puis on convint de faire une suspension d'Armes pour quelque temps, pendant quoi l'on remédieroit aux désordres. Ils consentoient à Venise, que durant les deux mois prochains, à compter du jour que l'on régleroit, il ne fût fait aucun

cun tort aux Terres, ni aux Sujets Autrichiens, pourvû que l'Empéreur & l'Archiduc donnassent parole que, dans cet intervalle, les Uscoques, ni leurs autres Sujets, ne feroient aucun mal à ceux de la République : & que dans ce terme de deux mois les Uscoques sortissent des Lieux situés sur la Mer : & les autres conventions fussent exécutées de la maniére que la prudence de l'Empéreur le trouveroit plus à propos.

Les Impériaux dirent, qu'il ne convenoit pas à la Dignité, ni à la réputation de leur Maître, de donner parole *d'éloigner les Uscoques*, par où il sembleroit contraint de suivre précisément la volonté de la République : & que bien qu'il fût résolu de les chasser, il ne le vouloit pas faire par pacte, mais de son gré. Et exigérent, qu'au lieu de ces paroles il fût dit, *à la charge que l'Empéreur promît de couper la racine du mal.* Quoique l'on pût prendre grand ombrage de céte demande, qui rejétoit une expression, dont le Conseil Impérial même s'étoit servi dans l'Ecrit formé à Vienne, atendu que d'éplucher subtilement les mots, sans vouloir de ceux qui sont clairs & formels, c'est toûjours un indice du peu d'envie que l'on a de tenir sa parole: au lieu que lors qu'on est résolu de la garder, on ne dispute point sur les mots, lesquels ne sont recherchés & triés, que par ceux qui ont dessein de manquer à leurs promesses : (*a*) Néanmoins on ne hésita pas à les contenter en se servant de leur Formule, & alors, & dans les négotiations suivantes. Ce menu détail paroîtra un excés de superfluité, mais il sera de

(a) *Incerta disseruit, huc illuc tracturus interpretationem prout conduxisset.* Tac. Hist. 3.

de grande instruction, quand on saura, que deux ans aprés, dans une certaine ocurrence, ceux même qui avoient mis céte Formule en usage, la trouvérent obscure, & en demandérent explication aux Venitiens.

L'Empéreur exhorta l'Archiduc à accepter la suspension, & à remédier au mal. Mais l'Archiduc qui pensoit à toute autre chose, & s'éloignoit plus que jamais de l'Acommodement, répondit, qu'il ne le pouvoit pas faire avec honneur, que les passages ne fussent ouverts Ajoûtant, qu'il étoit impossible de chasser les Uscoques, que tous les diférends qu'il avoit avec Venise ne fussent terminés. Il ofroit néanmoins d'obéïr à l'Empéreur, s'il lui plaisoit d'en ordonner autrement, *Segna* étant de son Domaine, mais en des termes, qui ôtoient bien la pensée de lui rien commander.

Les Ministres Venitiens eurent de grans pressentimens, que la Guerre sourde, qui leur avoit été faite si long-temps par le moien des Uscoques, pouroit bien éclater en une Guerre ouverte. Car on leva en ce temps 300. Fantassins à *Fiume*, & 300. autres à Trieste, & le Comte de Tersatz tira des milices de Croatie 1200. hommes de pied, & 500. de Cheval, & le Capitaine Daniel Francol ramassa 500. *Avanturiers* sans paie, lesquels avoient seulement la permission de voler, & leurs logemens qu'on leur préparoit dans les Vilages de la Juridiction de *Castel-San Servolo*, sur les Frontieres des Venitiens, qui, n'aiant point de Milice en ces quartiers-là, ne savoient comment faire pour garder leurs Terres.

Mais les Uſcoques, qui avoient la permiſſion de faire tout de leur pis, comme j'ai dit, ſe réünirent pour cela, non ſeulement de tous les endroits de céte côte, mais encore des Lieux Méditerranées d'Ottoſaz, Maligna, Brigne, & autres, & firent les entrepriſes que j'ai dites, & d'autres encore, pour fondre enſuite ſur les Iſles, ou ſur la Terre-Ferme de Dalmatie. Mais comme tout cela ne leur réüſſit point, & qu'ils virent par là, que tant que les Miniſtres Venitiens continüeroient de bien garder leurs Mers, ainſi qu'ils les y voioient bien réſolus, non ſeulement, ils ne feroient rien, mais même ils ſeroient contraints de ſe débander faute de Vivres, ſoit de leur propre mouvement, ou de l'ordre de leurs Maîtres, ils paſſérent en Iſtrie, où ils ne s'arrêtérent pas dans la partie Orientale, qui leur eſt voiſine, pour butiner, & retourner aprés chés eux, comme ils avoient fait quelque-fois par le paſſé: mais ils coururent juſque dans la partie Occidentale, où ils ſe joignirent avec *Benvenuto Pentazzo*, Seigneur de *San-Servolo*, & Chef de la Milice de Trieſte, ſous la conduite de qui eux, & les autres Sujets de l'Archiduc, firent grand ravage ſur les Terres ouvertes des Venitiens, portant leur butin dans le Village de *Pogdaria* de céte Juriſdiction, où étoit leur retraite ordinaire, & atendant l'ocaſion de ſurprendre quelque lieu, qu'ils puſſent garder. Mais ils en furent empêchés par la vigilance des Venitiens, qui pour arrêter leurs incurſions envoiérent Benoît *da Legge* pour Provéditeur, avec ordre de garder le Païs, & de défendre les Sujets, ſans faire de tort aux Voiſins, mais de ſe vanger ſur eux ſans délai, ſi l'on en recevoit quelque dommage. Les gens de l'Archiduc

chiduc en firent plusieurs sur les Terres de *Popecchio*, *Caresana*, & de jour en jour en d'autres Lieux, & le Provéditeur en prit sa revanche, selon qu'il en trouva la commodité.

Parmi ces hostilités, qui durérent quelques jours, pendant que les Archiducaux vouloient être les derniers à faire du dommage, & les Venitiens les derniers à s'indanniser, il ariva que quelques Maisons de *Petazzo* (*a*) furent sacagées. Cet homme, ou pour se vanger, ou pour faire naître de plus grans diférends entre les Princes, usa d'une formalité extraordinaire contre le Provéditeur. Il publia un Ban contre lui, & le fit aficher aux Confins avec des paroles injurieuses & pleines d'ignominie, comme si c'eût été contre un infame Et peu de jours aprés, il en vint à une Sentence de proscription, métant sa tête à prix, même dans les Terres d'autrui, & déclarant, qu'il procéderoit de même contre les Capitaines, & les Soldats de son parti. Si j'étois d'humeur à juger sinistrement des Actions d'autrui, je dirois que celle-ci étoit incivile, & non pas même d'usage dans les Guerres ouvertes, où les injures, ni les machinations insidieuses n'ont jamais été aprouvées, quoique toutes les Hostilités y soient cruës permises. Il s'est vu quelquefois, mais rarement, que les Princes Souverains en sont venus à déclarer rebelles, & proscrits leurs propres Sujets pour avoir pris les Armes contre eux. Mais il ne se verra point d'exemple de rien de semblable fait contre les Capitaines de l'Ennemi, bien loin qu'un Vassal, possesseur précaire d'une petite Jurisdiction, puisse s'aroger de procéder avec des formalités de Justice contre un Général de Milice. Mais le Provéditeur irrité voulut user d'une van-

 geance

(*a*) Cernicale & Cremosic.

geance particuliére & publique, en publiant un pareil Ban contre *Petazzo*, jusque dans sa propre Jurisdiction. Pour cet éfet, aiant assemblé toute sa Soldatesque, il entra dans *Sant Odorico*, (*a*) au dessous de *San Servolo*, où il falut combatre les gens du lieu & des Hameaux Voisins assemblés & guidés par le Curé. Dans céte Escarmouche les Lieux furent brulés, & il n'en resta que la *Mude*. C'est en céte Contrée une grande Fabrique, où se reçoivent les Dixmes des grains, & les autres Droits de l'Archiduc. Le Provéditeur aiant passé par devant avec ses gens, sans y faire aucun tort, fit publier son Ban contre *Petazzo*, dans les propres termes dont celui-ci avoit usé.

Mais pendant qu'il étoit par de là le Torrent de la *Rosanda*, qui confine entre les Territoires de Trieste & de *Muglia*, le premier apartenant à l'Archiduc, le second aux Venitiens, il fut averti qu'il y avoit sur ce rivage de certaines Salines construites par *Petazzo*, & qu'à l'embouchure de la Rosande il en avoit été rebâti quelques-unes, qui aiant été fabriquées environ 20. ans auparavant (*b*) pour la

(*a*) S. Teodoric.

(*b*) En 1578. les habitans de Trieste s'avisérent de bâtir des Salines, pour tirer à eux tout le Commerce du Sel, & ruiner par là les Habitans de *Capo d'Istria* leurs Voisins, dont ils sont Ennemis de longue main. Le Sénat l'aiant sû ordonna au Podesta de *Capo d'Istria*, & à Loüis *Balbi* Général contre les Uscoques, de se porter sur les Lieux, avec bon nombre de Milice, pour faire raser ces Salines. En 1608. les gens de Trieste s'étant remis à les rebâtir, le Sénat envoia Loüis *Giorgi* avec une Galére & quelques Barques, pour les abatre. Ce qui s'exécuta fort heureusement par ce Noble, qui outre cela prit & coula à fond quelques Navires, qui portoient du Sel à céte Ville, qui, selon ses anciennes conventions, n'en doit prendre qu'à Venise.

la premiére fois furent détruites au même-temps, parce qu'elles détournoient le Torrent sur les Terres du Voisin. Ce qui y causoit un trés-grand dommage. Pour ce sujet, le Provéditeur, qui ne trouvoit pas qu'il en eût fait assez contre *Petazzo*, & qui d'ailleurs vouloit remédier aux incommodités que recevoient ces Confins, résolut de ruiner ces Ouvrages. Et pendant qu'il apelle une Galére à son secours, & qu'il assemble les Barques, qui étoient nécessaires pour l'entreprise, il descendit en ces quartiers-là de la Milice, que le Comte de Tersatz (*a*) & Francol amenoient, à laquelle divers gens s'étoient joints par chemin, dans l'espérance de voler. Le Provéditeur alla avec bon nombre de gens du Païs pour travailler à la démolition, & avec des Soldats pour les garder & les défendre. *Petazzo* eut beau se tourmenter, il ne put les empêcher. Mais pendant que l'on étoit à détruire les Levées, les gens de Tersatz vinrent à son secours au nombre de 3000. De sorte que le Provéditeur, qui n'avoit par plus de 800. Hommes en tout, aprés avoir été assailli, comme il se retiroit, & avoir fait résistance, fut obligé de céder à la force & de se retirer à *Muglia*. Dans ce Combat, qui dura deux heures, il y eut 120. hommes tués, & plusieurs blessés du côté des Venitiens, (*b*) avec perte de quelques-uns des Archiducaux. Ceux-ci enflés d'un tel succés, & même renforcés de quelque Cavalerie Croate, coururent

 toute

(*a*) **Wolfang Frangipane, Frere du Capitaine de Segna.**

(*b*) **Nani au livre 2. de son Hist. dit, qu'il y eut 200. hommes tués, beaucoup de blessez, & quelques uns prisonniers, & que le Champ de bataille demeura aux Autrichiens.**

toute l'Istrie, métant tout à feu & à sang. Les Vilages d'*Hospo*, *Gobrovitz*, *Betroviz* & *Lonchi* furent entiérement brûlés, & dans ce dernier, qui étoit bien peuplé, ils pillérent les Eglises, brisérent les Images, & jetérent par terre les Saintes Hosties, pour en emporter le Ciboire d'argent. Il en firent de même à *Mareniglia*, & dans les Territoires de Barbane & de S. Vincent. Il échapa peu de Lieux, non murés, à l'incursion de ces gens, & sur tout des Uscoques, qui exercérent toute sorte de cruautés contre les personnes, & de rapacité sur les Choses Divines & Humaines. Ce qui leur fut facile, la Province étant toute ouverte, & exposée aux courses. Les incendies durérent 12. jours, & consumérent encore *Xase*, *Grimalda*, *Rosarolo*, *Figarolo*, *Recatovi*, *Valmorosa*; *Grasicchia*, *Secerno*, *Cerneza & Barato*; les Vilages du Territoire de *Dignano*, & plusieurs de celui de *Rovigno*, Et il sembloit quasi que leur dessein fût de ravager toute la Province, afin que venant à ataquer ensuite les Lieux un peu munis, il leur fût aisé de s'en emparer & de s'y fortifier. Pour cet éfet, ils tentérent la prise du Château de Draguch, d'où ils furent repoussés & contraints de se retirer, aprés en avoir brûlé le Bourg. Le Château de *Colmo* fut traité de même. Aprés cela, ils allérent en plus grand nombre, & en meilleur ordre, avec leurs Enseignes déploiées assiéger *Docastelli*, Lieu de consequence, qu'ils tâcherent de prendre par escalade. L'attaque dura quatre heures, mais les Assaillans furent enfin contraints de se retirer, aprés avoir perdu beaucoup des leurs. Ils mirent le feu dans tous les Villages circonvoisins, par où ils passérent. Mais les Corses & les Albanois, qui étoient partis,

partis, aussi-tôt qu'ils eurent l'avis des premiers degâts, étant arivés là-dessus, les Archiducaux furent obligez d'abandonner l'entreprise de l'Istrie. Cependant, les Venitiens prirent toutes ces insultes pour un commencement de Guerre ouverte, & se confirmérent dans leur pensée par ce qui ariva aussi-tôt aprés. Car les Chefs Autrichiens aiant perdu l'espérance de s'emparer d'aucun Lieu muni, laissérent dans céte Province les Païsans de *Pisino* & de *Zimino*, sous Atanase *Callioti da Sogliaco*, & quelques Uscoques & Alemans, pour y défendre leurs propres Terres; & passérent avec le reste les Montagnes du Carse. Puis étant entrés, sous la conduite de *Vermigliano* dans le Territoire de *Monfalcone*, situé entre le *Lisonzo* & le pied des Montagnes du Carse, lequel apartient aux Venitiens, & y aiant brûlé sept Vilages, & sacagé les autres avec la même impiété envers les Eglises : sans épargner les Femmes, les Enfans, ni les autres personnes innocentes, ils firent tous leurs efforts pour s'emparer de la Rocca à dessein de s'y arrêter. Mais outre qu'ils virent qu'ils n'y réüssiroient pas, les Soldats de *Palma* étant survenus, ils se retirérent dans le Carse.

Comme ce n'étoit plus aux Uscoques, que l'on avoit afaire, mais aux Capitaines & aux Soldats même de l'Archiduc, les Ministres Venitiens, pour la sûreté de leurs Frontiéres, firent aller à *Palma* les Milices du Païs, & tout ce qu'ils purent avoir d'autres Soldats dans un cas imprévu, lorsqu'on s'atendoit à toute autre chose, qu'à voir la guerre en Istrie, encore moins dans le Frioul. Mais quand l'avis en fut à Gretz, les gens de céte Cour en eurent une joie extraordinaire. Par le passé, quand

ils aprenoient que les Uſcoques avoient fait quelque inſigne inſolence, ou déſordre, ils ne s'abſtenoient pas d'en montrer une joie intérieure, par paroles, ou autrement, tant pour le profit qui leur en revenoit en partie ; que pour l'envie qu'ils portoient aux Venitiens, avec qui ils deſiroient que leurs Princes vinſſent à rompre. Mais dans l'ocurrence préſente, leur ſemblant d'avoir obtenu ce qu'ils ſouhaitoient depuis ſi long-temps, leur joie fut extrême, dautant qu'ils ſe figuroient déja de grandes Victoires, des Aquiſitions de Terres, & des richeſſes immenſes. Ainſi, tous les eſprits panchant à la guerre, il fut ordonné aux gens du Comté de Goritz & de la Juriſdiction de Gradiſque de ſe tenir en Armes dans leurs propres Maiſons : au Comte de Terſatz & à Francol, de prendre leurs logemens en ces quartiers là ; & aux Milices de Carintie & de Stirie, d'y aller pareillement. Ils conſeillérent encore de lever 6000. Heiduques (ce ſont des Païſans Hongrois) avec une ſeule paie, qui ne coûteroit pas plus de dix mille Florins, & de les envoier par les Territoires de Goritz & d'Aquilée dans le Frioul, pour y vivre ſur les Terres de la République, à qui l'Archiduc feroit la guerre ſans dépenſe. Joint qu'ils penſoient faire une choſe agréable à l'Empéreur, en le délivrant par là d'une race de gens indiſciplinables & ſéditieux, qui empêchoient l'exécution des Conventions faites avec les Turcs. Ils lui écrivirent, pour lui donner avis du dernier Combat, où les leurs avoient eu l'avantage, & le ſupliérent de prendre la défenſe de l'Archiduc, amplifiant la bravoure de leur Milice, & la facilité de remporter une promte & entiére Victoire.

Cependant, les Capitaines & les Miniſtres Venitiens

tiens assemblés à *Palma*, pour aviser aux moiens de défendre leurs Confins, avoient fort à faire, considérant le dessein que les Archiducaux avoient de se fortifier dans le Territoire de *Monfalcone*, & ruminant sur les avis qu'on leur donnoit, qu'un nombre de Milice de Carintie étoit déja arivé à *Tolmino*; que le Comte de Tersatz, logé à *Proseco* avec ses Croates & les Uscoques, se préparoit à passer outre; que ceux de Goritz leur ofroient la contribution, à condition qu'ils passassent le *Lisonzo*; que l'Archiduc avoit expédié des Patentes, pour lever 500. Chevaux en Autriche: & que l'on ramassoit sur les Confins de céte Province tous les Vagabonds, pour en faire un Corps d'Infanterie. Ils voioient que la levée des 6000 Heiduques étoit facile à faire, & trés-dangereuse pour eux, si elle se faisoit. Outre les divers Conseils de guerre à Gretz, ils savoient, que le Comte de Zrin avoit ofert d'amener des Cosaques (Cavalerie Hongroise acoûtumée aux Incursions) & qu'il y avoit pour cela des ordres de préparer des logemens dans le Territoire de *Pisino*: & que les Capitaines Impériaux avoient tenu Conseil à Goritz. Joint qu'il couroit des bruits de divers endroits, que quand ils seroient renforcés de 200. Cavaliers Valons, levés à Vienne par Perrin, & de quelques Fantassins ramassez à Gretz, ils passeroient dans le Frioul: (*a*) & que les gens du Comté de Goritz se préparoient à seconder les autres. Ainsi, les Venitiens se virent en danger d'une incursion certaine & prochaine dans le Frioul, laquelle, comme c'est un Païs plat & non fortifié, seroit aussi trés-dommageable. Ils résolurent donc d'aller au

M 5 devant,

(*a*) Nani dit, qu'ils menaçoient de bâtir des Forts & faire des courses jusques dans les fossés de *Palma*.

devant, & d'ocuper les Postes situés sur la Frontiére du Comté de Goritz, afin que les gens de l'Archiduc, qui viendroient, fussent forcés de s'y arrêter & ne pussent passer dans le Frioul.

Le 19. de Décembre, (*a*) les Milices, qui se trouvoient à *Palma*, & qui jusqu'alors n'avoient été emploiées qu'à secourir, ou à empêcher les Courses des Ennemis, en étant sorties, se saisirent de *Medea*, *Sagra*, *Cervignan*, *Cormons*, *Mérian*, *Porpetto*, & d'autres Lieux non fortifiés, sans faire violence à personne, envoiant seulement habiter ailleurs ceux qui se montroient mal-contens de ce changement. Et ces Lieux furent fortifiés de retranchemens, avec une garnison sufisante pour les défendre.

Quelques jours aprés, la petite garde, que l'Archiduc tenoit à *Maranuto*, étant partie, les Habitans se rendirent volontairement, comme aussi Aquilée avec son Territoire, sans résistance de personne.

Aussi-tôt que la Cour de Gretz eut apris que les Milices Venitiennes s'étoient logées dans le Comté de Goritz, elle en prit ocasion de déclarer, que la guerre étoit ouverte, & d'en informer tous les Sujets Autrichiens, & tous les Princes d'Alemagne ses amis, soit Ecclésiastiques, ou Seculiers, par des létres, qui disoient en substance, Que la République de Venise aiant fait diverses injures, & divers dommages aux Terres & aux Sujets de la Maison d'Autriche, sous couleur de s'indanniser des dommages recus des Uscoques, quoi qu'elle les exagérât horriblement, l'Archiduc, pour ôter tous les sujets de broüillerie, avoit aporté tous ses soins à la

(*a*) *Palma* avoit alors pour Général François *Erizzo*, qui fut élu Doge en 1631.

à la contenter, tant en châtiant les coupables, qu'en métant les ordres néceſſaires pour empêcher de nouveaux diférends : mais que les Venitiens, continuant toûjours leurs ofenſes, avoient envahi tout nouvellement le Comté de Goritz, & lui en retenoient une partie, ſans aucun fondement de raiſon, mais bien par un deſir d'avoir le bien d'autrui, ſelon ſa coûtume ordinaire, & de chaſſer la Maiſon d'Autriche d'Italie. Ce qui l'avoit contraint de prendre les armes pour la conſervation de ſon Etat, & de ſa propre réputation : & de leur demander du ſecours, pour l'honneur de la Nation, & en faveur de la Juſtice.

Les Miniſtres, qui preſentérent ces létres, expoſérent en détail tous les envois de Commiſſaires à *Segna* & à *Fiume* depuis quelques années, racontant auſſi toutes les punitions qu'ils avoient faites, & tous les ordres qu'ils avoient mis, leſquels devoient ſatisfaire les Venitiens, à qui, ſans cela, les Uſcoques euſſent fait bien plus de mal, comme en aiant été provoqués : mais que la République, non contente de la raiſon, avoit toûjours inſiſté, que les Uſcoques fuſſent chaſſés de *Segna*, reméde inhumain, impoſſible, & contraire au bien de la Chrêtienté, lequel elle ne propoſoit, que pour trouver un prétexte aparent d'exciter une guerre contre la Maiſon d'Autriche, dont elle a toûjours tâché d'écorner les Etats & la juriſdiction, ainſi qu'il eſt manifeſte par tant de Villes & de Terres, qu'elle a uſurpées ſur céte Maiſon, qui les poſſédoit légitimement. Que les Venitiens n'avoient jamais obſervé les Capitulations, qui s'étoient faites depuis 100. ans en ça à Bruxelles, à Wormes, à Veniſe, à Bologne & à Trente,

pour conserver le bon voisinage ; & que bien qu'on fût convenu, que les Sujets de part & d'autre auroient le Commerce libre par Terre & par Mer, comme s'ils étoient sous une même Domination, ils avoient foulé ceux de la Morlaque d'Autriche par toute sorte de nouvelles daces ; leur avoient ôté l'usage de la Mer-Adriatique, où ils avoient droit de naviger, contracter, & courre sur les Juifs, & sur les Mores, sans que personne les en pût empêcher Que violant encore les conventions sur Terre, ils avoient, par de fausses pratiques, & par des tromperies, réduit sous leur puissance la Forteresse de Maran, & enfin bâti celle de *Palma* sur les Terres d'autrui, malgré les protestations du légitime Seigneur du Territoire.

(*a*) *Jean Christien* Smidlin fut aussi envoié aux Suisses, pour les informer de la guerre ouverte contre les Venitiens, & prier céte brave Nation de ne point soufrir que personne des leurs allât à leur service Et cet Ambassadeur présenta un Mémoire, qui fut publié par tout avec les griefs & les prétentions que j'ai dites.

Et pour imprimer encore céte opinion dans l'esprit des Peuples, on publia une Relation en Alemand, contenant les mêmes excuses de la Maison d'Autriche, ses plaintes & ses imputations nouvelles & anciennes contre la République, avec une défense des Actions des Uscoques, & une narration hiperbolique de divers accidens du passé. Et depuis il en parut une autre bien plus artificieuse, écrite en Espagnol, par une personne qui avoit part au Gouvernement public, avec les mêmes preuves du Domaine

(*a*) Don Alfonse de *la Queva* Ambassadeur d'Espagne à Venise.

maine de la Mer, & de la liberté de la courre, les mêmes plaintes des Fortifications de *Palma*, & la même Justification des Uscoques.

Mais quand les Ambassadeurs Venitiens entendirent les ofices, qui se faisoient contre la République, ils informérent aussi les Princes, auprés de qui ils résidoient, & leurs autres Amis, précisément de ce qui concernoit les Afaires présentes, jugeant que leur Cause seroit pleinement justifiée, quand ils auroient montré qu'ils avoient pris les Armes par une pure nécessité de se défendre. Ils
„ dirent en substance, Que les Uscoques avoient,
„ par l'espace de plusieurs dixaines d'années, trou-
„ blé le Commerce, infesté la Navigation, & pil-
„ lé les Voisins avec une extrême insolence, sans
„ épargner les Personnes, de quelque qualité qu'-
„ elles fussent, non pas même les Ministres pu-
„ blics, ni les Dépêches publiques. Qu'outre
„ les injures, & les dommages faits à la Ré-
„ publique, en passant par son Territoire, ils
„ avoient provoqué les Turcs à se vanger sur
„ Elle, & lui avoient fait des queréles avec
„ la Porte-Ottomane. Que les Ministres Autri-
„ chiens les avoient retirés & protégés, pour
„ partager leur butin. Qu'il ne s'étoit fait aucun
„ devoir contre les Coupables, ni aucun régle-
„ ment suffisant pour empêcher les nouvelles ofen-
„ ses, bien que l'un & l'autre reméde eussent été
„ souvent demandés par les Venitiens, & sou-
„ vent promis par les Empéreurs précédens,
„ & tout récemment par le Traité de Vien-
„ ne. Que bien loin de cela, tous les envois
„ de Commissaires avoient produit un éfet tout
„ contraire, leur exemple aiant assûré les Vo-

„ leurs que le butin ne seroit jamais restitué, „ ni eux châtiés. Outre qu'en prenant tout leur „ butin, ils les avoient rendus plus nécessiteux, „ & consequemment plus avides à en chercher d'au- „ tre. Qu'il étoit contre tout droit Divin & Hu- „ main de fomenter une Canaille si ennemie de „ la Paix. Que depuis quelques années on s'en „ étoit servi, pour faire une Guerre sourde à „ la République, dans ses Mers, dans ses „ Isles, dans le *Quarner*, & dans la Dalma- „ tie; Guerre, qui, outre qu'elle a dépeu- „ plé céte Province, & ruiné le Commerce, „ n'avoit pas moins coûté par an à la République, „ qu'une Guerre ouverte. Que dés qu'on avoit „ vû Venise dans la résolution de se delivrer de pei- „ ne, céte Guerre oculte s'étoit convertie en une „ manifeste, par plusieurs provocations & hostili- „ tés faites, premierement dans l'Istrie, puis dans „ le Frioul, lesquelles jointes avec diverses provi- „ sions d'Armes, qui se faisoient sur ces Confins, „ avoient contraint les Venitiens de passer outre, „ & de se loger en des Postes plus prés du *Li-* „ *sonzo*, pour métre leurs Etats à couvert des dé- „ prédations & des incursions, dont ils étoient me- „ nacés. Que la République n'avoit jamais eu d'au- „ tre but, que de faire observer des promesses, „ qui restoient sans éfets depuis tant d'années, & „ de métre ses Etats en sureté. Que quand elle „ verroit les choses en état qu'elle pût être „ certaine d'un bon voisinage, elle correspon- „ droit de sa part avec toute sorte de sincérité. „ Il courut aussi un Ecrit en forme de Manifeste, contenant un détail succint des voleries & des cruautés horribles des Uscoques, ausquelles les Mi-

Ministres Archiducaux avoient non seulement consenti, mais même participé, & les Princes Autrichiens négligé d'apliquer les remédes si souvent promis : comme aussi des artifices, avec lesquels ils avoient éludé, ou plutôt méprisé, les plaintes de la République, & l'avoient retenuë de s'indanniser par la voie des Armes. Par ces Ecrits de part & d'autre furent divulgués dans l'Europe, non seulement les bruits, mais aussi les causes de la Guerre, avec les prétentions des deux Parties. Et un chacun en discouroit selon sa propre opinion, ou son inclination particuliére.

Comme l'on ne pouvoit pas excuser les Uscoques, du moins on exténuoit leur tort, en disant pour la Maison d'Autriche. Que ces Gens, „ qui étoient dans un païs stérile, & sans paie, ne „ pouvoient pas vivre autrement, que de butin ; „ mais que la faute ne devoit pas s'en attribuer à „ l'Archiduc, qui leur avoit toûjours défendu de „ piller les Chrêtiens, & ne pouvoit pas faire davantage, à moins que de les chasser tous avec „ leurs Femmes & leurs Enfans. Outre que cela „ ne pouroit pas s'exécuter contre des Gens féroces & indomtables, & sur tout dans un Païs „ presque inaccessible. Que quand même on viendroit à bout de les chasser, ce seroit au desavantage de la Chrêtienté, à qui ils servoient de boulevard contre les Infidéles. Que l'on ne pouvoit pas imputer à faute aux Capitaines de *Segna* „ d'avoir permis aux Uscoques de courre la Mer, „ puisque la Commission de chaque Capitaine contenoit cét ordre précis, *Tu ne souffriras point*, „ *qu'il soit fait aucun prejudice à la Jurisdiction*, „ *que nous avons sur la Navigation des ces Mers.*

Que

„ Que n'y ayant que les Uſcoques qui puſſent „ maintenir céte Juriſdiction, l'on ne pouvoit „ pas dire qu'il fût au pouvoir du Capitaine d'em„ pêcher leurs ſorties. Que s'ils y faiſoient du mal, „ ce n'étoit pas la faute de ceux qui ſe ſervoient „ d'eux pour un bien ; mais un éfet de la mau„ vaiſe habitude de ces Gens. Qu'il arive par „ tout, que les Soldats font du dommage aux „ Peuples, & que pourtant la faute ne s'en don„ ne point au Prince, ni au Capitaine, qui ont „ afaire d'eux. Mais comme ces raiſons avoient beſoin d'être apuiées d'autres plus plauſibles, pour faire impreſſion, ils y ajoûtoient les anciens griefs de l'inexécution des Conventions, des véxations faites aux Autrichiens, de la liberté de la Navigation empêchée, de l'uſurpation de divers Lieux, qui apartenoient à la Maiſon d'Autriche, entre autres, d'une partie du Comté de Goritz, & de *Marano*, qu'ils avoient ocupé depuis les Conventions ; & enfin de l'édification de la Forteresse de *Palma* ſur le Territoire Autrichien, croiant par ces plaintes fortifier la Cauſe des Uſcoques, dont il étoit ſeulement queſtion.

D'autres défendoient les Venitiens, en diſant, „ Qu'un chacun pouvoit dire tout ce qu'il voudroit „ pour excuſer les Capitaines de *Segna*, & les au„ tres, mais qu'il n'y avoit que ce mot à répliquer, „ *C'eſt une Cauſe de Pirates, abominables à Dieu,* „ *& aux hommes.* Qu'il eſt honteux, non ſeule„ ment de les protéger, mais encore de parler en „ faveur, ſoit d'eux, ou de ceux qui les tolérent „ & les fomentent ; Que l'on a beau pallier la vérité „ par des paroles ſpécieuſes : qu'il n'en ſera pas

„ moins

„ moins évident, que la diférence qu'il y a entre „ les deux Parties, eſt, que l'une demande à vivre en paix, & l'autre veut nourrir des Voleurs „ aux dépens d'autrui. Que de remédier à leurs „ ſcélérateſſes, en les chaſſant de céte Côte de „ Mer, cela ne ſe peut apeller inhumanité, puis „ qu'au contraire, c'eſt une grande humanité en- „ vers les pauvres Voiſins, & les Gens qui na- „ vigent, leſquels ſont pillés, & maſſacrés avec „ une cruauté de Barbares. Que de leur ôter la „ commodité & l'ocaſion de voler, c'eſt le ſervi- „ ce de Dieu, & leur ſalut, & pareillement ce- „ lui de leurs Enfans, qu'ils ne pouront plus éle- „ ver dans une profeſſion éxecrable, où ils ſe dan- „ nent, Eux, leurs Femmes & leurs enfans, „ ainſi que tous les autres Habitans du Païs. Que „ l'on ne peut pas dire, ſans bleſſer la vérité, „ que les Femmes, ni pas un d'eux ſoient ſans „ faute, puiſque les premiéres, qui ne ſavent ce „ que c'eſt que de manier l'Aiguille, ou la Que- „ noüille, tourmentent leurs Maris d'entretenir leur „ Ménage au prix du Sang d'autrui; que les Religi- „ eux même exhortent en pleine Chaire au Brigan- „ dage, & que les Egliſes reçoivent la décime du bu- „ tin: Que les plus honorables Familles de *Segna*, & „ de toute céte Province, ſont celles qui montrent „ une plus longue ſuite d'Ancêtres pendus, ou tués „ dans l'exercice de la Piraterie. Que le titre d'im- „ poſſibilité, inventé de nouveau, étoit démenti „ trop viſiblement par les choſes que l'on avoit „ vües: dautant que ſi le reméde eût été im- „ poſſible, les deux derniers Empéreurs ne „ l'euſſent pas promis tant de fois. Joint que „ dans l'Ecrit fait à Vienne, l'Archiduc ne s'ex-

„ cuſoit

„ cuſoit point ſur l'impoſſibilité, non pas mêm
„ ſur la dificulté de l'apliquer, mais diſoit, qu'
„ ne vouloit pas paroître contraint. Que *Raba-*
„ *ta* en avoit bien montré la poſſibilité, la facilité,
„ & l'utilité : mais què pour avoir découvert ce
„ miſtére, contre l'intérêt de ceux qui vouloien
„ perſuader l'impoſſibilité, il lui en avoit coûté la
„ vie. Que ſi l'expulſion des Uſcoques eſt crüe
„ préjudiciable à la Chrêtienté, il ſufit de dire,
„ qu'à leur ſujet le Turc menace tous les jours de
„ faire choſe, qui métroit en danger, non ſeu-
„ lement la Dalmatie, mais la Poüille, la Ro-
„ magne, & toute l'Italie. (*a*) Qu'il n'eſt pas blâ-
„ mable de conſerver les prétentions de ſon pro-
„ pre Etat, quand elles ne ſont pas volontaires,
„ ou qu'elles ont quelque aparence de juſtice, mais
„ que d'en forger de nouvelles, & vouloir les
„ maintenir aux dépens du Voiſin ami, c'eſt le fait
„ de gens qui réglent la raiſon & la juſtice par
„ leurs paſſions. Que le Prince n'a à rendre comp-
„ te qu'à Dieu ſeul du mal que ſes Soldats font
„ à ſes propres Sujets : mais que de celui qui eſt
„ fait à ſes Voiſins, il eſt obligé de leur en répon-
„ dre, faute dequoi ils peuvent, ſelon le Droit
„ des Gens, uſer de repreſailles. Que d'interpré-
„ ter ce que la République a fait, pour ſe déli-
„ vrer des véxations des Uſcoques, devenus in-
„ corrigibles & inſuportables, comme un deſſein
„ de chaſſer la Maiſon d'Autriche de l'Italie, c'eſt
„ le contraire de tout ce que le Monde à vû de-
„ puis

(*a*) C'eſt que les Turcs avoient grande envie de prendre *Segna*, dequoi la République avoit une extrême fraieur, depuis l'année 1594. qu'Aſſan *Cicala*, Baſſa de la mer, en donna le conſeil au Grand Seigneur Amurat.

„ puis plusieurs années, où il n'y a rien qui mon-
„ tre que la République ait eû avidité de domi-
„ ner, mais seulement qu'Elle a voulu maintenir ce
„ que Dieu lui a donné.
„ Il y avoit aussi des gens qui défendoient ses actions
„ passées, soûtenant qu'Elle n'a jamais ataqué aucun
„ Prince Autrichien, mais s'est contentée de se défen-
„ dre, quand elle a été provoquée. Qu'il seroit bien
„ dificile de prouver, que le Comté de Goritz, qui
„ apartenoit à la République, par la mort du dernier
„ de céte Maison, n'eût pas été ocupé justement. Que
„ la Forteresse de Maran, dont les Autrichiens font
„ tant de bruit, fut prise de bonne-guerre par
„ François I. Roi de France, (a) & défenduë
„ plusieurs années contre l'Empéreur Charle-Quint,
„ & Ferdinand Roi des Romains, joints ensemble,
„ & les Venitiens avec eux. Mais comme il pa-
„ rut impossible de la reprendre, & qu'il étoit à
„ craindre qu'elle ne tombât entre les mains de
„ quelque Prince, dont le voisinage fût nuisible à
„ la Maison d'Autriche, & incommode à la Répu-
„ blique, les Venitiens, à qui elle fut oferte,
„ l'achetérent, (b) Charles & Ferdinand en étant
„ même alors trés-contens, parce qu'ils étoient
„ déchargés d'une grande dépense, & délivrés
„ d'un

(a) En 1542. par Pierre *Strozzi*, l'un de ses Généraux. And. Morosin. liv. 6.

(b) De Pierre *Strozzi*, à qui François I. l'avoit donnée pour récompense de ses services, & qui menaçoit de la vendre au Turc, s'ils n'acceptoient pas son ofre. De sorte que le Sénat, qui ne craignoit rien davantage, que de voir les Turcs Maîtres de céte Place, qui n'est qu'à 40. lieües de Venise, & touche à ses Marais, fut contraint de l'acheter. Il en paia 35000. écus. Morosin Ibid. à l'Année 1543. Au Livre 8. il dit, que Ferdinand, étant fort en colére de cét achat des Venitiens, fut apaisé par Charle-Quint.

„ d'un grand péril. Il est vrai, qu'aprés un si-
lence de quelques années, Ferdinand prétend
que céte Place lui fût rendüe, que la Navi-
gation fût libre, & les Sujets Autrichiens exemt
de toutes daces Ces prétentions furent exa-
minées en l'an 1563. & trouvées mal-fondées.
Et peut-étre eussent-elles été mises en oubli
si ce Prince, de glorieuse Mémoire, eût vêcu un pe
davantage. Mais l'Archiduc Charles, à qui, aprés l
mort de son Pére, échurent, avec d'autres Etats, le
Terres du Frioul & de l'Istrie, limitrofes des Veni
tiens, ne se tenant pas à la délibération prise dan
l'Assemblée de 1563. l'on reprit céte négotiation en
l'an 1570. Et quoique la République eût encore
mieux montré alors, que la demande n'avoit aucun
fondement, on ne laissa pas d'en traiter une troisié-
me fois en 1583. Il seroit donc tantôt temps de me-
tre fin à des pretentions nouvelles & mal-fondées.

Quelques-uns disoient encore, que d'y ajoûter cel-
„ le d'avoir Jurisdiction sur la Mer, (chose, qui non
„ seulement ne s'étoit jamais prétendüe, mais dont
„ les Princes Autrichiens & Hongrois Prédécesseurs
„ de l'Archiduc, avoient même reconnu le contrai-
„ re) c'étoit renouveler la convoitise insatiable d'A-
„ léxandre à qui un Monde ne sufisoit pas. Que d'en
„ venir jusques à prétendre d'écumer la Mer, &
„ d'enlever les Marchandises des Vaisseaux de l'A-
„ mi, c'étoit une chose, qui avant que d'être dite,
„ méritoit bien d'être examinée selon les régles de la
„ Conscience, & de la Charité Chrêtienne.

Pour ce qui concerne les Conventions. Ceux
qui en avoient quelque connoissance, ou pour en
avoir vû les copies, qui courent par tout; ou
pour en avoir lû la substance dans les Histoires, di-
soient,

soient, Que quiconque les liroit, trouveroit, que „ les Autrichiens sont tenus par la Sentence de „ Trente de restituer six bonnes Places du Frioul. „ autour de Belgrade, & une autre vers le *Lisonzo* à la République, comme aussi la Ville „ d'Aquilée, avec tout son Territoire, & toute sa „ Jurisdiction, au Patriarche, (a) & pareillement „ la Ferme d'*Aiello* avec ses quatre Vilages, & à la „ ville de *Cividale* la Jurisdiction en seconde instance „ de 110. Lieux. Que les Autrichiens ne pouroient montrer, que la République eût encore quelque chose à exécuter de son côté, sinon ce que les Capitulations réservent à faire „ aprés la restitution des Terres. Quant à *Palma*, „ que les Archiducaux disoient verbalement être „ bâtie sur le Territoire Autrichien, (b) (car ils n'osoient dire par écrit, que *sur le Territoire d'autrui)* l'on s'étonnoit de l'absurdité de la prétention, dautant que le Traité de Wormes „ nommant tous les Lieux, qui sont aux Autrichiens en ces Quartiers-là, & même ceux des „ deux Maisons, ils devroient bien dire sur lequel „ de ces Lieux *Palma* est bâtie. Or comme ils „ ne le peuvent dire d'aucun, puisque le fait parle au contraire, c'est une absurdité, que de le „ prouver, comme ils font, en disant, que *Palma* est dans le Patriarcat, & que ce Patriarcat „ est

(a) C'est pourquoi le Patriarche Jean Grimani la redemanda à l'Archiduc Charles en l'Année 1580. *And. Morosin. liv.* 12.

(b) *Palma* fut bâtie dans une Plaine apellée *la Palmata*, d'où elle tire son nom. Et céte Plaine, & les Lieux circonvoisins, apartenoient à la République. *Palma* est à dix mille d'Udine, & à huit de Marin, Place forte de Mer: & ainsi elle recevoit à point nommé des secours par Mer & par Terre.

„ eſt à la Maiſon d'Autriche ; dautant , qu'il e
„ manifeſtement faux , par les termes des Capitu
„ lations, quele Patriarcat lui apartienne, & enco
„ re plus faux par le Fait, que *Palma* ſoit dans le Patr
„ arcat. Que de dire, que les Sujets Autrichiens paie
„ des droits, dont les Capitulations les exemtent
„ & ne ſont pas traités comme les propres Sujet
„ de Veniſe, c'eſt une plainte frivole, puisque l'o
„ fait voir, avec ces Capitulations en main, qu
„ l'obligation eſt réciproque , & que les Autri
„ chiens doivent être traités dans l'État de Veni
„ ſe , comme les Venitiens dans les Etats d'Au
„ triche, mais qu'en ces temps-ci l'on voit en éfet
„ que dans le ſeul Territoire de Trieſte (pour n'al
„ ler pas plus loin) les Marchands Venitiens ſon
„ incomparablement plus foulés, que les Sujet
„ Autrichiens , puis qu'ils paient pour quelque
„ Marchandiſes quinze fois plus, & pour d'autre
„ juſques à 36. fois autant que les autres, tant de
„ celles qu'ils emportent du Païs, que de celles
„ qu'ils y portent. Mais que c'étoit ſortir du ſu-
„ jet, & avoüer que les raiſons manquoient dans
„ la Cauſe des Uſcoques, que de paſſer à d'au-
„ tres matiéres, où l'on ne pouvoit pas demander
„ l'exécution d'aucun point décidé, au lieu que
„ celles des Uſcoques l'étoit par un Traité, & par
„ des Promeſſes.

Dans céte contrariété d'avis & de diſcours, il n'apartient pas de juger de quel côté eſt le bon droit, ni quelle eſt celle des deux Parties, qui a manqué à ce qu'elle devoit. Mais comme j'ai ajoûté & ſupléé à l'Hiſtoire de l'Archevêque de *Zara*, pour fournir de quoi former un bon jugement ſur les Accidens modernes, arivés à l'oca-
ſion

ſion des Uſcoques, je ſerois auſſi, ce me ſemble, convié par l'oportunité du ſujet, ou plûtôt obligé par mon Deſſein, de dreſſer une vraie & courte Rélation des Guerres, des Conventions, & de l'obſervation, ou de l'inexécution des anciennes Capitulations, faites entre ces deux Potentats, (lesquelles j'ai racontées & compliquées avec les Modernes) ſi l'eſpérance de voir bientôt rétablir la paix & la bonne intelligence entre eux, avec le repos de leurs Sujets, ne me donnoit lieu de croire que ce ſeroit un travail inutile & hors de ſaiſon.

TABLE DES MATIERES.

P.

Q

R.

S

Me-

FIN.

